

ANNEXES

8 septembre
2015

Le Contrat de Ville est composé d'un document stratégique et d'annexes opérationnelles comprenant le plan d'action.

CONTRAT DE
VILLE DE
L'AGGLOMERATION
DE LIMOGES
2015/2020

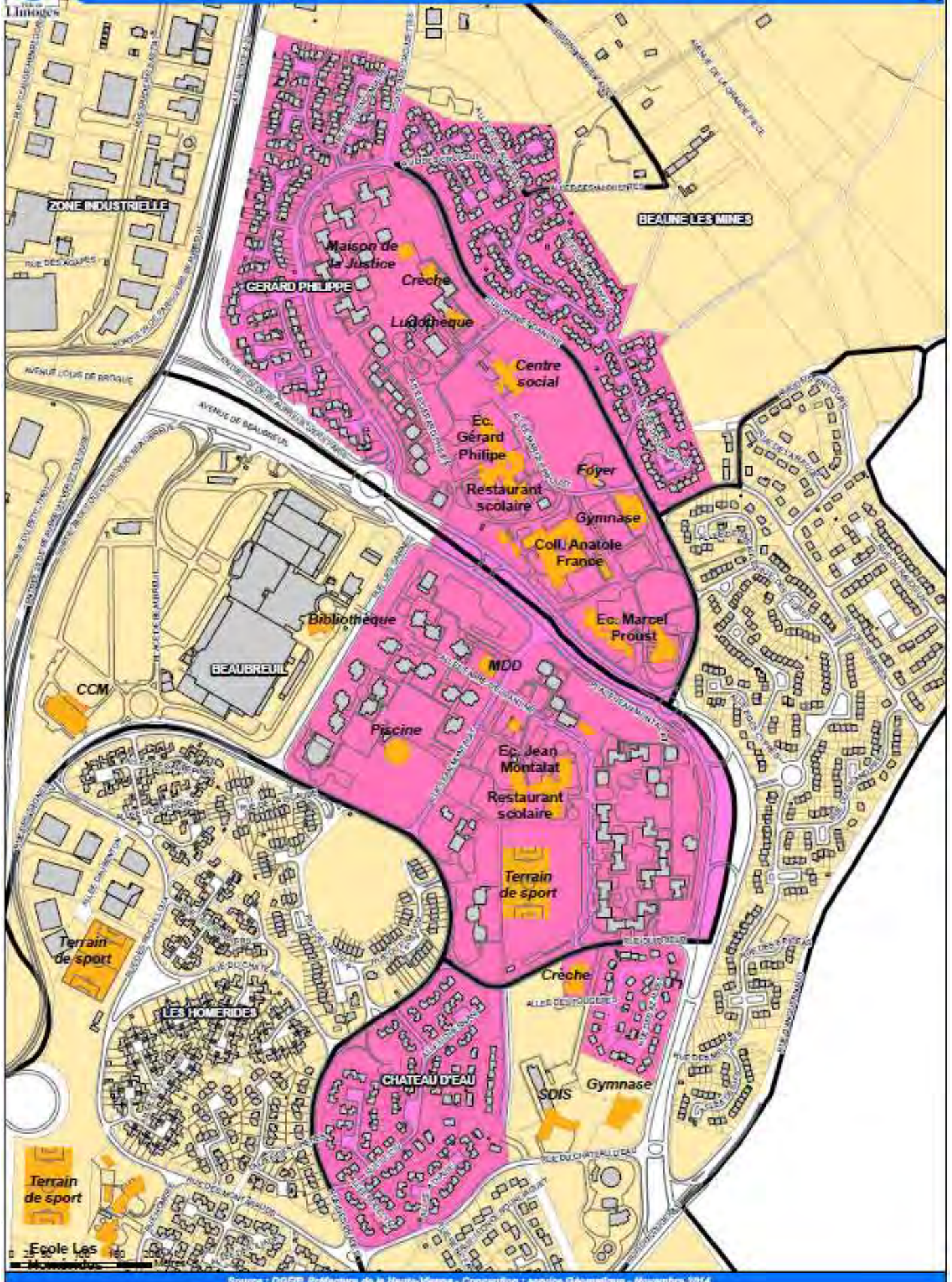
1. **Présentation cartographique des quartiers prioritaires**
2. **Observatoire des quartiers : les portraits de territoires**
3. **Le plan d'action et ses fiches actions**
4. **Equipements sportifs de proximité : synthèse**
5. **Cadre de référence des conseils citoyens**
6. **Plan d'action contre les discriminations**
7. **Le Plan Stratégique Local**
8. **Annexe financière – maquette permettant de recenser les engagements des différents partenaires dans la mise en œuvre des différents objectifs opérationnels.**

Plusieurs annexes seront par ailleurs intégrées au contrat dans un second temps :

- *Les conventions locales liées aux contreparties de l'abattement TFPB : il s'agit de la déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).**
- *La convention intercommunale de mixité visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.*
- *les conventions de renouvellement urbain. Elles constitueront des conventions d'application de ce contrat.*



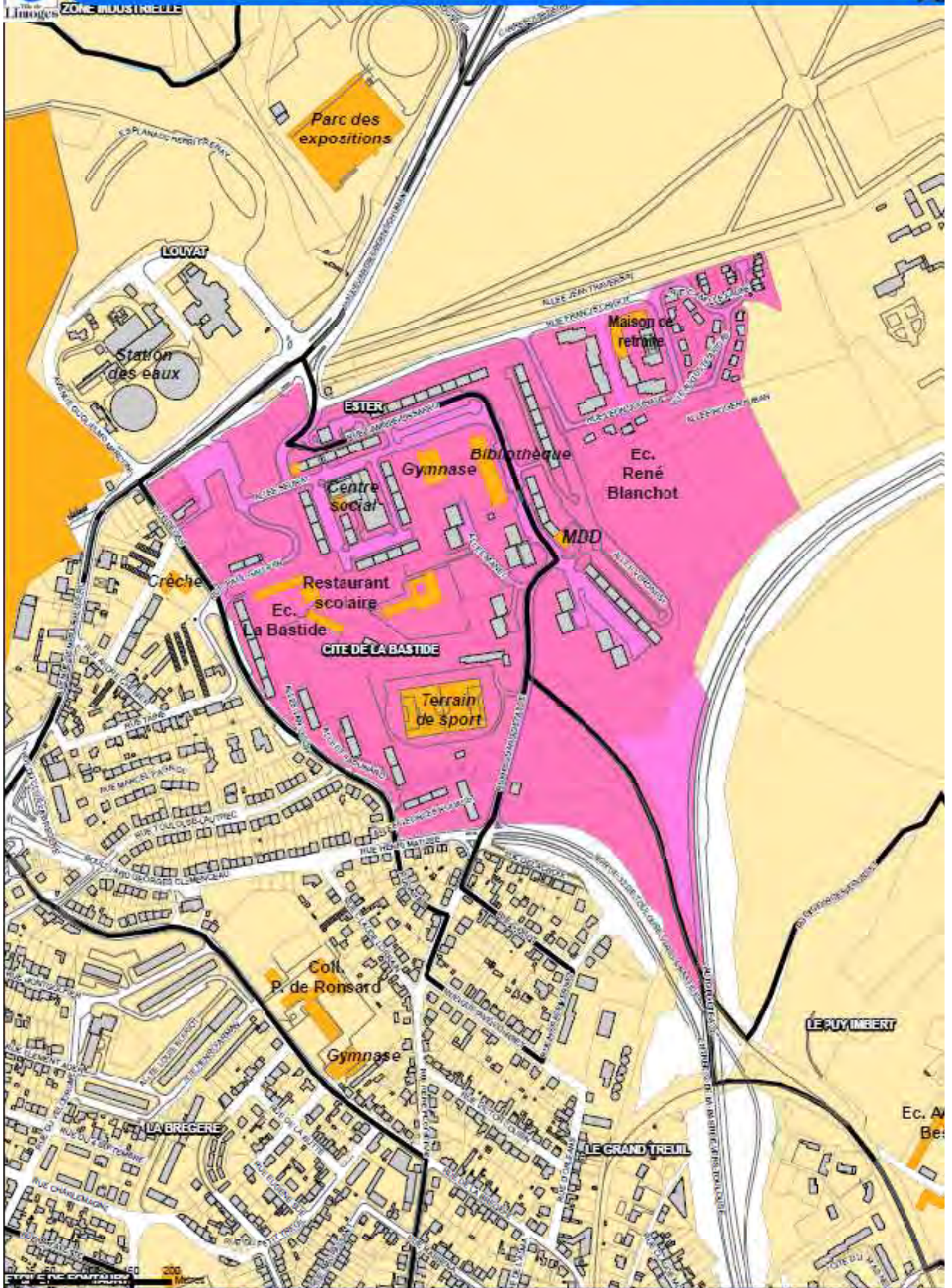
Territoire prioritaire : Beaubreuil





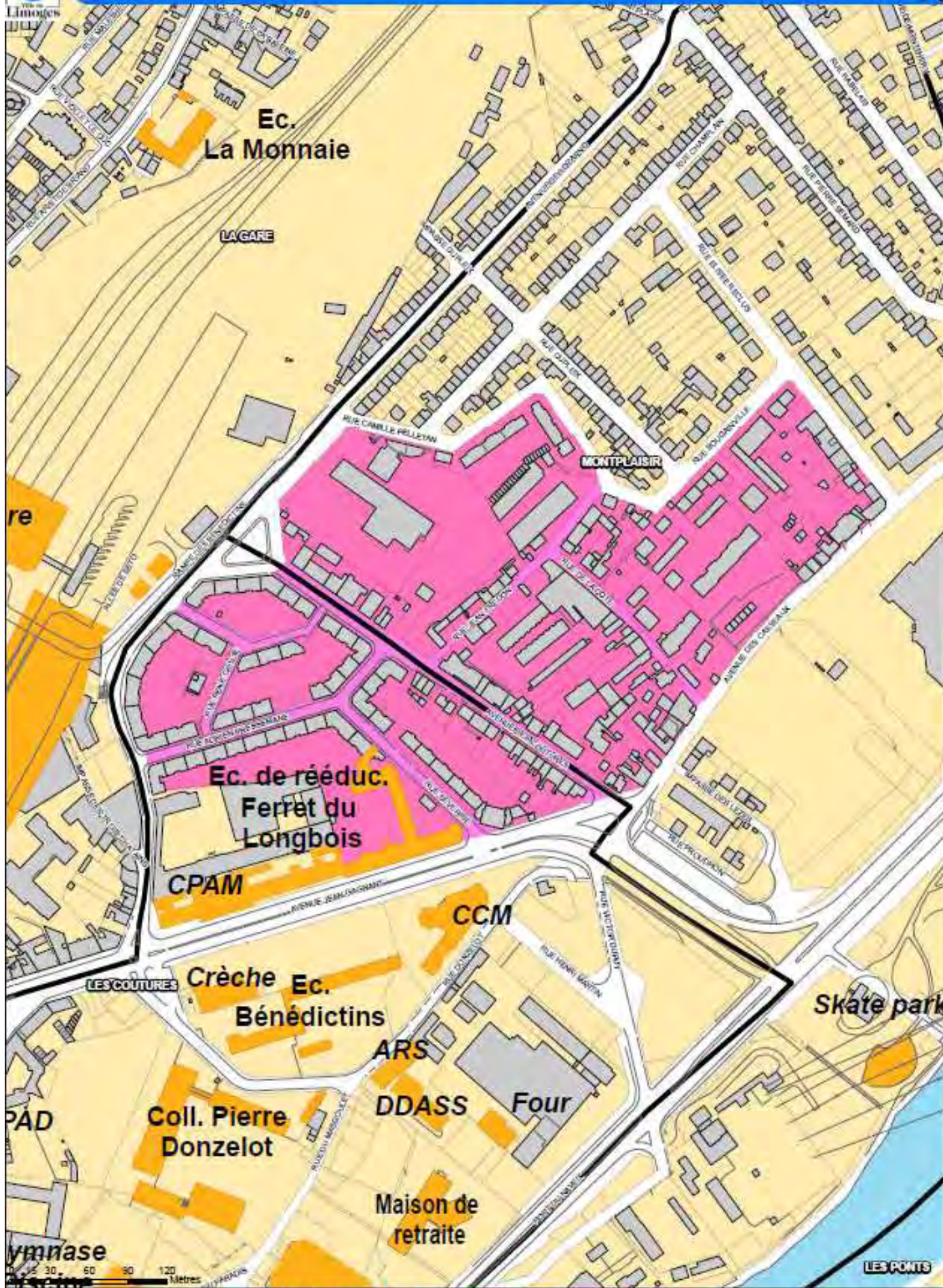
Zone Industrielle

Territoire prioritaire : La Bastide



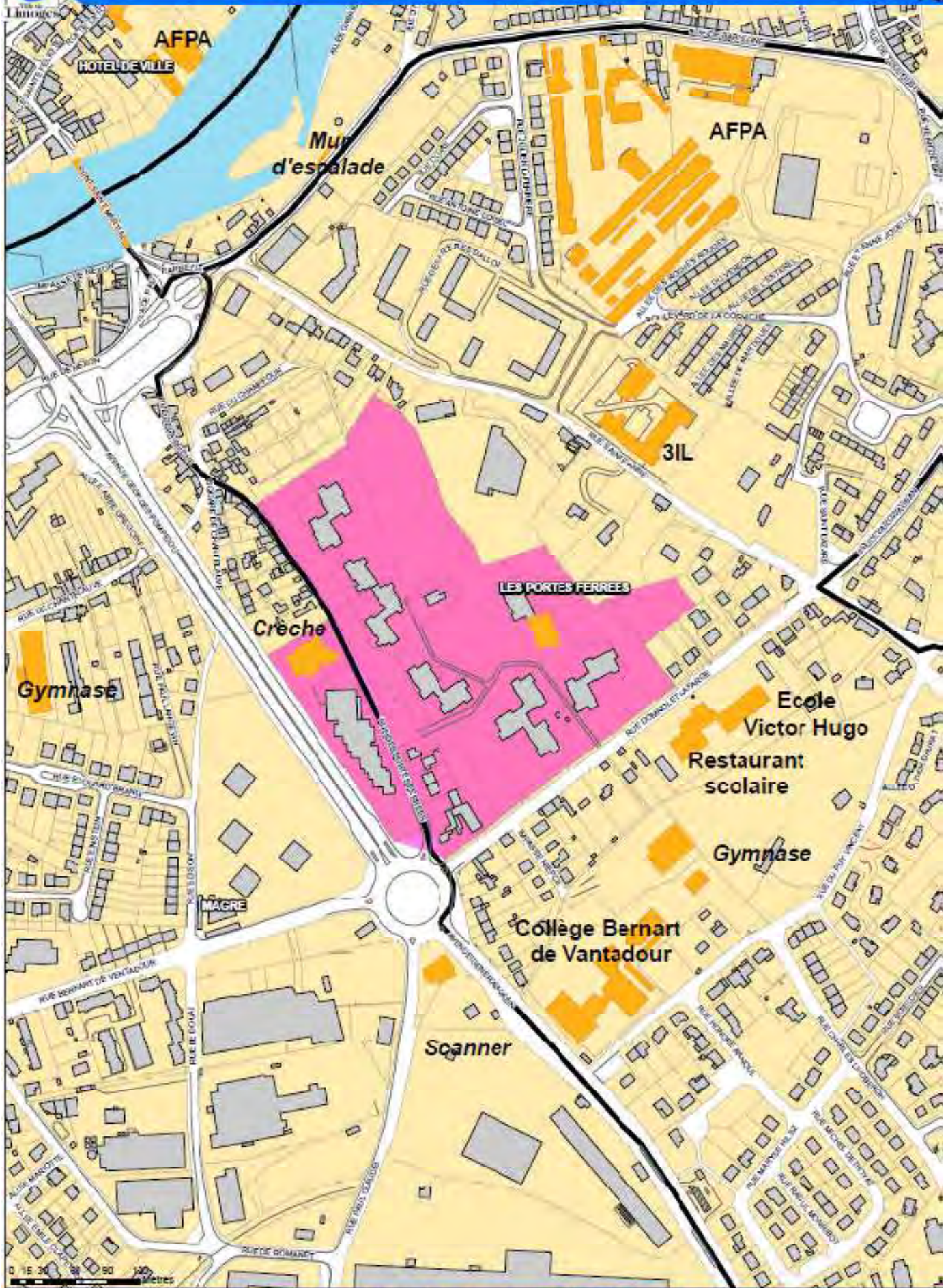


Territoire prioritaire : Les Coutures



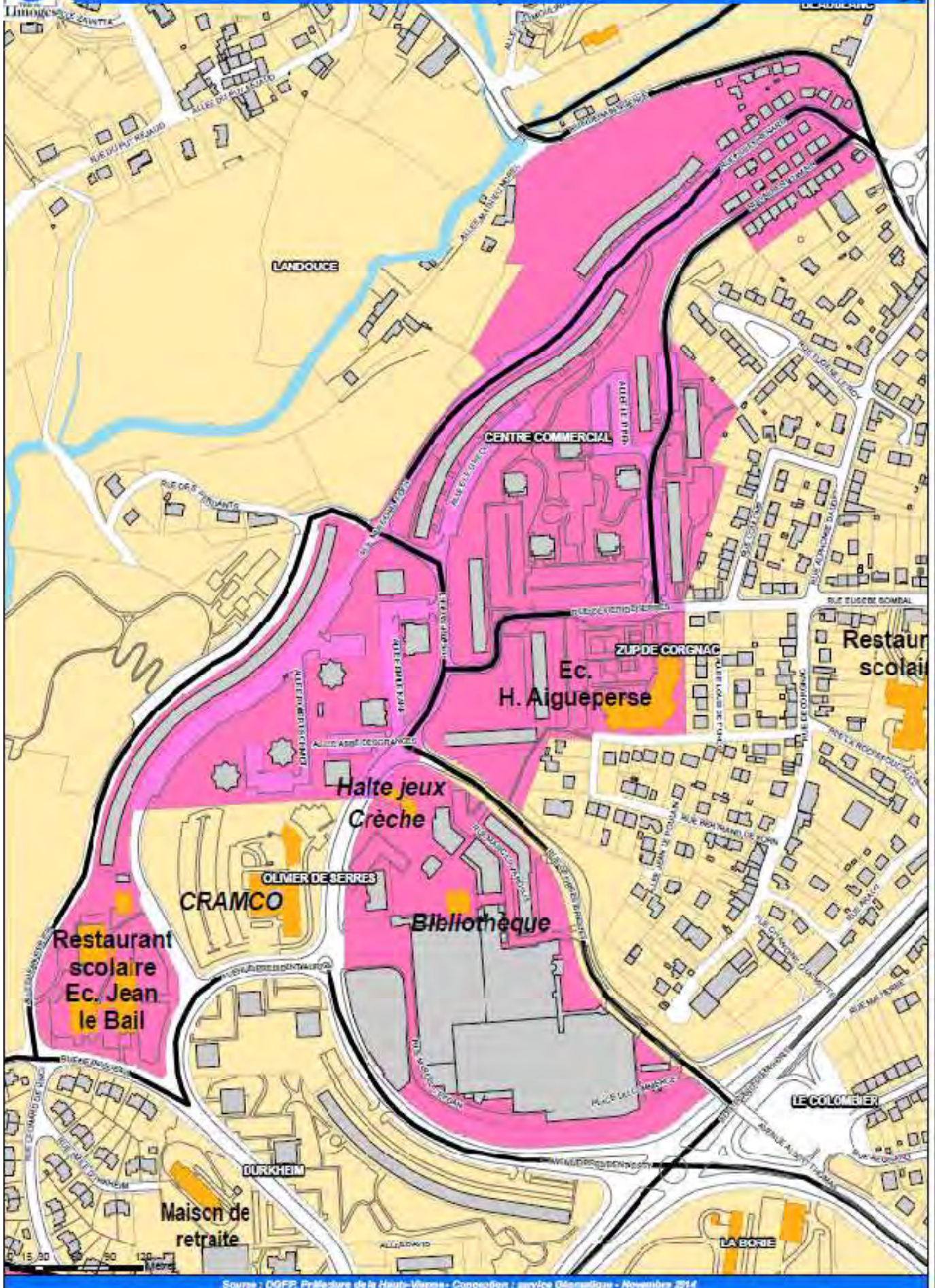


Territoire prioritaire : Les Portes Ferrées



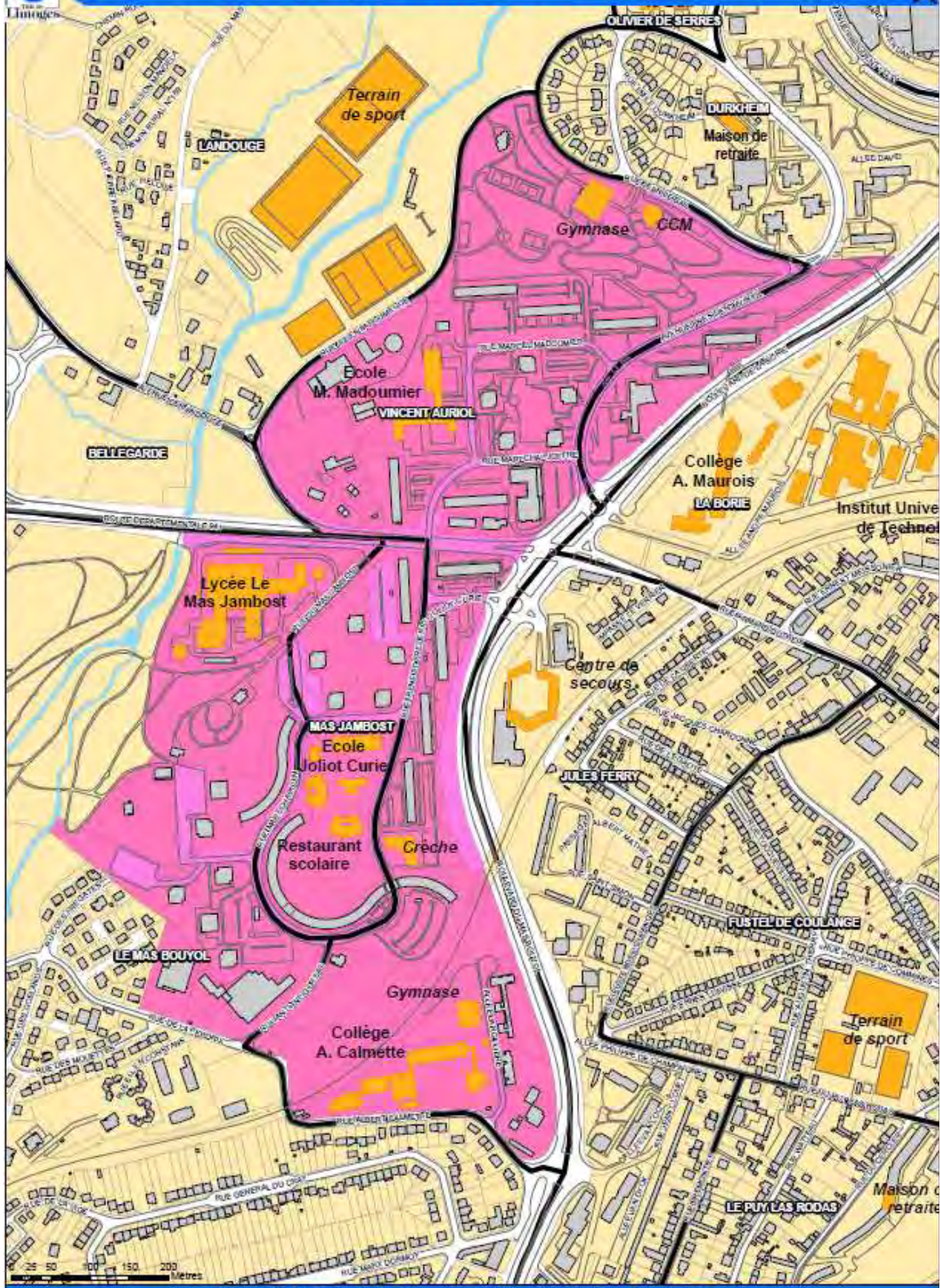


Territoire prioritaire : Val d'Aurence Nord



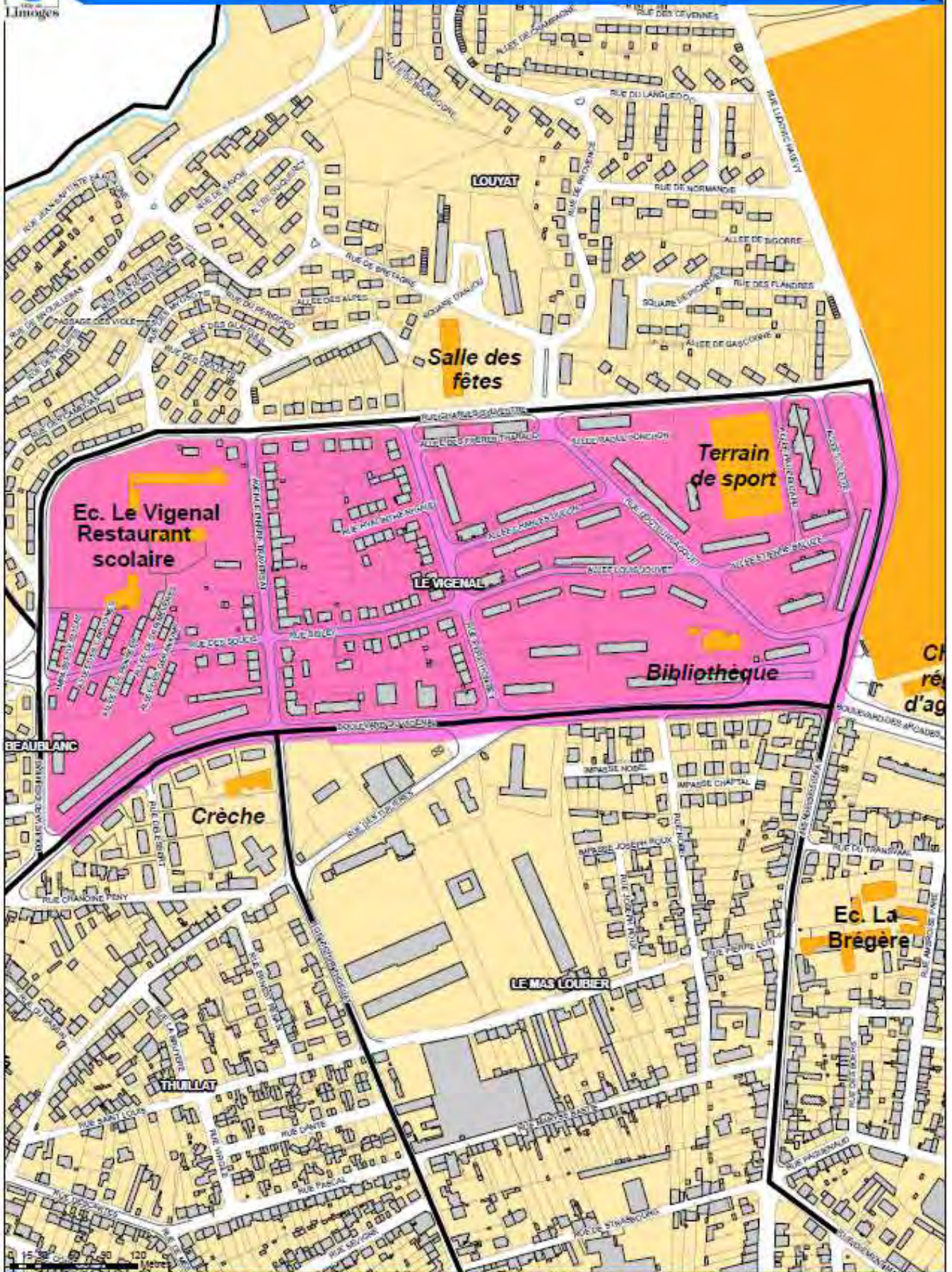


Territoire prioritaire : Val d'Aurence Sud





Territoire prioritaire : Le Vignal



Fiches descriptives des nouveaux quartiers prioritaires de l'agglomération de Limoges



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Un poids plus important des prestations sociales dans les revenus qui se fait moins au détriment des salaires et traitements
- Jeunesse de sa population
- Des personnes âgées moins nombreuses et parmi les moins isolées
- Des familles avec enfants moins souvent monoparentales
- Des immigrés dans une situation privilégiée au sein des QP en matière de formation et d'emploi
- Une plus grande égalité entre habitants immigrés et non immigrés en matière d'emploi

Points de vigilance

- Une grande dépendance aux prestations sociales accrue sur ce QP
- Des ménages parmi les plus précarisés des QP
- Les femmes de 18-24 ans les plus souvent en charge de famille
- Une faible et médiocre insertion dans le marché du travail chez les hommes comme chez les femmes (faible taux d'activité et d'emploi, fort indice de chômage, fréquence du temps partiel élevée)
- La déqualification des hommes diplômés la plus importante
- Des écarts entre sexe les plus prononcés des QP en matière d'emploi
- Des immigrés dans une situation privilégiée au sein des QP au contraire des non immigrés tant pour le poids des contrats précaires, des indices de chômage en lien avec une meilleure niveau de formation
- A contrario, un déqualification plus forte chez les immigrés de ce territoire

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 2,6 fois plus élevé sur le QP Beaubreuil que sur Limoges hors QP => le 3ème quartier le plus fragile économiquement derrière les QP Les Portes Ferrées et La Bastide
- Près de 1230 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit la moitié des ménages contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Des revenus des ménages du 1er décile égales à zéro en 2011 comme sur les autres QP ex ZUS
- L'un des revenus médians les plus bas des QP mais le moins faible des QP ex ZUS (890€ par mois et par UC en 2011 (après prestations sociales et après impôts)
- La 3ème plus faible diminution de revenu observé sur les QP entre 2008 et 2011 (-13€) du fait de la faiblesse des revenus dès 2008.
- Un écart à la moyenne nationale des revenus médians d'une valeur médiane au sein des QP (-1010€) mais cependant plus proche de celles des QP La Bastide et Val de l'Aurence que des autres QP.

- Sur représentation des prestations sociales et d'indemnités chômage qui se fait moins au détriment des salaires et traitements (comme sur les autres QP ex ZUS) que des pensions et retraites et moins d'autres revenus.
- 4ème taux de dépendance le plus élevé aux prestations sociales à 100% (26% des ménages allocataires de la CAF en 2013)

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGNAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadragage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 € -	3 € -	230 € -	20 € -	110 € -	30 € -	4 € -	- €	nd	50 € -	40 € -	90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 € -	20 € -	10 € -	2 €	70 € -	10 € -	140 € -	70 € -	15 € -	20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Un renouvellement de la population parmi les moins importants des QP => 3ème plus faible renouvellement de la population.
- Un QP qui attire plus qu'ailleurs des familles couples avec enfants et dans une moindre mesure des couples sans enfant => plus forte attractivité des couples avec enfants derrière le QP Les Portes Ferrées
- Une sur représentation des ménages de 40-59 ans comme sur les autres QP et une sous représentation des 60 ans et plus parmi les emménagés récents, plus importants que sur les autres QP.
- L'un des 3 QP attirant le moins d'actifs et à l'inverse le plus d'adultes ayant un bas niveau de formation mais une part de chômeurs parmi les emménagés récents d'une valeur médiane au sein des QP.

• La structuration de l'habitat

- QP comptant le plus de T5 et plus dans son parc de logement mais le moins de T1-T2 parmi les QP.
- Sous peuplement prononcé le moins important des QP mais un sur peuplement qui indique une inadéquation entre taille des ménages et taille des logements malgré l'importance des T5 et plus sur ce territoire.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Seul QP avec le QP Le Sablard à avoir connu une augmentation de sa population entre 2008 et 2011 => croissance démographique la plus forte des QP entre 2006 et 2011 (+2,9%).
 - => Plus forte augmentation de 60 ans et plus observé sur les QP entre 2008 et 2011 (+58%)
 - => Augmentation du nombre de 25-29 ans
 - => Stabilité du nombre de 18-24 ans
- Une structure par âge des habitants proche de celle de l'ensemble des QP => QP le plus peuplé de tous les QP (5160 habitants environ) et qui pèse plus que les autres sur la structure par âge de l'ensemble des QP.

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- En 2000, quartier de ménages locataires fragiles, à forte composante familiale et qui connaissaient une forte dépendance aux revenus salariaux, le QP Beaubreuil est classé pour 2011 comme un quartier accueillant une population à fortes difficultés socio-économiques.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- QP le moins résidentiel des quartiers prioritaires de Limoges derrière Les QP Les Coutures et Le Sablard => taux de polarisation de 1
- Des établissements plus présents que sur la plupart des QP => 3ème taux le plus élevé des QP (25,6 établissements pour 1000 habitants fin 2011)
- Le taux le plus bas d'entreprises individuelles derrière le QP Les Coutures (44%)

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un niveau d'équipements médian au regard des autres QP (7,1 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants)
- Ce taux d'équipements a progressé entre 2008 et 2012 comme la diversité des équipements présents sur ce territoire.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

-
- Taille moyenne des ménages la plus grande des QP : 2,78 personnes
- Plus fort poids de familles couples avec enfants dans les ménages et plus faible poids des personnes seules dans les QP.
- Des familles monoparentales également sous représentées dans les ménages au regard des autres QP.
- Seul QP où les personnes seules ne sont pas les ménages majoritaires.
- Plus faible part de familles monoparentales parmi les familles avec enfants.
- CCL : faible mixité des structures familiales

• La mixité intergénérationnelle

- La population la plus jeune des QP (âge médian des femmes de 29 ans et des hommes de 26 ans).
- Une structure par âge comparable à celle de l'ensemble des QP
- La plus faible part de 60 ans et plus comme de 75 ans et plus
- Le QP qui va vieillir le plus dans les années à venir du fait de sa jeunesse actuelle => indice d'évolution des générations de 4,56
- Des personnes âgées moins nombreuses et moins souvent isolées (40% des 75 ans et plus vivant à domicile) => plus faible isolement des personnes âgées.

• Les jeunes :

- Des jeunes de 25-29 ans moins autonomes qu'ailleurs sur les QP mais légèrement moins que sur le reste de la commune => plus petit indice d'autonomie avec les QP Val de l'Aurence Sud et La Bastide
- La plus grande part de femmes de 18-24 ans en charge de famille sur les QP (36%) => en lien avec le niveau de formation des personnes et la part d'étrangers et d'immigrés au sein de la population.

• Education

- 3ème plus grande vulnérabilité des enfants derrière celle des QP La Bastide et Val de l'Aurence Sud (53% des enfants en 2010)
- Plus grande part de jeunes de 17-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme avec le QP Beaubreuil (30% des jeunes sur 5 de 17-24 ans)
- 4ème taux d'entrée en apprentissage le moins élevé sur les QP : 7 jeunes entrés en apprentissage en 2014 soit 0,9% des 16-24 ans
- Poids des hauts niveaux de formation chez les 15 ans et plus d'une valeur médiane au sein des QP : 8,7% des 15 ans et plus non scolarisés
- 2ème plus faible taux d'accès à la formation continue mais peu de différences entre quartiers existents => 1 DEFM de catégorie A B C sur 6 en 2014
- Poids des étrangers et des immigrés dans la population parmi les plus élevés des QP avec les autres QP ex ZUS

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- La mixité des structures familiales peut être qualifiée de faible.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Les actifs les moins amenés à travailler hors de la commune (1 actif occupé sur 9)

• Différences entre hommes et femmes

- 2ème taux d'activité masculine le plus bas derrière celui du QP La Bastide et plus faible taux d'activité féminine

- Les 3ème taux d'emploi des hommes comme des femmes les plus faibles observés sur les QP

- L'un des indices de chômage des hommes les plus élevés des QP et un indice de chômage d'une valeur médiane au sein des QP pour les femmes

- Un indice de chômage des femmes plus élevé que celui des hommes comme sur les QP Bellevue et Les Portes Ferrées

- Une fréquence du temps partiel parmi les plus importantes chez les hommes comme les femmes mais plus prononcées chez les femmes => 4ème taux d'emploi à temps partiel des hommes le plus élevé des QP derrière celui des QP Bastide et Val de l'Aurence et 2ème plus élevé chez les femmes derrière celui du QP La Bastide.

- La taille des familles n'expliquent pas tout, les personnes seules étant le type de ménage le plus fréquent comme partout ailleurs sur les QP.

- La plus forte déqualification des hommes diplômés des QP mais une situation des femmes diplômées médiane au regard des autres quartiers prioritaires

CCL écart entre hommes et femmes :

=> Des écarts entre sexe les plus prononcés des QP tant en matière de taux d'activité que de taux d'emploi, de fréquence de temps partiels ou de chômage en faveur des hommes

=> Les femmes diplômées connaissent a contrario moins souvent une situation de déqualification

• Différences entre générations :

- Des indices de chômage comme des différences entre générations d'une valeur médiane au regard de ceux des autres QP.

- Des jeunes plus confrontés à la recherche d'emploi que leurs aînés, 44% contre 38% pour les 50 ans et plus.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Des immigrés parmi les moins employés sous contrats précaires (3ème plus faible taux) mais des non immigrés les plus souvent employés sous contrats précaires derrière ceux du QP La Bastide.

- La précarité de l'emploi reste cependant plus importante chez les immigrés que les non immigrés.

- De même des actifs immigrés parmi les moins confrontés au chômage au sein des QP et des non immigrés parmi les plus frappés par ce problème => 3ème indice de chômage le plus bas pour les immigrés et 2ème indice le plus élevé pour les non immigrés.

- A contrario, des immigrés ayant un haut niveau de formation plus souvent sujet à une déqualification que sur les autres quartiers mais une déqualification des non immigrés médiane au regard des autres QP.

- Des immigrés ayant un bas niveau de formation parmi les moins nombreux des QP et les moins nombreux à posséder un diplôme de l'enseignement supérieur.

- Des non immigrés ayant un niveau de formation proche de la médiane des QP pour les bas comme les hauts niveaux de formation.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- des écarts entre immigrés et non immigrés parmi les plus faibles des QP pour les salariés en contrats précaires et les indices de chômage du fait d'une situation moins favorable que sur les autres QP pour les non immigrés

- Au contraire des écarts entre immigrés et non immigrés plus prononcées qu'ailleurs en matière de déqualification sociale et de niveau de formation en faveur des non immigrés

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Une population jeune,
- Des personnes âgées moins isolées que sur les autres QP
- Des jeunes femmes de 18-24 ans moins souvent en charge de famille

Points de vigilance

- Une très importante précarité économique liée à une plus faible insertion dans le marché de l'emploi et une plus grande précarité de l'emploi tant des hommes que des femmes, des immigrés que des non immigrés (plus faible taux d'activité, plus faible taux d'emploi, temps partiel le plus fréquent, indices de chômage les plus élevés, plus forte déqualification)
- Des actifs les moins formés des QP, et des diplômés plus sujets à une déqualification, des DEFM accédant le moins à la formation continue en 2014
- Des enfants les plus vulnérables sur les QP
- Une sortie des jeunes sans diplôme la plus importante des QP et un apprentissage le moins fréquent
- Une inadéquation entre taille des ménages et occupation des logements
- Un taux d'équipement bas

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 2,8 fois plus élevé sur le QP La Bastide que sur Limoges hors QP=> Taux de pauvreté le plus important des QP derrière le QP Les Portes Ferrées.
- Près de 840 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit plus de la moitié des ménages (54%) contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Des revenus des ménages du 1er décile égales à zéro en 2011 comme sur les autres QP ex ZUS
- Plus fort écart à la moyenne nationale des QP de Limoges pour les revenus mensuels médians, soit de 1090€ par mois et par UC en 2011.
- QP au revenu médian le plus bas des quartiers prioritaires de Limoges (845 € par mois et par UC après prestations sociales et après impôts)
- Plus forte régression du revenus médians entre 2008 et 2011 des QP (-140€) comme sur le QP Val de l'Aurence Nord
- Plus faible part des revenus issus du travail sur les QP (La moitié) parmi les ressources des ménages.
- Sur représentation des prestations sociales et des indemnités chômage dans les revenus (2ème plus forte part au sein des QP) qui se fait au détriment des salaires, des bénéfices et des autres revenus.
- 2ème plus grande dépendance des revenus aux prestations sociales à 100% (27% des ménages allocataires de la CAF dépendaient en 2013 en totalité des prestations.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Un renouvellement de la population parmi les moins importants des QP => 4ème plus faible renouvellement de la population.
- QP le plus attractif pour les personnes seules et le moins pour les familles monoparentales => plus faible taux de familles monoparentales parmi les emménagés récents derrière le QP Le Sablard.
- Des emménagés récents plus âgés que sur les autres QP => sur représentation des 40-59 ans et des 60 ans et plus => plus forte attractivité des ménages de 40 ans et plus au sein des QP.
- Des jeunes ménages 2 fois moins présents parmi les emménagés récents que sur l'ensemble des QP (1 sur 12).
- Le QP le plus attractif pour les actifs en recherche d'emploi et les adultes ayant un bas niveau de formation.

• La structuration de l'habitat

- Sur représentation des petits (T1-T2) et des très grands logements (T5 et plus)
 - => 3ème plus fort poids de T1-T2 derrière les QP Les Coutures et Le Sablard.
 - => 2ème plus fort taux de T5 et plus derrière le QP Beaubreuil
- Un sous-peuplement comme un sur peuplement parmi les plus prononcées des QP => 3ème rang au sein des QP.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Diminution de la population de 2,7% entre 2006 et 2011 => situation médiane au sein des QP.
 - => Diminution de la plupart des générations à l'exception des 3-17 ans.
 - => Plus forte baisse des 60 ans et plus observée au sein des QP
 - => Plus forte augmentation des 6-10 ans (derrière le QP Le Vigénil) et la plus forte augmentation de 11-17 ans.
- Une structure par âges des habitants proche de celle de l'ensemble des QP

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- Une évolution de la situation socio-démographique de la population qui n'a pas entraîné de changements de classe du QP La Bastide au regard de l'ensemble des IRIS

de France => quartier accueillant une population à fortes difficultés socio-économiques en 2000 comme en 2011.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- QP le plus résidentiel des QP de Limoges => taux de polarisation de 0,1 (également lié à la taille des entreprises)
- QP enregistrant le plus faible taux d'entreprise pour 1000 habitants et le plus fort taux d'entreprises individuelles, indice d'une forte présence d'artisans indépendants, d'auto-entrepreneurs et de très petites entreprises.

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- 3ème plus bas taux d'équipement des QP La Bastide => 5,4 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants
- Diminution du taux d'équipements entre 2008 et 2012 comme de la diversité des équipements présents sur ce territoire.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

- Taille moyenne des ménages : 2,5 personnes par ménages => 3ème plus grande taille moyenne
- Un QP ayant à la fois l'une des plus grandes tailles moyenne et une part importante de personnes seules au sein des ménages du à la forte présence de très grandes familles avec enfants
- Une sur représentation des personnes seules au détriment des couples sans enfant.
- Des parts de familles monoparentales et de couples avec enfants proche de la moyenne des QP
- Des familles monoparentales parmi les familles avec enfants aussi nombreuses que dans l'ensemble des QP
- CCL : faible mixité des structures familiales

• La mixité intergénérationnelle

- Un âge médian des femmes proche de la moyenne des QP (34 ans) mais un âge médian des hommes moins élevé que sur l'ensemble des QP (26 ans contre 29 ans) => cependant 3ème âges médians les plus bas des QP
- Une structure par âge de la population comparable à celle de l'ensemble des QP => position médiane au sein des QP.
- Un QP qui va continuer à vieillir => position médiane au sein des autres QP.
- Des personnes âgées vivant moins souvent seules que sur les autres QP=> 3ème plus faible isolement des personnes âgées

• Les jeunes :

- Des jeunes moins autonomes qu'ailleurs sur les QP mais légèrement moins que sur le reste de la commune => plus petit indice d'autonomie avec les QP Val de l'Aurence Sud et Beaubreuil
- Des jeunes femmes moins fréquemment en charge de famille : 3ème plus faible taux de parentalité chez les 18-24 ans => les jeunes sont plus fréquemment enfants des familles

• Education

- Plus grande vulnérabilité des enfants (3/4 des enfants) => taux le plus fort des QP.
- Plus grande part de jeunes de 17-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme avec le QP Beaubreuil (30% des jeunes sur 5 de 17-24 ans)
- Plus bas taux d'entrée des jeunes en apprentissage => moins de 5 jeunes entrés en apprentissage en 2014 soit 0,5% des 16-24 ans
- Plus faible part de 15 ans et plus ayant un haut niveau de formation des QP (4,3% des 15 ans et plus non scolarisés ont un haut niveau de formation)
- 2ème plus faible taux d'accès à la formation continue mais peu de différences entre quartiers existent => 1 DEFM de catégorie A B C sur 6 sont entrés en formation en 2014.
- Poids des étrangers et des immigrés dans la population parmi les plus élevés des QP avec les autres QP ex ZUS

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- La mixité des structures familiales peut être qualifiées de très faible.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs parmi les moins nombreux des QP à travailler hors de la commune derrière ceux du QP Beaubreuil : (1 sur 8)

• Différences entre hommes et femmes

- Le taux d'activité masculine le plus bas des QP comme le taux d'emploi
- 3ème indice de chômage des hommes le plus élevé fin 2013 derrière ceux des QP Le Sablard et Bellevue
- Plus forte part d'hommes salariés à temps partiel (1/4 d'entre eux en 2010)
- Aucun homme diplômé n'occupe une fonction de cadre ou de profession intellectuelle supérieure => plus faible taux au sein des QP

- 2ème plus faible taux d'activité des femmes des QP derrière celui du QP Val de L'Aurence Sud
- Plus faible taux d'emploi des femmes observés sur les QP
- 3ème indice de chômage le plus important sur les QP => la ½ des femmes actives DEFM de catégorie A B C fin 2013
- Plus grande fréquence d'emploi à temps partiel pour les femmes => la ½ des femmes salariées. La taille des familles n'expliquent pas tout, les personnes seules étant le type de ménage le plus fréquent comme partout ailleurs sur les QP.
- Plus forte déqualification des femmes des QP => Aucune n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure et seuls 18% occupent un poste de professions intermédiaires

CCL écart entre hommes et femmes :

=> Des écarts entre sexe parmi les plus faibles des QP pour les taux d'activité comme pour le taux d'emploi et la fréquence du temps partiel
=> Mais des femmes qui vivent une situation de déqualification plus souvent que les hommes et plus importante que sur la plupart des QP.

• Différences entre générations :

- Indices de chômage d'une valeur médiane tant pour les jeunes de moins de 25 ans que pour les 50 ans et plus.
- Des jeunes plus confrontés à la recherche d'emploi que leurs aînés => 44% contre 38% pour les 50 ans et plus.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Les immigrés du QP La Bastide : les plus fréquemment employés sous contrat précaires des QP mais une fréquence des emplois précaires d'une valeur médiane au sein des QP pour les non immigrés proche de la moyenne des QP
- Plus forts indices de chômage tant pour les immigrés que les non immigrés
- Une déqualification plus fréquente sur le QP La Bastide des immigrés comme des non immigrés => plus fort taux de déqualification pour les immigrés
- Le QP comptant le moins de diplômés du supérieur immigrés ou non immigrés et le plus de bas niveau de formation (1er rang pour les non immigrés et 2ème rang pour les immigrés derrière le QP Beaubreuil)

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Des écarts entre immigrés et non immigrés les plus faibles des QP pour les salariés en contrats précaires, les indices de chômage et la déqualification en raison d'une situation plus fragile des non immigrés au regard des non immigrés des autres QP
- A contrario, position médiane du quartier pour les écarts de niveaux de formation entre immigré et non immigrés

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Des jeunes plus autonomes, moins en charge de famille
- Des actifs parmi les moins souvent DEFM de catégorie A B C
- Des indices de chômage des moins de 25 ans et des 50 ans et plus parmi les plus bas des QP
- Des immigrés et non immigrés parmi les moins nombreux à être salariés sous contrats précaires ou à être au chômage
- Plus grande égalité entre immigrés et non immigrés pour les contrats précaires

Points de vigilance

- Des ménages médians ayant connu la plus forte diminution de revenus entre 2008 et 2011, des ménages parmi les plus pauvres des QP
- Une grande dépendance aux prestations sociales
- Une population qui se renouvelle moins que les autres et qui attire des populations plus fragiles (chômeurs, bas niveau de formation)
- Une population moins diplômée du supérieur
- Des écarts entre immigrés et non immigrés plus prononcés qu'ailleurs
- Des hommes moins déqualifiés lorsqu'ils sont diplômés et plus en emploi que les femmes
- Part de 17-24 ans sans diplôme importante mais fort taux d'entrée en apprentissage

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 2,5 fois plus élevé sur le QP Val de l'Aurence Nord que sur Limoges hors QP=> position médiane au sein des QP.
- Près de 1040 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit 45% des ménages contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Des revenus des ménages du 1er décile égales à zéro en 2011 comme sur les autres QP ex ZUS
- L'un des 3 QP les plus pauvres au regard du revenus médians. (880€ après prestations sociales et après impôts en 2011 contre 930€ sur l'ensemble des QP et 1620€ sur le reste de la commune.
- Plus forte diminution des revenus médians entre 2008 et 2011 au sein des QP .
- 3ème Ecart à la moyenne nationale des revenus médians le plus important au sein des QP.
- Sur représentation des prestations sociales et des indemnités chômage dans les revenus (4eme plus forte part au sein des QP derrière les autres QP ex ZUS) qui se fait au détriment des salaires et des bénéfices.
- 3ème plus grande dépendance des revenus aux prestations sociales (à 100%).

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations @ Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 € -	3 € -	230 € -	20 € -	110 € -	30 € -	4 € -	- €	nd	50 € -	40 € -	90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 € -	- 20 € -	- 10 € -	- 2 €	70 € -	- 10 € -	- 140 € -	- 70 € -	- 15 € -	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations @ Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Plus petit renouvellement de la population au sein des QP derrière le QP Beau-breuil.
- L'un des 3 QP attirant le plus de familles avec enfants, tant des familles couples que des familles monoparentales.
- QP attirant le plus de ménages âgés de 25-39 ans mais le moins attractif pour les ménages les plus jeunes.
- L'un des 3 QP attirant le plus d'adultes ayant un bas niveau de formation et d'actifs au chômage.

• La structuration de l'habitat

- QP comptant le plus de T4 dans son parc de logement et le moins de T1-T2.
- Sur représentation des T4 et T3, déficit de T1 T2 et sous représentation des T5 et plus.
- Position médiane du QP en matière de sur peuplement
- Sous peuplement parmi les plus prononcées derrière les autres QP ex ZUS.
- L'un des 3 QP ayant le plus de ménages de 60 ans et plus en sous-peuplement prononcé.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Légère diminution de la population => situation médiane au sein des QP.
- Augmentation du nombre de 60 ans et plus et de moins de 18 ans, diminution du nombre des 11-59 ans. => indice d'un vieillissement plus que d'un renouvellement de la population au vu de la mobilité de ses habitants

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- Quartier de ménages locataires fragiles, à forte composante familiale et qui connaissent une forte dépendance aux revenus salariaux en 2000, le QP Val de l'Aurence Nord est classé pour 2011 comme un quartier accueillant une population à forte difficultés socio-économiques.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Taux de polarisation : 1 => Equilibre entre nombre d'emplois salariés et nombre de salariés.
- 3ème taux d'établissements pour 1000 habitants le plus faible des QP (16,6 établissements pour 1000 habitants fin 2011)
- Moindre part d'entreprises individuelles parmi elles : 51% des entreprises

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un niveau d'équipement médian au regard des autres QP (7,0 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants)
- Progression de ce taux entre 2008 et 2012 comme de la diversité des équipements présents sur ce territoire.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- **Structure de la population/ familles monoparentales**

- Taille moyenne des ménages : 2,40 personnes par ménages => valeur médiane au sein des QP mais plus proche de celle des QP ex ZUS.
- Sur représentation des familles monoparentales et des couples avec enfants au regard des autres ex ZUS et sous représentation des personnes seules et couples sans enfant
- L'un des plus faibles poids de personnes seules dans les ménages derrière les autres ex ZUS (36% des ménages). Les personnes seules restent le type de ménage le plus représenté sur ce territoire.
- Part de familles monoparentales parmi les familles avec enfants médiane au sein des QP (Près de la ½ des familles avec enfants)
- CCL : très faible mixité des structures familiales

- **La mixité intergénérationnelle**

- Des femmes plus jeunes que sur les autres quartiers prioritaires mais des hommes ayant un âge médian proche de la médiane des QP. (34 ans pour les femmes 32 ans pour les hommes).
- Ecart d'âge médian entre sexe: l'un des plus faible des QP.
- Une répartition par âge de la population comparable à celle de l'ensemble des QP
- L'un des 3 QP qui va le plus vieillir dans les années à venir (indice d'évolution des générations âgées de 2,18)
- Isolement des personnes âgées d'une valeur médiane au sein des QP (56% des personnes âgées vivant à domicile).

- **Les jeunes :**

- Des jeunes de 16-17 ans moins nombreux que sur l'ensemble des QP
- Des jeunes de 25-29 ans plus autonomes qu'ailleurs sur les QP mais moins que sur le reste de la commune => 4ème plus fort indice
- Des jeunes femmes moins souvent en charge de famille (25% des femmes de 18-24 ans ont au moins 1 enfant à charge) => plus faible part des QP derrière celle du QP Les Portes Ferrées.

- **Education**

- Position médiane du QP Val de l'Aurence Nord en matière de vulnérabilité des enfants mais valeur proche de celle des autres QP ex ZUS. 51% d'enfants vulnérables sur ce territoire).
- Des jeunes de 17-24 ans sortie du système scolaire sans diplôme nombreux, (20% des jeunes sur 5 de 17-24 ans sont non scolarisé sans diplôme) => taux le plus important derrière celui des autres ex ZUS.
- 4ème taux d'entrée en apprentissage le plus élevé sur les QP : 7 jeunes entrés en apprentissage en 2014 soit 1,6% des 16-24 ans
- Des adultes parmi les moins diplômés du supérieur au sein des QP => 3ème taux le plus faible des QP.
- Mais un accès à la formation continue des DEFM de catégorie A B C l'un des plus élevés des QP => 2ème plus fort taux d'accès à la formation continue derrière le QP Les Coutures mais peu de différences entre quartiers existent.
- Poids médian des étrangers et des immigrés dans la population au sein des QP.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- La mixité des structures familiales peut être qualifiée de très faible.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs les plus mobiles des QP derrière ceux du QP Le Sablard : 1 actif occupé sur 5 vont chaque jour travailler hors de Limoges contre 1 sur 6 sur l'ensemble des QP et 18% sur le reste de la commune.

• Différences entre hommes et femmes

- Le niveau d'activité est sur le QP Val de l'Aurence Nord proche de la médiane des QP tant pour les hommes que pour les femmes :

- Si le taux d'emploi des femmes enregistré sur le QP Val de l'Aurence Nord est également proche de la médiane des QP, les hommes sont au contraire parmi les plus nombreux en emploi :

- Les indices de chômage des hommes comme des femmes place le QP Val de l'Aurence Nord parmi les moins élevés des QP => 2ème plus faible indice des QP

- L'une des 3 plus grande fréquence du temps partiel chez les hommes et l'une des 3 plus faibles chez les femmes au sein des QP.

- L'emploi du temps partiel reste cependant très majoritairement féminin.

- La situation inverse s'observe en matière de déqualification : L'un des 2 plus faible taux de déqualification pour les hommes et le 3ème plus important des QP pour les femmes.

CCL écart entre hommes et femmes :

=> Des écarts en faveur des hommes parmi les plus prononcés des QP pour le taux d'emploi et la déqualification

=> Peu d'écart au regard des autres QP pour la fréquence du temps partiel et la part des haut niveau de formation des 15-39 ans

=> Un écart entre sexe médian pour le taux d'activité

- Un écart d'activité entre sexe médian au sein des QP => différence de 9 points contre de 12 points sur l'ensemble des QP et de 3,5 sur Limoges hors QP.

- 86% des hommes de 25-54 ans sont actifs sur le QP Val de l'Aurence Nord contre 77% des femmes de ces générations

• Différences entre générations :

- Des indices de chômage parmi les moins élevés des QP tant pour les moins de 25 ans que les 50 ans et plus.

- Des écarts d'indices de chômage entre générations médians au regard des autres QP.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Des salariés parmi les moins employés sous contrats précaires au sein des QP tant pour les immigrés que non immigrés => 4ème plus bas taux d'emploi précaire.

- La précarité de l'emploi reste cependant plus importante chez les immigrés que les non immigrés=> près de 2 fois plus.

- Position médiane du QP Val de l'Aurence Nord en matière de déqualification pour les immigrés comme les non immigrés.

- Une part d'immigrés diplômés du supérieur proche de la médiane mais des non immigrés parmi les moins diplômés des QP

- Importance des bas niveau de formation pour les immigrés comme les non immigrés => 4ème rang des QP.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- des écarts entre immigrés et non immigrés parmi les plus faibles des QP pour les salariés en contrats précaires

- Au contraire des écarts entre immigrés et non immigrés plus prononcées qu'ailleurs en matière de chômage en faveur des non immigrés en raison de la moindre fréquence du chômage sur le QP Val de l'Aurence Nord que sur les autres QP.

- Des différences entre immigrés et non immigrés se situant dans la médiane aux autres de ceux des autres QP pour la déqualification => 2ème écart le plus important en faveur des immigrés pour les hauts niveaux de formation et 3ème plus élevé en faveur des non immigrés pour les bas Niveau de formation.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous-peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 2,5 fois plus élevé sur le QP Val de l'Aurence Sud que sur Limoges hors QP=> position médiane au sein des QP.
- Près de 1020 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit 45% des ménages contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Des revenus des ménages du 1er décile égales à zéro en 2011 comme sur les autres QP ex ZUS
- Le QP ayant le revenu médian le plus faible derrière le QP La Bastide. (870€ après prestations sociales et après impôts)
- L'une des 3 plus fortes diminutions des revenus médians entre 2008 et 2011. (-100€)
- 2ème plus grand écart à la moyenne nationale des revenus médians (de 1045€ par mois et par UC en 2011).
- Sur représentation des prestations sociales et des indemnités chômage dans les revenus (3eme plus forte part au sein des QP) qui se fait au détriment des salaires et des bénéfices.
- Plus grande dépendance des revenus aux prestations sociales (à 100%): plus du 1/3 des ménages allocataires de la CAF.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Un renouvellement de la population d'une valeur médiane au regard des autres QP
- Un QP attirant plus que les autres QP des familles avec enfants, et surtout des familles monoparentales
- Prédominance des ménages quadragénaires et quinquagénéaires parmi les emménagés récents => plus forte attractivité des 40-59 ans
- QP attirant le plus d'actifs au chômage et de bas niveaux de formation

• La structuration de l'habitat

- Une plus grande concentration de T4 et T5 et plus.
- Malgré cela, 3ème taux de surpeuplement des ménages des QP => indice d'une inadéquation entre nombre de grands ménages et nombre de grands logements.
- Sous-peuplement accentué peu fréquent => 3ème taux de sous-peuplement accentué le plus bas

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Légère baisse de la population entre 2006 et 2011.
 - => Augmentation du nombre de moins de 10 ans => augmentation parmi les plus importantes des QP
 - => Diminution des 11 ans et plus
 - => Plus forte diminution des 18-24 ans au sein des QP
 - => Part des moins de 18 ans la plus importante des QP : 37% des habitants

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- En 2000, quartier de ménages locataires fragiles, à forte composante familiale et qui connaissaient une forte dépendance aux revenus salariaux, le QP Val de l'Aurence Sud est classé pour 2011 comme un quartier accueillant une population à fortes difficultés socio-économiques.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- QP le plus résidentiel des QP de Limoges => taux de polarisation de 1,2
- L'un des plus faibles nombres d'entreprises pour 1000 habitants et l'un des plus forts taux d'entreprises individuelles => indice d'une forte présence d'artisans indépendants, d'auto-entrepreneurs et de très petites entreprises.

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Taux d'équipement le plus faible des QP : 3,3 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants
- Stabilité de ce taux entre 2008 et 2012.
- Plus faible diversité des équipements au sein des QP en 2012 malgré une amélioration de cette diversité entre 2008 et 2012.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

- Taille moyenne des ménages : 2,65 personnes par ménages : 4ème rang par ordre décroissant
- Plus forte concentration de familles avec enfants dans les ménages des QP notamment de familles monoparentales.
- Sous-représentation des personnes seules et surtout des couples sans enfant moins présents que sur les autres QP.
- Part de familles monoparentales parmi les familles avec enfants médiane au sein des QP (Près de la ½ des familles avec enfants)
- CCL : très faible mixité des structures familiales

• La mixité intergénérationnelle

- Age médian des hommes le plus petit des QP et 2ème age médian des femmes : (30 ans pour les femmes et 24 ans pour les hommes)
- Sur représentation des jeunes de 6-17 ans dans la population au sein des QP (1/4 de la population)
- L'une des 2 parts les plus basses de 60 ans et plus dans la population.
- Mais l'isolement des personnes âgées est le plus important des QP derrière le QP Les Coutures (63% des 75 ans et plus vivant à domicile)

• Les jeunes :

- L'un des 3 plus petits indices d'autonomie des jeunes de 25-29 ans des QP
- Des femmes des 18-24 ans plus souvent en charge de famille : 31% des femmes de 18-24 ans ont au moins 1 enfant à charge => 3ème plus forte fréquence de parentalité précoce en lien avec le niveau de formation des personnes et la part d'étrangers et d'immigrés au sein de la population.

• Education

- 2ème plus grande vulnérabilité des enfants derrière celle des QP La Bastide (63% des enfants)
 - L'une des 3 plus forte proportion de jeunes de 17-24 ans sortie du système scolaire sans diplôme (près d'1 jeune sur 5 de 17-24 ans)
 - Plus fort taux d'entrée en apprentissage des QP : 10 jeunes entrés en apprentissage en 2014 soit 2,1% des 16-24 ans,
 - Des adultes parmi les moins diplômés du supérieur (6,5% des 15 ans et plus non scolarisés) => taux le plus faible des QP derrière celui du QP La Bastide.
 - 3ème taux d'accès à la formation continue le plus élevé en 2014 : 1 DEFM de catégorie A B C sur 5
- Poids des étrangers et des immigrés dans la population parmi les plus élevés des QP

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- La mixité des structures familiale peut être qualifiée de très faible.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs parmi les moins mobiles des QP => 4eme mobilité la plus réduite.

• Différences entre hommes et femmes

- Un taux d'activité des hommes parmi les plus élevés, proche de la moyenne des QP et un taux d'activité féminine le plus bas des QP derrière celui du QP Beaubreuil.

- Un taux d'emploi des hommes comme celui des femmes parmi les plus faibles observés sur les QP.

- Des fréquences de l'emploi du temps partiel parmi les plus élevés des QP tant pour les hommes que pour les femmes

=> 2ème taux d'emploi à temps partiel des hommes le plus élevé des QP derrière celui du QP Bastide

=> 3me plus fort taux derrière celui des QP La Bastide et Beaubreuil.

- Mais des indices de chômage et une déqualification d'une valeur médiane au regard des autres QP pour les hommes comme les femmes.

CCL écart entre hommes et femmes :

=> L'un des écarts entre sexe les plus prononcés des QP pour le taux d'activité, le taux d'emploi et l'indice de chômage

=> Mais le plus faible écart entre sexe pour la fréquence du travail à temps partiel et l'un de moins important pour les hauts niveaux de formation

=> Une déqualification chez des femmes moins prononcée que chez les hommes

• Différences entre générations :

- Un écart d'indices de chômage entre générations le plus marqué des QP

- Un indice des jeunes plus élevé que celui des 50 ans et plus.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Plus grande fréquence d'emploi sous contrat précaire pour les salariés immigrés mais une valeur médiane pour les salariés non immigrés.

- Indices de chômage parmi les 3 plus élevés de la commune tant pour les immigrés que les non immigrés.

- Une déqualification parmi les 3 plus importantes des QP pour les immigrés comme pour les non immigrés.

- Des adultes les moins formés des QP derrière ceux du QP La Bastide immigrés ou non immigrés.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Le plus grand écart entre immigrés et non immigrés des QP en matière d'emploi sous contrat précaire du fait de la plus grande fréquence d'emploi sous contrat précaire chez les immigrés

- Des écarts entre immigrés et non immigrés d'une valeur médiane en matière de chômage, de déqualification comme de haut niveau de formation

- Mais 2ème plus petit écart entre immigré non immigré pour les bas niveaux de formation

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous-peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
Les différences entre hommes et femmes													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
Les différences entre générations													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
Les différences entre immigrés et non immigrés													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté y est 1,3 fois plus élevé que sur Limoges hors QP => Taux de pauvreté le plus bas des QP
- Près de 350 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit un peu plus d'1 ménage sur 4 (26%) contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un écart à la moyenne nationale des revenus médians d'une valeur médiane au sein des QP.
- Une accentuation de cet écart entre 2008 et 2011 mais de façon beaucoup moins prononcé qu'ailleurs.
- Un revenu mensuel médian par UC après prestations sociales et après impôts de 1110 € en 2011 => position médiane au sein des QP
- 2ème plus forte part des prestations sociales dans les revenus derrière le QP Beaubreuil qui se fait au détriment des pensions et retraites et non des salaires et traitements comme sur les QP Bastide et Val de l'Aurence.
- Des bénéfiques et les autres revenus pesant un poids quasi-nul dans les revenus.
- Une part des ménages allocataires CAF dépendants de la CAF à 100% d'une valeur médiane au sein des QP.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le renouvellement de la population le plus faible des QP
- Sur représentation des familles monoparentales comme les personnes seules au regard des autres QP parmi les emménagés récents => l'un des plus forts taux de familles monoparentales au sein des QP.
- Prédominance des ménages de 25-59 ans parmi les emménagés récents mais sous-représentation des ménages les plus jeunes comme les plus âgés => 3ème plus forte attractivité des 25-49 ans au sein des QP
- QP attirant le moins de haut niveau de formation mais
- QP attirant le plus d'actifs occupés et comptant le moins de chômeurs parmi les actifs emménagés récents derrière le QP Bellevue.

• La structuration de l'habitat

- Sur représentation du nombre T3 et des T5 ou plus dans le parc de logement et sous-représentation des T1-T2 => 4ème poids le plus élevé de T5 et plus
- Une inadéquation entre typologie de logements et profil des emménagés récents liée à la plus grande mobilité des locataires, de logements souvent moins grands.
- Sur peuplement le moins fréquent sur les QP à l'inverse du sous peuplement le plus fréquent des QP ce pour l'ensemble des ménages comme pour les ménages de 60 ans et plus.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un nombre d'habitants stable entre 2006 et 2011
- Une diminution des 60 ans et plus et des 25-59 ans et une augmentation des moins de 10 ans, indice d'un certain renouvellement de la population. => plus forte baisse de 25-59 ans sur les QP et plus forte hausse de 18-24 ans
- Sur représentation des personnes âgées de 60 ans et plus et une sous-représentation des autres générations à l'exception des 18-24 ans

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- Détérioration de la situation socio-économique du QP accueillant => en 2000 quartier qualifié de familles plutôt favorisées et actives, ce QP est classé pour 2011 comme un quartier de ménages locataires fragiles, et la forte présence de personnes seules et âgées.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- QP le plus résidentiel derrière le QP La Bastide => taux de polarisation : 1,2
- QP enregistrant le plus faible taux d'entreprise pour 1000 habitants et le plus fort taux d'entreprises individuelles derrière ceux du QP LA Bastide, indice d'une forte présence d'artisans indépendants, d'auto-entrepreneurs et de très petites entreprises.

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- 2ème taux d'équipement le plus élevé des QP => 11 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants.
- Taux d'équipement déjà très élevé en 2008 et a peu évolué depuis
- Une progression de la diversité des équipements présents entre 2008 et 2012.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

- Taille moyenne des ménages : 1,86 personnes par ménages => 3ème plus petite taille moyenne des ménages
- Sous représentation des familles avec enfants notamment des familles couples => Plus faible part de familles avec enfants parmi les ménages au sein des QP.
- A contrario, sur représentation des personnes seules et des couples sans enfant => Plus fort poids de couples sans enfant
- 2ème plus fort taux de familles monoparentales parmi les familles avec enfants.

• La mixité intergénérationnelle

- Des âges médians parmi les plus élevés des QP derrière le QP Les Coutures, supérieurs à ceux observés sur le reste de la commune (46 ans pour les femmes et 41 ans pour les hommes)
- Des population âgées très présentes sur le quartier => plus fort poids des 60 ans et plus au sein des QP
- Un QP qui va vieillir moins fortement dans les années à venir => 3ème indice d'évolution des générations âgées (1,14)
- Un isolement important des personnes âgées (57% des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules à leur domicile) => 3ème plus fort taux des QP
- Mixité intergénérationnelle très faible.

• Les jeunes :

- Des 18-24 ans en sur représentation et des 16-17 ans comme des 25-29 ans moins présents sur ce QP => plus faible poids des 25-29 ans dans la population au sein des QP
- Des jeunes femmes plus autonomes qu'ailleurs sur les QP mais légèrement moins que sur le reste de la commune
- Une part de femmes de 18-24 ans en charge de famille d'une valeur médiane au sein des QP

• Education

- Le 4ème plus bas taux d'enfants vulnérables des QP (42% des enfants)
- La plus faible part de jeunes de 16-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme derrière celle du QP Le Sablard => 1 jeune sur 7 de 17-24 ans
- 3ème taux d'entrée en apprentissage le plus bas des QP en 2014 => moins de 5 jeunes entrés en apprentissage en 2014 soit 0,7% des 16-24 ans
- Position médiane du QP Le Vigénal pour la fréquence des hauts niveaux de formation chez les 15 ans et plus
- Taux d'accès à la formation continue pour les DEFM d'une valeur médiane => 1 DEFM de catégorie A B C sur 6
- Les plus faibles poids des étrangers et des immigrés dans la population

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- La mixité des structures familiale peut être qualifiée de très faible.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs parmi les moins nombreux des QP à travailler hors de la commune derrière ceux du QP Beaubreuil : 1 sur 8

• Différences entre hommes et femmes

- Le plus fort taux d'activité masculine des hommes des QP avec celui du QP Les Portes Ferrées comparable à celui observé sur le reste de la commune.
- Le taux d'emploi des hommes le plus élevé des QP
- 2ème indice de chômage des hommes le plus faible des QP
- 4ème taux d'hommes salariés à temps partiel le plus élevé au sein des QP.
- 3ème plus faible part d'hommes diplômés derrière celles des QP Le Bastide et Val de l'Aurence Sud.
- Des hommes diplômés moins souvent déqualifiés professionnellement que dans la majorité des QP
- Les femmes les plus actives des QP
- Le plus fort taux d'emploi des femmes sur les QP.
- 3ème indice de chômage des femmes le plus bas des QP.
- Une fréquence de l'emploi à temps partiel des femmes proche de la médiane des QP
- 2ème plus forte part de femmes diplômées parmi les 15-39 ans non scolarisés des QP derrière le QP Les Portes Ferrées.
- Une déqualification des femmes diplômées moins fréquente => Plus fort taux de femmes diplômées de professions intermédiaires sur les QP.

CCL écart entre hommes et femmes :

- => Des hommes souvent actifs, plus souvent actifs occupés, et moins fréquemment employés à temps partiel.
- => Mais des écarts médians au sein des QP
- => Des femmes 2 fois plus souvent diplômées que les hommes MAIS qui vivent plus souvent une déqualification que les hommes.
- => Malgré cela, les femmes comme les hommes sont moins souvent déqualifiés que dans la plupart des QP
- => Mais un écart entre sexe le plus faible derrière celui du QP Le Sablard.

• Différences entre générations :

- Des indices de chômage des moins de 25 ans et des 50 ans et plus parmi les plus faibles des QP.
- Des différences d'indices de chômage entre générations médians au regard des autres QP.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- 3ème plus faible fréquence d'emploi sous contrat précaire pour les salariés non immigrés mais 3ème plus forte pour les salariés immigrés.
- La même configuration se retrouve pour les indices de chômage : 3ème indice de chômage des immigrés le plus élevé des QP et 3ème indice de chômage le plus bas pour les non immigrés.
- Plus faible taux de déqualification au sein des QP pour les immigrés comme les non immigrés.
- Un poids des hauts niveaux de formation parmi les immigrés de 15-39 ans d'une valeur médiane au sein des QP mais 3ème poids le plus élevé des hauts niveaux de formation des 15-39 ans non immigrés.
- Des poids de bas niveau de formation chez les 15-39 ans parmi les plus faibles tant chez les immigrés que les non immigrés.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Les différences observées entre les immigrés et non immigrés dans la fréquence des contrats précaires et le chômage les plus prononcés des QP derrière ceux du QP Le Sablard, ces écarts se faisant au profit des non immigrés.
- Une certaine égalité entre immigrés et non immigrés en matière :
 - => de déqualification sociale,
 - => de poids des hauts niveaux de formation parmi les 15-39 ans
- L'un des plus bas écarts entre immigrés et non immigrés dans le poids des bas niveaux de formation parmi les 15-39 ans.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous-peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Faible dépendance des ménages aux prestations sociales
- Un quartier dont la population se renouvelle régulièrement attirant le plus d'actifs occupés et de hauts niveaux de formation
- Un QP moins concerné par la monoparentalité
- Une population jeune où les personnes âgées sont moins nombreuses et moins isolées résidentiellement
- Des jeunes femmes moins en charge de famille
- Des adultes mieux formés
- Des hommes les plus actifs des QP et les moins employés à temps partiel
- Des femmes parmi les plus actives et les moins employées à temps partiel
- Des immigrés ou des non immigrés moins employés sous contrat précaires

Points de vigilance

- Ménages les plus précarisés des QP
- Paupérisation très importante des ménages les plus modestes entre 2008 et 2011.
- Un QP où les entreprises sont peu implantées mais sont plus souvent des entreprises individuelles
- Le QP le moins équipés
- Des enfants parmi les plus vulnérables des QP
- Pas de jeunes entrés en apprentissage en 2014
- Un indice de chômage des femmes parmi les plus élevés des QP
- Un indice des moins de 25 ans parmi les plus élevés des QP
- Un écart entre génération le plus grand des QP en faveur des 50 ans et plus
- Des immigrés diplômés plus souvent déqualifiés que les non immigrés => plus grand écart des QP

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 3 fois plus élevé sur le QP Les Portes Ferrées que sur Limoges hors QP=> Taux de pauvreté le plus important des QP.
- Près de 350 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit près de 3 ménages sur 5 (57%) contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Diminution très importante des revenus du 1er décile entre 2008 et 2011 (-111€)
- Un écart à la moyenne nationale des revenus du 1er décile qui s'est accentué très fortement comme sur le QP Bellevue => indice d'une paupérisation des ménages les plus fragiles de ce QP
- Au contraire une relative stabilité de l'écart à la moyenne nationale des revenus médians mensuels avec un revenu médian augmente de 70€ => seule augmentation du revenu médian observé sur les QP entre 2008 et 2011.
- Un poids des salaires et des traitements comme des rentes et de pensions de retraites proche de ceux de Limoges hors QP.
- Mais des prestations sociales pesant plus lourdement dans les revenus à l'inverse des revenus issus des bénéficiés.
- 3ème plus faible dépendance des allocataires CAF aux prestations sociales derrière le QP Le Sablard et Les Coutures

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le QP dont la population se renouvelle le plus régulièrement => poids comparable des emménagés récents et des ménages présents depuis plus de 10 ans sur le quartier.
- Un QP attirant plus qu'ailleurs des couples avec enfants et des personnes âgées
- L'un des QP attirant le plus d'actifs occupés comme de hauts niveaux de formation

• La structuration de l'habitat

- Une sur représentation des T3 et des T4 et une sous représentation des T1-T2 et des T5 et plus
 - => Poids le plus faible des T1-T2 derrière le QP Beaubreuil
 - => Poids le plus important de T3 avec le QP Les Coutures => la moitié du parc de logement
 - => Poids des T5 et plus d'une valeur médiane au sein des QP mais inférieur à la moyenne des QP
- Un sur peuplement comme un sous peuplement qui place le QP Les Portes Ferrées dans une position médiane au sein des QP

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Diminution de la population de 7,6% entre 2006 et 2011=> la 2ème baisse la plus importante enregistrée sur un QP
 - => diminution de l'ensemble des générations à l'exception des 25-29 ans et des moins de 3 ans
 - => Une très forte diminution des 60 ans et plus => 2ème plus forte baisse des QP
 - => Stabilité du nombre de 25-59 ans et augmentation des moins de 3 ans
- Une population qui se renouvelle

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- Une évolution de la situation socio-démographique de la population qui n'a pas entraîné de changements de classe du QP Les Portes Ferrées au regard de l'ensemble des IRIS de France => quartier accueillant des ménages locataires fragiles, et un grand nombre de personnes seules et âgées en 2000 comme en 2011.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un QP ayant une fonction essentiellement résidentielle (taux de polarisation : 0,3) => position médiane mais valeur plus proche de celles des QP les plus résidentiels.
- Un des QP où les entreprises sont les moins implantées : 18 établissements pour 1000 habitants fin 2011 => 4ème plus faible taux au sein des QP
- Mais l'une des plus forte part d'entreprises individuelles => 4ème taux le plus élevé des QP indice d'une forte présence d'artisan indépendants, d'auto-entrepreneurs et de très petites entreprises.

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Le plus bas taux d'équipement enregistré sur les QP => 2,6 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants en 2012
- Un taux d'équipement en progression entre 2008 et 2012 comme la diversité des équipements présents sur ce territoire.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

- Taille moyenne des ménages : 2,48 personnes par ménages => 4ème plus grande taille moyenne derrière celle des ex ZUS
- Sur représentation des familles avec enfants, couples comme monoparentale qui se fait au détriment des personnes seules et des couples sans enfant
 - => 2ème plus fort taux de familles couples avec enfants des QP
 - => 2ème plus fort poids des familles monoparentales
- L'une des part les plus faibles de familles monoparentales au sein des familles avec enfants du fait de la présence plus importante de familles couples sur ce QP

• La mixité intergénérationnelle

- Sur représentation des 25-59 ans et sous représentation des 60 ans et plus => plus fort taux de 25-59 ans dans population avec le QP Le Sablard
- Des âges médians parmi les moins élevés (34 ans pour les femmes et 27 ans pour les hommes) => 4ème QP le plus jeune
- La plus faible part de personnes âgées dans la population au sein des QP
- Un QP qui va vieillir plus fortement que les autres dans le futur : indice d'évolution des générations âgées : 3,14 => 2ème indice le plus élevé de la commune.
- Des personnes âgées vivant moins souvent seules à domicile que sur la plupart des QP (45% des 75 ans et plus vivant à domicile) => 2ème plus faible isolement des personnes âgées avec le QP La Bastide
- Mixité intergénérationnelle qualifiée de moyenne

• Les jeunes :

- Sur représentation des 25-29 ans sur le QP Les Portes Ferrées (1 habitant sur 10) => plus fort taux dans les QP.
- Une sur représentation des 25-29 ans qui se fait au détriment des 18-24 ans moins nombreux que sur les autres QP
- Une autonomie des jeunes médiane au sein des QP moins importante que sur le reste de la commune
- Une parentalité précoce proche d'1/4 des 18-24 ans comme un grand nombre de QP contre 5,4% sur le reste de la commune
- Des jeunes femmes moins fréquemment en charge de famille : 3ème plus faible taux de parentalité chez les 18-24 ans => 1/4 d'entre elles ont au moins 1 enfant à charge

• Education

- 4ème plus grande vulnérabilité des enfants derrière les ex ZUS (53% des enfants en 2010) => indice comparable à ceux des QP Beaubreuil et Val de l'Aurence Nord.
- Une part de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme d'une valeur médiane au sein des QP => 1 jeune sur 6 de 17-24 ans
- Aucun jeune en apprentissage sur le QP Les Portes Ferrées en 2010.
- Plus fort taux de haut niveau de formation derrière le QP Les Coutures => près d'1 habitant de 15 ans ou plus sur 9.
- Le plus faible taux d'accès à la formation continue pour les DEFM sur les QP => 1 DEFM de catégorie A B C sur 7
- 4ème plus fort taux d'étrangers et d'immigrés dans la population dans les QP

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Une mixité générationnelle qualifiée de moyenne.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs parmi les plus nombreux à travailler hors de la commune (1 sur 5) => 3ème plus fort taux d'actifs travaillant hors Limoges

• Différences entre hommes et femmes

- Le plus fort taux d'activité masculine des hommes des QP comparable à celui observé sur le reste de la commune.

- Un taux d'emploi des 25-54 ans et un indice de chômage des 15-54 ans d'une valeur médiane au sein des QP pour les hommes

- L'une des plus faible fréquence du temps partiel chez les hommes au sein des QP

- Des hommes diplômés peu souvent cadres ou de professions intellectuelles supérieures mais plus souvent de professions intermédiaires (2ème rang au sein des QP)

- L'un des plus fort taux d'activité féminine => 4ème taux d'activité le plus élevé des femmes de 25-54 ans

- Un taux d'emploi des femmes de 25-54 ans qui place le QP dans une position médiane.

- Des femmes actives parmi les plus confrontées au chômage => 2ème indice le plus élevés des QP (Près de la moitié des femmes actives DEFM de catégorie A B C en 2013.

- Mais l'une des plus faible fréquence de l'emploi à temps partiel des femmes sur les QP => 2ème part la plus faible derrière celle du QP Bellevue.

- La plus faible déqualification des femmes diplômées sur les QP

CCL écart entre hommes et femmes :

=> Des femmes moins fréquemment actives, moins souvent actives occupées et plus fréquemment en recherche d'emploi.

=> Des femmes plus fréquemment employées à temps partiel que les hommes

=> Mais des femmes ayant un meilleur niveau de formation que les hommes et moins souvent en situation de déqualification

• Différences entre générations :

- L'un des indice de chômage des moins de 25 ans les plus forts des QP mais un indice de chômage des 50 ans et plus d'une valeur médiane

- L'écart d'indice de chômage entre générations le plus important en faveur des actifs les plus âgés (écart de 20 points).

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Des immigrés, comme des non immigrés moins fréquemment employés sous contrats précaires => Taux les plus bas de la commune mais écart entre les 2 reste du simple au double ;

- Mais la déqualification des immigrés est l'une des plus importantes des QP derrière celle des QP Le Sablard et La Bastide. Une déqualification des diplômés non immigrés d'une valeur médiane.

- Un poids des hauts niveaux de formation comparable entre immigrés et non immigrés

- Des non immigrés ayant beaucoup moins souvent que les autres QP un bas niveau de formation

- Des indices de chômage médians au sein des QP pour le QP Les Portes Ferrées tant pour les immigrés que les non immigrés.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Un écart d'emploi sous contrats précaires entre immigrés et non immigrés variant du simple au double

- Un écart de déqualification entre immigrés et non immigrés le plus important derrière le QP Beaubreuil

- Peu d'écart dans le poids des hauts niveaux de formation des immigrés et non immigrés mais l'un des plus importants pour les bas niveaux de formation en faveur des non immigrés

- Un écart entre immigrés et non immigrés médian au regard des autres QP en matière de chômage

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Une moindre dépendance aux prestations sociales qui se fait au profit des salaires et traitements
- Un QP attirant le plus de population ayant un travail et mieux formés
- Un QP le plus pourvu en équipement
- Peu d'enfants vulnérables
- Un QP comptant moins de jeunes sortis sans diplôme du système scolaire, entrant plus en apprentissage
- Des adultes mieux formés

Points de vigilance

- L'un des QP les plus précarisés
- Le QP le plus confronté à la monoparentalité du fait d'une sous représentation des familles couples avec enfants
- Un isolement des personnes âgées plus important
- Des hommes plus actifs, mieux formés que sur les autres QP mais plus souvent confrontés au chômage
- Des femmes parmi les plus actives mais les moins formées des QP et des femmes diplômées plus sujettes à une déqualification
- Des immigrés le plus souvent au chômage mais les moins souvent employés sous contrats précaires et des immigrés diplômés plus fortement sujet à une déqualification
- Des écarts entre immigrés et non immigrés les plus élevés pour le poids des contrats précaires et les indices de chômage et un déqualification plus importante des immigrés diplômés

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 1,8 fois plus élevé sur le QP Le Sablard que sur Limoges hors QP et 1/3 moins élevé que sur l'ensemble des QP de Limoges => 3ème quartier le moins précarisé des QP
- Près de 380 ménages vivraient sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit un peu plus d'1 ménage sur 3 (35%) contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Des écarts à la moyennes des revenus des ménages les plus modestes (D1) comme des revenus médians les moins prononcés des QP avec ceux du QP Les Coutures.
- Mais accentuation de ces écarts entre 2008 et 2011,
- Une diminution des revenus du 1er décile de 27€ et stabilité des revenus médians entre 2008 et 2011.
- Des revenus médians et du 1er décile mensuels déclarés par UC (avant prestations sociales et avant impôts) les plus élevés de la commune avec ceux du QP Les Coutures : 726€ pour le 1er décile et 1450€ pour le revenu médian
- Une structuration des revenus proche de celle de Limoges hors QP mais des revenus issus du bénéfiques et autres revenus bien inférieurs à ceux observés sur le reste de la commune.
- Plus grande part des traitements et salaires et des bénéfiques dans les revenus au sein des QP avec le QP Les Coutures qui se fait au détriment des pensions et rentes
- Plus faible dépendance des allocataires CAF aux prestations sociales sur les QP

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Un QP dont la population se renouvelle plus vite que sur les autres QP => 2ème plus fort renouvellement
- Le QP attirant le plus de personnes seules sur le QP et dans une moindre mesure des couples sans enfant
- Un QP attractif pour les jeunes ménages et pour les ménages des 40-59 ans => plus forte attractivité au sein des QP pour les ménages de ces générations.
- Le QP attirant le moins de 25-54 ans ayant un bas niveau de formation. => plus bas taux des QP.
- L'un des 3 QP attirant le plus d'actifs occupés parmi les 25-54 ans emménagés récents.

• La structuration de l'habitat

- Sur représentation des T1-T2 et sous-représentation des T5 et plus dans le parc de logement
 - => plus fort taux de T1-T2 dans les QP.
 - => 3ème plus faible taux de T5 et plus
- Un sur-peuplement parmi les moins fréquent sur les QP du fait de la sur-représentation des personnes seules => 4ème taux le plus bas
- Un sous-peuplement des ménages de 60 ans et plus moins fréquent qu'ailleurs => plus faible taux derrière le QP Les Coutures.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Seul QP avec le QP Le Beaubreuil à avoir connu une augmentation de sa population entre 2008 et 2011 => croissance démographique entre 2006 et 2011 de +1,3%.
- Un QP ayant vu sa population se renouveler :
 - => Diminution du nombre de 60 ans et plus et de 11-24 ans
 - => Forte augmentation des moins de 6 ans
 - => Seul QP ayant vu le nombre de 25-59 ans augmenter
- Sur représentation des moins de 25 ans sur le QP Le Sablard et sous représentation des 25 ans et plus au regard des autres QP.

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- Détérioration de la situation socio-économique du QP accueillant => en 2000 quartier qualifié de familles plutôt favorisées et actives, ce QP est classé pour 2011 comme un quartier de ménages locataires fragiles, et la forte présence de personnes seules et âgées.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- QP le moins résidentiel avec le QP Les Coutures => taux de polarisation : 2,6, le plus élevé des QP
- Le QP où les entreprises sont le plus implantées => 51 établissements pour 1000 habitants fin 2011.
- Position médiane du QP au regard du nombre d'entreprises individuelles (56%).

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Plus fort taux d'équipement des QP : 11 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants en 2012
- Plus forte progression du taux d'équipement entre 2008 et 2012 sur les QP.
- Stabilité de la diversité des équipements présents entre 2008 et 2012.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

- Taille moyenne des ménages la plus petite derrière le QP Les Coutures : 1,71 personnes par ménages
- Plus grande part de personnes seules dans la population
- Moins grande part de familles avec enfants, familles couples comme familles monoparentales parmi les ménages au sein des QP
- Mais 4ème taux de monoparentalité les plus fort => 52% de familles monoparentales parmi les familles avec enfant

• La mixité intergénérationnelle

- Des âges médians parmi les plus élevés des QP (45 ans pour les femmes et 39 ans pour les hommes) => 3ème rang au sein des QP
- Des populations âgées très présentes sur le quartiers => 3ème poids le plus élevé de 60 ans et plus dans la population
- Le QP qui va vieillir le moins dans les années à venir => indice d'évolution des générations : 0,69
- Un isolement plus important des personnes âgées (58% des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant à domicile=> 3ème taux le plus fort taux des QP)
- La mixité intergénérationnelle peut être qualifiée de faible sur ce QP.

• Les jeunes :

- L'un des QP comptant le moins de 16-29 ans => plus faible part de 16-17 ans dans la population
- Des jeunes femmes plus autonomes qu'ailleurs sur les QP mais légèrement moins que sur le reste de la commune
- Une part de jeunes femmes en charge de familles d'une valeur médiane au sein des QP => 26% des femmes de 18-24 ans ont au moins 1 enfant à charge en 2010

• Education

- Des enfants parmi les moins vulnérables (36% des enfants du QP Le Sablard => 3ème taux le plus bas derrière celui des QP Bellevue et Les Coutures.
- La plus faible part de jeunes de 16-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme derrière celle du QP Le Vignal => 1 jeune sur 7 de 17-24 ans
- 3ème taux d'entrée en apprentissage le plus élevé des QP en 2014 => moins de 5 jeunes entrés en apprentissage en 2014 soit 1,8% des 16-24 ans
- Des adultes parmi les moins diplômés du supérieur (7,7% des 15 ans et plus en 2010)=> 4ème taux le plus bas des QP.
- Un accès des chômeurs à la formation continue d'une valeur médiane au sein des QP => 18% des DEFM de catégorie A B C en 2013.
- Les plus faibles poids des étrangers et des immigrés dans la population derrière celles du QP Le Vignal

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- La mixité des structures familiale peut cependant être qualifiée de faible.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs se déplaçant le plus hors de la commune pour travailler => 1 actif en emploi sur 4

• Différences entre hommes et femmes

- 3ème taux d'activité masculine des 25-54 ans le plus fort des QP mais un taux d'emploi des hommes parmi les plus bas des QP
 - Plus fort indice de chômage des hommes sur les QP
 - Une fréquence du temps partiel chez les hommes d'une valeur médiane au sein des QP
 - Des hommes de 15-39 ans les plus formés des QP => plus fort poids des hauts niveaux de formation
 - Des hommes diplômés les plus occupant le plus souvent une profession intermédiaire mais moins fréquemment un poste de cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

- 3ème taux d'activité féminine des 25-54 ans
 - 2ème plus fort taux d'emploi des femmes sur les QP derrière celui du QP Le VigénaL.
 - Un indice de chômage des femmes d'une valeur médiane au sein des QP
 - Une fréquence de l'emploi à temps partiel des femmes comme pour les hommes proche de la médiane des QP
 - Les femmes les moins souvent titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans les QP => plus bas taux de hauts niveaux de formation au sein des QP.
 - Une déqualification des femmes diplômées parmi les plus importantes des QP => 3ème plus faible taux de femmes diplômées cadres ou de professions intellectuelles supérieures

CCL écart entre hommes et femmes :

=> Des hommes mieux formés que les femmes, plus souvent actifs mais moins souvent actifs occupés, très fortement confrontés au chômage, mais
 => Des femmes les moins diplômées des QP
 => Des femmes diplômées subissant plus que les hommes une déqualification, et plus fréquemment employées à temps partiel.

• Différences entre générations :

- Plus faible indice de chômage des moins de 25 ans derrière celui du QP Les Coutures et plus fort indice de chômage des 50 ans et plus au sein des QP derrière celui du QP Bellevue
 - Le seul QP avec le QP Les Coutures où les actifs de 50 ans et plus sont plus souvent DEFM que les jeunes de moins de 25 ans.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Une fréquence des contrats précaires la plus faible des QP derrière celle du QP Les Portes Ferrées pour les immigrés mais d'une valeur médiane pour les non immigrés
 - L'un des indices de chômage les plus élevés des QP pour les immigrés mais d'une valeur médiane pour les non immigrés

- Plus forte déqualification des immigrés diplômés au sein des QP et moins forte déqualification des diplômés non immigrés.

- Une fréquence des hauts niveaux de formation chez les immigrés d'une valeur médiane au sein des QP mais le 3ème poids le plus fort de hauts niveaux de formation chez les non immigrés
 - La plus petite part de bas niveaux de formation chez les immigrés au sein des QP. Ce poids est d'une valeur médiane pour les non immigrés.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Un écart entre immigrés et non immigrés pour les salariés en contrats précaires le plus élevé des QP comme l'indice de chômage en faveur des non immigrés
 - Un poids de bas niveaux de formation comparable chez les immigrés et les non immigrés.

- Une fréquence des hauts niveaux de formation 2 fois plus importante chez les immigrés que les non immigrés => 3ème plus fort écart en faveur des immigrés derrière les QP Bellevue et Val de l'Aurence Nord.

- Mais une déqualification près de 3 fois plus fréquente chez les immigrés

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Des actifs plus diplômés qu'en moyenne des QP
- Des actifs occupés mobiles
- Un quartier attractif pour les jeunes et jeunes ménages

Points de vigilance

- Précarisation très importante des populations les plus fragiles (impact de la crise)
- Renouvellement important de la population : faire cohabiter des populations différentes
- -Un peuplement récent qui accentue les inégalités territoriales ?
- Faible mixité fonctionnelle
- Un isolement résidentiel important et la présence importante de familles monoparentales
- Un vieillissement démographique attendu, à l'image des autres QP
- Forts indices de chômage tant pour les jeunes que les actifs les plus âgés, les hommes que les femmes malgré le bon taux de diplômés : découragement face aux difficultés du marché de l'emploi moins visible que sur les autres quartiers ?

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 1,7 fois plus élevé sur le QP Bellevue que sur Limoges hors QP :
- => taux de pauvreté le plus bas des QP de Limoges derrière le QP Le Vigenal.
- Près de 760 ménages vivent sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit près d'1/3 des ménages (33%) contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un revenu du 1er décile proche de zéro en 2011 comme sur les QP ex ZUS mais qui était en 2008 parmi les plus élevés des QP :
- => plus forte diminution des revenus des ménages les plus modestes des QP (-230€ entre 2008 et 2011).
- Une baisse du revenu médian entre 2008 et 2011 (-10€), plaçant ce QP parmi les 3 évolutions les plus défavorables.
- Des écarts des revenus à la moyenne nationale qui s'accroissent entre 2008 et 2011 :
- => creusement des écarts à la moyenne nationale le plus important des QP pour les revenus du 1er décile.
- Part des bénéficiaires dans les revenus des ménages la plus élevée des QP derrière le QP Le Sablard.
- L'une des plus faibles parts des prestations sociales et des indemnités chômage dans les revenus.
- 3ème plus faible dépendance des allocataires CAF aux prestations sociales sur les QP derrière les QP Le Sablard et Les Coutures.

	QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L'AURENCE NORD	QP VAL DE L'AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadragage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Ce quartier est le 2ème QP où la population se renouvelle le plus, après celui des Coutures.
- QP attirant le moins de couples parentaux mais le plus de familles monoparentales au regard des autres QP.
- Des QP de Limoges, Bellevue est le plus attractif pour les ménages de moins de 40 ans et a contrario le moins attractif pour les ménages de 40 ans et plus.
- L'un des 3 QP attirant le plus de 25-54 ans ayant un haut niveau de formation (3ème rang) et le plus d'actifs occupés (derrière le QP Le Vigenal).

• La structuration de l'habitat

- Sous représentation des T5 et plus, sur-représentation des T3 et des T4
 - => 3ème poids le plus bas de T5 et plus parmi les logements
 - => 3ème part la plus élevée de T3
- 3ème plus faible sur peuplement parmi les QP mais plus fort sous peuplement prononcé derrière le QP Le Vigenal.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Plus forte diminution de la population observée sur les QP => - 11% entre 2006 et 2011.
- Diminution de la plupart des générations de 60 ans et plus, et des 6-10 ans.
 - => Mais 2ème plus forte hausse de 60 ans et plus dans la population entre 2008 et 2011
 - => Plus forte baisse des moins de 3 ans avec celle du QP Les Coutures (-15%)

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- QP qui a connu une détérioration de sa situation entre 2000 et 2011 : quartier de ménages favorisés avec une part importante de personnes seules et âgées en 2000, ce QP se caractérise en 2011 par la présence de ménages locataires fragiles, avec toujours la forte présence de personnes seules et âgées.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un QP ayant une fonction essentiellement résidentielle (taux de polarisation : 0,3) => position médiane parmi les QP mais valeur plus proche des QP les plus résidentiels.
- Des établissements plus présents que sur la plupart des QP (22,5 établissements pour 1000 habitants fin 2011) => 4ème taux le plus fort des QP.
- Une part d'entreprises individuelles comparable à la moyenne des QP (53%).

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Un taux d'équipements d'une valeur médiane au sein des QP => 5,7 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants en 2012.
- Un taux d'équipements qui a augmenté entre 2008 et 2012, et des équipements qui se sont diversifiés.
- Mais l'une des plus basses diversité d'équipements des QP en 2012.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

• Structure de la population/ familles monoparentales

- Des ménages de petite taille => 4ème taille moyenne des ménages la plus faible des QP (1,95).
- Sur représentation des couples sans enfant et dans une moindre mesure des personnes seules, avec a contrario moins de couples parentaux au regard des autres QP => plus forte part de couples sans enfant parmi les QP.
- 3ème taux de monoparentalité le plus fort des QP => 57% des familles avec enfants sont monoparentales au RP 2010.
- CCL : faible mixité des structures familiales.

• La mixité intergénérationnelle

- Sous représentation des jeunes de moins de 18 ans et sur représentation des populations majeures au regard de la moyenne des QP.
- Plus fort poids de 18-24 ans dans la population au sein des QP.
- Des âges médians plus élevés qu'en moyenne sur les QP (37 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes).
- Des populations âgées plus présentes sur le QP qu'en moyenne des QP Limougeaudois => position médiane au sein des QP.
- Un QP qui va continuer à vieillir => position médiane concernant l'indice d'évolution des générations âgées.
- Des personnes âgées vivant moins souvent seules à domicile que sur les autres QP (la moitié des 75 ans et plus vivant à domicile) => 3ème plus faible isolement des personnes âgées avec le QP La Bastide.
- Très faible mixité intergénérationnelle.

• Les jeunes :

- Sur représentation des 16-24 ans sur le QP Bellevue => taux le plus élevé des QP.
- Des jeunes plus autonomes qu'ailleurs sur les QP mais légèrement moins que sur le reste de la commune.
- Des jeunes femmes plus fréquemment en charge de famille => 3ème plus fort taux de parentalité chez les femmes de 18-24 ans sur les QP (1/3 des femmes de 18-24 ans ont au moins 1 enfant à charge).

• Education

- Part des enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif la plus faible des QP => 1/4 des enfants.
- Une part de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme conforme à la médiane des QP => 1 jeune de 17-24 ans sur 5.
- 2ème taux d'entrée en apprentissage des jeunes le plus élevé => 5 jeunes en 2014 soit 2% des 16-24 ans.
- Un des plus forts taux de haut niveau de formation => près d'1 habitant de 15 ans ou plus sur 10.
- 4ème plus fort taux d'accès à la formation continue pour les demandeurs d'emploi => 1 DEFM de catégorie A B C sur 5.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- 3ème plus faible poids des étrangers et des immigrés dans la population dans les QP

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Des actifs parmi les plus nombreux à travailler hors de la commune (1 sur 5)
- => 4ème plus fort taux d'actifs travaillant hors Limoges.

• Différences entre hommes et femmes

- 3ème taux d'activité des hommes de 25-54 ans le plus élevé des QP.
- 2ème taux d'emploi des hommes le plus élevé des QP => 60% des hommes de 25-54 ans.
- Des hommes parmi les plus confrontés au chômage => 3ème indice de chômage le plus fort des QP.
- 2ème plus faible fréquence du temps partiel chez les hommes.
- Peu d'hommes cadres ou de professions intellectuelles supérieures, mais plus de professions intermédiaires => 2ème rang des QP.
- Un taux d'activité des femmes 25-54 ans d'une valeur médiane au sein des QP.
- 3ème plus fort taux d'emploi des femmes sur les QP => 60% de femmes actives.
- Plus fort indice de chômage des femmes au sein des QP => 58% des femmes actives DEFM de catégorie A B C fin 2013.
- La plus faible fréquence de temps partiel sur les QP => 31% des femmes salariées.
- Plus forte proportion de femmes diplômées occupant une profession intermédiaire mais peu de cadres ou de professions intellectuelles supérieures.

CCL écart entre hommes et femmes :

- => Des écarts entre sexes médians au sein des QP tant pour le taux d'activité que le taux d'emploi et la déqualification plus importants pour les hommes.
- => Des femmes beaucoup plus confrontées à la recherche d'emploi que sur les autres QP=> écart le plus élevé des QP.
- => Mais un temps partiel aussi fréquent chez les hommes que les femmes.
- => Et des femmes plus diplômées que les hommes.

• Différences entre générations :

- Les plus forts indices de chômage des moins de 25 ans et des 50 ans et plus des QP de Limoges.
- Un indice de chômage plus élevé chez les jeunes que chez les 50 ans et plus.

• Différence entre immigrés et non immigrés

- Plus faible part des salariés immigrés en emplois précaires au sein des QP et a contrario fréquence parmi les plus élevés de l'emploi précaires chez les salariés non immigrés.
- Plus faible indice de chômage chez les immigrés comme les non immigrés sur le QP Bellevue.
- Une déqualification moins prononcée chez les immigrés que les non immigrés.
- L'une des déqualifications les plus importantes sur les QP pour les non immigrés derrière le QP La Bastide et l'une des plus basses pour les immigrés derrière celle des QP Les Coutures et le Vigenal.
- Plus forte part de hauts niveaux de formation chez les immigrés mais d'une valeur médiane pour les non immigrés au sein des QP

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Des écarts entre immigrés et non immigrés les plus faibles des QP pour les salariés en contrats précaires et les indices de chômage.
- Une déqualification pratiquement aussi fréquente chez les immigrés que les non immigrés.
- Des écarts entre immigrés et non immigrés les plus marquées en matière de haut niveau de formation ce faisant en faveur des immigrés => écart positif le plus marqué des QP.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
<u>Les différences entre hommes et femmes</u>													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
<u>Les différences entre générations</u>													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
<u>Les différences entre immigrés et non immigrés</u>													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Nota béné : l'approche par IRIS englobant assimile les IRIS sur lesquels se situe chaque QP à celui-ci. Elle tend ainsi à diluer les difficultés rencontrées par les QP. Elle présente cependant l'intérêt de dessiner à grand trait les tendances éventuelles qui s'observent sur ces quartiers.

Points forts

- Renouvellement important de la population : vecteur de mixité
- Mixité fonctionnelle importante (proximité des commerces et services, quartier plus ouvert sur l'extérieur)
- Les jeunes et leur situation au regard de la formation, de leur scolarité
- Des actifs aussi mobiles pour l'emploi que les autres Limougeaudois

Points de vigilance

- Paupérisation des populations les plus fragiles
- Renouvellement important de la population : faire cohabiter des populations différentes
- Une activité économique présente mais qui peut être précaire (maintien de l'activité sur le quartier)
- Chômage important des hommes
- Précarité importante des salariés

CADRE INITIAL : pauvreté et précarisation des publics.

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Le risque de pauvreté est 2 fois plus élevé sur le QP Les Coutures que sur Limoges hors QP => 4ème taux de pauvreté le plus élevé des QP.
- Près de 450 ménages vivent sous le seuil de pauvreté sur ce QP fin 2010, soit près de 2 ménages sur 5 (37%) contre 1 sur 5 sur Limoges hors QP et 1 sur 11 sur la CA hors Limoges.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Les écarts du revenu médian et du revenu des ménages les plus modestes (1er décile) à la moyenne métropolitaine sont, avec ceux du QP Le Sablard, les moins prononcés des QP de Limoges.
- Mais accentuation de ces écarts entre 2008 et 2011.
- Une diminution des revenus du 1er décile de 18€ tandis que le revenu médian est resté stable entre 2008 et 2011.
- Les revenus médians et du 1er décile mensuels déclarés par uc (avant prestations sociales et avant impôts) figurent parmi les plus élevés des QP de la commune avec ceux du QP Le Sablard: 780€ pour le 1er décile et 1 420€ pour le revenu médian.
- La structuration des revenus selon leur source (salaires, indemnités chômage, retraite...) est proche de celle de Limoges hors QP mais la part bénéfiques et autres revenus est bien inférieure à celle observée sur le reste de la commune.
- La part des traitements, salaires et bénéfiques dans les revenus est la plus grande des QP de Limoges avec celle du QP Le Sablard. A contrario la part pensions et rentes est faible.
- 2ème plus faible dépendance des allocataires CAF aux prestations sociales sur les QP derrière le QP Le Sablard.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	Cadrage : pauvreté et précarisation des publics	54	50	33	37	57	35	45	45	26	42	19	25
	Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (DGI 2011 et estimations © Compas)	840	1127	757	449	349	380	1035	1021	350	6408	9399	15807
	Evolution 2008-2011 du revenu fiscal mensuel médian par uc (DGI 2008-2011)	0 €	- 3 €	- 230 €	- 20 €	- 110 €	- 30 €	- 4 €	- €	nd	- 50 €	- 40 €	- 90 €
	Evolution 2008-2011 du 1er décile des revenus fiscaux mensuels par uc (DGI 2008-2011)	- 140 €	- 20 €	- 10 €	- 2 €	70 €	- 10 €	- 140 €	- 70 €	- 15 €	- 20 €	60 €	50 €
	Poids des prestations sociales dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011-estimations COMPAS)	16%	18%	9%	5%	8%	7%	15%	16%	nd	12%	5%	7%
	Poids des indemnités de chômage dans le revenu des ménages après prestations sociales et avant impôts (DGI 2011 et estimations © Compas)	6%	8%	3%	2%	3%	3%	6%	6%	nd	5%	2%	3%
	Part des allocataires CAFdt les revenus se composent à 100% de prestations sociales (Insee CAF 2013)	27%	26%	24%	20%	23%	19%	27%	32%	25%	25%	15%	17%

Cadre de vie et renouvellement urbain

• Le renouvellement de la population :

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Ce QP est celui où la population se renouvelle le plus vite.
- Taux de ménages sans enfant (personnes seules+ couples sans enfant) le plus élevé des QP.
- Un QP attractif pour les ménages les plus jeunes et les plus âgés => c'est la plus forte attractivité des ménages de 60 ans et plus au sein des QP.
- C'est le QP qui attire le plus de 25-54 ans ayant un haut niveau de formation.
- Une attractivité médiane parmi les QP sur les critères des parts des actifs occupés et de chômeurs parmi les emménagés récents.

• La structuration de l'habitat

- Sur représentation des T1-T2 et des T3, et sous-représentation des T4 et plus dans le parc de logements :
 - => Plus fort taux de T1-T2 des QP de Limoges avec le QP Le Sablard
 - => Plus fort taux de T3
 - => Plus faibles taux de T4 et de T5 et plus
- Un sur peuplement 2 fois moins fréquent du fait de la structure des ménages
 - => 2ème taux le plus bas des QP.
- Une mixité de l'habitat plus grande :
 - => 1 ménage sur 5 propriétaire et 1 sur 5 locataire du parc privé.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- Diminution de la population de 5,4% entre 2006 et 2011 => la 3ème baisse la plus forte sur les QP.
- Une diminution qui touche toutes les générations à l'exception des 3 à 10 ans.
- Diminution du nombre de moins de 3 ans la plus forte des QP avec celle du QP Bellevue, mais des moins de 3 ans sur représentés sur le QP Les Coutures.
- Sur-représentation des 25-59 ans et sous-représentation des 60 ans et plus au regard des autres QP.

Ce que nous apprend la typologie des IRIS de France :

- Un QP qui a connu un renouvellement de sa population : accueillant en 2000 une majorité de ménages favorisés et une part importante de personnes seules et âgées, ce QP se caractérise en 2011 par la présence de familles plutôt favorisées et actives.

• L'implantation des entreprises

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- QP le moins résidentiel avec le QP Le Sablard => taux de polarisation le plus élevé des QP : 2,6
- Des établissements plus présents que sur les autres QP (35 établissements pour 1000 habitants fin 2011) => 2ème plus fort taux des QP.
- La plus faible part d'entreprises individuelles, indice d'une moindre présence d'artisans, d'indépendants, d'auto-entrepreneurs et de très petites entreprises (entreprises plus sensibles à la conjoncture économique).

• Le niveau d'équipement

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- 3ème taux d'équipement le plus élevé des QP => 8,9 commerces de proximité, équipements et services publics et marchands pour 1000 habitants en 2012.
- Un taux d'équipement qui a progressé entre 2008 et 2012 mais une diversité des équipements qui s'est réduite => perte d'un boucher et d'un fleuriste.

Cohésion sociale

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- **Structure de la population/ familles monoparentales**

- Taille moyenne des ménages la plus basse des QP : 1,68.
- Sur représentation des personnes seules et sous représentation des familles avec enfants.
- Taux de familles monoparentales parmi les familles avec enfants le plus élevé des QP (59%) : faible mixité des structures familiales.

- **La mixité intergénérationnelle**

- Des écarts d'âge médian entre sexe très importants, les plus importants des QP => âge médian des femmes de 13 ans supérieur à celui des hommes (51 ans pour les femmes contre 38 ans pour les hommes).
- Les âges médians les plus élevés des QP.
- Des population âgées très présentes sur le quartier => plus fort taux de 60 ans et plus dans la population des QP de Limoges.
- Un vieillissement à venir moins important que sur les autres QP ou le reste de la commune
=> Indice d'évolution des générations âgées : 0,69 => 2ème plus faible indice des QP.
- Un isolement résidentiel des personnes âgées le plus fort des QP => 70% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules à leur domicile.

- **Les jeunes :**

- Sous représentation des 16-17 ans => plus faible part des 16-17 ans dans la population des QP derrière celui du QP Le Sablard.
- Des jeunes plus autonomes qu'ailleurs sur les QP, mais légèrement moins que sur le reste de la commune.
- Des jeunes femmes moins fréquemment en charge de famille : 17% des femmes de 18-24 ans ont au moins 1 enfant à charge.

- **Education**

- Moins d'enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif : 29% des enfants du QP Le Sablard => 2ème taux le plus bas derrière celui des QP Bellevue.
- L'une des plus faibles parts de jeunes de 16-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme (1 jeune sur 7 de 17-24 ans) => 3ème plus faible part des QP.
- Un taux d'entrée en apprentissage des jeunes d'une valeur médiane au sein des QP => moins de 5 jeunes en 2014 soit 1% des 16-24 ans.
- Taux de hauts niveaux de formation des 15 ans et plus le plus élevé des QP => Plus d'1 habitant de 15 ans ou plus sur 7.
- Taux d'accès à la formation continue pour les DEFM le plus élevé des QP => 1 DEFM de catégorie A B C sur 4.

Ce que nous apprend l'approche par IRIS englobants :

- 4ème part la plus faible des QP des étrangers et des immigrés dans la population.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Ce que nous apprend l'approche par type d'habitat :

- Autant d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence qu'en moyenne Limougeaude
=> 3ème plus forte part d'actifs travaillant hors de la commune parmi les QP.

• Différences entre hommes et femmes

- Un taux d'activité des hommes de 25-54 ans et un taux d'emploi proches de la moyenne des QP.
- Part des hommes actifs en recherche d'emploi la plus élevée des QP derrière celle du QP Le Sablard.
- Part des hommes à temps partiel la plus faible des QP de Limoges..
- Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre ou de profession intellectuelle supérieure la plus élevée des QP.

- Le 2ème taux d'activité féminine le plus élevé des QP derrière celui du QP Le Vignal.
- Un taux d'emploi des femmes d'une valeur médiane au sein des QP.
- L'indice de chômage des femmes est le plus bas des QP en 2013 => moins d'1/3 des femmes actives DEFM de catégorie A B C fin 2013.
- Une fréquence du temps partiel d'une valeur médiane au sein des QP.
- La plus faible déqualification des femmes diplômées sur les QP.

CCL écart entre hommes et femmes :

=> des taux d'activité et des taux d'emploi comparables entre sexe,
=> des femmes au contraire moins souvent confrontées au chômage et mieux formées, et des femmes diplômées moins souvent en situation de déqualification,
=> des hommes cependant moins souvent employés à temps partiel.

• Différences entre générations :

- Plus faibles indices de chômage des moins de 25 ans et des 50 ans et plus parmi les QP.
- Les QP Les Coutures et Le Sablard sont les seuls sur lesquels les actifs de 50 ans et plus sont plus souvent à la recherche d'un emploi que les jeunes de moins de 25 ans, mais des écarts entre générations quasi inexistantes (plus petit écart des QP de Limoges).

• Différence entre immigrés et non immigrés

- La part des salariés en contrat précaire est la plus élevée des QP, pour les immigrés comme pour les non immigrés.
- A contrario, indice de chômage des immigrés le plus faible des QP de Limoges derrière celui de Bellevue et un indice de chômage d'une valeur médiane pour les non immigrés.
- Le phénomène de déqualification est moins répandu que sur les autres QP tant pour les immigrés que les non immigrés.
- Les plus forts poids de hauts niveaux de formation des QP de Limoges, pour les immigrés comme les non immigrés.

CCL écarts immigrés non immigrés :

- Des écarts entre immigrés et non immigrés proche de la médiane des QP pour les salariés en contrats précaires.
- Des écarts entre types de populations parmi les moins élevés des QP pour les indices de chômage => 3ème rang derrière les QP Beaubreuil et Bellevue.
- Une déqualification comparable entre les immigrés et les non immigrés sur le QP Les Coutures.
- Des immigrés ayant plus de chance d'avoir un haut niveau de formation et plus de risque d'avoir un bas niveau de formation que des non immigrés.

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Cadre de vie et renouvellement urbain	Nb d'habitants en 2010	4029	5244	1598	1741	1361	1124	4136	4050	1291	24576	114576	139150
Le renouvellement urbain													
Part des ménages emménagés dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails)		33,0	34,3	41,4	49,5	36,8	40,1	33,6	37,7	27,2	36,6	45,7	44,4
Ménages emménagés récents par situation familiale	Nombre de ménages ayant emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 5 ans (Insee Fichiers Détails 2010)	531	647	339	513	202	263	580	576	189	3840	28872	32712
	Part des personnes seules parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	36,6	22,0	33,4	50,7	22,6	53,3	26,1	22,9	31,5	32,2	60,5	57,2
	Part des familles monoparentales parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	20,2	23,4	29,3	22,3	23,9	17,4	29,3	33,0	29,6	25,6	7,1	9,2
	Part des couples sans enfant parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	12,1	15,9	17,7	16,7	15,0	11,0	9,1	11,6	15,2	13,6	16,0	15,7
	Part des couples avec enfants parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	26,0	34,7	15,5	9,4	37,3	17,5	30,7	28,7	18,4	25,1	12,3	13,8
Ménages emménagés récents par âge	Part des ménages de moins de 25 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	6,2	12,6	18,5	17,7	6,7	18,2	8,8	11,5	8,1	12,0	33,8	31,3
	Part des ménages de 25-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	40,3	45,0	49,7	32,3	47,9	36,4	50,6	44,2	46,4	43,4	36,7	37,5
	Part des ménages de 40-59 ans parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	32,4	29,6	22,3	23,6	29,7	35,6	30,2	33,9	33,3	29,9	20,2	21,4
	Part des ménages de 60 ans et plus parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	21,1	12,8	9,5	26,4	15,7	9,8	10,4	10,4	12,1	14,7	9,2	9,9
Ménages emménagés récents par	Part des actifs occupés parmi les ménages emménagés récents B53	28,7	36,1	54,4	38,4	51,9	53,0	43,0	37,7	59,4	41,0	68,8	64,4
	Indice de chômage des emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	53,9	37,9	23,5	33,6	29,4	27,0	41,2	44,8	24,8	38,3	12,7	16,1
Ménages emménagés récents par niveau de formation	Part des hauts niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	8,7	13,4	19,0	20,0	18,9	14,2	11,7	9,9	7,7	13,1	45,0	40,0
	Part des bas niveaux de formation parmi les ménages emménagés récents (Insee Fichiers Détails 2010)	57,1	50,2	33,2	38,2	40,1	29,0	50,3	58,0	38,0	47,5	18,7	23,2
La structure de l'habitat													
Poids des logements selon leur taille	Part des T1-T2 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,8	13,8	19,3	34,9	13,8	39,5	13,4	16,7	16,6	20,3	34,0	32,1
	Part des T3 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	33,1	41,6	44,0	48,3	48,1	34,1	43,0	35,2	43,5	40,5	24,8	26,9
	Part des T4 dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	25,6	26,6	28,9	14,8	29,5	20,8	35,7	34,3	27,7	27,9	22,0	22,7
	Part des T5 et plus dans le parc de logement (Insee Fichiers Détails 2010)	15,5	18,0	7,8	2,0	8,6	5,6	7,8	13,7	12,2	11,3	19,3	18,2
Occupation des logements	Part des ménages en situation de sous peuplement accentué (Insee Fichiers Détails 2010)	33,0	19,4	35,8	29,8	25,6	29,8	32,6	27,9	47,4	30,0	44,7	42,6
	Nombre de ménages en situation de sous peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	531	366	293	309	140	195	563	426	329	3152	28262	31414
	Part des ménages en situation de sur-peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	18,3	19,2	7,3	6,9	13,2	7,4	13,3	20,0	5,8	14,1	3,5	5,0
	Nombre de ménages en situation de sur peuplement (Insee Fichiers Détails 2010)	294	362	60	72	72	49	230	306	40	1485	2196	3681
L'implantation des entreprises													
Taux de polarisation (CLAP 2009 et Insee Rp 2010)		1,3	0,1	0,2	2,6	0,3	0,3	2,6	1,0	0,2	1,2	1,6	1,6

		QP LA BASTIDE	QP BEAUBREUIL	QP BELLEVUE	QP LES COUTURES	QP LES PORTES FERREES	QP LE SABLARD	QP VAL DE L AURENCE NORD	QP VAL DE L AURENCE SUD	QP LE VIGENAL	Ensemble des QP	Limoges hors QP	Limoges
Développement de l'activité économique et de l'emploi													
	Part des actifs occupés travaillant hors de Limoges (Insee Fichiers Détails 2010)	87,1	89,2	81,0	82,8	80,5	76,7	79,9	84,5	87,5	83,9	82,1	82,3
Les différences entre hommes et femmes													
Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des hommes (Insee Rp 2010)	81,7	83,9	86,1	85,3	91,9	86,8	85,8	86,5	92,2	85,5	92,4	91,2
	Taux d'activité des femmes (Insee Rp 2010)	74,0	60,4	77,2	84,7	76,5	78,7	76,8	71,5	88,4	73,2	88,9	86,2
Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des femmes (Insee Rp 2010)	37,0	38,9	60,3	59,0	49,8	64,2	51,5	42,1	66,5	47,3	79,8	74,0
	Taux d'emploi des hommes (Insee Rp 2010)	42,8	57,4	69,6	60,1	62,2	56,0	64,1	57,1	76,5	58,3	82,6	78,5
Fréquence du temps partiel	Part des hommes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	22,6	15,2	6,8	5,8	6,8	7,9	16,2	17,3	8,6	13,9	8,4	9,0
	Part des femmes salariés à temps partiel (Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	44,2	30,1	38,1	33,0	39,0	35,0	39,9	35,2	38,8	23,2	24,6
Indice de chômage	Indice de chômage estimé total (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,0	43,3	53,3	41,0	45,5	53,7	36,3	45,6	38,4	44,1	15,7	20,1
	Indice de chômage estimé des hommes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	48,6	41,1	48,6	53,1	41,2	59,7	35,8	47,3	37,6	44,5	16,6	20,9
	Indice de chômage estimé des femmes (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	47,3	46,0	57,9	31,5	50,1	46,6	36,7	43,9	38,9	43,8	14,9	19,2
Niveau de formation	% femmes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	4,2	10,8	19,4	34,2	18,9	9,3	12,4	10,3	20,6	13,0	51,8	44,2
	% hommes ayant un haut niveau de formation (Insee Fichiers Détails 2010)	5,2	13,6	16,1	10,7	14,7	17,1	11,2	9,5	10,3	11,4	40,2	35,1
La déqualification	Part des femmes diplômées occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	7,5	6,5	9,6	11,3	5,6	6,2	9,7	8,7	7,7	25,7	24,8
	Part des hommes diplômés occupant un poste de cadre/prof sup (Insee Fichiers Détails 2010)	0,0	0,8	2,0	44,6	4,4	6,2	19,5	3,0	24,7	9,2	39,0	37,4
Les différences entre générations													
	Indice de chômage estimé des moins de 25 ans (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	43,9	39,6	57,7	28,3	59,2	32,3	38,7	52,5	35,2	42,9	18,0	21,7
	Indice de chômage estimé des 50 ans et plus (DEFM de cat A B C) (Pôle Emploi 2013 et Insee Fichiers Détails 2010)	38,1	35,8	52,1	29,2	39,1	41,4	30,1	39,0	28,7	36,4	10,6	13,8
Les différences entre immigrés et non immigrés													
Les contrats précaires	Part des salariés en contrat précaire parmi les immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	39,2	32,8	28,8	44,4	31,8	36,9	35,1	52,4	41,4	37,9	26,2	30,9
	Part des salariés en contrat précaire parmi les non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	24,3	20,7	19,4	19,5	12,8	13,7	16,9	18,7	15,5	18,5	12,1	12,8
Les indices de chômage	Indice de chômage estimé des immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	58,2	40,1	27,0	38,7	45,5	56,6	45,5	49,6	49,2	46,5	28,6	36,4
	Indice de chômage estimé des non immigrés (Insee Fichiers Détails 2010)	37,8	34,1	21,8	28,9	24,1	24,0	24,0	34,0	22,9	29,2	10,2	12,4
Les bas niveaux de formation	Part des immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	68,5	73,3	59,3	56,7	58,7	47,3	60,7	64,2	54,9	65,4	45,9	55,4
	Part des non immigrés à bas niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	58,9	47,8	47,9	45,1	40,4	47,4	46,5	56,0	46,2	49,5	29,3	31,8
Les hauts niveaux de formation	Part des immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	5,1	9,2	17,5	16,5	11,8	12,6	10,7	8,3	9,5	9,6	25,5	17,7
	Part des non immigrés à haut niveau de formation (Bac + 2 et plus) (Insee Fichiers Détails 2010)	3,9	8,2	7,6	13,1	11,5	6,8	5,5	5,4	9,1	7,3	31,3	28,4



Contact

contact@compas-tis.com

Etablissements :

Nantes - 15 ter Boulevard Jean Moulin, 44100 Nantes - 02 51 80 69 80 www.lecompas.fr

Paris - 13 Bis rue Alphonse Daudet, 75014 Paris - 01 45 86 18 52

Strasbourg - 41 bd Clemenceau, 67 000 Strasbourg - 03 90 41 09 18

compas 
Au service du sens

www.lecompas.fr

Le programme d'action

30 septembre
2015

Le Contrat de Ville est composé d'un document stratégique et d'annexes opérationnelles. Parmi celles-ci, le plan d'action décliné sous la forme de fiches actions a pour finalité la mise en œuvre du document entre les partenaires. Amenées à évoluer sur le temps du contrat, ces fiches définissent les pilotes/animateurs, les objectifs ainsi que les moyens dédiés aux actions. A ce titre, elles précisent les engagements des différents partenaires et servent à l'animation et au suivi du contrat de ville.

**CONTRAT DE
VILLE DE
L'AGGLOMERATION
DE LIMOGES
2015/2020**

Les fiches action

Pilier cohésion sociale

- L'accueil au sein des territoires prioritaires et le renouvellement des pratiques d'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'éco-citoyenneté
- La participation citoyenne
- La maîtrise de la langue française
- La réussite éducative.
- La santé.
- Le sport.
- La culture.

L'accueil au sein des territoires prioritaires et le renouvellement des pratiques d'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'éco-citoyenneté

Enjeu n° 1 : Accueillir, Améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités au sein des territoires prioritaires	
Action 1.1 : Accueillir les populations et notamment des nouveaux locataires au sein des quartiers	
Pilote	Limoges habitat
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien entre les habitants et avec les institutions, favoriser la participation des habitants, améliorer le vivre ensemble et l'usage des espaces privés et publics, favoriser l'intégration et l'appropriation des ressources du territoire (tissu associatif, services publics...)
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Ville de Limoges Limoges Métropole Associations de proximité
Description des actions à engager	Accueil des nouveaux arrivants (rencontres collectives :pots d'accueil, ou rencontres individuelles : visite de courtoisie par les gardiens, ou conseillères sociales) Atelier à thème : économie d'énergie, petits travaux, connaissance du quartier, hygiène et environnement...) en lien avec les partenaires et leur domaine de compétences : actions de sensibilisation, d'information, d'éducation.
Calendrier de mise en œuvre	Actions déjà en cours depuis plusieurs années
Budget et moyens humains	Personnel des agences de proximité + interventions des partenaires en fonction des thèmes abordés
Indicateurs de performance	Nombre de réunions par an, nombre de participants

Enjeu n° 1 : Accueillir, Améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités au sein des territoires prioritaires	
Action 1.2 : Mettre à jour, réaliser et diffuser des plans facilitant le repérage des services de proximité et l'intégration sur les quartiers	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement et Politique de la Ville
Objectifs	Disposer de plans permettant d'améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et de valoriser la présence des acteurs sur un territoire
Spécificités territoriales à prendre en compte	Les Coutures et Bellevue sont des territoires pour lesquels la réalisation d'un plan n'est pas pertinente
Partenariats identifiés	Tissu associatif et institutionnel présent sur chaque quartier
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les besoins de plans sur les quartiers qui en sont dépourvus. - Etablir les capacités de mise à jour des plans existants (fréquence notamment, moyens). - Mise en place de groupes de travail sur les territoires : recenser les informations, désignation d'un pilote, recherche d'un imprimeur/graphiste
Calendrier demise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du plan du Val de l'Aurence : 2016 - Mise à jour du plan de Beaubreuil : 2016 - Réalisation d'un plan sur la Bastide : à lier au PRU - Réalisation d'un plan sur les Portes-Ferrées : 2017 - Réalisation d'un plan sur le Vigenal : 2017 - Pour le Sablard : en fonction des besoins recensés par les acteurs du quartier
Budget et moyens humains	- Financement d'une structure porteuse dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de créations de plans - Nombre de mises à jour

Enjeu n° 1 : Accueillir, Améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités au sein des territoires prioritaires	
Action 1.3 : Prévenir les replis sur soi, individuels et communautaires	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement et Politique de la ville
Objectifs	Conforter les principales associations (centres sociaux) dans un rôle de coordination et de médiation par rapport aux associations issues des communautés
Spécificités territoriales à prendre en compte	Cf :Fiche PSL : Promouvoir le Vivre ensemble sur le Val de l'Aurence Sud
Partenariats identifiés	Bailleurs sociaux Associations de quartiers
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rencontre des associations communautaires et leur intégration dans le tissu associatif - Valoriser les pratiques culturelles des différentes communautés des quartiers lors des événements sur les quartiers - S'appuyer sur les habitants pour conduire des démarches de sensibilisation auprès de leurs voisins
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	- Nombre d'associations dites « communautaires » participant à des événements sur les quartiers

Enjeu n° 1 : Accueillir, Améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités au sein des territoires prioritaires	
Action 1.4 : Soutenir les espaces d'échanges et de coopération innovants	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	Accompagner les expérimentations et projets associatifs innovants
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	<i>A définir en fonction de la thématique traitée</i>
Description des actions à engager	Accompagner, sur sollicitation et si nécessaire, des associations dans le développement de leurs projets <i>Exemples :</i> - Poursuivre le soutien de l'Accorderie qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. - Promouvoir l'essor des jardins partagés - Promouvoir les actions innovantes
Calendrier de mise en œuvre	En fonction des projets élaborés par le tissu associatif de proximité
Budget et moyens humains	A l'instar des projets nouvellement initiés, les modalités du soutien des partenaires peuvent prendre des formes diverses (subvention, Accompagnement technique, appui logistique, mise à disposition, Valorisation...)
Indicateurs de performance	Nombre de nouveaux projets soutenus par an Nombre de personnes (H-F) ayant bénéficié de ces nouvelles actions

Enjeu n° 1 : Accueillir, Améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités au sein des territoires prioritaires	
Action 1.5 : S'appuyer sur l'arrivée de nouveaux équipements pour développer la vie de quartier et attirer des populations extérieures <i>Cf Fiche action PSL</i>	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement et Politique de la ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffler une nouvelle dynamique sur chacun des quartiers concernés • S'appuyer sur l'important potentiel de rayonnement pour attirer des populations extérieures aux quartiers. L'enjeu est de créer les conditions pour maximiser l'impact des équipements et d'en faire des leviers de réappropriation des quartiers par toutes les populations.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Val de l'Aurence : équipement socio culturel et équipement sportif + parvis Bastide : Espace Edouard Detaille Beaubreuil : Espace Marcel Proust et pôle petite enfance
Partenariats identifiés	Les Bailleurs Les associations et institutions présentes sur les quartiers Les habitants
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'association Mix Cités l'interlocuteur privilégié de la Ville dans l'organisation des matchs de futsal dans l'optique de créer une dynamique inter quartiers (équipement sportif du Val de l'Aurence) - Permettre aux acteurs des quartiers concernés d'utiliser les équipements pour permettre leur appropriation par les adhérents-habitants
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de locations des équipements par des habitants du quartier - Nombre de locations des équipements par des habitants hors quartier - Nombre de manifestations proposées par les acteurs du quartier au sein des équipements -

Enjeu n° 1 : Accueillir, Améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités au sein des territoires prioritaires

Action 1.6 : Lutter contre les fractures numériques et soutenir l'usage de l'informatique au sein des territoires prioritaires

Pilote	Ville de Limoges – Service Logement et Politique de la ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner l'accès au numérique et à internet • Initier à l'utilisation des outils informatiques et d'internet
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Limoges Métropole, CAF 87, Conseil départemental, Conseil régional Tissu associatif de proximité, DDCSPP, Pôle Emploi CRIJ
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et soutenir les points d'accès au numérique et à internet en proximité dans tous les quartiers prioritaires ; - Développer des ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'usage de l'informatique pour tous les publics, - Développer des ateliers de recherche d'emploi en proximité
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	Financements dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points d'accès au numérique et à internet dans les quartiers - Nombre d'habitants des quartiers ayant bénéficié d'un atelier d'initiation - Nombre d'habitants des quartiers ayant participé à un atelier de recherche d'emploi.

Enjeu n° 2 : Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté et le vivre ensemble

Action 2.1 : Proposer des actions éducatives sur les droits et les devoirs du citoyen (éducation civique) et favoriser l'apprentissage des valeurs républicaines en dehors de l'école

Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<p>Promouvoir la citoyenneté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorisant le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les territoires prioritaires dépourvus ou sous dotés • En développant des réponses innovantes notamment à destination des adolescents sur l'éducation à la citoyenneté et aux médias et réseaux sociaux, les valeurs de la République, la mixité sociale... via le sport, les pratiques culturelles, les démarches d'éducation populaire... • En ouvrant l'accès aux institutions de la République aux publics des quartiers (découverte des institutions de la République...) • Accompagnant les projets éco-citoyens
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Tissu associatif de proximité - Préfecture - Ville de Limoges
Description des actions à engager	- Utiliser le cadre de l'appel à projets annuel pour impulser de nouveaux projets axés sur la citoyenneté
Calendrier de mise en œuvre	Fonction des projets associatifs
Budget et moyens humains	Financements de projets dans le cadre de l'appel à projets annuel.
Indicateurs de performance	<p>Nombre de nouveaux projets initiés et accompagnés Nombre d'habitants (H/F, Age) touchés par une action</p>

Enjeu n° 2 : Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté et le vivre ensemble	
Action 2.2 : Encourager et valoriser l'inscription sur les listes électorales	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement et Politique de la ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Atténuer la désaffection électorale au sein des quartiers populaires
Spécificités territoriales à prendre en compte	Une partie de la population, souvent la moins diplômée, a le sentiment que son vote n'aura pas d'effet sur sa situation sociale et que l'offre politique ne répond pas à ses besoins. Sur la commune de Limoges, le taux d'abstention a augmenté entre les deux dernières élections présidentielles (+4,4 points au premier tour et +4,5 points au deuxième tour). La part des votes exprimés parmi les inscrits (hors abstention et vote blanc) est plus faible au centre de la commune de Limoges, mais également dans les bureaux de vote desservant les quartiers prioritaires de la ville.
Partenariats identifiés	Associations de quartiers Ville (mairies de quartier, médiation, service élections) Préfecture
Description des actions à engager	Concevoir des outils pédagogiques Favoriser les initiatives associatives Favoriser les actions de communication en proximité
Calendrier de mise en œuvre	2ème semestre 2016 (perspectives élections présidentielles de 2017)
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	Nombre de nouveaux inscrits issus des quartiers Nombre d'initiatives mises en œuvre Nombre d'outils pédagogique conçus

Enjeu n° 3 : Promouvoir l'éco-citoyenneté et les valeurs du développement durable	
Action 3.1 : Accompagner le projet d'éco-quartier sur le secteur des Portes Ferrées par le renforcement progressif d'actions de sensibilisation	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement et Politique de la ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'éco citoyenneté
Spécificités territoriales à prendre en compte	Portes Ferrées
Partenariats identifiés	Limoges Métropole Limoges Habitat Acteurs du quartier (associations, MDD)
Description des actions à engager	Mettre en place un plan d'actions de sensibilisation aux comportements éco citoyens dans le cadre de la réflexion et la mise en œuvre du projet d'éco quartier en s'appuyant entre autre sur les dispositifs existants
Calendrier de mise en œuvre	A lier au calendrier du projet d'éco quartier
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'habitants concernés

Enjeu n° 3 : Promouvoir l'éco-citoyenneté et les valeurs du développement durable

Action 3.2 : Expérimenter de nouvelles formes de sensibilisation aux éco gestes afin de favoriser la réduction des charges

Pilote	Limoges Métropole – Direction Générale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une manifestation « Développement Durable » sur chacun des quartiers sur la durée du contrat de ville <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les économies d'énergie, - réduction du gaspillage, - réduction des consommations d'eau; - réduction des déchets...-
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Ville de Limoges Les bailleurs sociaux Les associations de quartiers Le réseau des espaces info énergie (...) (...)
Description des actions à engager	1/ Réunir un groupe de travail et définir le contenu de la première édition 2/ S'appuyer sur les leviers existants : <ul style="list-style-type: none"> - Appartements pédagogiques, - Point info énergie, - Les opérations de sensibilisation à l'environnement avec les enfants (type j'aime mon quartier, je lui fais une beauté...) et les adultes (projets d'embellissements, ...) - Les écoles
Calendrier de mise en œuvre	1ère édition : Fin mai – Début juin 2016 (semaine du Développement durable) Prévoir de couvrir 2 quartiers par an.
Budget et moyens humains	Budget communication à prévoir
Indicateurs de performance	Fréquentation des manifestations Nombre de contacts

La Participation citoyenne**Enjeu n°1 : Créer les conditions de la participation citoyenne**

Action 1.1 : Recenser les pratiques participatives locales

Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux des pratiques départementales • Repérer les bonnes pratiques
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous territoires
Partenariats identifiés	CAF MSA Conseil Départemental Etat, DDCSPP Limoges Métropole Milieu associatif
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions d'information, de co-construction, de consultation, de concertation. - Construire un tableau partagé permettant le recensement et l'identification des freins et les facteurs de réussite à la participation citoyenne
Calendrier de mise en œuvre	2015
Budget et moyens humains	Aucun
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de facteurs de réussite repérés pour la pratique participative - Nombre de freins repérés pour la pratique participative

Enjeu n°1 : Créer les conditions de la participation citoyenne	
Action 1.2 : Développer la formation auprès des élus et professionnels concernés pour savoir accompagner le pouvoir d'agir des habitants	
Pilote	CAF / DDCSPP
Objectifs	<p><i>Préalable : la participation des habitants est un principe incontournable pour favoriser l'inclusion sociale, favoriser le développement des compétences et la prise de responsabilités dans la vie sociale d'un territoire.</i></p> <p><i>Constat : plus de 70% des participants à la journée « participation citoyenne » du 16/10/2014 n'ont aucune formation sur la participation.</i></p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en mouvement les professionnels et les institutions pour développer le pouvoir d'agir des habitants, • Développer les compétences des professionnels et des institutionnels à l'expression des habitants et à leur implication citoyenne. <p><u>Objectif opérationnel :</u> mettre en œuvre de sessions de formation-action pour mobiliser et accompagner les habitants dans leur libre expression.</p> <p><u>Objectifs de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter, favoriser la participation citoyenne par des postures professionnelles renouvelées, - Identifier les leviers de la participation, - Accompagner les habitants dans leurs démarches participatives, - Quels outils leur proposer,... ?
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	DDCSPP Ville de Limoges Association de proximité Fédération des centres sociaux Limoges Métropole
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement, par un collectif local, des besoins de formation/professionnalisation des acteurs de proximité en vue de favoriser la participation des habitants, - Co-construction d'un programme de formation, comprenant plusieurs sessions, au plus proche des besoins identifiés, - Mise en œuvre de sessions de formation programmées sur la durée du contrat de ville, - Mobilisation des acteurs professionnels et institutionnels dans leur participation à la formation. <p><i>Publics concernés :</i> <i>Prioritairement les personnels et bénévoles des structures d'animation</i></p>

	<i>de la vie sociale mais également les agents de l'Etat concernés, les agents de la Caisse d'Allocations Familiales et de la de la Mutualité Sociale Agricole concernés, les agents des collectivités territoriales concernés.</i>
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2015
Budget et moyens humains	Droit commun des partenaires Politique de la ville
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation/ action organisées - Nombre de participants et taux de participants/nombre de participants sollicités, taux salariés/bénévoles, taux d'acteurs associatifs/acteurs institutionnels, - degré de progression du nombre de projets à l'initiative des habitants au sein des associations ayant participé à la formation, - degré de progression du nombre de bénévoles au sein des associations ayant participé à la formation.

Enjeu n°1 : Créer les conditions de la participation citoyenne	
Action 1.3 : Favoriser une expression libre et indépendante des habitants et des acteurs des quartiers dans le cadre des conseils citoyens	
Pilote	Préfecture
Objectifs	<p>Mettre en place les conseils citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, former et aider à l'animation des conseils citoyens - Aider à la rédaction d'un cadre de référence local, d'un règlement intérieur, aux choix des statuts du conseil citoyen, ses droits et devoirs, - Poser les moyens de fonctionnement (financiers/humains/logistiques) mis à disposition - Associer les conseils citoyens à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. - Clarifier la place et le rôle des conseils de quartiers et les conseils citoyens
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Communauté d'agglomération, CRESS Associations de proximité, CAF, DDCSPP
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 9 conseils citoyens d'ici mi 2016 - Organiser des événements mobilisateurs pour identifier des habitants leaders en capacité de fédérer et mobiliser d'autres habitants. - Mobiliser les habitants dans le cadre du diagnostic de territoire. - Etablir, rédiger un document pédagogique pour les habitants leur permettant de comprendre la place et le rôle des conseils de quartiers et les conseils citoyens. - Elaborer un règlement intérieur applicable aux 9 conseils citoyens. - Doter chaque conseil citoyen d'un lieu pour se réunir et d'outils informatiques. - Mettre en place un fonds de participation des habitants permettant de soutenir financièrement des micro-projets à faible coût. (cf fiche spécifique ci après) - Contractualiser avec la CRESS : <ul style="list-style-type: none"> o des actions d'information et de formation pour répondre aux besoins des membres des conseils citoyens. o un accompagnement sur l'aide au montage et au suivi de projets, o sur la mobilisation de son réseau.
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2015
Budget et moyens humains	9000 € en 2015 pour l'amorçage du fonds de participation des habitants Poste aidé d'adultes relais, emplois associatifs, FONJEP JEP pour les associations de proximité Financement partenarial du fonctionnement et de l'animation et des formations
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conseils citoyens mis en place en fin d'année - Nombre de formations des membres des conseils citoyens effectuées - Nombre de projets financés par le FPH

Enjeu n°2 : Encourager et soutenir les initiatives citoyennes et le pouvoir d'agir	
<u>Action 2.1</u> : Permettre l'émergence de projets de proximité initiés par les conseils citoyens et par les habitants	
Pilote	DDCSPP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement des microprojets à faible coût menés par des habitants des quartiers prioritaires. Soutenir financièrement des projets initiés par les habitants
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	CAF Communauté d'agglomération Ville de Limoges CRESS DDCSPP Associations de proximité, support des conseils citoyens Bailleurs sociaux
Description des actions à engager	<p>1 - Mettre en place un fonds de participation des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer le règlement intérieur du Fonds de Participation des Habitants. Constituer le comité d'attribution Communiquer sur le Fonds de Participation des Habitants <p>2 – Ouvrir les appels à projet du contrat de ville (ou du droit commun) aux habitants des QPV, via les conseils citoyens, et permettre la réalisation des projets retenus par :</p> <ul style="list-style-type: none"> un accompagnement technique au montage de projet et à son suivi un financement partenarial
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2015
Budget et moyens humains	9 000€ en 2015 pour l'amorçage du fonds de participation des habitants 3 000 € en 2015 pour l'animation et la gestion du FPH ½ poste FONJEP JEP sur 3 ans à compter du 01/01/2015 Financement partenarial du FPH, de l'animation et des formations
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets présentés au comité de financement du FPH et nombre de projets retenus nombre de projets présentés dans le cadre des appels à projets du CV (ou de droit commun) et nombre de projets retenus Nombre de micro-projets et projets financés par quartier

Enjeu n° 2 : Encourager et soutenir les initiatives citoyennes et le pouvoir d'agir	
<u>Action 2.2</u> : Accompagner et soutenir les associations de proximité dans leur vocation en mobilisant l'ensemble des leviers existants	
Pilotes	Ville de Limoges, DDCSPP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement de stratégies associatives en renforçant la visibilité des financements à court et moyens terme via la pluri annualité Reconnaitre le rôle structurant des associations de quartier dans l'émergence et le développement de la participation des habitants
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	Limoges Métropole, Préfecture, CAF, Région, Autres partenaires financiers du contrat de ville, Porteurs de projets
Description des actions à engager	<p>Utiliser les différents leviers de soutien à la vie associative (emploi aidés, formation, convention pluri annuelles...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des conventions pluriannuelles d'objectifs pour des actions structurantes s'inscrivant dans les domaines d'interventions prioritaires des financeurs Adopter des mesures de simplification (dossier de demande de subvention, harmonisation des exigences documentaires entre financeurs, réduction des délais entre la décision et le versement des aides, coordination entre financeurs) Recenser et poursuivre la mobilisation des différentes aides à l'emploi et au volontariat affectés au secteur associatif de proximité (Adulte relais, FONJEP, emploi d'avenir, emploi associatifs de la Région, CIE, services civiques, emplois à forte utilité sociale...) Aider les associations par de la formation et du conseil et contribuer à la professionnalisation des bénévoles et des salariés (Etablir un programme de formation à destination des professionnels associatifs et coordonner les interventions des différents partenaires + Mobiliser le dispositif DLA Promouvoir l'intégration de services civiques au sein des structures
Calendrier de mise en œuvre	durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> nombre de formations mises en place et nombre de bénévoles/salariés formés nombre de missions de conseils réalisées par partenaires Nombre de DLA réalisés nombre et montants de conventions pluriannuelles d'objectifs signées Evolution de la mobilisation des différentes aides à l'emploi au sein des associations de quartier (adultes relais, fonjep, emplois associatifs, service civiques...)

L'apprentissage de la langue française

Enjeu n° 1 : Améliorer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs et des actions sur le territoire	
Action 1.1 : Renforcer l'observatoire des territoires sur le champ de la maîtrise de la langue par l'exploitation de nouvelles données	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Tenter de produire une connaissance objectivée des écarts de niveau de langue entre les habitants résidents au sein des quartiers prioritaires et les autres Améliorer la connaissance sur les besoins des populations en matière d'offres linguistiques
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Les différents fournisseurs de données (OFII, PRISME, Culture Alpha, Pole Emploi, Région, Centre du service national, Education Nationale...) DDCSPP
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Repérer les sources d'information disponibles et accessible sur le territoire Proposer un projet de conventionnement autour de l'utilisation des données Exploiter les données récupérées dans le cadre de la démarche d'observatoire des quartiers prioritaires.
Calendrier de mise en œuvre	Début de l'action : 2016
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	Nombre de convention signée Inscription de la démarche dans la durée

Enjeu n° 1 : Améliorer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs et des actions sur le territoire	
Action 1.2 : Structurer un nouveau cadre de pilotage des interventions en matière d'apprentissage de la langue sur l'agglomération de Limoges	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance de l'offre de formation linguistique présent sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> Etablir un diagnostic des actions et dispositifs existants visant à améliorer la maîtrise de la langue française. Mieux coordonner les dispositifs d'apprentissage existants destinées aux immigrés adultes primo arrivants (moins de 5 ans de présence en France) Mieux identifier les passerelles et logiques de parcours entre les offres de formation: illettrisme, FLE ; français langue pro, alphabétisation...
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Préfecture, Conseil Régional, OFFI, DRJSCS, DDCSPP, Education nationale, PRISME Limousin (...)
Description des actions à engager	<p>Dans le cadre d'un groupe de travail associant l'ensemble des partenaires agissant sur l'apprentissage de la langue</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier la diversité des actions d'apprentissage de la langue française et organiser leurs complémentarités repérer les besoins de la population et attentes des acteurs de proximité sur les territoires prioritaires Clarifier les compétences des différents partenaires et proposer une nouvelle organisation de travail en partenariat co construire des actions permettant de combler les manques identifiés afin d'éviter les ruptures de parcours accompagner le public vers l'offre de formation Simplifier et diversifier les modes et outils de communication vers les habitants et professionnels de proximité
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	Nombre de rencontres du groupe interinstitutionnel Nombre d'outils développés par ce groupe Nombre de nouvelles actions initiées dans ce cadre

Enjeu n° 2 : Accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France (Autour de l'école et à l'école)

Action 2.1 Faciliter les apprentissages des élèves allophones nouvellement arrivés en étayant et en valorisant les dispositifs et les projets d'inclusion scolaire et leur évolution. Conforter les actions développées dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

Pilote	Education Nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les EANA dans leur inclusion scolaire, pour faciliter leur intégration sociale.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Présence de 2 CADA (ARSL et HESTIA) sur le territoire concerné. Présence de Maisons d'enfants à Caractère Social (MECS) ou d'accueil d'urgence pour les allophones isolés
Partenariats identifiés	DDCSPP Conseil départemental (Foyers d'accueil) Conseil Régional (Portail Limousin Formation, Pass' linguistique) CADA ARSL (avenue locarno) et CADA -HESTIA (Beaubreuil) Ville de Limoges : PRE et service des inscriptions scolaires DSDEN
Description des actions à engager	Création et mise à disposition d'outils à destination des acteurs auprès des élèves allophones Formation de proximité pour faciliter l'accueil et accompagner ces jeunes dans leur parcours scolaire. En appui à l'inclusion scolaire, réflexion sur une territorialisation pour l'appui des UPE2A Organisation de rencontres entre enseignants et intervenants des dispositifs d'UPE2A (collèges Ronsard, Limosin et Donzelot) pour des échanges de pratiques pédagogiques et d'accueil.
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	Personnel du CASNAV : formateurs (1°degré, 2°degr é collège , 2° degré lycée) .
Indicateurs de performance	Nombre de formations effectuées Nombre de projets d'établissements et d'écoles formalisés et réalisés

Enjeu n° 2 : Accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France (Autour de l'école et à l'école)

Action 2.2 Conforter et renforcer le dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la réussite des enfants »

Pilote	Education nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Egalité des chances et réussite scolaire Offrir aux parents étrangers allophones volontaires la possibilité d'apprendre la langue française, et d'acquérir une meilleure connaissance de l'institution scolaire, leur permettant ainsi d'aider leurs enfants dans leur scolarité,
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers prioritaires sont potentiellement concernés
Partenariats identifiés	DDCSPP DRJSCS OFII Association culture Alpha
Description des actions à engager	Déployer le dispositif OEPRE qui permet un apprentissage ou une progression en langue française, une meilleure compréhension des principes, valeurs et usages de la société française et une meilleure connaissance de l'institution scolaire
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	BOP 104 « intégration et accès à la nationalité française »
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de parents ayant suivi avec assiduité un module Participation des parents inscrits à la vie scolaire de l'école ou de l'établissement fréquenté par leur enfant Part des parents orientés vers une autre action complémentaire d'apprentissage de la langue française à l'issue du module de 120 heures

Enjeu n°3 : Garantir l'accès aux savoirs de bases (comprendre, lire, écrire et parler) & augmenter le niveau de maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires

Action 3.1 : Poursuivre et amplifier la mise en place d'actions d'apprentissage linguistique.

Pilote	Limoges Métropole,
Objectifs	<p>Dans la continuité des actions proposées, il s'agit de favoriser l'acquisition d'un niveau de connaissance de base en français indispensable à l'insertion sociale et professionnelle en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenant une gamme diversifiée d'offres en ateliers linguistiques au bénéfice des habitants des quartiers • Confortant les actions actuelles et développant de nouvelles actions en faveur des publics résidents des quartiers prioritaires les plus éloignés de l'emploi
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat (Préfecture – DDCSPP) Associations et Organismes de Formation
Description des actions à engager	<p>S'appuyer sur le diagnostic partagé de l'existant sur le territoire en matière d'apprentissage de langue et des savoirs de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le niveau de soutien financier aux actions déjà existantes sur le territoire : qu'elles soient dispensées sous formes d'ateliers, de cours ou de suivis individuels et qu'elles s'adressent à des publics relevant de Français Langue Etrangère ou Professionnelle, de l'alphabétisation, de remises à niveau des savoirs de bases . - Financer la mise en œuvre d'actions permettant de pallier les manques identifiés
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	<p>Sources de financement mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Région propose de poursuivre ses cofinancements d'actions d'apprentissage linguistiques • Limoges Métropole • Etat • Conseil Départemental
Indicateurs de performance	<p>Nombre de bénéficiaires Profil des publics accueillis dans les différentes actions Evaluation des niveaux des publics à l'entrée et à la sortie des actions.</p>

Enjeu n°3 : Garantir l'accès aux savoirs de bases (comprendre, lire, écrire et parler) & augmenter le niveau de maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires

Action 3.2 : Expérimenter les dispositifs de lutte contre l'illettrisme au sein des territoires prioritaires

Pilote	Région – Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le repérage des personnes en situation d'illettrisme afin de pouvoir leur proposer des actions appropriées
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	ANCLI, Région, Pôle Emploi, LM
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'information et de formation à des outils de repérage auprès notamment des acteurs du SPRO • Partage des outils de repérage et échanges de pratiques entre opérateurs • Plates-formes de repérage de l'illettrisme
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Moyens existants selon les compétences (échanges informations et pratiques)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes en situation d'illettrisme repérées sur les quartiers - Nombres d'actions mises en œuvre - Nombre et profil des bénéficiaires

Enjeu n°3 : Garantir l'accès aux savoirs de bases (comprendre, lire, écrire et parler) & augmenter le niveau de maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires	
Action 3.3 : Bâtir un grand projet culturel pour les élèves des quartiers prioritaires autour de la langue française et de la francophonie avec les principales institutions culturelles, afin de favoriser la découverte de la langue, et sa maîtrise	
Pilote	DRAC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Bâtir un travail de fond et de qualité, avec des artistes et des professionnels de la culture, autour de la langue française, de la francophonie et de ses valeurs (dialogue interculturel, universalité, humanisme et liberté d'expression). Public-cible : élèves scolarisés dans les établissements des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou dans des établissements voisins.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Contraintes propres aux établissements (choix pédagogiques, réforme du collège...) ; Incertitudes liées à la réorganisation des services de l'Etat à partir de 2016
Partenariats identifiés	Festival des Francophonies, Théâtre de l'Union-CDN, Théâtre La Marmaille, CRL (centre régional du livre), Les services de l'Education Nationale et les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré.
Description des actions à engager	<p>Les partenaires culturels doivent s'engager pour faire progresser la langue française, la francophonie et ses valeurs dans les quartiers, en y assurant une présence forte. Il faut ouvrir des portes culturelles aux jeunes qui y vivent, et créer des familiarités avec les équipes artistiques pour démythifier la langue, le travail des auteurs et créer de l'envie. Il s'agit d'une grande ambition sur plusieurs années afin de mailler l'ensemble du territoire</p> <p>Très concrètement, le projet collectif « Nous tous » englobe plusieurs actions voire opérations qui sont portées par chacune des trois structures culturelles partenaires de spectacle vivant et qui sont mises en œuvre grâce à une collaboration étroite avec les services du Rectorat de Limoges et de la DSDEN 87.</p> <p>Pour prendre le cas du Théâtre de l'Union, il est le porteur de trois opérations qui, chacune, vont bénéficier à 6 classes ou 6 ateliers d'écoles ou de collèges de l'agglomération de Limoges liés à l'éducation prioritaire.</p> <p>=> Opération 1 : « Explorer son quartier », qui se décline en deux volets (réalisation d'un carnet d'explorateur consacré au quartier où se trouve l'école ; parcours du spectateur) et bénéficiera à 6 classes de CM1 ou</p>

	<p>CM2.</p> <p>=> Opération 2 : « Atelier d'écriture », qui bénéficiera à 6 groupes d'une vingtaine d'élèves de niveau 5ème dans 6 collèges différents et qui sera l'occasion pour les élèves de développer un projet d'écriture en collaboration avec un auteur reconnu et de participer à « Dis-moi dix mots ».</p> <p>=> Opération 3 : « Atelier d'improvisation », qui bénéficiera à 6 groupes d'une vingtaine d'élèves volontaires dans 6 collèges différents et qui amènera les élèves à participer au Trophée de l'improvisation.</p> <p>A ces opérations très structurées et touchant un grand nombre d'élèves s'ajoutent, dans le cadre du projet collectif « Nous tous », d'autres actions construites par les deux autres partenaires culturels avec quelques établissements.</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>Démarrage de l'opération septembre 2015 pour une première saison. Poursuite et élargissement prévus pendant toute la durée du contrat de ville</p> <p>Pour ce qui concerne les trois opérations co-construite avec le Rectorat et dont le Théâtre de l'Union est le porteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appel à candidatures clos le 25 septembre afin de sélectionner les 18 classes ou ateliers bénéficiaires des opérations ; - actions de concertation et de formation avec les enseignants des classes en octobre et novembre ; - activités pédagogiques régulières encadrés par enseignants et intervenants artistiques pendant l'année 2015-2016 ; - pour l'opération « Explorer son quartier », quelques repères calendaires : trois spectacles vus par les classes en septembre, janvier et avril ; réalisation des carnets et valorisation entre octobre et juin ; organisation en fin d'année scolaire d'un temps qui permettra aux 6 écoles de se rencontrer et d'être les ambassadrices des richesses et des trésors de leurs quartiers. - pour l'opération « Atelier d'écriture », quelques repères calendaires : séances d'atelier entre novembre et mars ; remise des travaux, fin mars, dans le cadre de la participation des ateliers au concours « Dis-moi dix mots » ; valorisation diverses des travaux entre mars et juin. - pour l'opération « Atelier d'impro », quelques repères calendaires : d'octobre à mars, travail en atelier et organisation de matchs intra et inter-collèges ; en avril, tournoi de qualification inter-régional ; en mai, phases finales à Paris du « Trophée de l'improvisation » ; en juin, fin des ateliers et organisation de matchs de fin d'année dans les établissements.
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - budget et moyens des structures culturelles mobilisés ; <p>Pour la DRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyens supplémentaires DRAC pour 2015 pour ce projet : 33 700 euros (attribués aux structures culturelles).

	<p>Pour l'Education nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyens humains et financiers propres engagés par les écoles et collèges - moyens complémentaires humains (accompagnement pédagogique) et financiers : 480 € et 90 IPE pour « Explorer son quartier » ; 480€ et 36 HSE pour « Ateliers d'écriture » ; 480€ et 36 HSE pour « Ateliers d'impro ».
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classe et d'enfants touchés par année, avec l'objectif de toucher un grand nombre d'élève ; - exigence qualitative analysée au regard des intervenants choisis, et du montage de l'opération (compte-rendu des actions et expertise sur le terrain). - Evolution et qualité des diverses productions intermédiaires et finales réalisées par les élèves ; - Rayonnement des actions.

La réussite éducative

Enjeu n°1 : Assurer la concordance de la réforme de la politique de la ville et de la refonte de l'éducation prioritaire et construire une gouvernance territorialisée	
Action 1.1 : Ouvrir les instances participatives des écoles et des établissements aux acteurs des territoires	
Pilote	Education Nationale
Objectifs	Prendre appui de manière décisive sur le conseil d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC), instance de réflexion et d'élaboration d'un projet éducatif global, pour renforcer l'ouverture de l'école à ses partenaires, notamment les parents d'élèves.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Les réseaux de l'éducation prioritaires présentent la complexité spécifique d'associer des unités d'enseignement des deux degrés. Certaines écoles primaires du secteur des collèges ne sont pas dans le périmètre du réseau. En outre, la carte de l'éducation prioritaire ne recoupe pas exactement la géographie des quartiers prioritaires.
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Les services de l'Etat (Préfecture, Culture, Santé et cohésion sociale) - Les collectivités territoriales (conseil départemental de la Haute-Vienne, conseil régional du Limousin). - Les partenaires associatifs. - La CAF - Le réseau d'écoute et d'appui à l'accompagnement des parents (REAAP).
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les actions de prévention de la santé et de la citoyenneté dans un cadre cohérent et collectif, en articulant le projet d'établissement et les priorités éducatives du territoire d'implantation de l'EPL, telles qu'elles ressortent du contrat de ville. - Mobiliser les adultes (personnels de l'établissement, parents) et les élèves autour d'actions relevant du champ de la santé et de la citoyenneté. - Développer et renforcer la logique de partenariat des établissements (CESC commun à plusieurs EPLE ou écoles). - Contribuer à l'élaboration du diagnostic de sécurité et du plan de prévention des risques. - Proposer et soutenir des actions favorisant la lutte contre le décrochage et l'exclusion scolaire et/ou sociale.
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres de l'EPL, dans le cadre de la préparation et de l'exécution budgétaire - Fonds REAAP
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des réunions du comité - Nombre d'actions programmées et réalisées - Participation des acteurs (adultes, élèves)

Enjeu n° 1 : Assurer la concordance de la réforme de la politique de la ville et de la refonte de l'éducation prioritaire et construire une gouvernance territorialisée

Action 1.2 : S'appuyer sur les Cellules de Réussite Educative comme instance territorialisée de coordination des dispositifs additionnels

Pilotes	Ville de Limoges – Direction de la Jeunesse
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ éviter le cloisonnement des actions (temps, lieux et partenaires) ▪ favoriser la coordination des acteurs, concertation, lisibilité des interventions...
Spécificités territoriales à prendre en compte	La géographie des réseaux de l'éducation prioritaire ne correspond pas totalement à la géographie des quartiers « politique de la ville ». Les CRE devront englober l'ensemble des écoles et les collèges et quartiers en question.
Partenariats identifiés	Education nationale CAF DDCSPP Conseil départemental centres sociaux, associations de quartiers
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier les périmètres des cellules de réussite éducative afin qu'ils correspondent aux réseaux REP et REP + de l'EN. - Ajouter des CRE sur les QPV hors REP dans une logique de territoire (notamment une CRE pour inclure les écoles du quartier Sablard-Saint Lazare dans la CRE de l'école Victor Hugo). - Confier aux CRE la mission du suivi de la coordination entre les dispositifs additionnels
Calendrier de mise en œuvre	2015-2016 : définition du périmètre des CRE avec les partenaires (formalisation du partenariat) 2016-2017 : mise en place des nouvelles CRE
Budget et moyens humains	Programme de réussite éducative (0,5 ETP) Droit commun éducation nationale
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation des équipes pédagogiques - nombre d'enfants en liste d'attente pour les dispositifs - Nombre de jeunes pris en charge et évolution

Enjeu n° 2 : Développer la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre l'école, les actions périscolaires et les activités extrascolaires

Action 2.1: Renforcer la coordination des temps périscolaires et les moyens consacrés à l'accompagnement à la scolarité en complémentarité avec l'action des écoles et établissements scolaires;

Pilotes	Ville de Limoges – Direction de la Jeunesse
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Concilier projets d'écoles et offre péri et extra scolaire environnante • Engager une démarche partenariale au sein de chaque territoire visant à assurer la complémentarité et la cohérence entre des objectifs des projets des écoles et des réseaux d'éducation prioritaire et ceux de l'offre péri et extra scolaire environnante
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires Attention particulière pour les écoles implantées en territoire prioritaire mais non inscrites en éducation prioritaire
Partenariats identifiés	CAF - Cadre partenarial existant autour du PeDT et du CEJ + CLAS (EN, DDCSPP...) Centres sociaux, associations de quartiers
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du PRE sur les nouveaux quartiers - Transmission des projets d'école et d'établissement aux organisateurs d'actions périscolaires - Redéfinition des CRE - Etat des lieux de l'offre par quartier - Organisation de rencontres entre les acteurs (Cf. la fiche action 1.2 : S'appuyer sur les Cellules de Réussite Educative (CRE) pour chaque réseau et QPV comme instance territorialisée de coordination des dispositifs additionnels (PRE + CLAS...))
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Budget dispositif PRE - Droit commun Education nationale (mobilisation des personnels) Moyens de l'accompagnement éducatif, de l'école ouverte, des stages RAN <ul style="list-style-type: none"> - PS, ASRE CAF
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs de terrain • Evolution du nombre de jeunes pris en charge par les dispositifs contribuant à la réussite éducative sur chaque quartier prioritaire • Elaboration d'une démarche, d'un projet partenarial sur chaque quartier ?

Enjeu n°2: Développer la mixité sociale et la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre l'école, les actions périscolaires et les activités extrascolaires

Action 2.2: Favoriser les relations entre les établissements scolaires et le tissu associatif de proximité.

Pilote	Education Nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour la réussite éducative de tous les jeunes des quartiers prioritaires • Engager une démarche de rapprochement entre les porteurs d'actions inscrites dans le champ de la réussite éducative et les écoles et les établissements situés sur les quartiers prioritaires
Spécificités territoriales à prendre en compte	Attention particulière à donner sur le quartier de Beaubreuil compte tenu des difficultés observées au moment de la signature du présent contrat de ville
Partenariats identifiés	Les associations implantées sur les quartiers la DDCSPP , la CAF
Description des actions à engager	Développer et renforcer la mise en œuvre des conventionnements engagés entre les écoles, les collèges et les structures porteuses du CLAS Optimiser la prise en charge des élèves qui nécessitent un accompagnement favorisant leur réussite scolaire
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	Droit commun Education nationale (pilotes des Réseau d'Education Prioritaire, coordonnateurs de REP, chefs d'établissement et directeurs d'école notamment)
Indicateurs de performance	Développement des relations entre associations – écoles et établissements Fonctionnement du conventionnement CLAS Développement de projets, d'actions, fédérant écoles , établissements et associations

Enjeu n°2: Développer la mixité sociale et la cont inuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre l'école, les actions périscolaires et les activités extrascolaires	
Action 2.3: Optimiser la mixité sociale dans les collèges implantés sur les quartiers prioritaires.	
Pilotes	Conseil Départemental / Education nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à l'optimisation de la sectorisation au regard de la composition sociologique des établissements
Spécificités territoriales à prendre en compte	<p>Le collège Ronsard à la Bastide</p> <p>Le collège Firmin Roz à Beaubreuil</p> <p>Le collège Anatole France à Beaubreuil</p>
Partenariats identifiés	<p>Conseil départemental, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Vienne,</p> <p>Ville de Limoges, associations œuvrant dans le domaine scolaire et périscolaire</p>
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Concertation avec les partenaires du contrat de ville sur la situation des établissements du point de vue de la mixité sociale. Etat des lieux : observation et caractérisation des catégories socioprofessionnelles des familles. Diagnostic : analyse des dérogations, identifications des problèmes liés à une insuffisance de mixité sociale, pistes d'actions.
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	<p>Droit commun de l'Education nationale (mobilisation des personnels)</p> <p>Droit commun du Conseil départemental (Mobilisation des agents du Conseil départemental - Direction des collèges)</p>
Indicateurs de performance	<p>Composition sociale des établissements</p> <p>Réussite scolaire</p>

Enjeu n°3: Lutter contre l'illettrisme et l'innumérisme à l'école	
Action 3.1: Accompagner les élèves dans le cadre périscolaire en privilégiant les modes pédagogiques innovants et la prise en compte des difficultés socio-éducatives	
Pilotes	Education Nationale – Ville de Limoges
Objectifs	
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Ville de Limoges sur les temps périscolaires
Description des actions à engager	ex : « coup de pouce clé », « Jeux Mathématiques » -PRE, CLAS
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	

Enjeu n°3: Lutter contre l'illettrisme et l'innumérisme à l'école	
Action 3.2: Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents allophones	
Pilote	Education Nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la scolarisation et l'accompagnement des enfants et des adolescents allophones
Spécificités territoriales à prendre en compte	Présence de 2 CADA (ARSL et HESTIA) pour les familles sur le territoire concerné. Présence de Maisons d'enfants à Caractère Social (MECS) ou d'accueil d'urgence pour les allophones isolés
Partenariats identifiés	CADA ARSL (avenue Locarno) et CADA -HESTIA (Beaubreuil) Conseil départemental (Foyers d'accueil) Conseil Régional (Portail Limousin Formation, Pass' linguistique) Ville de Limoges : PRE et service des inscriptions scolaires DSDEN
Description des actions à engager	Appui des dispositifs UPE2A 1er et 2nd degré pour accompagner la scolarisation des EANA. Impulser la prise en compte des besoins et la différenciation pédagogique. Appui complémentaire par les professionnels du CASNAV dans : l'accompagnement et la formation des intervenants dans cadre du PRE de la ville de Limoges la formation des équipes prenant en charge les élèves allophones dans les établissements scolaires Accueil et accompagnement des allophones dans le cadre d'un suivi de santé (personnel infirmier Casnav)
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	Casnav : formateurs des 1° et 2° degrés (collège et lycée) ; infirmière (mi-temps)
Indicateurs de performance	Nombre de formations effectuées Nombre d'EANA accompagnés dans le cadre du suivi de santé Nombre d'EANA inclus en classe ordinaire tout au long de l'année scolaire.

Enjeu n°4: favoriser la participation des familles et conforter les parents dans leur rôle éducatif	
Action 4.1: Améliorer l'information, la compréhension et l'accueil des parents au sein des écoles, des établissements et des dispositifs additionnels sur les temps périscolaires	
Pilotes	Education Nationale, rectorat de l'Académie de Limoges Patrick Ténèze (IA-IPR EVS), référent académique « Parents d'élèves ».
Objectifs	Accompagner les parents dans leur rôle et soutenir leur implication, en rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité, le fonctionnement de l'institution scolaire et ses attentes vis à vis des parents.
Spécificités territoriales à prendre en compte	?
Partenariats identifiés	Établissements scolaires - Fédération de parents d'élèves – CAF
Description des actions à engager	1-Coordination : désignation d'un référent parents au sein de l'équipe éducative. 2-Accueil : aménager un lieu d'accueil et de rencontre pour les parents. 3-Information : généralisation de la « mallette des Parents » aux niveaux CP et 6ème. 4-Soutien : organisation d'activités sociolinguistiques et de séances d'information sur la scolarité à l'intention des parents. 5-Valorisation : création et animation d'un « club des parents » pouvant s'impliquer dans les activités culturelles et sportives.
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020 1 : 2015, 2 : 2016, 3 : 2015-2020, 4 : 2016-2020, 5 : 2016-2020
Budget et moyens humains	Moyens humains : un référent par établissement Mobilisation du droit commun
Indicateurs de performance	Résultats aux élections de parents d'élèves. Nombre de parents inscrits au « club parents ».

Enjeu n°4 : favoriser la participation des familles et conforter les parents dans leur rôle éducatif	
Action 4.2: Construire les rencontres et les échanges en impliquant les familles pour garantir la réussite du parcours scolaire et éducatif de l'élève.	
Pilote	Education Nationale,
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Croiser les regards des enseignants et des familles sur l'enfant pour construire une véritable communauté éducative s'appuyant sur des valeurs et des connaissances partagés : identifier les freins et les leviers
Spécificités territoriales à prendre en compte	Réseau de l'éducation prioritaire REP et REP+
Partenariats identifiés	DDCSPP, CLAS, UDAF, Associations de quartier, Structures culturelles REAPP, structures de la petite enfance, Les collectivités territoriales, La CAF, CESC inter-degrés, PMI, RASED, assistantes sociales, médecins et infirmières scolaires
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (cadre des TPS) ; - Promouvoir et mettre en œuvre des actions de coéducation et d'aide à la parentalité. - Aménager l'espace et le temps pour favoriser l'accueil et les échanges des familles. - Valoriser des dispositifs institutionnels : mallette des parents des élèves de CP. - Former les enseignants à la communication et aux outils de médiatisation: ENT Ville de Limoges etc. - Connaître les spécificités culturelles, territoriales et sociales. - Construire, encourager, fédérer, mobiliser autour de projets pour créer une culture commune.
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - ETP classe accueillant les moins de 3 ans : 8 - Formation stage (4 jours/an). - Temps de concertation REP+ - Demande d'heures de formateurs hors éducation nationale pour l'animation de stage. - Assistante sociale
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets impliquant les parents. - Taux de fréquentation des parents aux réunions. - Taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans. - Amélioration du climat scolaire (indicateurs observatoire de la violence)

Enjeu n° 5 : Développer les mesures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire	
Action 5.1: Prévenir et Lutter contre le décrochage scolaire en mobilisant des actions innovantes, en renforçant l'offre de parcours scolaire et les dispositifs additionnels	
Pilote	Education Nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à tous les élèves de construire leur parcours scolaire et d'insertion professionnelle
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DDCSPP + ONISEP - CFA du Moulin Rabaud - FACE Limousin – ville de Limoges – PJJ - Limoges Métropole
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Le DIMA, - La classe-relai - Le Dispositif d'alternance au collège, - les cordées et internats de la réussite ciblant majoritairement les jeunes issus des quartiers... ; - la remobilisation scolaire en direction des collégiens (mise en place par FACE Limousin) avec les collèges de quartier - le Conseil Départemental de Sécurisation des Parcours Educatifs créé en septembre 2014 <ul style="list-style-type: none"> ▪ dispositif FOQUALE ▪ les actions MLDS : pôle, accompagnement N+1, parcours adaptés, MOREA ▪ le PRE et le CLAS
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Budget et moyens humains	<p>Droit commun éducation nationale : personnels des services et des EPLE implantés dans les quartiers prioritaires</p> <p>FSE – ACSE – Agglomération de Limoges</p>
Indicateurs de performance	<p>Nombre d'élèves en rupture en cours de formation</p> <p>Taux de réussite aux examens</p> <p>Taux d'élèves non affectés par EPLE</p>

Enjeu n° 5: Développer les mesures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire	
Action 5.2: Développer les actions de découverte des métiers et d'orientation au sein de l'école	
Pilotes	Education Nationale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à chaque jeune de construire son parcours de formation par une meilleure connaissance de l'environnement économique, professionnel pour accroître son ambition et lui donner confiance en son avenir
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Face Limousin – ONISEP-CIO CFA Association école-entreprise
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> -développer la capacité du jeune à s'informer via l'outil numérique -mettre en œuvre le parcours avenir au sein des EPLE -projet TEKNIK -parrainage des EPLE par des entreprises -parrainage des collégiens par des lycéens -informer les parents en les associant à certaines actions (visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels...) -valoriser le stage en entreprise en classe de 3ème
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Budget et moyens humains	Droit commun de l'éducation nationale : personnels des services et des établissements Agglomération de Limoges Association école-entreprise
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élèves en rupture Nombre d'élèves non affectés à l'issue de la classe de 3ème dans chaque EPLE Taux d'élèves diplômés en sortie de formation (LGT, LP, CFA)

Le SPORT

Enjeu n° 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques et des besoins des habitants des quartiers	
Action 1.1 : Réaliser un tableau de bord de l'occupation des équipements sportifs municipaux	
Pilotes	Ville de Limoges – Direction des sports
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Mieux identifier l'offre sportive présente au sein des secteurs prioritaires recenser les équipements mis à disposition pour des pratiques sportives en intérieur et en extérieur et leur utilisation Apprécier les logiques d'appropriation des habitants des équipements sportifs municipaux et mesurer les écarts d'utilisation entre les habitants de Limoges Structurer l'information sous la forme de tableaux de bords afin de faciliter le pilotage de la démarche
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DRJSCS-COSIS-groupe "Politique de la ville", DDCSPP Haute-Vienne, Mouvement sportif fédéral, Associations de quartier
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche (appui sur le Comité opérationnel sport et insertion sociale - COSIS) - Réaliser des enquêtes par quartier - Analyser les éléments recueillis - Proposer un plan d'actions
Calendrier de mise en œuvre	Septembre - Décembre 2015
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations partenaires Mobilisation de service civique pour la réalisation des enquêtes (DRJSCS)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Produire - un état des lieux à temps T, - des préconisations - des outils de suivi.

Enjeu n° 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques et des besoins des habitants des quartiers

Action 1.2 : Exploiter le fichier des licences sportives

Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Réaliser en collaboration avec le mouvement sportif et dans une dimension comparative, un tableau de bord afin d'objectiver la répartition des licenciés dans les clubs sportifs du territoire de l'agglomération.Affiner la connaissance sur les pratiques sportives en clubs des habitants des quartiers prioritaires par rapport aux autres habitants
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DRJSCS-COSIS-groupe "Politique de la ville", Limoges Métropole, DDCSPP Haute-Vienne, Mouvement sportif fédéral, Associations de quartier CDES
Description des actions à engager	- Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche (appui sur le Comité opérationnel sport et insertion sociale - COSIS) - Analyser les éléments recueillis - Proposer un plan d'actions
Calendrier de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2016
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations partenaires Gratification de stage / ou mobilisation de service civique pour la réalisation des enquêtes (DRJSCS)
Indicateurs de performance	Produire - un état des lieux à temps T, - des préconisations - des outils de suivi.

Enjeu n° 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques et des besoins des habitants des quartiers

Action 1.3: Conduire, à titre expérimental une étude spécifique sur l'utilisation des équipements en accès libre sur le secteur de Beaubreuil.

Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Mieux identifier l'utilisation réelle des équipements en libre accès
Spécificités territoriales à prendre en compte	Centrer l'étude sur le quartier de Beaubreuil
Partenariats identifiés	DRJSCS-COSIS-groupe "Politique de la ville", DDCSPP Haute-Vienne, Associations de quartier
Description des actions à engager	Enquête sur site avec travailleurs sociaux sur le quartier (médiateurs) et personnel de la direction des sports de la Ville
Calendrier de mise en œuvre	A partir de Mars – Mai 2016 – Durée du contrat
Budget et moyens humains	Personnel Ville – Stagiaire STAPS ou autre
Indicateurs de performance	Informations précises et vérifiées sur la fréquentation des équipements à différents moments de la journée et de la semaine

Enjeu n° 2 : Consolider l'offre et les actions existantes sur les territoires de la politique de la ville

Action 2.1 : Soutenir la gouvernance des clubs de quartier, la qualification de l'encadrement et les démarches de formation

Pilotes	Ville de Limoges - DDCSPP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Analyser l'évolution de l'engagement associatif au sein des clubs de quartier Soutenir et valoriser l'implication bénévole Mobiliser les services civiques au sein des associations sportives Accompagner spécifiquement (en lien avec les acteurs de la prévention – sécurité) les clubs confrontés à des situations de violences
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville, Service Prévention sécurité) Pôle Formation Diplômes Emplois de la DRJSCS Mouvement sportif fédéral (dont le CDOS qui porte un programme de formation des bénévoles du sport et un programme de soutien aux jeunes engagés) Associations de quartier ALSEA
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche Analyser les éléments recueillis Proposer un plan d'actions
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations partenaires
Indicateurs de performance	Produire <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux à temps T, - des préconisations - des outils de suivi.

Enjeu n° 2 : Consolider l'offre et les actions existantes sur les territoires de la politique de la ville

Action 2.2 : Soutenir les clubs de quartier (football, sports de combat notamment) dans leurs fonctions socio éducatives et/ou d'insertion

Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les démarches de mutualisation engagées (<i>Réinterroger le rôle et les missions de l'association Mix'Cités</i>) Définir collectivement un nouveau modèle économique pour ces clubs en clarifiant les logiques de financement Droit commun / Politique additionnelle et en accompagnant la recherche de partenaires privés et sponsors...)
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DDCSPP Haute-Vienne, DRJSCS-COSIS-groupe "Politique de la ville", Mouvement sportif fédéral, Associations de quartier ALSEA Clubs
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche Analyser les éléments recueillis Proposer un plan d'actions
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2016 – Durée du Contrat
Budget et moyens humains	Appel à projets du contrat de ville Ensemble des personnels des organisations partenaires
Indicateurs de performance	Produire <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux à temps T, - des préconisations - des outils de suivi.

Enjeu n° 2 : Consolider l'offre et les actions existantes sur les territoires de la politique de la ville

Action 2.3 : Soutenir les pratiques libres et de plein air (utilisation des parcs en proximité, amélioration de la signalétique...)

Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports et service Solidarité – Santé)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Permettre à la population de s'approprier l'espace public pour aller vers une pratique APS libre en toute sécurité (utilisation des parcs en proximité, amélioration de la signalétique...)
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DRJSCS-COSIS-groupe "Politique de la ville", DDCSPP Haute-Vienne, Associations de quartier Education nationale Limoges métropole,
Description des actions à engager	- Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche - Analyser les éléments recueillis - Proposer un plan d'actions
Calendrier de mise en œuvre	A partir d'octobre 2015 – Mise en place du Groupe de Travail – Durée du contrat
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations partenaires
Indicateurs de performance	Produire - un état des lieux à temps T, - des préconisations - des outils de suivi.

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées de la pratique d'une Activité physique et sportive

Action 3.1: Accompagner le développement de manifestations au sein des territoires prioritaires visant la présentation de l'offre associative existante

Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Promouvoir le mouvement sportif auprès des habitants éloignés de l'offre et améliorer l'information sur l'offre sportive existante sur le territoire (en proximité et sur le reste de la ville)
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DDCSPP Haute-Vienne, Mouvement sportif fédéral (dont le CDOS et le CROS) , Associations de quartier
Description des actions à engager	- Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche - Proposer un plan d'actions – Mise en place de manifestations de promotion des associations sportives des quartiers - Développer la communication sur l'offre sportive existante en liaison avec les antennes mairies de quartier
Calendrier de mise en œuvre	2 ^{ème} trimestre 2016 pour l'organisation des premières manifestations de promotion du sport dans les quartiers – en adéquation avec le forum des associations organisé pour la première fois à la Caserne Marceau en septembre 2015
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations et associations partenaires
Indicateurs de performance	Nombre d'opérations initiées dans cet objectif Fréquentation de ces manifestations

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.2:</u> Soutenir la signature de conventions de partenariat entre structures professionnelles et les clubs sportifs des quartiers	
Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville / Service solidarité –Santé)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le parrainage et les partenariats entre les clubs professionnels et les clubs de quartiers <ul style="list-style-type: none"> ⇒ accompagner sous la forme de tutorat les petites structures sur des missions de conseils (gestion, encadrement, accompagnement divers...) ⇒ impliquer les structures professionnelles autour de manifestations (types « tournois ») proposées sur les quartiers ou pour les habitants des quartiers
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Mouvement sportif fédéral, Clubs de quartiers <i>Club pro ou semi pro : CSP, USAL, LH, LFC, LABC ,Alliance Judo Limoges, Ligue de tennis et comité départemental...)</i>
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de travail pour lancer la démarche Solliciter les clubs pro pour connaître leur motivation Proposer un plan d'actions en lien avec les clubs de quartiers <p><i>Exemples :</i> <i>En collaboration avec la direction des Sports et la direction de la Politique de la Ville et les centres sociaux de la Ville de Limoges, un travail sur le respect des règles sportives et des valeurs du basket pourra être mené (initiation à l'arbitrage, notion sur le respect de l'adversaire...).</i> <i>échanger avec un joueur ou un membre de l'encadrement.</i> <i>Organiser des tables rondes à Limoges sur des thèmes liés à l'intégration par le sport ou aux projets du club</i></p>
Calendrier de mise en œuvre	Saison sportive 2015/2016 – groupe de travail à mettre en place 1 ^{er} s partenariats à lancer entre clubs pro ou semi-pro et clubs sportifs des quartiers
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations et associations partenaires
Indicateurs de performance	Nombre de partenariats mis en œuvre Nombre de conventions signées

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.3:</u> Conforter et faire évoluer au besoin les dispositifs municipaux «Mercredi sportifs» , «Sportez vous bien», et développer l'opération «Savoir Nager» au sein des territoires prioritaires	
Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les habitants les plus éloignés vers la pratique d'activités sportives via la déclinaison des dispositifs municipaux : <ul style="list-style-type: none"> Faire découvrir de nouvelles activités sportives dans une logique de passerelles vers les clubs Promouvoir de nouvelles pratiques sportives et diversifier l'offre proposée: <i>Equitation / Golf / Canoë Kayak/ patinage et hockey sur glace, slackline ...</i> Développer l'Opération « savoir nager »
Spécificités territoriales à prendre en compte	La ville de Limoges développe déjà un programme le dimanche après-midi sur la piscine de Beaubreuil.)
Partenariats identifiés	Ville de Limoges Mouvement sportif DDCSPP
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les forces et faiblesses dans la fréquentation des dispositifs par les habitants des quartiers prioritaires (par âge, par discipline, par territoire) Identifier les freins et ressources dans l'utilisation des dispositifs Proposer des ajustements en fonction des carences repérées
Calendrier de mise en œuvre	2015/2016 étude à réaliser en interne (Service des APS) avec préconisations pour 2016/2017
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations et associations partenaires
Indicateurs de performance	Nombre et répartition des actions proposées Evolution par quartier de la fréquentation des actions proposées

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.4</u> : Développer l'apprentissage du vélo	
Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter un projet d'école de vélo sur le secteur du Parc du Mas Jambost (Val de l'Aurence)
Spécificités territoriales à prendre en compte	<p>Réseaux éducation prioritaire Constats : pas de pratique du vélo ; non connaissance des règles élémentaires de sécurité routière (piéton/vélo).</p> <p>Val de l'Aurence Sud</p>
Partenariats identifiés	DRJSCS Ville de Limoges Mouvement sportif (USEP et UFOLEP) DSDEN
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le cadre de mise en œuvre du projet (associatif : UVL/CRCL, USEP et UFOLEP) Temps : temps scolaire, péri scolaire, extrascolaire <p><u>Temps scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ecole maternelle : devenir piéton ; identifier les métiers en uniforme Ecole élémentaire : Education à la route (APER) depuis la grande section (liaison GS/CP) ; connaissance des métiers en uniforme. Collège : section vélo <p><u>Hors Temps scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Activités vélo dans le cadre de l'accompagnement éducatif ; Encadrement : DRJSCS Encadrement : Associatif ? <p>Mise à disposition des vélos : partenariats CLJ, ASC Bellevue, USEP87</p>
Calendrier de mise en œuvre	Début de la saison 2016/2017 – école de vélo en place
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations et associations partenaires Financement de la prestation : budget spécifique Pol. Ville ?
Indicateurs de performance	Mise en œuvre ou non du projet Nombre et typologie des bénéficiaires

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.5</u> : Proposer une nouvelle aide individuelle facilitant l'accès à la première licence en club: « Passerelle sport »	
Pilote	Ville de Limoges – Direction des Sports
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un nouveau dispositif facilitant la prise d'une première licence : « Passerelle sport / activités physiques »
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	CAF DDCSPP Conseil Départemental Mouvement sportif Partenaires privés (ex d'Intermarché qui rembourse les licences pour les clubs dont il est partenaire)
Description des actions à engager	<p>Identifier les freins à l'inscription en club (par âge, par discipline, par territoire)</p> <p>Identifier les coûts financiers pour l'achat d'une licence</p> <p>Proposer un dispositif partenarial facilitant l'accès à la première licence</p>
Calendrier de mise en œuvre	Etude sur les coûts et les freins à l'adhésion en 2016 et sur le partenariat financier possible – Mise en place en 2017
Budget et moyens humains	Ensemble des personnels des organisations et associations partenaires Budget à définir
Indicateurs de performance	Mise en œuvre du dispositif Nombre d'aides individuelles apportées et valeur des aides

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.6</u> : Développer la pratique sportive féminine	
Pilote	DDCSPP
Objectifs	Promouvoir l'activité physique auprès des femmes et filles des quartiers Travailler l'adaptation de l'offre d'activités physiques et sportives à la spécificité du public visé (femmes),
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DRJSCS (cf Femix Sport Limousin) Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville) Limoges métropole Mouvement sportif et femmes Mixité Sport Limousin (FEMIX sport Limousin) CAF Associations et clubs de quartier
Description des actions à engager	- Identifier les acteurs et provoquer des rencontres - Partager les travaux et outils de méthodologie, d'évaluation, de suivi. - Soutenir les projets d'activités physiques et sportives adaptées au public visé - Communiquer sur les actions menées
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	Crédits CNDS vers les associations sportives agréées, BOP Sport sur les projets nouveaux portés par les associations du secteur social, ARS Moyens humains : les porteurs des actions, les membres du COSIS, les institutions concernées
Indicateurs de performance	Nombre d'actions proposées Nombre de femmes bénéficiaires Nombre d'actions soutenues Evolution de l'offre d'activités

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.7</u> : Favoriser la mobilité des habitants des quartiers dans le cadre des pratiques sportives	
Pilote	Ville de Limoges (Direction des sports et service Logement et politique de la ville)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le centre de ressources du Centre Loisirs Jeunes (mise à disposition de mini bus) • Rechercher de nouveaux partenariats afin de mutualiser l'usage de véhicules
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	CLJ CAF Etat (DDCSPP, DRJSCS – COSIS) Mouvement sportif Secteur social
Description des actions à engager	Mise à disposition de véhicules aux clubs des quartiers
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2016 – Durée du Contrat
Budget et moyens humains	Ville et CLJ Véhicules du CLJ et véhicules financés par la publicité
Indicateurs de performance	Nombre de prêts effectués par an Nombre des kilomètres parcourus par les clubs sportifs des quartiers avec les véhicules mis à disposition

Enjeu n° 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées	
<u>Action 3.8</u> : Promouvoir les activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux-être (lien avec CLS)	
Pilotes	Ville de Limoges (Direction des sports et service santé et vie sociale)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la diminution des comportements sédentaires par l'activité physique et une alimentation saine en direction des publics et plus particulièrement en direction des enfants et des personnes atteintes de maladies chroniques
Spécificités territoriales à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> la faible mobilité spatiale (référence étude « Sportez vous bien ») la sécurisation de l'espace public pour renforcer l'activité physique dans la vie quotidienne.
Partenariats identifiés	Partenaires de la charte Ville santé Citoyenne Le pôle de Compétence en éducation et promotion de la santé (PEPS) Association Limousin sport santé Limoges métropole Direction de la jeunesse de la ville de Limoges Direction des espaces verts de la Ville de Limoges DRJSCS
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs sur les bienfaits de l'activité physique (ex réunions, ateliers, conférences...) Partager les travaux et outils de méthodologie, d'évaluation, de suivi. (ex plateforme d'échanges « limoges ville santé citoyenne »..) Soutenir les projets transversaux relatifs à la promotion de la santé par l'activité physique et une alimentation saine en direction de tous les publics et plus particulièrement en direction des enfants et des personnes atteintes de maladies chroniques. (ex : samedi santé sur Beaubreuil, actions de type ICAPS ou sport sur ordonnance...) Développer les aménagements de l'espace pour renforcer les pratiques quotidiennes d'activités physiques (ex aménagements des cours d'écoles, Parcours Destination bien être) renforcer la communication sur les dispositifs existants et à venir
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	Crédits CNDS volet sport santé, BOP Sport sur les projets nouveaux portés par les associations du secteur social, ARS Moyens humains : les porteurs des actions, les membres du groupe de travail « fit for life » en relation avec les membres du COSIS, les institutions concernées
Indicateurs de performance	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre d'actions transversales engagées dans le cadre d'évaluation « promotion de la santé »

CULTURE

Enjeu n° 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques culturelles des habitants des quartiers	
<u>Action 1-1</u> : Concevoir un tableau de bord de suivi des pratiques culturelles individuelles (stages, ateliers) des habitants des quartiers de Limoges	
Pilote	Ville de Limoges - DCP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Savoir si les habitants des quartiers fréquentent les stages et ateliers des structures culturelles municipales Aider à mettre en place un outil d'aide à la prise de décision.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Ensemble des services culturels
Description des actions à engager	Recenser l'offre. Mettre en place des outils informatiques permettant l'extraction des données (CCM, BFM, CDN, Musées...) Standardiser le recueil des données dans les différents établissements.
Calendrier de mise en œuvre	2016 : mise en place des outils. Saison 2016-2017 : année test
Budget et moyens humains	Totalité des services culturels de la Ville, services informatiques.
Indicateurs de performance	Mise en place effective du tableau de bord Suivi annuel

Enjeu n° 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques culturelles des habitants des quartiers	
<u>Action 1-2</u> : réaliser une étude sur la fréquentation des lieux culturels par les établissements scolaires de la Ville	
Pilote	Ville de Limoges - DCP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir si les établissements scolaires des quartiers fréquentent les structures culturelles municipales. • Aider à la prise de décision.
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Direction jeunesse de la Ville Tous les établissements culturels municipaux recevant des établissements scolaires. Service logement et politique de la Ville.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'existant en différenciant les visites « découverte » des participations à des projets plus globaux ; recenser les demandes non satisfaites. <ul style="list-style-type: none"> o Au vu des résultats, une réflexion sur la satisfaction des demandes des établissements sera menée. o Proposition d'action pour augmenter le taux de satisfaction.
Calendrier de mise en œuvre	Saison 2015-2016 : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la fréquentation sur la saison 2014-2015. - Recenser dès septembre 2015, les demandes qui ne seront pas satisfaites sur la saison 2015-2016. - Mise en place d'un référentiel de recueil des données. Saison 2016-2017 : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un plan d'action pour augmenter la satisfaction des demandes des établissements scolaires des quartiers. - Réflexion à mener sur les transports
Budget et moyens humains	Totalité des services culturels de la Ville, services informatiques.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude - Mise en place d'un tableau de bord - Taux d'augmentation des demandes satisfaites

Enjeu n° 2 : Favoriser la démocratisation d'accès à la culture par des actions de médiation adaptée (= agir sur les habitants)	
<u>Action 2-1</u> : Soutenir les dispositifs et acteurs pour l'accompagnement des publics vers les offres de diffusion culturelle et renforcer l'accessibilité des équipements de quartier	
Pilote	Ville de Limoges - DCP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants des quartiers d'accéder aux propositions d'offres culturelles sur la Ville
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Ville de Limoges (Service Logement et Politique de la Ville) Totalité des services culturels présents sur le territoire municipal. Les associations et acteurs de quartier. Les habitants
Description des actions à engager	Favoriser la communication des spectacles proposés dans une saison culturelle Mettre en place des rencontres avec les structures culturelles en amont des saisons culturelles afin que les associations se saisissent des programmes. Poursuivre le dispositif Passerelle Culturelle et réfléchir à sa pérennisation. Poursuivre le dispositif Passeurs d'Images et particulièrement la mise en place de séances de cinéma en quartier. Mettre en place un plan d'action de découverte des structures culturelles municipales : organisation de journées découverte-rencontre
Calendrier de mise en œuvre	Dès la saison 2015-2016, et sur toute la durée du contrat
Budget et moyens humains	Ville de Limoges. Recherche de cofinancements pour le dispositif Passerelle Culturelle
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sur les dispositifs - Nombre de rencontres en amont des saisons - Nombre de journées « découverte-rencontre »

Enjeu n° 2 : Favoriser la démocratisation d'accès à la culture par des actions de médiation adaptée (= agir sur les habitants)

Action 2.2: Favoriser la mobilité vers les équipements hors sites en mobilisant le centre ressource du CLJ

Pilote	Ville de Limoges (service Logement et politique de la Ville)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux associations de quartier d'amener les habitants à des spectacles, notamment en centre ville. • Mobiliser le centre de ressources du CLJ et sa flotte de mini bus • Rechercher de nouveaux partenariats afin de mutualiser l'usage de véhicules
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de quartier - CLJ - CAF
Description des actions à engager	Monter un partenariat spécifique avec le centre de ressource du CLJ pour le prêt de mini bus notamment en soirée et les associations des quartiers
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2016 et sur toute la durée du contrat
Budget et moyens humains	Ville de Limoges et CLJ Véhicules du CLJ
Indicateurs de performance	Nombre de structures ayant réservé et utilisé un véhicule pour une sortie culturelle, notamment en soirée Nombre et profil des bénéficiaires

Enjeu n° 2 : Favoriser la démocratisation d'accès à la culture par des actions de médiation adaptée (= agir sur les habitants)

Action 2.3 : Favoriser l'accès aux ateliers de pratiques des CCM

Pilote	Ville de Limoges (DCP)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants des quartiers de fréquenter les ateliers mis en place dans les centres culturels, en priorité ceux implantés en quartier.
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Ville de Limoges (Service Logement et Politique de la Ville)
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le tableau de bord mis en place dans l'action 1-1 - Travailler sur les procédures d'inscription (communication, accompagnement, places réservées) - Etudier les aides financières mobilisables. Une expérimentation sur un quartier pourra être envisagée. - Favoriser la délocalisation d'ateliers (sur d'autres lieux en quartier, sur les manifestations des quartiers) <ul style="list-style-type: none"> o Bilan l'expérimentation engagée sur le Val de l'Aurence o Amélioration du dispositif - Réflexion sur l'extension de la délocalisation
Calendrier de mise en œuvre	Saison 2015-2016 : groupe de travail à mettre en place Saison 2016-2017 : expérimentation du travail sur les inscriptions sur un quartier ; retour du travail sur les délocalisations Les saisons suivantes : extension ou non des expérimentations.
Budget et moyens humains	Les centres culturels Les aides financières individuelles (à rechercher)
Indicateurs de performance	Nombre d'habitants inscrits Nombre d'ateliers délocalisés

Enjeu n° 2 : Favoriser la démocratisation d'accès à la culture par des actions de médiation adaptée (= agir sur les habitants)

Action 2-4 : Maintenir le soutien aux projets associatifs favorisant les pratiques amateurs

Pilote	Ville de Limoges (DCP)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les structures proposant des ateliers de pratiques culturelles • Valoriser la diversité culturelle des quartiers, tout en continuant à chercher à ouvrir les quartiers sur le reste de la ville....
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Service Logement-Politique de la Ville Les partenaires du Contrat de Ville
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et consolider les financements des petites structures culturelles intervenants sur les quartiers. - Maintenir le soutien technique relatif au suivi de leurs projets.
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Financements partenariaux
Indicateurs de performance	<p>Nombre de structures financées</p> <p>Nombre d'actions financées</p> <p>Nombre et bénéficiaires des actions mises en œuvre</p>

Enjeu 3 : favoriser les liens entre les structures culturelles, les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires (= agir sur les acteurs culturels)

Action 3.1 : Bâtir un grand projet culturel pour les élèves des quartiers prioritaires autour de la langue française et de la francophonie avec les principales institutions culturelles, afin de favoriser la découverte de la langue, et sa maîtrise

Pilote	DRAC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtir un travail de fond et de qualité, avec des artistes et des professionnels de la culture, autour de la langue française, de la francophonie et de ses valeurs (dialogue interculturel, universalité, humanisme et liberté d'expression). • Public-cible : élèves scolarisés dans les établissements des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou dans des établissements voisins.
Spécificités territoriales à prendre en compte	<p>Contraintes propres aux établissements (choix pédagogiques, réforme du collège...)</p> <p>Incertitudes liées à la réorganisation des services de l'Etat à partir de 2016</p>
Partenariats identifiés	Festival des Francophonies, Théâtre de l'Union-CDN, Théâtre La Marmaille, CRL (centre régional du livre), Les services de l'Education Nationale et les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré.
Description des actions à engager	<p>Les partenaires culturels doivent s'engager pour faire progresser la langue française, la francophonie et ses valeurs dans les quartiers, en y assurant une présence forte. Il faut ouvrir des portes culturelles aux jeunes qui y vivent, et créer des familiarités avec les équipes artistiques pour démythifier la langue, le travail des auteurs et créer de l'envie. Il s'agit d'une grande ambition sur plusieurs années afin de mailler l'ensemble du territoire</p> <p>Très concrètement, le projet collectif « Nous tous » englobe plusieurs actions voire opérations qui sont portées par chacune des trois structures culturelles partenaires de spectacle vivant et qui sont mises en œuvre grâce à une collaboration étroite avec les services du Rectorat de Limoges et de la DSDEN 87.</p> <p>Pour prendre le cas du Théâtre de l'Union, il est le porteur de trois opérations qui, chacune, vont bénéficier à 6 classes ou 6 ateliers d'écoles ou de collèges de l'agglomération de Limoges liés à l'éducation prioritaire.</p> <p>=> Opération 1 : « Explorer son quartier », qui se décline en deux volets (réalisation d'un carnet d'explorateur consacré au quartier où se trouve l'école ; parcours du spectateur) et bénéficiera à 6 classes de CM1 ou CM2.</p> <p>=> Opération 2 : « Atelier d'écriture », qui bénéficiera à 6 groupes d'une</p>

	<p>vingtaine d'élèves de niveau 5ème dans 6 collèges différents et qui sera l'occasion pour les élèves de développer un projet d'écriture en collaboration avec un auteur reconnu et de participer à « Dis-moi dix mots ».</p> <p>=> Opération 3 : « Atelier d'impro-visation » , qui bénéficiera à 6 groupes d'une vingtaine d'élèves volontaires dans 6 collèges différents et qui amènera les élèves à participer au Trophée de l'improvisation.</p> <p>A ces opérations très structurées et touchant un grand nombre d'élèves s'ajoutent, dans le cadre du projet collectif « Nous tous », d'autres actions construites par les deux autres partenaires culturels avec quelques établissements.</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>Démarrage de l'opération septembre 2015 pour une première saison. Poursuite et élargissement prévus pendant toute la durée du contrat de ville</p> <p>Pour ce qui concerne les trois opérations co-construite avec le Rectorat et dont le Théâtre de l'Union est le porteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appel à candidatures clos le 25 septembre afin de sélectionner les 18 classes ou ateliers bénéficiaires des opérations ; - actions de concertation et de formation avec les enseignants des classes en octobre et novembre ; - activités pédagogiques régulières encadrés par enseignants et intervenants artistiques pendant l'année 2015-2016 ; - pour l'opération « Explorer son quartier », quelques repères calendaires : trois spectacles vus par les classes en septembre, janvier et avril ; réalisation des carnets et valorisation entre octobre et juin ; organisation en fin d'année scolaire d'un temps qui permettra aux 6 écoles de se rencontrer et d'être les ambassadrices des richesses et des trésors de leurs quartiers. - pour l'opération « Atelier d'écriture », quelques repères calendaires : séances d'atelier entre novembre et mars ; remise des travaux, fin mars, dans le cadre de la participation des ateliers au concours « Dis-moi dix mots » ; valorisation diverses des travaux entre mars et juin. - pour l'opération « Atelier d'impro », quelques repères calendaires : d'octobre à mars, travail en atelier et organisation de matchs intra et inter-collèges ; en avril, tournoi de qualification inter-régional ; en mai, phases finales à Paris du « Trophée de l'improvisation » ; en juin, fin des ateliers et organisation de matchs de fin d'année dans les établissements.
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - budget et moyens des structures culturelles mobilisés ; <p>Pour la DRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyens supplémentaires DRAC pour 2015 pour ce projet : 33 700 euros (attribués aux structures culturelles). <p>Pour l'Education nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyens humains et financiers propres engagés par les écoles et collèges

	<p>- moyens complémentaires humains (accompagnement pédagogique) et financiers : 480 € et 90 IPE pour « Explorer son quartier » ; 480€ et 36 HSE pour « Ateliers d'écriture » ; 480€ et 36 HSE pour « Ateliers d'impro ».</p>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classe et d'enfants touchés par année, avec l'objectif de toucher un grand nombre d'élève ; - exigence qualitative analysée au regard des intervenants choisis, et du montage de l'opération (compte-rendu des actions et expertise sur le terrain). - Evolution et qualité des diverses productions intermédiaires et finales réalisées par les élèves ; - Rayonnement des actions.

Enjeu 3: favoriser les liens entre les structures culturelles, les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires (= agir sur les acteurs culturels)

Action 3-2 : Mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat (via les contrats d'objectifs) pour les mettre en réseau avec les structures socio culturelles des quartiers et proposer des actions sur les quartiers

Pilote	DRAC
Objectifs	<p>Pour les structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer leur mission d'action culturelle ; • Créer un réflexe automatique de partenariat avec les structures socio-culturelles qui maillent les quartiers ; • Toucher un public plus large que lors des actions en milieu scolaire : familles, adultes isolés, etc. ; • Double-objectif : se déplacer dans les quartiers et faire découvrir les lieux culturels aux habitants. <p>Pour les public-cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux habitants des quartiers de se familiariser avec les structures culturelles et de s'approprier les projets culturels ; • offrir aux habitants des quartiers des perspectives d'enrichissement personnel et collectif ; • faire progresser un socle culturel commun ; • ouvrir des espaces communs de réflexion et d'expression. •
Spécificités territoriales à prendre en compte	<p>Incertitudes liées à la réorganisation des services de l'Etat à partir de 2016, et aux éventuelles évolutions des soutiens de l'Etat aux structures culturelles.</p> <p>Maintien du tissu associatif de proximité dépendant des soutiens publics locaux.</p>
Partenariats identifiés	<p>Toutes les structures culturelles soutenues par l'Etat sur le territoire de Limoges ou de l'agglomération, toutes disciplines (spectacle-vivant, cirque, arts de la rue, arts plastiques, cinéma, musées, architecture, patrimoine, livre et lecture, etc.) ;</p> <p>Structures culturelles et socio-culturelles de proximité partenaires :</p> <p>Les Singuliers Associés ;Clafoutis ;Les Amis de Sarah ;Le Chapeau Magique ;centre social Alchimis ;centre d'animation des Portes-Ferrées ;ALIS ;VITAL,ALSEA ; etc.</p>
Description des actions à engager	<p>-monter des projets spécifiques de création-médiation avec les habitants et les associations socio-culturelles ;</p> <p>-proposer des résidences d'artistes au sein d'un ou plusieurs territoires prioritaires ;</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>2015-2020</p> <p>2015 : concrétiser une première résidence d'artistes ; s'appuyer sur les structures qui ne sont pas dans le grand projet « langue française-francophonie » ;</p>
Budget et moyens humains	<p>Budgets d'action culturelle des structures pour les projets spécifiques hors résidences d'artistes;</p> <p>Budget supplémentaire à mobiliser par la DRAC et les autres partenaires pour les résidences d'artistes.</p>

Indicateurs de performance	<p>L'évaluation sera plus fondée sur le qualitatif que le quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalité et qualité des partenariats tissés ; - spécificité des publics touchés ; - qualité des intervenants ; - qualité des temps de médiation et des créations réalisées avec ou en présence des publics amateurs (comptes-rendus des actions et expertise sur le terrain).
-----------------------------------	---

Enjeu 3 : Favoriser les liens entre les structures culturelles, les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires (= agir sur les acteurs culturels)	
Action 3-3 : Poursuivre l'ouverture et l'accès aux Musées et aux activités « tout public » mises en œuvre	
Pilotes	Ville de Limoges - DCP DRAC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre au plus grand nombre d'habitants des quartiers d'accéder aux musées et aux activités proposées par le service Ville d'Art et d'Histoire et aux autres dispositifs d'ouverture culturelle existants (partenariats, politique tarifaire, supports pédagogiques adaptés...)
Spécificités territoriales à prendre en compte	<p>Nombre réduit de musées ;</p> <p>objectif d'ouverture au monde rural qui se juxtapose avec l'ouverture d'ouverture aux quartiers (pour le Musée A.Dubouché).</p>
Partenariats identifiés	Ville de Limoges (Service Logement/politique de la Ville) Etat (DRAC, Prefecture et DDCSPP) Pour le dispositif Les Portes du Temps : Musée national A. Dubouché-Cité de la Céramique ; Cité des Métiers et des Arts.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les partenariats sur des projets Mettre en place des visites annuelles pour les associations de quartier pour rencontrer les équipes des musées Politique tarifaire à étudier pour les musées, particulièrement sur les outils pédagogiques Réflexion à mener sur la circulation des publics - un pass multi musées ? Une coordination des actions entre musées Dispositif les « Portes du temps » à poursuivre Mettre en place une communication et des rencontres entre VAH et les acteurs de quartier
Calendrier de mise en œuvre	<p>Sur la durée du contrat 2015-2020</p> <p>2016 : étape d'état des lieux et de renforcement des actions existantes ;</p> <p>2017 : remise de propositions d'actions nouvelles et/ou mises en réseau de la part des musées et début de mise en œuvre.</p>
Budget et moyens humains	Ville de Limoges DRAC Budgets des services éducatifs des musées ; Subventions Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) pour le dispositif Les Portes du Temps.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets portés par secteur Nombre de structures, habitants participants Bilan par secteur Nombre de personnes accueillies et typologies des populations ; nombre de partenariats mis en œuvre.

Enjeu 3 : Favoriser les liens entre les structures culturelles, les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires (= agir sur les acteurs culturels)	
Action 3-4 : favoriser les jumelages des établissements scolaires des quartiers par les établissements culturels	
Pilotes	Etat (DRAC et Education Nationale)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> créer des partenariats durables entre les structures culturelles et artistiques et les établissements scolaires accueillant des élèves des quartiers prioritaires, afin d'inscrire leur action commune sur la durée ; permettre aux établissements scolaires de s'appuyer sur ces partenariats dans leurs projets pédagogiques ; pérenniser des financements en soutien à ces partenariats.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Incertitudes liées à la réorganisation des services de l'Etat à partir de 2016
Partenariats identifiés	<p>Théâtre de l'Union-CDN et Lycée Léonard Limosin à Limoges ; Théâtre La Marmaille et écoles des Portes-Ferrées ; Festival des Francophonies</p> <p>Les partenariats actuellement engagés entre structures culturelles et écoles, collèges et lycées relevant de l'éducation prioritaire sont nombreux. Pour ne parler que de ceux qui sont identifiables à travers l'appel à projets pédagogiques Rectorat/DRAC 2015, sachant que ces actions d'une certaine envergure réclamant des moyens complémentaires ne sont que la surface émergée de tout ce qui se fait en matière d'éducation artistique et culturelle, on peut établir la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération « De cendre et d'or » : partenariat entre l'Opéra théâtre de Limoges et l'école du Vignal ; - Opérations composant le projet collectif « Nous tous » : partenariat entre 3 structures culturelles (Théâtre de l'Union, Théâtre de la Marmaille, Festival des francophonies) et une vingtaine de classes ou ateliers ; - Opération « Printemps théâtral des collégiens » : opération qui permet à une centaine d'élèves d'ateliers théâtre de collèges de la Haute-Vienne de se rencontrer, de montrer leur travail et de travailler ensemble, encadrés par leurs professeurs, un professeur missionné par le rectorat et par des artistes de plusieurs structures et de plusieurs champs d'expression artistique. Près de la moitié des élèves bénéficiaires de l'opération sont issus de collèges de Limoges concernés par l'éducation prioritaire (Albert Calmette, Anatole France, Ventadour). - Atelier théâtre du collège Calmette : partenariat entre le collège et le théâtre de l'Union ; - Atelier théâtre du collège Anatole France : partenariat entre le collège et la compagnie « Les Barbus » ; - Atelier théâtre du collège Ventadour : partenariat entre le collège et La Marmaille ; - Projet pédagogique annuel des élèves de l'ULIS du collège Léon Blum avec le plasticien Bruno Even ; - Projets développés par le théâtre de La Marmaille avec les écoles des Portes ferrées ; - Projet théâtral d'une classe de CP de l'école Joliot-Curie en partenariat

	avec la compagnie des Singuliers associés. Celle liste est d'autant moins exhaustive qu'elle ne comporte pas les nombreuses opérations artistiques et culturelles menées dans l'académie qui, si elles ne sont pas fléchées spécifiquement « éducation prioritaire », bénéficient à de très nombreux élèves qui en relèvent (Prix Passerelle(s), Prix Mangatitudo, Médiatiks, Prix du roman noir collégien, Ecole et cinéma 87, Théa, Fantacirque, Créacity., Festival choral académique, ...) Outre les projets pédagogiques artistiques et culturels de longue haleine reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et structures culturelles, il faut parler aussi de l'activité importante des services éducatifs des structures culturelles de Limoges dont bénéficient notamment les élèves relevant de l'éducation prioritaire à la faveur de visites et d'activités pédagogiques ponctuelles. A cette fin, des professeurs sont missionnés dans les services éducatifs des structures suivantes : le musée Adrien Dubouché, le musée des Beaux-Arts de Limoges, le musée de la Résistance de Limoges, les Archives départementales 87, le Centre de la Mémoire d'Oradour. Par ailleurs, même sans mise à disposition d'un enseignant dans le service éducatif, un travail régulier est renforcé depuis quelques années entre la DAAC et l'Opéra-Théâtre de Limoges, le Théâtre de l'Union, les Francophonies, les Archives municipales de Limoges, la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Limoges, pour le développement et l'optimisation des propositions pédagogiques en direction du scolaire.
Description des actions à engager	Formalisation des partenariats existants en véritables conventions de jumelage ; Lancement de partenariats nouveaux (arts plastiques, musique, cinéma, y compris dans des secteurs peu explorés, par exemple architecture avec le CAUE, patrimoine avec la ville d'Art et d'histoire, etc.)
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020 2016 : formalisation des jumelages existants ; lancement d'un ou deux partenariats nouveaux ; 2017 : formalisation de nouveaux partenariats.
Budget et moyens humains	Budgets des structures et budget éducation artistique et culturelle (DRAC) ; Pour l'EN : - moyens humains et financiers engagés en propre par les écoles, collèges et lycées impliqués dans ces partenariats ; - accompagnement pédagogique grâce aux conseillers pédagogiques, aux professeurs missionnés dans les services éducatifs, à la DAAC et aux corps d'inspection ; -moyens financiers complémentaires attribués aux projets pédagogiques et opérations retenus dans le cadre de la procédure EAC Rectorat/DRAC.
Indicateurs de performance	- Nombre de jumelages signés et contours de ceux-ci : nombre d'enfants inscrits, complexité des projets, éventuellement mixité des structures et des élèves concernés, originalité des projets, moyens de partage mis en œuvre... - Evolution de la fréquentation des structures culturelles par les élèves relevant de l'éducation prioritaire et du nombre d'actions relatives à cette fréquentation - Nombre des opérations et des projets pédagogiques reposant sur un partenariat entre établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire et structures culturelles ; nombre des élèves qui en bénéficient.

Enjeu 3 : favoriser les liens entre les structures culturelles, les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires (= agir sur les acteurs culturels)	
<u>Action 3-5 : Développer les projets de partenariats entre les acteurs de proximité et les structures culturelles pour proposer des actions dans les quartiers</u>	
Pilotes	Ville de Limoges - DCP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants des quartiers de s'approprier les structures culturelles en favorisant la mise en place de projets adaptés. • Promouvoir les actions de médiation culturelle • Favoriser les rencontres et la mixité des participants des projets.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Ville de Limoges (Logement/politique de la Ville) DRAC cf conservatoire, FRAC, Opéra, ENSA) Acteurs de quartier
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des projets qui favorisent la participation des habitants des quartiers au sein des structures culturelles du territoire de la Ville de Limoges. - Ex : Projet « de cendres et d'ors » de l'Opéra Théâtre : amener les publics des quartiers vers l'Opéra (projet participatif) ; ex des Résidences d'artistes... - Développer et amplifier la partie « accompagnement » du dispositif Passerelle Culturelle. - Sensibiliser les acteurs de quartiers et les structures culturelles à la possibilité de monter des projets partenariaux. - Mettre en place des projets partenariaux avec l'ENSA.
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Ex du budget « de cendres et d'ors » Structures culturelles de la Ville
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets mis en place - Nombre de participants - Nombre d'accompagnements dans le dispositif Passerelle Culturelle

Enjeu 4 : Favoriser et développer le maintien de la culture dans les quartiers	
Action 4-1 : Favoriser la délocalisation de spectacles existants sur les territoires politique de la Ville	
Pilotes	Ville de Limoges – DCP et service logements politique de la Ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Proposer au sein des quartiers une offre de spectacles variée
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> Structures culturelles municipales Structures culturelles non municipales Festival des Francophonies Associations culturelles
Description des actions à engager	<p>Réaliser un travail de concertation avec les acteurs culturels pour les sensibiliser à la démarche.</p> <p>Recenser les spectacles pouvant être délocalisés.</p> <p>Mettre en place des actions de médiation par l'intermédiaire des associations de quartier.</p>
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	En fonction de chaque projet
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spectacles délocalisés Nombre de bénéficiaires

Enjeu 4 : Favoriser et développer le maintien de la culture dans les quartiers	
Action 4-2 : Soutenir l'existence des acteurs culturels de proximité et les accompagner dans l'organisation de manifestations culturelles au cœur des quartiers.	
Pilotes	Ville de Limoges - Service Logement et Politique de la Ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement et matériellement la mise en place de spectacles divers sur les quartiers
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> Les associations de quartier Beaub'fm
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Consolider le financement du fonctionnement des structures culturelles des quartiers Accompagner les acteurs de quartier dans la mise en place de spectacles au cœur des quartiers (financièrement, matériellement) Positionner Beaub Fm comme prestataire possible dans l'organisation de spectacles en cœur de quartier ?
Calendrier de mise en œuvre	2016 et sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Marché négocié + appel à projets du contrat de ville Partenariat avec les services techniques (matériel, électricité...)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spectacles accompagnés Nombre de structures financées Nombre et profils des bénéficiaires

Enjeu 4 : Favoriser et développer le maintien de la culture dans les quartiers	
<u>Action 4-3</u> : Valoriser l'expression citoyenne dans les différents domaines du contrat et donner sa place à la mémoire des quartiers au sein de l'histoire collective de la Ville	
Pilotes	Ville de Limoges - Ville d'art et d'histoire, DCP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mémoire culturelle des quartiers.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Les quartiers impactés par des opérations de renouvellement urbains
Partenariats identifiés	Acteurs de quartier. Les bailleurs sociaux
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir au renouvellement de l'opération « mon école, mon quartier, ma ville » ; Mettre en place un groupe de réflexion afin de développer des actions.
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets mis en place Nombre de participants.

Enjeu 4 : Favoriser et développer le maintien de la culture dans les quartiers	
<u>Action 4-4</u> : Changer l'image des quartiers en soutenant les médias de proximité	
Pilotes	Ville de Limoges – Service Logement politique de la ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre de véhiculer une image positive des quartiers et de leurs habitants. Pérenniser l'action des médias associatifs
Spécificités territoriales à prendre en compte	Pour la participation de l'Etat : uniquement si le fonds de l'appel à projets médias de quartiers est déconcentré en DRAC en 2016 ; et dans le cadre d'appels à projets grande région ALPC, avec mise en concurrence des projets.
Partenariats identifiés	Les journaux de quartier Les radios associatives Ville (direction de la communication) Limoges Métropole
Description des actions à engager	Soutenir financièrement le fonctionnement des médias associatifs, Favoriser les reportages positifs des initiatives en quartier, Favoriser l'émergence de sites internet ou autres blogs de quartier
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Financements par les partenaires Pour la ville : ? (<i>à compléter</i>) Pour l'Etat : appel à projet régional (grande région ALPC) si crédits déconcentrés
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de journaux de quartier Nombre de parutions par an Nombre de sites ou blogs créés Indicateurs qualitatifs : participation citoyenne, thématiques abordées, etc), nombre de personnes touchées (acteurs ou lecteurs).

Les Fiches actions

PILIER INSERTION, FORMATION, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

⇒ **Insertion, formation, Emploi.**

- L'accès aux dispositifs d'orientation et de formation
- La présence du service public de l'emploi de proximité et l'accompagnement des publics fragilisés
- Les freins à l'emploi et notamment la mobilité
- La mobilisation des emplois aidés
- Les rapprochements avec l'entreprise

⇒ **Soutien à l'entrepreneuriat et au développement économique.**

Insertion, formation et accès à l'emploi

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage	
<u>Action 1-1 : Favoriser le recours aux formations en alternance</u>	
Pilotes	Région Limousin
Objectifs	Faciliter l'accès des jeunes des quartiers aux contrats de formation en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation)
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Etat, Pôle Emploi, Consulaires, organisations professionnelles, acteurs du SPRO
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation des organisations consulaires et organisations professionnelles- Réalisation de rencontres professionnels/jeunes du quartier- Jobs dating- Mobilisation des acteurs du SPRO pour délivrer une information aux jeunes et aux familles- Mobilisation du Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Moyens existants dans le cadre des budgets de droit commun
Indicateurs de performance	Nombre de contrats de formation en alternance

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

Action 1-2 : Poursuivre le soutien aux actions d'apprentissages linguistiques (passerelle avec Pilier 1)

Pilotes	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> conforter les actions actuelles de type PALIP (Plateforme d'Apprentissage Linguistique) et développer de nouvelles actions Permettre aux participants d'acquérir un niveau de connaissance des savoirs de base en français indispensable à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion professionnelle.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Conseil Régional DDCSPP Conseil Départemental Porteurs de projets
Description des actions à engager	<p>Action d'apprentissage linguistique renforcé en lien avec un accompagnement à la recherche, définition et mise en œuvre d'un projet professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions proposant une démarche pédagogique centrée sur des périodes d'alternance (centre/entreprise) et une articulation entre des apprentissages linguistiques théoriques et des applications pratiques en atelier ou lors de séquences en entreprise. Le contenu doit permettre au participant d'être dans une démarche d'apprentissage linguistique intensif ; de découverte d'un champ d'activité et des postes de travail qui s'y rattachent ; de confrontation à l'activité professionnelle.
Calendrier de mise en œuvre	2016/2020
Budget et moyens humains	Selon les moyens affectés : LM et Région (convention de groupement de commande) à définir
Indicateurs de performance	Nombre d'actions mises en œuvre Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires par an Profil des bénéficiaires (âge, sexe...) Niveau évalué à l'entrée et à la sortie du dispositif

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

Action 1-3 : Participer au volet « Formation » de chantiers professionnalisant ou d'insertion

Pilotes	Région Limousin- limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux personnes en structure d'insertion par l'activité économique d'acquérir une qualification pour s'insérer dans l'emploi
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Etat, Conseil Départemental, OPCA
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Action 1 : réaliser un chantier école qui permette d'obtenir une qualification professionnelle (valider partiellement ou totalement par une certification) avec des personnes contribuant à la réalisation d'un ouvrage sous le statut salarié Action 2 : réaliser des actions courtes professionnalisantes – communes à plusieurs structures d'insertion par l'activité économique – permettant un accès direct à l'emploi
Calendrier de mise en œuvre	A partir du 1 ^{er} janvier 2016
Budget et moyens humains	Sous réserve des moyens affectés : Etat, Région, Conseil Départemental, LM, OPCA, Europe (FSE)
Indicateurs de performance	Nombre de personnes qualifiées Nombre des personnes insérées dans l'emploi

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

Action 1-4 : Veiller à ce que les dispositifs visant « l'accès à l'insertion professionnelle » bénéficient aux personnes issues des quartiers

Pilote	Région Limousin
Objectifs	Faire en sorte que les dispositifs visant l'accès à l'insertion professionnelle soient accessibles aux personnes issues des quartiers selon leurs degrés de difficultés.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers Présence permanence « Portail formation » sur le quartier de Beaubreuil
Partenariats identifiés	Région, Pôle Emploi, « Prescripteurs » (conseillers Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, PLIE...)
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none">• Articulation avec entre les dispositifs et les « prescripteurs » : connaissance mutuelle, information, remontée des besoins• Prise en compte dans les dispositifs des difficultés du public « quartier » notamment en matière de savoirs de base ou de préqualification• Quantification de la présence du public « quartier »• Implantation éventuelle, et ponctuelle, de sites d'intervention de ces dispositifs sur les quartiers selon les besoins repérés et les moyens mobilisables
Calendrier de mise en œuvre	A compter du 1 janvier 2016
Budget et moyens humains	Sous réserves des moyens affectés : mobilisation des actions existantes de la Région et de Pôle Emploi
Indicateurs de performance	Taux d'entrée dans les dispositifs

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

Action 1-5 : Créer des événements délocalisés dans les quartiers dans le cadre du SPRO, de type Cité des métiers éphémère ou forum emploi –formation

Pilote	Région Limousin
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Répondre de manière attractive et en proximité aux attentes en termes d'orientation
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Etat, EN, Pôle Emploi, Cité des Métiers, Limoges Métropole, Mission locale
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation en quartier de manifestations ciblées- Délocalisation d'actions de type rallye des métiers ou zooms dédiées à un secteur professionnel- Mise en place d'actions à caractère ludique et attractif (comme des serious games)
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants
Indicateurs de performance	Nombre d'évènements et taux de participation

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

Action 1-6 : Encourager les permanences ou actions de la cité des Métiers et des opérateurs SPRO (service public de l'orientation) dans les quartiers

Pilote	Région Limousin
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Disposer d'une offre de services dans les quartiers en fonction des besoins identifiés
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Etat, EN, Pôle Emploi, Cité des Métiers et opérateurs du SPRO, Limoges Métropole
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none">Recensement des besoins en réponse de proximitéImplantation éventuelle de permanences, ponctuelles, spécialisées ou multimodales (Implantation éventuelle, selon les besoins repérés et les moyens mobilisables)
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants
Indicateurs de performance	Nombre de permanences réalisées et au regard nombre de personnes accueillies

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

Action 1-7 : Construire, dans le cadre du SPRO, un travail spécifique avec les associations implantées dans les quartiers

Pilote	Région Limousin
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Mobiliser l'ensemble des parties prenantes sur un quartier pour toucher/sensibiliser aux problèmes de l'orientation les habitants des quartiers, et notamment les jeunes invisibles
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Etat (DRJSCS, Education Nationale, MLDS...), Région, Pôle Emploi, opérateurs du SPRO, Cité des Métiers, monde associatif
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none">Rencontre entre professionnels de l'orientation et représentants/bénévoles du monde associatifDiffusion de l'informationEchanges de bonnes pratiques
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'acteurs mobilisésNombre de mises en relation par le monde associatif avec les opérateurs du SPRO

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage	
Action 1-8: Diversifier l'offre de formation au profit des habitants des quartiers pour améliorer l'accès à une formation qualifiante ou à l'emploi	
Pilotes	Limoges Métropole – Région Limousin
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Préparer de manière adaptée, l'entrée en alternance ou en formation qualifiante des publics en insertion résidents des quartiers prioritaires Acquisition des pré-requis nécessaires
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers – Présence permanence « Portail formation » sur le quartier de Beaubreuil
Partenariats identifiés	Conseil Départemental Etat (DDCSPP) les Organismes de Formations
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les freins d'accessibilité à une formation qualifiante et à l'emploi Définir un plan d'actions et les moyens dédiés visant l'acquisition des pré-requis nécessaires et adaptés par secteurs d'activité afin de permettre l'acquisition d'un premier niveau de compétence. <ul style="list-style-type: none"> Proposer une offre de formations pré-qualifiantes diversifiées afin de permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'atteindre un premier niveau de qualification leur permettant d'intégrer soit un emploi dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, dans le cadre de la clause d'insertion ou une formation qualifiante Permettre également une véritable découverte de l'entreprise par une insertion réelle afin de découvrir les attraits et les contraintes du métier. Savoir réunir les conditions de validation de qualification quand des entreprises (notamment pour les projets de bâtiment) embauchent les jeunes du quartier Faciliter les campagnes de recrutement (partenariat avec des entreprises, mobilisation de POEC...) Accompagner des initiatives proposées dans le cadre de la GPEC territoriale
Calendrier de mise en œuvre	Septembre 2015
Budget et moyens humains	A définir
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'une stratégie partagée annuelle sur l'offre de formations pré qualifiante Nombre de personnes entrées en pré-qualification

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage	
Action 1-9: Prendre en compte le manque de réseau et proposer des accompagnements à la recherche de stage au profit des élèves et des étudiants issus des quartiers.	
Pilote	Education Nationale (passerelle avec pilier cohésion sociale)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à tous les élèves d'accéder à des stages en entreprise qui correspondent à leur intérêt et qui puissent ainsi étayer réellement leur projet de formation
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	FACE Limousin ONISEP-CIO CFA Association école entreprise
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> -développer la capacité du jeune à s'informer via l'outil numérique -mettre en œuvre le parcours avenir au sein des EPLE -projet TEKNIK -parrainage des EPLE par des entreprises -parrainage des collégiens par des lycéens -informer les parents en les associant à certaines actions (visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels...) -valoriser le stage en entreprise en classe de 3ème
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Budget et moyens humains	Droit commun de l'éducation nationale : personnels des services et des établissements Agglomération de Limoges Association école-entreprise
Indicateurs de performance	Nombre d'élèves en rupture Nombre d'élèves non affectés à l'issue de la classe de 3ème dans chaque EPLE Taux d'élèves diplômés en sortie de formation (LGT, LP, CFA)

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés	
<u>Action 2-1</u> : Conforter certaines structures associatives de proximité dans leur mission d'information de premier niveau et d'interface avec le service public de l'emploi (SPE)	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les passerelles et partenariats entre les structures associatives et le Service Public de l'Emploi de proximité par la clarification des responsabilités de chacun des acteurs Reconnaitre le rôle des structures associatives de quartiers dans leur capacité à remobiliser des publics vers Service Public de l'Emploi
Spécificités territoriales à prendre en compte	Le Val de l'Aurence, les Portes Ferrées, la Bastide, Bellevue
Partenariats identifiés	DDCSPP, UT Direccte, Limoges Métropole – Insertion, Mission Locale d'agglomération, Pole Emploi, Associations de quartiers, Associations d'insertion
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Etablir, avec l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion professionnelle, une convention de partenariat, pour chacun des territoires prioritaires permettant de définir le rôle de chaque structure dans le respect de leurs missions Améliorer la communication entre les différents acteurs pour permettre à chaque acteur d'identifier les compétences de chacun Maintenir le niveau de soutien engagé auprès des associations de proximité sur le thème du repérage et la mobilisation des habitants vers le Service Public de l'Emploi de proximité Animer, sur chacun des territoires concernés, des réunions de coordination chaque année : <ul style="list-style-type: none"> Echanges et mise en adéquation des compétences autour de situations de jeunes repérés sur le quartier et autres publics sur les quartiers Apport d'informations et d'actualités portées par le SPE ou par un des participants, Réflexion autour de projets pouvant concourir à l'insertion professionnelle des jeunes du quartier ou autres publics
Calendrier de mise en œuvre	Novembre 2015
Budget et moyens humains	Subventions (Limoges Métropole, Etat) – Cadre de la politique de la ville Animation coordination Limoges Métropole
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Montants engagés chaque année par les partenaires financeurs Nombre d'actions financées Bilan des actions accompagnées (nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires...) Nombre de réunions de coordination menées par territoire

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés	
<u>Action 2-2</u> : Assurer la présence de Pôle Emploi au sein des territoires prioritaires et renforcer la mobilisation de leur offre de service au profit des habitants des quartiers	
Pilotes	Pole Emploi / Préfecture
Objectifs	<p>Les actions de Pôle Emploi porteront sur la recherche de solutions adaptées aux difficultés rencontrées par les habitants des territoires prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer La relation et coordination avec les professionnels de proximité de la politique de la ville Conforter le rapport de proximité aux demandeurs d'emplois des quartiers Déployer l'offre de service de droit commun au service d'un retour à l'emploi des publics
Spécificités territoriales à prendre en compte	Beaucoup d'acteurs de terrain et de territoires prioritaires
Partenariats identifiés	Partenariat institutionnel : DDCSPP, Etat, IAE, C Départemental, cyber bases, Limoges Métropole, points accueil dotés de postes informatiques, relais associatifs, Mission locale d'agglomération, Cap emploi
Description des actions à engager	<ol style="list-style-type: none"> Informier et former les personnels des associations implantées dans les quartiers (accueil de 1er niveau) sur l'offre de services de pôle emploi, le marché du travail, l'utilisation des services sur pôle-emploi.fr Réaliser un diagnostic des DE présents sur les 9 quartiers et le diffuser aux acteurs institutionnels et associatifs Faire bénéficier les jeunes de quartiers d'un accompagnement intensif et adapté notamment par le biais de l'Accompagnement Intensif jeunes. Contribuer à l'accompagnement des Jeunes Diplômés issus des quartiers prioritaires (action financée par l'Etat). Chacune des 2 agences de Limoges intervient à tour de rôle pour lancer les invitations auprès des publics cibles Faire bénéficier les DE des quartiers de l'accompagnement global - Désigner des correspondants sur les quartiers pour maintenir le lien avec les partenaires et fluidifier les échanges
Calendrier de mise en œuvre	Septembre 2015 et au cours du contrat
Budget et moyens humains	Droit commun
Indicateurs de performance	<p>Action 1 : Nombre de personnes informées et formées par pôle emploi</p> <p>Action 2 : nombre de parutions dans l'année</p> <p>Action 3 : Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement intensif et adapté : Viser 30% de bénéficiaires</p> <p>Action 4 : nombre de jeunes envoyés par PE</p> <p>Action 5 : Nombres de DE bénéficiant de l'accompagnement global. : viser 30% de bénéficiaires</p>

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés	
Action 2-3 : Poursuivre l'accompagnement renforcé des publics jeunes issus dans quartiers par la Mission locale d'agglomération et maintenir la présence de conseillers dans les quartiers	
Pilotes	Mission Locale de l'Agglomération de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités d'accès à l'emploi chez les 16-25 ans via l'accompagnement individuel et collectif des publics en difficulté d'insertion professionnelle • Participer à la réduction des écarts en termes d'insertion, d'accompagnement et d'emploi, existant entre quartiers prioritaires et le reste du territoire, • Ramener les jeunes en situation d'exclusion ou de décrochage vers la Mission Locale, et les remettre dans une démarche positive d'insertion socioprofessionnelle • Tisser un partenariat durable entre les entreprises, les partenaires sociaux du territoire et les acteurs de l'emploi et de l'insertion • Développer l'activité de la permanence sur le quartier des Portes Ferrées ouverte en 2013.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Présence d'antennes locales sur certains secteurs (3 antennes quartiers de la Bastide, Beaubreuil et du Val de L'Aurence.) Une permanence sur le quartier des Portes Ferrées.
Partenariats identifiés	Partenaires associés : Limoges Métropole, UT Direccte, Ville de Limoges, DDCSPP, Pôle Emploi, PLIE, CAP EMPLOI, SIAE, Conseil Départemental 87, Conseil Régional
Description des actions à engager	<p>Maintien des antennes de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges sur 3 quartiers de la politique de la ville, et d'une permanence :</p> <p>Un accueil de proximité favorisant la mise en place de l'accompagnement des jeunes des quartiers par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'inscription de l'action de la Mission Locale dans le tissu d'acteurs locaux -une approche plurielle des jeunes bénéfique à l'action menée par la Mission locale -adapter les modalités d'intervention en fonction du public accueilli <ul style="list-style-type: none"> • Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes. Elle accompagne les jeunes dans l'élaboration de leur projet en traitant chaque situation individuelle dans sa globalité. • Accompagner les parcours d'insertion. La mission locale assure le droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale. Elle mobilise au travers de l'ANI ou du CIVIS, au profit des jeunes et en lien avec les entreprises, ses compétences et ses outils comme ceux des autres partenaires locaux. Cet accompagnement est renforcé pour les publics ayant

	<p>le moins d'opportunités et notamment auprès des jeunes NEET avec la mise en œuvre de l'expérimentation Garantie Jeunes à compter d'avril 2015. Les accompagnements se traduisent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un projet professionnel à moyen et long terme : aide à l'orientation, découverte et connaissance des métiers, formations, etc. -La recherche d'emploi immédiate. -L'accompagnement social : demande d'aides financières, d'aide au logement, d'aides diverses (permis de conduire), santé, ... <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour l'accès à l'emploi. Afin de réaliser cette ingénierie des parcours, la mission locale propose une offre de service en direction des employeurs locaux et des acteurs du monde économique du bassin d'emploi. Elle travaille avec les employeurs dans le cadre de la promotion des mesures d'aide à l'emploi et de l'alternance notamment (prospection, job dating, aide à la formalisation des besoins, diffusion des offres et rapprochement des candidats...). Elle accompagne depuis fin 2012 les Emplois d'Avenir : prospection, rapprochement et contractualisation, ingénierie de parcours formation. • Observer le territoire et apporter une expertise • Développer une ingénierie de projet et co-animer le partenariat local sur la question de l'insertion des jeunes
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Budget et moyens humains	Budget de la Mission Locale avec des crédits et des moyens dédiés Mobilisation du droit commun Ressources spécifiques au titre de la politique de la ville
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et profil de jeunes des quartiers ayant intégré un accompagnement - Nombre et profil de jeunes « en veille » ayant arrêté un accompagnement - Nombre de jeunes ayant trouvé une Formation qualifiante - Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi durable - Nombre de jeunes ayant trouvé un contrat aidé (emplois d'avenir...)

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés	
Action 2-4 : Poursuivre l'accompagnement renforcé des publics adultes issus des quartiers dans le cadre du PLIE et maintenir la présence de référents dans les quartiers	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	Le PLIE de l'agglomération Limoges Métropole – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – est un outil au service d'un territoire qui vise l'insertion professionnelle des publics en difficulté en construisant des parcours individualisés. <ul style="list-style-type: none"> L'objectif est le retour à l'emploi durable des publics accompagnés.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Chaque année le PLIE accompagne plus de 1300 personnes dont plus de 600 résident dans les territoires prioritaires.
Partenariats identifiés	Le Conseil Départemental, les structures d'insertion (porteurs de postes de référents) DDCSPP UT Direccte
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement réalisé par les référents de parcours : <p>Un référent PLIE accompagne 60 personnes en permanence pour un équivalent temps plein. Les parcours individualisés proposés dans le cadre du PLIE associent des actions d'accueil, de mobilisation, d'orientation, d'accompagnement socioprofessionnel, de formation, d'intégration et de suivi de l'emploi.</p> <p>Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'une aide à la définition d'un projet professionnel, à l'organisation et au suivi d'un parcours prenant en considération l'ensemble de ses besoins.</p> <p>Le contenu et la durée des parcours tiennent compte du rythme du bénéficiaire et de sa demande ainsi que des moyens disponibles.</p> <p>L'accompagnement renforcé se déroule dans le cadre d'entretiens individuels qui ont lieu en moyenne tous les 15 jours. Les référents sont garants des parcours des participants et doivent les structurer en mobilisant des outils de droit commun ou des outils spécifiques répondant aux besoins des publics lorsque le droit commun n'y répond pas. Ces étapes de parcours interviennent en complément du dispositif d'accompagnement PLIE. La durée moyenne d'un accompagnement PLIE est de 28 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les 6 référents qui interviennent directement dans les quartiers prioritaires. Maintenir les moyens d'ingénierie de projet : le PLIE de Limoges Métropole étant un réel outil pour le montage de projets
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> 10 référents de Parcours PLIE de l'agglomération Limoges Métropole en charge de l'accompagnement 1 service d'animation et de coordination du PLIE de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole. Mobilisation de financements européens (FSE)

Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et typologie des personnes accompagnées Taux de retour à l'emploi durable des participants résidant sur les quartiers politique de la Ville : Nombre de sorties positives par rapport au nombre total de sorties : nombre de CDD > à 6 mois ; nombre de CDI validés à 6 mois dans l'emploi nombre de formations qualifiantes. Nombre de création d'entreprises)
-----------------------------------	---

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés	
Action 2-5 : Renouveler chaque année la mise en place de chantiers d'insertion « Découverte des métiers » en faveur des résidents des quartiers prioritaires	
Pilotes	Limoges Métropole UT Direccte
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'insertion professionnelle et sociale, en priorité des jeunes des quartiers, en leur permettant de découvrir les différents métiers existants au sein de l'Agglomération de Limoges Métropole et des communes membres. Accompagner individuellement les personnes, peu ou pas qualifiées, pour les aider à définir leur projet professionnel Mettre en situation professionnelle des personnes éloignées de l'emploi afin de leur permettre d'acquérir la connaissance et le respect des règles du monde du travail
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, La Mission locale d'agglomération, Pôle emploi Plie de l'agglomération, Cap emploi, Acteurs de proximité (éducateurs, médiateurs), Associations de quartiers
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Définir les capacités d'accueil au sein des collectivités (fiches de postes des offres proposées) Mobiliser l'ensemble des acteurs Repérage des jeunes Recrutement des participants au chantier (information collective, entretiens) Identifier les structures de l'IAE sur les quartiers susceptibles de porter le chantier (accompagnement individualisé, suivi d'activité...)
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage des chantiers fin 2015 et renouvellement chaque année sur la période 2015-2020.
Budget et moyens humains	Sources de financements mobilisables : Direccte UT 87 : budget dédié à l'IAE (FDI et Aides aux postes). Limoges Métropole : subvention pour l'accompagnement socio pro. DDCSPP
Indicateurs de performance	L'évaluation sera réalisée par des comités de pilotage et de suivi, composés des partenaires de l'action selon les indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation en proximité Investissement des services d'accueil et des tuteurs Nombre et profils des participants Nombre de sorties positives et suivi dans le temps

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés	
Action 2-6 : Poursuivre et expérimenter de nouvelles démarches de « remobilisation » à destination des publics spécifiques (<i>jeunes, femmes, seniors, des demandeurs d'emploi en souffrance psychologiques...</i>) afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> favoriser la remobilisation des publics résidents des quartiers qui ne s'inscrivent pas ou plus dans une démarche d'insertion professionnelle Expérimenter de nouveaux outils
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Etat, DDCSPP, Structures associatives, le Conseil Départemental, SPE / CIDFF/ Association d'Accompagnement Social Passeport Travail
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Pour les jeunes : Soutien aux projets de remobilisation en lien avec les enjeux de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle (<i>Ateliers Citoyens ; Ateliers de remobilisation ; Chantiers éducatifs...</i>) – en lien avec axe prévention/sécurité Pour les femmes : Poursuite de l'action « Réactive » destinée aux femmes résidant sur les quartiers de Limoges et qui restent en retrait des dispositifs d'insertion et demeurent confrontées à des difficultés dans la conduite de leurs projets personnel, professionnel et/ou social, Il s'agit d'aider ces femmes à dépasser le simple constat des inégalités et discriminations dont elles sont victimes, notamment en matière d'insertion professionnelle, pour leur donner à voir ce sur quoi elles ont la capacité à agir dans leur environnement immédiat (garde d'enfants, conciliation des temps personnel et professionnel, discriminations, mobilité,...). Il s'agit de leur permettre de s'inscrire de manière volontariste dans une dynamique de projet personnel, social et/ou professionnel Pour les demandeurs d'emploi en souffrance psychologique : Prévoir un accompagnement individuel ou collectif des publics Accompagner les publics « senior » dans la recherche d'emploi
Calendrier de mise en œuvre	Instruction des projets dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville ou en réaction à des événements
Budget et moyens humains	Financements croisés des projets
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions soutenues par an. Montants engagés par les partenaires Nombre et profils des bénéficiaires Nombre de sorties positives et suivi dans le temps

ENJEU 2 : Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés

Action 2-7 : Accompagner l'expérimentation de la garantie Jeunes

Pilotes	UT DIRECCTE / Mission Locale d'agglomération
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Faire bénéficier le public jeune des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la nouvelle mesure « garantie jeunes ». Atteindre voire dépasser les objectifs annuels fixés par le ministère (pour 2015 : 80 jeunes des QPV sur 380 pour la Haute Vienne). - Accompagner chacun des jeunes bénéficiaires vers un emploi ou une formation.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Présence d'antennes locales de la mission locale de Limoges sur certains QPV (quartiers de la Bastide, Beaubreuil et du Val de L'Aurence,)
Partenariats identifiés	Mission locale de l'agglomération de Limoges Pôle emploi Cap emploi DTPJJ Education Nationale Conseil Départemental
Description des actions à engager	<p>Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, les plus vulnérables, en situation de grande précarité, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes pour les aider à rebondir et à s'insérer (décret du 1er octobre 2013).</p> <p>La Garantie jeunes comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement individuel et collectif des jeunes par les missions locales, permettant l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles et de formations, en vue de construire ou de consolider un projet professionnel - une garantie de ressources via le versement d'une allocation d'un montant mensuel égal au RSA socle. <p>Bien loin d'un quelconque assistantat, la Garantie jeunes implique une démarche dynamique entre le jeune et les pouvoirs publics, pour favoriser son retour à l'autonomie.</p>
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Budget et moyens humains	Budget DIRECCTE dédié à la garantie jeune : 1600 € par jeune.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes des QPV entrés dans le dispositif au 31 décembre de chaque année. - Nombre de jeunes en emploi ou en formation qualifiante.

ENJEU 3 : Lutter contre les freins à l'emploi

Action 3.1: Favoriser les actions visant l'élargissement des choix professionnels.

Pilotes	DRDFE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Lever les inhibitions liées à la persistance des représentations traditionnelles stéréotypées en matière de rôles fonctions et emplois, inhibitions qui limitent les perspectives professionnelles des personnes, et plus particulièrement des femmes, en difficultés d'insertion <p>L'action propose aux participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de réfléchir sur les rôles, places, des hommes et des femmes et les représentations sexuées des métiers -de dépasser l'idée de mises en œuvre de capacités « naturellement féminines/masculines» -de tester un projet d'insertion professionnelle « atypique »
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	CIDFF , Etat (DDCSPP – UT Direccte) - Région Limousin – Limoges Métropole, structures associatives -
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Cette action s'adresse aux publics en insertion qui limitent leurs choix d'orientation professionnelle à des activités qui restent dans le prolongement de rôles traditionnellement féminins/masculins. . - Cette action entend amener les participants à réfléchir sur les rôles, places, des hommes et des femmes et les représentations sexuées des métiers afin de dépasser l'idée de mises en œuvre de capacités « naturellement féminines/masculines» et de s'autoriser à tester un projet d'insertion professionnelle « atypique ».
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	A définir
Indicateurs de performance	Mobilisation de 12 personnes par an pour travailler à l'élargissement de leur perspective d'insertion

ENJEU 3 : Lutter contre les freins à l'emploi	
<u>Action 3.2:</u> Faciliter l'accès aux informations et aux droits sociaux des habitants des quartiers prioritaires	
Pilote	Conseil départemental/UT Direccte
Objectifs	- Développer ou maintenir les relais de proximité - Rendre accessible l'information actualisée en direction de la population des QPV
Spécificités territoriales à prendre en compte	- Grande densité de population - Taux d'inactivité professionnelle - Difficulté de certains publics à sortir de leur territoire - Absence de relais sur les QPV de certains services publics.
Partenariats identifiés	Limoges Métropole - DRJSCS – CAF –CGET- CPAM - CIDFF – CDAD-ARS - Le tissu associatif de proximité - Pôle Emploi - Mission Locale de l'agglomération de Limoges - Ville de Limoges.
Description des actions à engager	- Maintenir des structures d'accès aux droits en proximité : point d'accès au droit, maison de la justice et du droit... facilitant ainsi l'accès à l'information. - Développer les antennes de proximité de certains services publics concernant l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE permettant un accompagnement en proximité - Former les associations de proximité pour relayer les informations auprès des habitants et les orienter vers les services publics adaptés aux problématiques à traiter. - Identifier les circuits d'actualisation des informations auprès de ces relais.-
Calendrier de mise en œuvre	Dès 2015
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	- Nombre de permanences par type de services sur les quartiers prioritaires - Nombre d'habitants des quartiers reçus en proximité - Nombre d'habitants des quartiers accompagnés en proximité - Nombre d'acteurs de proximité intégré par la formation/information à un réseau d'orientation. - Perception des intéressés et des réseaux de proximité sur les besoins non couverts.

ENJEU 3 : Lutter contre les freins à l'emploi	
<u>Action 3.3:</u> Accompagner les parents sur des modes de garde adaptés visant à faciliter leur insertion sociale et professionnelle	
Pilote	Conseil Départemental, CAF
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Créer des modes de gardes adaptées aux contraintes spécifiques des publics en insertion lors d'une reprise d'emploi ou d'une entrée sur une étape de parcours.
Spécificités territoriales à prendre en compte	<p>Avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales, du travail à temps partiel, de la précarité de certains foyers, l'accès aux modes de garde est devenu une préoccupation majeure. Ce phénomène s'est trouvé amplifié avec les contraintes actuelles des établissements d'accueil du jeune enfant (contractualisation avec les parents, objectif de fréquentation...)</p> <p>Les populations concernées se concentrent plus précisément sur la ville de Limoges et sur certains quartiers (Val de l'Aurence, centre ville, La Bastide, Beaubreuil).</p> <p>Il convient de poursuivre le travail engagé dans le cadre de la Commission Départementale d'accueil des jeunes enfants (CDAJE) dont l'objet est de définir les besoins spécifiques en mode d'accueil pour les enfants en bas âge dont les parents sont en parcours d'insertion et de proposer des solutions</p>
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Limoges Métropole, Pôle Emploi, CIDFF, MSA, Mission locale, Etablissements associatifs accueil de jeunes enfants.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en place du dispositif favorisant une offre de garde d'accès rapide en cas de reprise d'un travail ou d'un stage dans les multi accueils de la Ville de limoges, en lien étroit avec les acteurs de l'insertion (amélioration du suivi des demandes). Soutenir le développement de l'accueil en crèche sur des horaires atypiques au profit des publics en insertion qui retrouvent un emploi en horaires décalés, pour faire coïncider l'offre et les demandes. Expérimenter le ticket « garde d'enfants » destiné à faciliter le recours à la garde à domicile pour des familles en parcours d'insertion, en palliant le frein financier que peut représenter ce type d'accueil Soutenir la création de modes de garde alternatifs couplés à des actions visant l'insertion professionnelle.
Calendrier de mise en œuvre	A définir dans le cadre du groupe de travail CDAJE Insertion le 17 septembre 2015.
Budget et moyens humains	A définir dans le cadre du groupe de travail
av	<ul style="list-style-type: none"> Nombre annuel d'enfants différents pris en charge (horaires classiques / horaires atypiques) : ▴ dans les multi accueils Ville dans le cadre du dispositif accueil / insertion, typiques) : ▴ dans les autres multi accueils de l'aggl. pour les publics en insertion Nombre annuel de familles bénéficiant de l'expérimentation ticket « garde d'enfants ». Nombre de modes de garde alternatifs couplés à des actions visant l'insertion professionnelle. nombre de parents n'ayant pu se mobiliser sur une formation ou un emploi du fait de l'absence de solution de garde d'enfant.

ENJEU 3 : Lutter contre les freins à l'emploi	
<u>Action 3.4</u> : Favoriser le développement de la mobilité géographique : création d'une plateforme de la mobilité	
Pilotes	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'acquisition d'une mobilité autonome Proposer une offre matérielle de mobilité Inciter les acteurs locaux à proposer des réponses adaptées et diversifiées aux besoins de desserte des bassins d'emploi et de formation depuis les quartiers prioritaires
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DDCSPP, UT Direccte, Ville de Limoges / CCAS Ville de Limoges, Conseil Départemental, Pole Emploi, Mission locale d'agglomération, DDT, Aleas, Tutomobile, Varlin Pont Neuf,
Description des actions à engager	<p>1/ Diffuser un cahier des charges sur les attentes partagées de la "plate-forme mobilités" : co-construire une politique de mobilité transversale, coordonnée, lisible et pérenne.</p> <p>2/ Créer une plateforme mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser le réseau des prescripteurs Prévoir un accueil du public adapté à travers un guichet unique Penser l'accompagnement des publics et la mise en œuvre du parcours mobilité (action alliant accompagnement individuel et ateliers collectifs) Organiser la mise en réseau des acteurs œuvrant dans le champ de la mobilité et l'animation de ce réseau. Devenir force de proposition auprès des territoires pour optimiser et mettre en cohérence les ressources existantes ou développer des services de mobilité complémentaires. <p>3/ Création d'actions nouvelles permettant de combler les carences identifiés. Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions d'acquisition du code et d'un permis de conduire à des tarifs sociaux et avec une méthodologie adaptée. Développer les dispositifs de conduite accompagnée au-delà du cercle familial Développer les actions « transport à la demande » pour faciliter le déplacement des publics ayant besoins de se déplacer sur des horaires atypiques notamment pour des personnes qui occupent un emploi sur des horaires décalés. Améliorer l'offre de transport en commun en lien avec les besoins

	des habitants des quartiers. (réalisation d'études) - Expérimenter des solutions alternatives (covoiturage, apprentissage du vélo...)
Calendrier de mise en œuvre	Lancement de l'appel à projet en 2015
Budget et moyens humains	Financements Etat + Limoges Métropole + autres aides à rechercher. Mobilisation financements européens
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Quantification des motifs de déplacements (l'accès ou le retour à l'emploi et la formation...) Nombre d'habitants des quartiers ayant obtenu un permis Nombre d'adaptation des transports en commun aux besoins des habitants des quartiers Nombre d'habitants des quartiers ayant obtenus un véhicule en location ou en prêt Nombre de solutions alternatives développées Nombre d'habitants des quartiers y ayant eu recours

ENJEU 4 : Favoriser l'accès à l'emploi des publics des quartiers par la mobilisation des outils de l'IAE et des emplois aidés	
Action 4.1 : Développer l'offre de chantier d'insertion, notamment, au service de l'amélioration du cadre de vie	
Pilotes	UT DIRECCTE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser voire développer les chantiers d'insertion agissant sur l'amélioration du cadre de vie • Développer de nouveaux chantiers sur de nouveaux périmètres géographiques et de nouvelles activités
Spécificités territoriales à prendre en compte	Des chantiers existent déjà sur les quartiers du val de l'Aurence-Vigenal et de Bastide-Beaubreuil .
Partenariats identifiés	Limoges métropole, ville de limoges, SIAE.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les chantiers existants, développer leur capacité d'accueil par l'augmentation du nombre de postes d'insertion. - - identifier les QPV pour lesquels il serait intéressant de mettre en place d'autres chantiers d'insertion ou d'élargir ceux existants.
Calendrier de mise en œuvre	2016-2020
Budget et moyens humains	DIRECCTE –UT 87 : budget dédié de l'IAE (FDI et aides aux postes). Limoges Métropole Ville de Limoges
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ACI et de postes d'insertion sur les QPV. - Nombre de bénéficiaires. - Nombre de sorties dites positives.

ENJEU 4 : Favoriser l'accès à l'emploi des publics des quartiers par la mobilisation des outils de l'IAE et des emplois aidés	
Action 4.2 : Maintenir les antennes ou permanences d'Association Intermédiaire (AI) sur les quartiers du Val de l'Aurence et de Beaubreuil et favoriser leurs recours par les habitants	
Pilotes	UT DIRECCTE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'antenne de l'AI ATOS sur le val de l'aurence. • Améliorer sa visibilité par les habitants du quartier (action de communication). • Développer ses activités et son rayonnement. • Identifier un ou des autre(s) QPV où une antenne AI serait nécessaire.
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Limoges métropole, AI ATOS
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une action de communication ciblée sur l'année 2016. - Augmenter le budget dédié à cette expérimentation afin qu'elle puisse développer son activité. - Mener une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'antennes supplémentaires sur d'autres QPV (2017/2018).
Calendrier de mise en œuvre	2016-2020
Budget et moyens humains	DIRECCTE –UT 87 : budget dédié de l'IAE (FDI et aides aux postes). Budget spécifique politique de la ville.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de résidents QPV accueillis par l'antenne/inscrits à l'antenne. - Nombre d'heures de travail proposées à ceux-ci. - Nombre d'heures d'accompagnement réalisées pour ceux-ci.

ENJEU 4 : Favoriser l'accès à l'emploi des publics des quartiers par la mobilisation des outils de l'IAE et des emplois aidés	
Action 4.3 : Mobiliser les contrats aidés et autres mesures pour l'emploi pour faciliter le retour à l'emploi des habitants des quartiers	
Pilotes	Direccte UT 87
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'entrée en emploi des résidents des quartiers <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs de terrain aux contrats CAE/CIE Augmenter le nombre de CAE/CIE en faveur des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sensibiliser les chargés de relations entreprises aux avantages du Contrat Initiative Emploi <ul style="list-style-type: none"> Développer le recours aux CIE en embauche directe par les entreprises attributaires de marchés publics avec clause sociale Sensibiliser les entreprises aux recrutements de publics particuliers (jeunes NEET, habitants des quartiers prioritaires, séniors...) <p>L'effort doit être spécifiquement porté sur les contrats du secteur marchand (CIE) qui sont majoritairement des emplois durables. En 2015, un nouveau CIE en direction des jeunes de moins de 30 ans, en difficultés d'insertion, le CIE Starter, a été mis en place à un taux de prise en charge de 45%. Ce contrat est prioritairement destiné aux résidents des quartiers prioritaires, aux bénéficiaires du RSA, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux travailleurs handicapés ainsi qu'aux jeunes bénéficiaires de la garantie jeunes ou des emplois d'avenir. Ce nouveau contrat devrait faciliter l'atteinte des objectifs.</p> <p>Pour le département de la Haute-Vienne et pour l'année 2015 les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'accompagnement dans l'emploi : 1358 contrats dont 85 pour les résidents des quartiers prioritaires soit 6,2% - Contrat d'initiative emploi : 338 contrats dont 28 en faveur des résidents des quartiers prioritaires soit 8,4% - Emplois d'avenir : 529 contrats dont 40 en faveur des résidents des quartiers prioritaires soit 9,1%. L'effort des partenaires doit être renforcé pour augmenter significativement ce taux sur la période 2015-2020. <p>Sur toute la période du contrat de ville, les partenaires devront rester mobilisés autour de la thématique des contrats aidés afin de décliner les actions permettant l'atteinte des objectifs qui seront fixés chaque année.</p>
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les QPV
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Plie Agglomération, Associations des quartiers, Ville, Agglomération de Limoges Métropole, Entreprises, Conseil départemental
	<i>favoriser l'entrée en emploi des résidents des quartiers</i>

Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les associations implantées dans les quartiers prioritaires Réunir ces associations pour leur présenter les contrats aidés afin qu'elles repèrent le public susceptible d'être éligible <p><i>sensibiliser les Chargés relation entreprise aux avantages du Contrat Initiative Emploi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une plaquette synthétique sur les avantages du CIE et du CAE en fonction du public cible Rencontrer chaque chargé relation entreprise de la Haute-Vienne pour leur présenter le nouvel arrêté préfectoral et leur remettre la plaquette à distribuer aux employeurs
Calendrier de mise en œuvre	2015-2016
Budget et moyens humains	A définir <i>Source de financement mobilisable : Direccte UT 87 (Convention promotion de l'emploi)</i>
Indicateurs de performance	Nombre de CAE, CIE et EAV réalisés au bénéfices d'habitants des QPV (Synthèse par âge, sexe et lieu de résidence).

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise	
Action 5.1 : Conforter et élargir la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics	
Pilotes	Conseil départemental et Limoges métropole
Objectifs	<p>Dans le cadre de la déclinaison de l'action « Développement et promotion de la clause sociale d'insertion » du programme départemental d'insertion (PDI) et en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise par les équipes de Limoges Métropole et du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les donneurs d'ordre actionnant le dispositif, les secteurs d'activité concernés ainsi que les types de procédures mobilisées - Développer la logique de parcours vers l'emploi afin d'améliorer les perspectives d'insertion durable des personnes concernées - Multiplier les offres d'insertion à destination des personnes éloignées de l'emploi originaires des quartiers prioritaires de la ville - Faciliter l'accès aux outils des structures d'insertion par l'activité économique - Répondre aux obligations du Plan local d'application de la nouvelle charte nationale d'insertion (PLACI) et du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).
Spécificités territoriales à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> - Densité de population - Taux de chômage élevé - Difficulté de certains publics à accéder à l'offre d'insertion et aux outils de mobilisation vers l'emploi
Partenariats identifiés	Etat - acteurs de l'emploi (Pole emploi, Mission locale, Cap emploi) - SIAE (ETTI, AI, ACI, EI, GEIQ) – représentants des entreprises
Description des actions à engager	<p>La promotion et le développement de la clause sociale s'appuiera sur le renforcement du partenariat stratégique entre le Conseil départemental et Limoges Métropole.</p> <p>Ce partenariat permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de partager l'analyse des besoins sur l'ensemble du territoire départemental en tenant compte des problématiques particulières des quartiers prioritaires ; - de sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre aux dispositifs de bonification et d'accompagnement existant ; - d'améliorer le repérage de tous les publics et de dynamiser leur insertion ; - de faciliter l'accès des publics des quartiers prioritaires aux heures générées par la clause sociale sur l'ensemble du territoire, tout en veillant à la mixité des publics ; - de développer les outils communs de prospection (plaquettes, réunions d'information, visites d'entreprises,...) et d'orientation (mises en commun des données administratives, détermination des objectifs prévisionnels quantitatifs et qualitatifs, mixité des publics,...) ; <p>Il reposera sur la mise en place d'un schéma d'organisation visant à</p>

	<p>renforcer l'efficacité des moyens mis en œuvre par le Conseil départemental et Limoges Métropole au travers des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - co-pilotage paritaire Conseil départemental – Limoges Métropole ; - ouverture aux partenaires et notamment aux représentants des entreprises ; - valorisation de l'expérience acquise par les facilitateurs clauses sociales et référents clauses sociales - suivi et évaluation continus et conjoints. <p>Enfin, la charte départementale de bonnes pratiques signée avec l'ensemble des partenaires intégrera les spécificités relatives à la mise en œuvre du dispositif sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux contraintes des publics éloignés de l'emploi issus de ces quartiers.</p>
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Budget indicatif : - Moyens humains : personnels des collectivités affectés à cette action - Sources de financements mobilisables : FSE : Subventions des donneurs d'ordre
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures d'insertion réalisées - Nombre de donneurs d'ordre mobilisés - Nombre et type de marchés « clausés » - Nombre et types de contrats concernés - Taux de sorties positives du dispositif

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise	
<u>Action 5.2</u> : Animer le Plan Local d'Application de la nouvelle Charte nationale d'Insertion (PLACI)	
Pilotes	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les clauses sociales et les inscrire dans la dynamique globale d'insertion professionnelle portée par le contrat de ville • Réserver au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations financées par l'ANRU à l'insertion des habitants des QPV, y compris ceux qui ne sont pas en Projet de Renouvellement Urbain • Réserver au moins 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUP à l'insertion des habitants des QPV
Spécificités territoriales à prendre en compte	Spécificité des objectifs au sein des territoires concernés par un projet de renouvellement urbain
Partenariats identifiés	Etat Ville de Limoges Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) Les signataires de la nouvelle charte nationale d'insertion
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Plan Local d'Application de la nouvelle Charte nationale d'Insertion (PLACI) - Diagnostic de l'emploi sur les quartiers concernés - Engagement sur un objectif d'insertion - Une structure opérationnelle et un dispositif de pilotage - Un dispositif d'information des habitants
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2024
Budget et moyens humains	Budget indicatif : Moyens humains : 1 ETP Sources de financement mobilisables : FSE - droit commun
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'insertion réalisées • Type de marchés • Type de structures d'insertion bénéficiaires • Typologie des publics bénéficiaires • Nombre et types de contrats concernés

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise	
<u>Action 5.3</u> : Développer et coordonner un réseau de chargés de relations entreprises dans une dimension partenariale	
Pilotes	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une nouvelle dynamique partenariale, coordonnée et cohérente en proposant des actions qui associent dans la démarche, les chargés relations entreprises partenaires.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires avec une priorité d'intervention sur Beaubreuil
Partenariats identifiés	Mission Locale, Pole Emploi. UT Directe
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> -Animer un dispositif de gestion territorialisée des emplois et des compétences et réaliser des actions visant à établir des coopérations avec les entreprises et les chargés relations entreprises du territoire -Participer en partenariat à l'organisation d'actions ponctuelles (journée thématique, forum emploi, journée découverte métiers, job dating, cellule de recrutement, visite de chantiers, visite d'entreprises et d'organismes de formation..
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Nouvelle organisation au sein du Pole Développement de Limoges Métropole Budget à définir
Indicateurs de performance	Nombre d'évènements partenariaux mis en place.

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise	
<u>Action 5.4 :</u> Mettre en place un dispositif visant à faciliter l'adaptation et l'accès des personnes à des emplois identifiés en réactivant notamment la cellule emploi	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces de discussion et de travail rassemblant les entreprises d'un même secteur et les acteurs du développement économique, de la formation et de l'insertion professionnelle afin de mieux répondre aux besoins des entreprises pour s'implanter, se maintenir ou se développer sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> • mieux anticiper les besoins en emplois et en compétences sur le secteur et d'adapter la qualification des demandeurs d'emploi en fonction de ces besoins, • communiquer sur les outils à la disposition des entreprises pour faciliter l'embauche et la professionnalisation (en premier lieu, contrats de professionnalisation et « dispositif passerelle ») et d'opérer un suivi de la mise en œuvre de ces outils. • Accompagner les nouvelles enseignes dans leur recrutement en préparant et positionnant des candidats en amont
Spécificités territoriales à prendre en compte	Agir sur le secteur de Beaubreuil en particulier
Partenariats identifiés	Pôle Emploi, UT Territoriale, Mission locale d'agglomération, Région Limousin, CCI, Entreprises
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une première réunion réunissant les principaux acteurs du développement économique et de l'emploi (Limoges Métropole, Pôle emploi, mission locale, PLIE, ville de Limoges, Conseil Régional, Etat local) pour définir les modalités d'approche de soutien aux entreprises ✓ Créer un « dispositif passerelle » visant à faciliter l'adaptation et l'accès des publics à des emplois pré-identifiés : <ul style="list-style-type: none"> • Sur des projets de recrutement pré-identifiés, l'employeur s'engage dans une démarche de pré-embauche de tout ou partie des candidats qui lui seront présentés (prioritairement en CDI, mais également en CDD de plus de 6 mois, en contrat de professionnalisation, voire en contrat aidé). • En contrepartie, les acteurs publics de l'emploi, de la formation et du développement économique s'engagent à présenter à l'employeur des candidats correspondant finement à ses besoins (« prêts à l'emploi »). <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la définition des besoins de recrutement au travers d'un référentiel d'habiletés (compétences, savoir-faire & savoir-être).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présélection des candidats pouvant être positionnés sur ces emplois. ▪ Définition et mise en œuvre d'un parcours ad hoc pour préparer ces candidats aux emplois : actions de formation (alternant formation et stage dans l'entreprise), travail sur les savoir-être, aide à la mobilité... ▪ Recrutement. ▪ Accompagnement dans l'emploi (aide à l'intégration des publics, formation dans l'emploi...). <p>Ce dispositif sera activé sur des secteurs en tension et/ou e en réponse à d'importants projets de recrutement</p>
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage début 2016 – Sur tout le temps du contrat de ville
Budget et moyens humains	Approche transversale : Mobilisation des directions du Pole Développement de Limoges Métropole Budget à définir
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation de la cellule emploi et rythme de travail - Nombres de demandeurs d'emploi concernés par la démarche - Nombre de création de poste concernée par cette démarche - Nombre d'entreprises mobilisées

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise	
Action 5.5 : Renforcer la démarche partenariale de GPEC au service des habitants des territoires prioritaires situés au sein de la zone économique nord de Limoges	
Pilotes	Direccte UT 87
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises pour la mise en place de formations nécessaires au recrutement de salariés peu qualifiés. - Promouvoir le groupement d'employeur GC LIM afin d'assurer son rayonnement sur la ZEN et les QPV de Beaubreuil et la Bastide.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Les quartiers de Beaubreuil et la bastide sont concernés
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises • Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) • Les branches professionnelles • Organismes de formation • Pôle emploi • Mission locale de l'agglomération de Limoges • Cap emploi • Limoges métropole • Ville de Limoges • Conseil régional • Conseil départemental • DRDFE • Education nationale • Chambres consulaires • Partenaires sociaux.....
Description des actions à engager	<p>La zone économique Nord de Limoges a connu une phase d'extension importante sur ces dernières années avec un doublement de ses effectifs. Toutefois, ce doublement est surtout lié à l'implantation d'une zone commerciale et à des transferts d'entreprises. Par ailleurs, l'emploi industriel de la zone a tendance à stagner voir à diminuer légèrement. Enfin, cette zone est encadrée par deux quartiers prioritaires d'habitation, La Bastide et Beaubreuil, classés parmi les quartiers les plus pauvres de France.</p> <p>Dans ce contexte, les partenaires de la GPECT de la zone économique Nord de Limoges ont choisi de soutenir les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, et principalement celles dont l'effectif est inférieur à 250 salariés.</p> <p>Conforter la sécurisation des parcours professionnels et optimiser les possibilités d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des entreprises en matière de formation • Mettre en place des actions de formation collective en faveur de secteurs d'activité tels que : commerce et distribution, industrie ; hôtellerie-restauration, logistique..... • Organiser des réunions techniques avec tous les partenaires

	<p>concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de formation • Assurer le suivi de l'action <p>Partager les compétences entre le groupement d'employeurs multisectoriel et les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des TPE-PME du personnel qualifié qu'elles n'ont ni les moyens, ni les besoins d'employer à plein temps <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir le groupement d'employeurs auprès des entreprises de la ZEN de Limoges ✓ Accompagner financièrement le groupement d'employeurs dans son développement (réalisation d'un site internet, poste de chargé de mission) <p>Faciliter la mobilité des salariés des entreprises de la Zone Eco Nord de Limoges et des personnes en recherche d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les difficultés de mobilité des salariés et des personnes en recherche d'emploi
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Budget et moyens humains	Direccte UT87 Fonds National de l'Emploi Formation (bop 103) Direccte UR FSE Les OPCA Les entreprises
Indicateurs de performance	<p>L'évaluation sera réalisée par un comité de pilotage annuel composé des partenaires de la GPECT selon les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de formation proposées • Nombre d'heures de formation • Nombre d'entreprises implantées sur les quartiers prioritaires de La Bastide et de Beaubreuil • Nombre de stagiaires issus des quartiers prioritaires • Nombre d'entreprises adhérentes au groupement d'employeurs • Nombre de salariés du groupement • Nombre d'entreprises implantées sur les quartiers prioritaires de La Bastide et de Beaubreuil • Nombre de salariés issus des quartiers prioritaires

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise	
<u>Action 5.6 :</u> Expérimenter sur Beaubreuil le resserrement des liens avec les inducteurs d'activité environnants pour faciliter l'accès aux pôles d'emploi (Cf. PSL)	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une relation pérenne avec le tissu économique local, en recherchant les bons interlocuteurs, afin d'anticiper le plus en amont possible leurs besoins en recrutement et mettre en œuvre les actions pour accompagner les publics vers des emplois pré-identifiés. <p>L'objectif des actions à développer est d'avoir un effet « démonstrateur » vis-à-vis des publics du quartier et de donner la preuve de l'investissement public en faveur de l'emploi.</p>
Spécificités territoriales à prendre en compte	Expérimentation sur Beaubreuil
Partenariats identifiés	DDCSPP, Service Public de l'emploi, CCI
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la CCI l'APANord et Limoges Métropole au groupe de travail emploi-insertion de Beaubreuil, afin de définir de manière collective les contours d'un partenariat resserré entre le monde de l'entreprise environnant et les acteurs locaux de l'emploi • Mobiliser les employeurs dans le cadre de « clubs métier » (Créer des espaces de discussion et de travail rassemblant les entreprises d'un même secteur et les acteurs du développement économique, de la formation et l'accès à l'emploi) • Créer, dans le cadre de la cellule emploi, un « dispositif passerelle » visant l'adaptation et l'accès des publics à des offres d'emploi pré-identifiées - • Expérimenter de nouvelles pratiques partenariales de suivi des parcours individuels autour d'un « vivier de candidats »
Calendrier de mise en œuvre	1 ^{er} trimestre 2016
Budget et moyens humains	Mobilisation du Pole Développement de Limoges Métropole, des opérateurs du service public de l'emploi et des services de l'Etat
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres initiées dans cet objectif • Nombres de demandeurs d'emploi concernés par la démarche • Nombre de création de poste concernée par cette démarche • Nombre d'entreprises mobilisées

ENJEU 6 : Mobiliser les entreprises à travers la charte entreprises et quartiers	
<u>Action 6.1</u> Décliner localement les accords nationaux existants	
Pilote	Préfecture
Objectifs	Engager les entreprises de la Haute-Vienne pour l'emploi et le développement économique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville par le déploiement territorial de la charte
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	DDCSPP , FACE Limousin, Ville de Limoges, Limoges Métropole
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner la Charte Nationale en Charte Locale - Décliner la Charte Locale par une convention individualisée au sein de chacune des entreprises qui souhaitent développer sa responsabilité sociétale : formaliser et valoriser l'engagement de l'entreprise et les actions menées ou à mener dans les principaux domaines d'intervention tels que l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien aux initiatives locales, l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion. - Valoriser l'engagement des entreprises par des actions de communications - Mettre en place un comité de suivi : assurer le suivi de la déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers », valoriser et diffuser les bonnes pratiques, disposer d'une instance d'échange entre acteurs publics et entreprises autour des enjeux de développement des quartiers prioritaires,
Calendrier de mise en œuvre	Septembre 2015
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises signataires de la Charte Locale • Nombre d'entreprises signataires de la convention individualisée • Type d'action engagé et sur quel territoire • Nombre d'habitants touchés

Soutien à l'entrepreneuriat et au développement économique

LE PLAN ENTREPREUNARIAT DES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENJEU 1:Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Promouvoir, sensibiliser les habitants des quartiers à la création ou reprise d'entreprise	
<u>Action 1.1:</u> Développer les actions de communication et de sensibilisation auprès du public scolaire et étudiant	
Pilote	Région Limousin et Caisse des Dépôts
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les différents acteurs (institution, association...) sur l'importance de sensibiliser les jeunes des quartiers prioritaires à l'entrepreneuriat - Réaliser des actions d'informations à l'intention des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) des quartiers prioritaires sur les 6 établissements cibles (collèges et lycée professionnel).
Spécificités territoriales à prendre en compte	7 collèges implantés sur ou à proximité des 9 quartiers prioritaires
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (Préfecture) - Caisse des Dépôts - Education Nationale (Rectorat et Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) - Association Limousine des Challenges Destination Entreprise - Maison de l'Entrepreneuriat – IAE – Université de Limoges - Club Face Limousin et les entreprises signataires de la charte « entreprises et quartiers » - CRESS Limousin
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les équipes éducatives et les jeunes des quartiers prioritaires à participer aux concours de ces structures (projets clés, campus entrepreneur) - Proposer des sessions de jeu découverte Solidarisk aux étudiants - Communiquer autour de l'entrepreneuriat avec la participation des pilotes aux événements organisés par les partenaires - Sensibiliser les jeunes lors des manifestations de l'impact de la création/reprise d'entreprises sur leur projet de vie - Mobiliser une promotion de créateurs/créatrices issus des quartiers et développer le parrainage, action portée par le Club Face Limousin.
Calendrier de mise en œuvre	A partir de l'année scolaire 2015-2016
Budget et moyens humains	Budget indicatif : 2000 € par an Financement mobilisable de Limoges Métropole, la Caisse des Dépôts, le CGET, la CCIR, le Conseil Régional
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions en milieu scolaire dans les quartiers - Nombre d'élèves concernés (distinction homme/femme et quartier/hors quartier)

ENJEU 1:Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Promouvoir, sensibiliser les habitants des quartiers à la création ou reprise d'entreprise	
<u>Action 1.2:</u> Favoriser la création d'activité par les femmes	
Pilote	DRDFE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des conditions favorables aux femmes pour lutter contre le chômage et découvrir de nouvelles formes d'emploi en créant leur propre activité
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Partenaires du PAR (plan d'action régional) pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes (CDC – Région Limousin notamment)
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de sensibilisation à la création ou la reprise (jeux de simulation des Sauvageons et MIME) - Promouvoir les réussites de femmes entrepreneures dans les quartiers par le biais du concours « L'envol »
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	1 500 €/an pour le concours l'Envol Budget en fonction du nombre de sessions de sensibilisation Moyens humains : partenaires du PAR
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participantes aux sessions - Nombre de dossiers issus des quartiers présentés au pour le concours l'Envol

ENJEU 1: Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Promouvoir, sensibiliser les habitants des quartiers à la création ou reprise d'entreprise	
Action 1.3 : Favoriser l'émergence de projets de l'Economie Sociale et Solidaire	
Pilote	DRJSCS + Région (sous réserve possibilité RH)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures de l'Economie Sociale et Solidaire créatrices d'emplois - Faire connaître des initiatives l'Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers susceptibles d'être essaimées - Sensibiliser / Former des ambassadeurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers - Planter un lieu ressources, vitrine régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Etat, CRESS, BGE, Limousin Actif, URSCOP, CESAM OXALIS, DLA 87, UREIL, CDC, Citelab
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un guide rassemblant une dizaine d'initiatives ESS visibles dans des quartiers en France et mettant en avant les clés de réussite et points de vigilance - Créer un livret à destination des accompagnateurs/ambassadeurs de l'ESS composé d'outils, de méthodes et d'information permettant de mieux accompagner, orienter et conseiller des porteurs de projets ESS - Organiser des événementiels autour de la thématique ESS dans les quartiers
Calendrier de mise en œuvre	Début septembre 2015
Budget et moyens humains	Permanence dans les quartiers des partenaires identifiés Présence du CAQ Financement mobilisable : CDC, Etat, Région, Limoges Métropole
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de publications - Nombre de téléchargement web - Nombre d'événements organisés - Nombre de structures ESS créées - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois pérennisés

ENJEU 1: Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Accompagner à la reprise ou création d'entreprise : de l'amorçage au suivi post création	
Action 1.4: Réaliser un guide des acteurs et outils à la création/reprise d'entreprise	
Pilote	Région
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et qualifier l'offre de services à destination des porteur-e-s de projets/entreprises pour la rendre plus lisible. • Informer les porteur-e-s de projets/entreprises de l'existence d'acteurs et d'outils d'accompagnement présents dans les quartiers. • Permettre aux entreprises d'identifier les personnes ressources à-même de les accompagner dans leurs projets.
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Limoges Métropole - Association Interconsulaire de la Haute-Vienne - Réseaux d'accompagnement des entreprises (Chambres consulaires BGE, Varlin Pont Neuf, CRESS, Les Sauvageons, missions locales,...) - Assistants sociaux - Services de l'Etat, conseil départemental, Pôle Emploi, - Réseaux d'appui au financement (ADIE, plateformes d'initiative, Limousin Actif,) - CitésLab
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner un réseau de prescripteurs et d'acteurs de l'accompagnement des entreprises (réunir les acteurs) - Répertoire l'offre de services et d'aides disponibles et adaptés aux quartiers prioritaires (acteurs et outils) - Recenser les différents supports de communication existants dans les quartiers - Identifier les canaux de diffusion et les prescripteurs - Concevoir un guide « qui fait quoi dans les quartiers ? » à destination des porteur-e-s de projets/entreprises - Promotion par l'exemple (témoignages) - Version numérique des documents
Calendrier de mise en œuvre	2015 : Coordination et consultation des partenaires 2016 : Rédaction et édition du « qui fait quoi ? »
Budget et moyens humains	Budget indicatif : 2 000€ pour la réalisation et l'édition du guide RH : Réseau Objectif Création et interconsulaire
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires associés - Nombre de guide édités et distribués - Evolution du nombre de contacts (suite à la lecture du guide) - Nombre de visites sur les sites internet

ENJEU 1: Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Accompagner à la reprise ou création d'entreprise : de l'amorçage au suivi post création	
Action 1.5: Améliorer la connaissance des dynamiques entrepreneuriale en œuvre au sein des quartiers prioritaires et coordonner les interventions d'accompagnement existantes	
Pilote	Limoges métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les interventions d'accompagnement adaptées aux spécificités des quartiers à partir de la création d'un tableau de bord partagé (permanences/ présence création, financements, suivi post création) - Eclairer régulièrement les décideurs sur Rendre lisible et accessible les dispositifs d'accompagnement à la création d'activités - Eclairer les décideurs sur l'ampleur de l'autoentrepreneuriat au sein des quartiers - Soutenir et coordonner les structures d'accompagnement
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	DDCPP, UT Direccte, Région, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, Chambres consulaires, Réseaux d'accompagnement des entreprises (BGE, Varlin Pont Neuf, CRESS, Les Sauvageons, missions locales,...), Réseaux d'appui au financement (ADIE, plateformes d'initiative, Limousin Actif, ...), CitéLab
Description des actions à engager	<p>Coordonner un réseau de prescripteurs et d'acteurs de l'accompagnement des entreprises</p> <p>Organiser, autour d'un tableau de bord de suivi, les bilans d'activités de chacun afin de partager collectivement les pistes d'évolutions à mener</p> <p>Réaliser et suivre un outil statistique (tableau de bord) de l'évolution des données concernant l'entrepreneuriat dans les quartiers (TPE et ESS)</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>1^{er} trimestre 2016 –</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la rencontre - Partage d'un outil à partir des données 2015 <p>2 rencontres annuelles souhaitées</p>
Budget et moyens humains	Moyens humains : animation du groupe
Indicateurs de performance	<p>Réalisation du tableau de bord</p> <p>Modalité d'alimentation de l'outil</p> <p>Evolution des actions dans le temps</p>

ENJEU 1: Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Accompagner à la reprise ou création d'entreprise : de l'amorçage au suivi post création	
Action 1.6: Faciliter l'accès aux financements des projets d'activités (siège social de l'entreprise) ou aide directe aux porteurs pour renforcer leurs fonds propres (résident en quartier)	
Pilote	Région Limousin en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les outils de financement pour la création/reprise d'entreprises : prêts d'honneur, garantie, NACRE - Adapter de nouveaux outils pour renforcer les fonds propres des créateurs/créatrices - Faire connaître les besoins en termes de reprise d'entreprise - Accompagner financièrement les auto entrepreneurs pour les diriger vers des statuts classiques type EI, SA... - Valoriser les aides spécifiques à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	<p>Caisse des Dépôts</p> <p>Adie, Limousin actif, Initiative Haute-Vienne, BPI Limousin, Association Interconsulaire, BGE Limousin, BPI France, Varlin Pont-Neuf, Les Sauvageons</p> <p>Etat, Limoges Métropole</p>
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un vademécum des aides à la création et à la reprise avec les outils spécifiques quartiers - Effectuer un audit sur les besoins des auto entrepreneurs pour passer le cap du changement de statuts - Calibrer les outils financiers nécessaires au développement de la création d'activités pour les quartiers (résidents et entreprises en installation). - Profiter de la médiatisation du concours Talents des Cités pour valoriser les outils financiers
Calendrier de mise en œuvre	Démarche à engager dès le 2 nd semestre 2015, après la signature du contrat de ville
Budget et moyens humains	<p>Budget indicatif : 1000 € pour l'impression d'un vademécum.</p> <p>Appui sur les outils existants et aussi sur un outil en cours de création par BPI France et Limousin Actif</p>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de créateurs/créatrices issus des quartiers - Nombre de contacts/projets en cours - Nombre d'outils - Nombre de financement

ENJEU 1: Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires	
Thématique : Mettre en place une stratégie de communication et de valorisation de l'entrepreneuriat en quartier	
Action 1.7: Communiquer et valoriser l'activité économique en quartier	
Pilote	Etat
Objectifs	- Faire connaître et valoriser les entrepreneurs : entrepreneur-e-s des quartiers pour permettre à ceux qui souhaitent créer ou développer un projet d'activité d'accéder à l'ensemble des soutiens à l'entrepreneuriat - Modifier l'image des quartiers en valorisant l'entrepreneuriat
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	- Limoges Métropole - Région - Caisse des dépôts - Ville de Limoges - BGE (Citélab) - Varlin Pont Neuf - FACE Limousin
Description des actions à engager	- Décliner localement le concours Talents des Cités organisé chaque année par BGE avec des catégories supplémentaires créées spécifiquement pour les créateurs issus des quartiers prioritaires. - Mettre en exergue des parcours, portraits de créateurs de quartiers via des supports de communication (réseaux sociaux, newsletter...)
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2015
Budget et moyens humains	Financement mobilisable : CDC, Etat, Limoges Métropole, Région, Réseaux bancaires
Indicateurs de performance	- Nombre de créateurs issus des quartiers primés - Nombre de communiqués valorisant le concours Talents des Cités - Diversité des médias relayant l'information autour du concours Talents des Cités - Nombre de portraits de créateurs réalisés - Diversité des supports médiatiques relayant les initiatives

ENJEU 2: Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : Maintenir et développer une offre de services, de commerce de proximité et d'artisanat participant à l'attractivité des quartiers	
Action 2.1: Poursuivre les dispositifs de maintien et de développement aux commerces de proximité, services et artisanat en quartier (l'animation de proximité à la suite de la DCT (nouvel outil régional : Animation Economique Territoriale – AET)	
Pilote	Limoges métropole
Objectifs	Cette politique s'articule autour de 3 orientations majeures : <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement des porteurs de projets individuels Il s'agit notamment des aides consacrées aux projets d'investissements matériels et immobiliers des entreprises. Une forte demande d'accompagnement au dépôt des dossiers est à prévoir dès le mois de juin 2015 sur la thématique mise aux normes handicapés. <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement des territoires sur le maintien et le développement de l'économie de proximité. Il s'agit d'accompagner les projets portés par les communes ou associations visant à maintenir ou développer les activités économiques de proximité ou les nouvelles formes d'organisation de services dans le cadre du règlement d'aide régional relatif aux services collectifs. <ul style="list-style-type: none"> • activation et mobilisation des outils de prospection et de communication.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Déploiement de l'action sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole avec une attention spécifique sur les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	- Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Limoges Métropole. - Maître d'œuvre : structure d'animation délégataire - Partenaires à associer : Région Limousin, élus locaux, chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat,
Description des actions à engager	Axe 1 : accompagner les porteurs de projets et les entreprises - Accompagner techniquement et orienter les porteurs de projets vers le dispositif, - Accompagner dans la concrétisation du projet (information, montage et suivi des demandes, instruction des dossiers), - Assurer un suivi post réalisation du projet. Axe 2 : accompagner les projets économiques des collectivités - Accompagner les collectivités dans leurs projets de création d'offre d'activités économique (commerce de proximité,...), Axe 3 : participer à la conception et à la mise en œuvre de projets économiques globaux et transversaux pilotés par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole - Création de circuits courts, de nouveaux modes de commercialisation, de projets de l'économie sociale et solidaire,... Axe 4 : assurer un suivi et une évaluation des AET.
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	Il s'agit de disposer des services d'un animateur 50 K€ /an sur 5 ans

Indicateurs de performance	En isolant les périmètres des quartiers prioritaires du reste de l'agglomération :
	-nombre de porteurs de projets accompagnés
	-nombre de projets réalisés
	-nombre d'emplois créés -nombre de projets collectifs menés et réalisés
	-nombre de projets liés à l'ESS menés et réalisés

ENJEU 2:Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : Maintenir et développer une offre de services, de commerce de proximité et d'artisanat participant à l'attractivité des quartiers	
<u>Action 2.2:Renforcer le commerce non sédentaire (marché de plein air)</u>	
Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Mettre le marché de La Bastide au cœur du projet de rénovation urbaine et en faire un élément de dynamisation du quartier
Spécificités territoriales à prendre en compte	Quartier de La Bastide
Partenariats identifiés	Limoges Métropole, Commerçants non sédentaires et leurs représentants, Commerçants sédentaires
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic de l'offre commerciale existante afin de répondre à la demande de la clientèle Prendre en compte les besoins techniques des commerçants Promouvoir le marché
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier du PRU
Budget et moyens humains	Etude : 7 000 euros Installations techniques : 20 000 euros
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de présence des CNS Questionnaires, enquêtes auprès des commerçants, de la clientèle, restitution des enquêtes

ENJEU 2:Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : Maintenir et développer une offre de services, de commerce de proximité et d'artisanat participant à l'attractivité des quartiers	
<u>Action 2.3</u> :Conforter l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre d'activités économiques sur le secteur du Val de l'Aurence sud (fiche action PSL)	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	Porter une réflexion nouvelle sur le potentiel de développement d'activités économiques sur le quartier du Val de l'Aurence Sud Conforter et développer l'offre commerciale de proximité déjà existante (mobilisation AET)
Spécificités territoriales à prendre en compte	Val de l'Aurence sud
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, bailleurs, DDT, Région, CCI
Description des actions à engager	Analyser les disponibilités foncières existantes ou bientôt mobilisables Etudier la nature de l'offre économique à mettre en place pour favoriser son développement (lieu dédié à l'accompagnement des porteurs de projets, pépinière, incubateur, hôtel d'entreprises...) <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire au protocole de préfiguration ANRU du Val de l'Aurence une étude visant à préciser le potentiel de développement d'une offre économique sur le quartier – - Dans le cadre du protocole de préfiguration, conduire l'étude sur le potentiel de développement d'une offre économique, en instruisant l'hypothèse d'un lieu dédié à l'accompagnement des porteurs de projet – Echéance : Décembre 2015
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier du protocole de préfiguration
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	Réalisation des études pré citées Mise en œuvre et financements des projets

ENJEU 2:Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : structurer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises	
<u>Action 2.4</u> :Analyser puis structurer une offre relative à l'immobilier d'entreprises	
Pilotes	- Limoges Métropole - Association Interconsulaire de la Haute-Vienne
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un diagnostic des besoins en offre immobilière en quartiers <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et qualifier les besoins des porteurs de projets/entreprises des quartiers prioritaires en offre immobilière professionnelle. - Disposer de données actualisées de la demande permettant de proposer un plan d'action approprié. - Adapter l'offre de locaux aux besoins identifiés pour faciliter l'implantation de nouvelles activités. 2. Réaliser un inventaire de l'offre vacante et créer les opportunités pour satisfaire la demande <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les quartiers comme territoire d'accueil d'activités économiques. - Lutter contre la vacance professionnelle (notamment en pied d'immeubles). - Communiquer sur l'offre de locaux vacants disponible. 3. Structurer l'offre de locaux à loyer modéré (lien CAQ + logique Bailleurs soc + bailleurs privés) 4. Créer et assurer le fonctionnement du CAQ
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	Réaliser un diagnostic des besoins en offre immobilière en quartiers <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises implantées dans les quartiers - Porteurs de projets souhaitant s'installer dans les quartiers - Centre d'affaires dans les quartiers Réaliser un inventaire de l'offre vacante et créer les opportunités pour satisfaire la demande <ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires (observatoire de l'immobilier) - Les agences immobilières - Bailleurs et propriétaires privés - Limoges Habitat - Acteurs présents dans les quartiers
Description des actions à engager	Réaliser un diagnostic des besoins en offre immobilière en quartiers <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un questionnaire à destination des entreprises pour faire émerger leurs besoins en immobilier commercial. - Phase 1 - Analyser et synthétiser les résultats obtenus - Phase 2 Réaliser un inventaire de l'offre vacante et créer les opportunités pour satisfaire la demande <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et qualifier les locaux vacants dans les quartiers prioritaires. - Créer une cellule d'observation de l'immobilier professionnel dans les quartiers.

	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et diffuser un annuaire des locaux vacants spécifique aux quartiers prioritaires. - Accompagner les bailleurs dans la mise à disposition de locaux adaptés.
Calendrier de mise en œuvre	<p>Réaliser un diagnostic des besoins en offre immobilière en quartiers 2015 - Phase 1 2016 - Phase 2</p> <p>Réaliser un inventaire de l'offre vacante et créer les opportunités pour satisfaire la demande A partir de 2015</p>
Budget et moyens humains	<p>Réaliser un diagnostic des besoins en offre immobilière en quartiers Financement mobilisable : CDC, Etat, Limoges Métropole, Région, Ville de Limoges</p> <p>Réaliser un inventaire de l'offre vacante et créer les opportunités pour satisfaire la demande Financement mobilisable : CDC, région, Ville de Limoges, Limoges Métropole, Etat</p>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de questionnaires retournés - Quantités et qualité des données récupérées <p>Réaliser un inventaire de l'offre vacante et créer les opportunités pour satisfaire la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de locaux identifiés et qualifiés - Production de l'annuaire

ENJEU 2: Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : Maintenir et développer une offre de services, de commerce de proximité et d'artisanat participant à l'attractivité des quartiers	
Action 2.5: Créer un dispositif d'amorçage à la création d'activités : CitésLab	
Pilote	Caisse des Dépôts
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des actions de sensibilisation pour promouvoir la création et reprise d'entreprise auprès des habitants des quartiers. • Détecter et repérer des publics et des projets potentiels de création et reprise d'entreprise. • Aider à l'expression d'une envie, à la recherche d'idées et à la formulation d'un projet de création et reprise d'entreprise. <p>L'animateur positionne son activité sur l'émergence de projets, en amont des fonctions d'accompagnement et de financement exercées par les réseaux existants de la création d'entreprise. Sa mission comprend des fonctions de communication, de sensibilisation (ateliers de créativité par exemple), d'accueil individuel (qui permet une première formulation du projet avant orientation vers les professionnels de l'accompagnement). Il joue ensuite le rôle d'un référent du parcours du créateur en l'orientant vers les interlocuteurs pertinents. Il maille enfin un réseau d'acteurs du quartier afin de faire connaître la création d'entreprise, développer la culture de l'entrepreneuriat et faire connaître le service qu'il propose aux habitants. La mise en réseau nationale du dispositif (séminaires, site internet www.citeslab.fr et extranet) permet de mettre à disposition de tous les outils développés soit par l'animation nationale, soit par l'un des chefs de projet depuis le début du dispositif. Du modèle de plan d'action à des propositions d'affiches de communication téléchargeables, l'animateur peut bénéficier d'un appui méthodologique et d'une boîte à outils qui garantissent une relative homogénéité et efficacité des pratiques sur l'ensemble des territoires. Dans un second temps, les missions du CitésLab seront élargies à l'animation de la Fabrique à Entreprendre</p>
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Etat (DDCSPP et Préfecture), Limoges Métropole, Région Limousin (Objectif Création) BGE Limousin comme structure porteuse du dispositif
Description des actions à engager	<p>Validation du choix du dispositif par les élus et par le siège CDC sur constitution d'un dossier par BGE Limousin durant le 1er trimestre 2015</p> <p>Recrutement du chef de projet durant le 2nd trimestre 2015</p> <p>Formation du chef de projet et présentation de l'ensemble du réseau CitésLab par la Caisse des Dépôts.</p> <p>L'action consiste à mettre en place une permanence sur le quartier de Beaubreuil, avec un chef de projet dédié chargé de mettre en place les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des événements (salon, forum...), des interventions en

	milieu scolaire. <ul style="list-style-type: none"> • Mener des entretiens d'orientation. • Animer des ateliers, des sessions d'information collectives. • Tisser et animer un réseau de partenaires et de prescripteurs.
Calendrier de mise en œuvre	Recrutement durant le second trimestre 2015
Budget et moyens humains	Budget indicatif : 15 000 € pour 2015 et 54 000 € pour 2016 Caisse des Dépôts 27 000 €, CGET 8 000 €, Limoges Métropole 5 000 €, Ville de Limoges 4 000 €, FSE 10 000 €
Indicateurs de performance	L'évaluation sera réalisée par un comité de pilotage, composé des partenaires qui financent l'action, à partir des indicateurs suivants : - Nombre de contacts - Nombre de personnes reçues en accueil - Nombre de personnes accompagnées en individuel - Nombre de personnes accompagnées en collectif - Nombre de personnes orientées vers un organisme d'accompagnement - Nombre et types d'actions collectives réalisées - Impact des réunions/ateliers collectifs - Nombre d'interventions en milieu scolaire réalisées - Impact des interventions en milieu scolaire - Nombre et nature des partenariats développés

ENJEU 2: Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : structurer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises	
<u>Action 2.6: Créer et assurer le fonctionnement d'un Centre d'Affaires de Quartier</u>	
Pilotes	Ville de Limoges – Limoges métropole
Objectifs	Créer un espace physique pour une douzaine d'entreprises, notamment auto-entreprises leur permettant de bénéficier de services (secrétariat, salle de réunion ...) et d'accompagnement.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Installation sur le quartier de Beaubreuil (pieds d'immeuble).
Partenariats identifiés	Caisse des Dépôts, Etat, BGE Limousin, ARCHES, LE PHARE
Description des actions à engager	Créer une structure ad-oc (type SCIC) gestionnaire du CAQ avec l'ensemble des partenaires Confier la gestion du CAQ à un opérateur Définir un lieu physique pour accueillir le CAQ correspondant aux attentes du cahier des charges Réaliser les investissements nécessaires au démarrage Assurer le fonctionnement du CAQ
Calendrier de mise en œuvre	2eme semestre 2015 pour un démarrage début 2016.
Budget et moyens humains	Etat (CGET) : 20.8 k€ et 30 k€ de la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'AAP national.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises installés - Nombres de séances d'accompagnement - Taux de satisfaction des entreprises installées

ENJEU 2: Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers	
Thématique : Créer une plateforme de l'entrepreneuriat type Fabrique à Entreprendre	
Action 2.7: Communiquer et accompagner par un point d'entrée unique type fabrique à entreprendre	
Pilote	Caisse des Dépôts
Objectifs	Créer un lieu ressources destiné à renforcer l'intervention coordonnée, la lisibilité et la visibilité des réseaux de la création d'entreprises. L'enjeu de la Fabrique, marque déposée de la Caisse des Dépôts, est de développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers avec un double objectif de création d'emplois et de développement économique.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Implantation de la Fabrique sur le quartier de Beaubreuil : rayonnement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Limoges
Partenariats identifiés	Limoges Métropole, Ville de Limoges, Etat L'ensemble des réseaux d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprises autour d'un programme d'actions partagé - Rendre lisible et visible les différents parcours de la création : communication avec de nouvelles plaquettes - Capter tous les porteurs de projets potentiels et les orienter (CitésLab). - Garantir aux porteurs de projets un parcours de création de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement. - Proposer aux créateurs des solutions d'hébergement adapté (avec notamment le Centre d'Affaires de Quartier, mise en ligne d'une offre immobilière disponible...) - Accompagner les projets de l'ESS
Calendrier de mise en œuvre	2016
Budget et moyens humains	Mi-temps du CitésLab consacré à l'animation de la Fabrique à Entreprendre Monter un programme de permanence des acteurs de l'accompagnement Caisse des Dépôts peut apporter des outils de communication
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées par la Fabrique - Nombre de réseaux partenaires de la Fabrique - Nombre d'heures consacrées à l'accompagnement

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les fiches actions

- Désenclaver les quartiers et développer les mobilités
- Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels
- Améliorer le cadre et les conditions de vie au sein des quartiers
- Prévenir la délinquance et garantir la sécurité

Désenclaver les quartiers et développer les mobilités

ENJEU 1 : Définir le positionnement et la vocation de chacun des territoires prioritaires au niveau intercommunal	
Action 1.1: Elaborer des diagnostics socio urbains et partager une stratégie de développement concertée pour chacun des quartiers prioritaires (hors PRU)	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le rôle et le positionnement des quartiers prioritaires dans le projet de territoire d'agglomération à moyen terme (capitalisation des études et diagnostics menés) • S'accorder sur des perspectives de développement de secteurs afin d'adapter au mieux les interventions et l'accompagnement de proximité ainsi que les orientations des bailleurs dans le cadre de leurs plans patrimoniaux stratégiques. • Développer une approche territoriale permettant d'exploiter la complémentarité des politiques publiques et des moyens d'intervention • Partager la stratégie patrimoniale des bailleurs et les projets de développement des collectivités • Elaborer une convention de partenariat (Ville de Limoges, Limoges Métropole, Limoges Habitat) • Intégrer ces éléments dans les documents de planification stratégique (PLH...) <p>= Définir les orientations stratégiques de ces territoires pour les 15 prochaines années.</p>
Spécificités territoriales à prendre en compte	Réflexions à mener en priorité sur les secteurs du Vigenal, Bellevue, et le Sablard
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Limoges Habitat, DDT, CAF
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un groupe de travail sur chacun des secteurs - Construire différents scénarios de développement - Asseoir une décision politique - Elaborer une convention de partenariat et une gouvernance spécifique pour son suivi.
Calendrier de mise en œuvre	Mise en place des groupes de travail au 1 ^{er} trimestre 2016 Finalisation des diagnostics et scénario de développement fin 2016 Signature d'une convention partenariale fin 2016
Budget et moyens humains	Mobilisation des services
Indicateurs de performance	Elaboration d'un document prospectif proposant une vision à moyen terme du développement des quartiers étudiés.

ENJEU 2 : Accompagner la transformation du quartier de la Bastide dans le cadre du PRU 1	
Action 2.1: Accompagner les opérations de démolitions sur le quartier de la Bastide et assurer le relogement des habitants	
Pilote	Limoges Habitat
Objectifs	Assurer aux 132 ménages concernés par la démolition un relogement de qualité en favorisant un parcours résidentiel positif
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Ville, agglomération, les services de l'Etat, les réservataires (action logement, préfecture, ville) les bailleurs, caisse d'allocations familiales, conseil départemental, les associations de locataires, les acteurs locaux du secteur concerné...
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic social et évaluation des besoins : rencontre des ménages - Recenser et proposer l'offre correspondante aux attentes et besoins exprimés - Organiser et accompagner le relogement : organisation du déménagement, soutien administratif, financier, accompagnement social - Suivi et évaluation
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage le 4 juin 2015, diagnostic jusqu'au 15 septembre, 1eres propositions de logement juillet 2015, déménagement à compter du 1 ^{er} octobre. Au 1 ^{er} mai 2016 chaque ménage devra avoir fait son choix. Les logements doivent être libérés à L'automne 2016
Budget et moyens humains	Une équipe dédiée de Limoges Habitat composée de 2 personnes : une chargée de clientèle et une conseillère sociale, interlocutrices privilégiées des ménages : du 1 ^{er} entretien à l'installation dans le nouveau logement. Mobilisation de l'ensemble des équipes de Limoges Habitat: clientèle, technique, financier, social et des partenaires pour permettre de répondre aux exigences du relogement et respecter les engagements prévus dans la charte de relogement (logement équivalent, travaux d'équivalence, montant du loyer, prise en charge du déménagement et des dépenses annexes.)
Indicateurs de performance	Nombre de relogements par mois : tableaux de bord mensuel avec date butoir au 1 ^{er} mai Satisfaction des ménages relogés : enquête de satisfaction

ENJEU 3 : Définir une stratégie commune d'intervention en direction des secteurs bénéficiant du NPNRU

Action 3.1: Créer le cadre d'une politique publique autour de la rénovation urbaine avec :

- le cadre communautaire de la rénovation urbaine en lien avec l'ensemble des politiques publiques (pilote LM)
- le cadre communal et l'articulation entre le projet de ville et la rénovation urbaine (Ville).

Pilote	Limoges Métropole et Ville de Limoges
Objectifs	
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	
Description des actions à engager	
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	

ENJEU 3 : Définir une stratégie commune d'intervention en direction des secteurs bénéficiant du NPNRU

Action 3.2: Elaborer un protocole de préfiguration pour les quartiers prioritaires bénéficiant d'un soutien de l'ANRU

Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<p>Le protocole de préfiguration permet de préparer la convention de renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En précisant l'ambition des projets de renouvellement urbain à venir ○ En déterminant les moyens nécessaires pour y parvenir (construire et mettre en place une gouvernance adaptée, mobiliser des moyens d'ingénierie, réaliser des études et les analyses nécessaires, vérifier la faisabilité technique et financière du/des projets urbains) <p>Le protocole de préfiguration permet de financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ingénierie de projet ○ Les études préalables ○ La réalisation de diagnostics de toutes natures
Spécificités territoriales à prendre en compte	4 territoires concernés : Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud, Les Portes Ferrées et le Val de l'Aurence Nord
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, DDT, Bailleurs sociaux, Préfecture
Description des actions à engager	<p>Rédaction du dossier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du contexte de l'agglomération et des diagnostics des quartiers 2. Présentation du projet territorial intégré du contrat de ville et des objectifs du volet urbain du contrat de ville 3. Présentation de la conduite du projet, des maitrisés d'ouvrages, des modalités d'association et de co construction avec les habitants 4. Présentation du programme de travail et des financements sollicités <p>Instruction du dossier :</p> <p>Etape 1 : Dépôt du dossier par le porteur de projet au DT Etape 2 : Instruction par le DT et recueil de l'avis des partenaires locaux Etape 3 : Transmission du dossier et de l'avis à l'ANRU – Examen en comité d'engagement Etape 4 : Signature du protocole intégrant l'avis du comité d'engagement</p>
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail technique en octobre 2015 - Elaboration du protocole : 6 mois - Finalisation du protocole à l'automne 2016 - 6 à 18 mois après la signature du protocole = signature des conventions pluriannuelles
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un chef de projet Renouvellement Urbain par Limoges Métropole • Mobilisation des équipes techniques des différents partenaires • Recherche de financements pour le financement d'études complémentaires éventuelles

Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination d'un cadre d'élaboration du document combinant analyses techniques et étapes de validation - Respect du calendrier et des échéances - Nombre de partenaires associés
-----------------------------------	--

ENJEU 4 : Améliorer l'offre de transport et de mobilité pour les habitants des quartiers prioritaires	
<u>Action 4.1</u> : Améliorer la desserte en transport des zones d'emplois, de formation, d'équipements, de services et de loisirs	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la desserte en transport des zones d'emplois, de formation, d'équipements, de services et de loisirs (liaison quartier/ville/agglomération) - Développer l'offre de mobilité pour répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires (plateforme de mobilité, auto-partage, covoiturage, vélo, autres modes actifs...) - Intégrer les enjeux de désenclavement des quartiers prioritaires dans le projet de BHNS
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Associations d'entreprises - Structures de quartier - STCLM
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier plus précisément les besoins en déplacement des habitants (origines/destinations, amplitude horaires, modes...) - Elaborer un plan d'actions - Communiquer sur les actions mises en œuvre
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	Limoges Métropole
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions engagées / mises en œuvre - Nombre de résidents usagers du réseau TCL - Nombre de résidents usagers du service V'LiM

ENJEU 5 : Organiser une gouvernance efficace des projets de renouvellement urbain	
<u>Action 5.1 : Déterminer, dans le cadre du NPNRU, des modes de gouvernance et de pilotage efficaces (lien Plan stratégique local)</u>	
Pilotes	Limoges Métropole
Objectifs	<p>Plus largement, alors que les neuf quartiers prioritaires représentent à eux seuls 24% de la population limougeaude et près de 50% du parc social de la ville (qui lui-même représente 85% des logements sociaux de l'agglomération), la manière d'aborder ces quartiers interpelle très directement la stratégie d'évolution urbaine à moyen et long termes de l'agglomération et de sa ville centre, et la capacité de la gouvernance à s'accorder sur des priorités partagées au service de celle-ci. Les points de constat ont démontré la nécessité de faire évoluer l'organisation du partenariat stratégique et opérationnel de la politique de la ville.</p> <p>Cette évolution est devenue d'autant plus indispensable que les nouvelles compétences de la communauté d'agglomération en matière de politique de la ville (et demain en matière de pilotage du bailleur Limoges Habitat) appellent à redéfinir la répartition des responsabilités de la ville et de l'agglomération dans le pilotage du contrat de ville.</p> <p>En lien avec la fiche action relative à l'élaboration du protocole de préfiguration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les responsabilités de chacun et définir et mettre en place des modes de gouvernance et de pilotage partagés et efficaces en interrogeant : <ul style="list-style-type: none"> o Les modalités du pilotage stratégique o L'ingénierie de projet et le pilotage opérationnel des projets o La qualité de l'articulation entre les champs d'interventions politique et technique o Le rapprochement des volets social et urbain o La co construction • Organiser la gouvernance: Copil, comité technique, équipe dédiée porteur de projet, organisation des maitrises d'ouvrage, coordination des maitrises d'ouvrage, OPCU
Spécificités territoriales à prendre en compte	Portes Ferrées, Val de l'Aurence Nord et Val de l'Aurence Sud, Beaubreuil
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Limoges Habitat, Etat ,Région, Caisse des Dépôts et consignations (...etc.)
Description des actions à engager	<p><u>Au niveau stratégique,</u></p> <p>Adosser au comité d'orientations stratégiques de la Politique de la ville une instance plus resserrée, composée du Vice-président de l'agglomération délégué à la politique de la ville, de l'adjointe au maire déléguée à la politique de la ville et du Préfet.</p> <p>Ce « triumvirat » de la politique de la ville doit pouvoir se réunir à une fréquence régulière pour préparer les décisions à soumettre au comité d'orientations stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'accorder sur l'ambition et les priorités fixées dans le cadre de la politique de la ville, - engager clairement les leviers respectifs de la communauté, de la ville et des services déconcentrés de l'Etat au service de ces

	<p>priorités,</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre l'avancement des programmations suivant une logique territoriale (approche intégrée) - Construire un dispositif de pilotage de proximité sur chacun des quartiers prioritaires. Réunissant les acteurs de terrain intervenant directement sur les quartiers, cette instance doit permettre d'assurer la cohérence et la coordination des différentes interventions (sociales, urbaines) sur les quartiers. <p><u>Au niveau opérationnel,</u> il apparaît indispensable de restructurer en profondeur le dispositif de pilotage opérationnel du contrat de ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un comité technique resserré (DGS LM, DGS Ville, Sec. Général Pref + Directeur général LH + DDT) : pour assurer la bonne coordination des différentes maîtrises d'ouvrage impliquées dans la conduite des projets de développement socio-urbain. - L'ambition, la dimension et la complexité des opérations urbaines à engager dans le cadre des futurs NPRU appellent à se doter d'une ingénierie de pilotage opérationnel des projets socio-urbains extrêmement solide. <p>Celle-ci devra nécessairement s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des compétences pointues en matière de management de projet urbain, ▪ une répartition claire des responsabilités des différents partenaires opérationnels (la ville, l'agglomération, le bailleur) dans la conduite des projets, ▪ l'organisation d'un mode projet s'appuyant sur une chefferie de projet légitime, d'un point de vue technique et organisationnel, à coordonner un réseau d'interlocuteurs bien identifiés au sein des différents services et entités intervenant sur les quartiers.
Calendrier de mise en œuvre	Automne 2015 – Décembre 2015 (réflexions à mener dans le cadre de l'élaboration du protocole de préfiguration)
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de référents « Renouvellement Urbain » au sein de chaque organisme - Recherche de crédits pour l'ingénierie de projet
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination d'une organisation de travail lisible et partagée. - Respect du calendrier et des échéances

Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels

ENJEU 1 : S'outiller afin d'améliorer la connaissance des dynamiques résidentielles dans le parc social à l'échelle intercommunale	
<u>Action 1.1</u> : Consolider et structurer, dans le cadre de tableaux de bord, les informations relatives à l'offre, à la typologie et à l'occupation du parc social à l'échelle de l'agglomération et partager les analyses	
Pilotes	Limoges Métropole -
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître en temps réel et à différentes échelles (immeuble, opération, quartier, commune) <ul style="list-style-type: none"> ○ la structure du parc social : nombre, type, surface, bailleur, loyer, année de construction, année de réhabilitation, classe énergétique, taux de vacance, taux de rotation ○ l'occupation du parc et son évolution : Cf Fiche action PSL : <i>Cadrage méthodologique de la politique partenariale de gestion de l'occupation du parc social</i> • Analyser l'impact, dans les quartiers prioritaires, des parcours résidentiels et de la demande de logement social • Faciliter l'aide à la décision sur l'élaboration d'une stratégie partagée d'évolution du parc social et des parcours résidentiels
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tout le territoire de l'agglomération
Partenariats identifiés	Acteurs de la réforme liés à l'arti.97 de la Loi ALUR : DDT – DDCSPP – Ville de Limoges, Bailleurs sociaux - AROLIM
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participer au groupe de travail mis en œuvre dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et structurer les données : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider le fichier RPLS de la DDT afin de disposer de données fiables concernant l'offre de logement social sur le territoire ▪ Rendre l'outil OPS exploitable pour la campagne 2016 ○ Identifier les freins/accélérateurs de la mobilité dans, hors et vers le parc social des quartiers prioritaires (notamment gestion des contingents, gestion des demandes prioritaires, application du SLS, pratiques des CAL...)
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2016 -
Budget et moyens humains	Limoges Métropole – recours éventuel à une prestation extérieure pour la structuration des bases
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des données - Nombre d'études produites et partagées

ENJEU 2 : Mieux répartir les logements sociaux sur le territoire de l'agglomération	
<u>Action 2.1</u> : Elaborer, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, une convention de mixité sociale (Annexe contrat de ville)	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<p>Le contrat de ville doit comporter obligatoirement une convention de mixité sociale. L'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que cette convention doit définir sur tout le territoire de l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale : ces objectifs doivent définir les attentes à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux et les mutations. ▪ Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des PRU. ▪ Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention. <p>La convention de mixité sociale est à annexer au contrat de ville de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole. Elle doit ainsi permettre d'articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville. Sont ainsi prises en compte les différentes échelles géographiques, de l'agglomération à l'immeuble.</p>
Spécificités territoriales à prendre en compte	Les quartiers prioritaires au sein de l'agglomération
Partenariats identifiés	L'élaboration de la convention, doit se faire de manière très concertée et participative. Il s'agit d'associer dans ce cadre : la conférence intercommunale du logement, l'État, les bailleurs sociaux, les réservataires 1 %...
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 1^{ère} étape : Partager une définition de la notion de mixité sociale : <i>La définition de la notion de mixité sociale au-delà des clichés (de quoi parle-t-on réellement). La question du peuplement ne concerne pas que les publics prioritaires, le peuplement est tributaire de l'attractivité des territoires, la mixité doit prendre également en compte des logiques sociologiques sous-jacentes (souhait d'habiter avec ceux auxquels on veut ressembler, ...).</i> ➢ 2^{ème} étape : Identifier les enjeux (pour les collectivités, bailleurs, habitants...) en matière d'équilibre social à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ➢ 3^{ème} étape : Repérer les déséquilibres territoriaux - <i>évolution démographique, statuts démographiques, occupation sociale</i>- à partir de l'analyse des tableaux de bords produits (cf. fiche action ci-dessus) et objectiver les zones de fragilité du parc social sur le territoire à partir d'indicateurs synthétiques partagés. Echelle interco + Echelle de proximité ➢ 4^{ème} étape :

	<p>Définir les orientations stratégiques de la convention de mixité sociale afin d'aboutir aux rééquilibrages</p> <p>➤ 5^{ème} étape : Identifier les différentes politiques structurelles interpellées pour accompagner les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre territoire</p> <p>➤ 6^{ème} étape : Elaborer la convention de mixité sociale</p> <p>➤ 7^{ème} étape : Prévoir les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi de cette convention</p>
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage en 2016 – Liens avec l'installation de la CIL
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<p>Elaboration de la convention</p> <p>Démarche partenariale</p> <p>Respect des échéances</p>

ENJEU 2 : Mieux répartir les logements sociaux sur le territoire de l'agglomération	
<u>Action 2.2:</u> Prendre en compte les spécificités du logement social au sein des quartiers prioritaires dans le cadre des procédures de modification ou de révision du PLH	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser la bonne articulation entre le pilier renouvellement Urbain du Contrat de ville (le NPNRU) et le PLH
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, Limoges Habitat, autres bailleurs, DDT
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une contribution « Politique de la Ville » afin d'alimenter les différentes évolutions du PLH (modifications, révision...) Interroger les leviers suivants : <ul style="list-style-type: none"> Le plan de gestion de la demande (question du taux de reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du renouvellement urbain) Le rattrapage SRU et la capacité des communes à produire des logements sociaux à partir de l'analyse des réserves foncières et celle de la production privée récente (notamment permis de 12 logements ou 800m de SP) Associer les acteurs de la politique de la ville aux étapes d'élaboration et de suivi du PLH (= participer à la gouvernance du PLH)
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier du PLH
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contributions rédigées Participation aux instances du PLH

ENJEU 3 : Mettre en œuvre les outils favorisant la mixité et facilitant la gestion des demandes de logements	
<u>Action 3.1:</u> Améliorer la qualité de service et l'attractivité de l'habitat afin de maintenir voir d'accueillir les populations disposant d'un niveau de revenu favorisant la mixité sociale des territoires prioritaires	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	Intervenir sur différents leviers afin de <ul style="list-style-type: none"> • Retenir les locataires au sein du parc social (populations « stabilisantes »). • Attirer les catégories de ménages les moins représentées dans les QPV • Améliorer la visibilité des logements sociaux disponibles sur l'agglomération
Spécificités territoriales à prendre en compte	Objectif à décliner en priorité sur le secteur du Val Sud (Equipements, aménités naturelles, résidentialisation...), et sur les Portes Ferrées dans la perspective d'un nouveau projet urbain
Partenariats identifiés	Limoges Habitat – Ville de Limoges
Description des actions à engager	1). Valoriser les QPV et leurs franges : - mettre en avant les effets produits ou à venir des nouvelles politiques contractuelles (contrat d'agglo, PRU I et II, contrat de Ville) : ouverture des quartiers, espaces publics renouvelés, immeubles résidentialisés, opérations exemplaires –éco-quartier, démolition/restructuration-, offre nouvelle en logements adaptés à la demande, services publics... - mettre en avant la proximité des zones économiques actuelles et futures, la desserte en TC, l'accès aux commerces et services, aux équipements culturels et sportifs 2). Valoriser les qualités du logement social par des campagnes de communication. 3). Initier une opération pilote « attractivité » : réhabiliter et résidentialiser un immeuble à un niveau supérieur aux actions généralement engagées, y compris en terme d'embellissement, pour vérifier le comportement des demandeurs et des occupants
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie d'opérations de réhabilitation ou de renovation améliorant la qualité de services aux locataires - Mise en œuvre d'une opération témoin - Accompagnement de la stratégie commerciale du bailleur social - Arrivées et sorties du parc social - Profils des ménages arrivés et sortis du parc social

ENJEU 3 : Mettre en œuvre les outils favorisant la mixité et facilitant la gestion des demandes de logements	
<u>Action 3.2:</u> Développer une offre de logement diversifiée en prenant en compte le contexte urbain, les caractéristiques du marché et les potentiels fonciers	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	Les quartiers prioritaires de l'agglomération de Limoges présentent des potentiels de développement urbains significatifs en termes de foncier mais abritent les populations les plus défavorisées. La diversification de l'habitat, la mixité urbaine et sociale sont des objectifs majeurs des projets de renouvellement urbain, notamment par l'intervention des opérateurs privés. <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie de diversification de l'habitat sur les territoires en renouvellement urbain afin de générer une plus grande mixité urbaine
Spécificités territoriales à prendre en compte	- importance des trajectoires sociales résidentielles de ces nouveaux ménages dans leur rapport au quartier.
Partenariats identifiés	Bailleurs, Promoteurs, Ville de Limoges, DDCSPP
Description des actions à engager	Au regard des difficultés à apprécier finement ces possibilités et plus spécifiquement d'appréhender le besoin en terme de programmes d'accession à la propriété, il est proposé de mettre en œuvre une étude visant la définition d'une stratégie opérationnelle relative à la diversification de l'habitat. <p>1. Lancer une étude en lien avec le PLH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le périmètre d'étude (agglomération, quartiers prioritaires, quartiers concernés par le NPNRU) - Définir un cahier des charges pour le lancement d'une étude prospective visant à apprécier l'adéquation entre l'offre et la demande de logements : <ul style="list-style-type: none"> o Connaître finement les quartiers : mémoire, fondements de l'image négative, les principaux points de blocage, le mécanisme de rejet, les lieux les plus pénalisés, les expériences positives, les attentes... o Etudier les besoins au regard du contexte spécifique du territoire o imaginer des formes urbaines et des typologies de logement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ qui soit d'une part adaptée aux spécificités du marché local, ▪ et d'autre part susceptible de créer parallèlement une attractivité nouvelle pour ces quartiers stigmatisés, une attractivité qui reposera sur le produit proposé.

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Identifier les potentialités foncières actuelles et futures pour de nouvelles constructions ou acquisitions améliorations plus qualitatives au cœur ou en marge des quartiers 3. Inciter le développement dans les quartiers d'une accession sociale attractive pour les classes moyennes 4. Définir une stratégie de développement équilibré de la construction neuve et co-produire un programme de développement avec les bailleurs et promoteurs intéressés. 5. Proposer un accompagnement financier incitatif pour les bailleurs et les accédants (accédants sociaux ou primo accédants dans le périmètre d'un QPV)
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	A définir (lien avec PLH)
Indicateurs de performance	- Evolution de la proportion de logements privés dans les quartiers prioritaires

ENJEU 3 : Mettre en œuvre les outils favorisant la mixité et facilitant la gestion des demandes de logements	
<u>Action 3.5</u> : Expérimenter de nouvelles formes d'habitat adaptées aux spécificités des locataires	
Pilote	Limoges Habitat
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte dans le logement social et dans les quartiers les modes de vie des publics spécifiques (notamment les personnes âgées). • Expérimenter la création d'une offre spécifique : envisager des adaptations du patrimoine, un accompagnement des locataires et une politique d'attribution adaptée aux attentes d'un public spécifique.
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Limoges Métropole, Ville de Limoges, Mutualité Française, Caisses de retraite, Autonom'lab...
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - En continuité de la démarche lancée par Limoges Habitat sur l'élaboration d'une stratégie seniors, définir une stratégie spécifique aux quartiers sur le thème du « bien vieillir dans son immeuble et son quartier ». - Envisager les possibilités d'adaptation de certains logements/ immeubles en direction de locataires âgés. - Appréhender les limites du principe de mixité générationnelle dans la mise en œuvre de la réforme de la politique d'attribution. - Créer ou adapter à titre expérimental au moins une opération de logements sociaux spécifiques aux personnes âgées dans les quartiers.
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de réflexion stratégique engagée par Limoges Habitat dès 2015. - Expérimentation dans le temps du contrat de Ville.
Budget et moyens humains	Limoges Métropole, Conseil Départemental Co-financements à rechercher
Indicateurs de performance	- Nombre de logements adaptés créés

ENJEU 3 : Mettre en œuvre les outils favorisant la mixité et facilitant la gestion des demandes de logements	
<u>Action 3.6:</u> Définir une stratégie partagée dans le cadre des opérations de démolition et de relogement.	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la bonne articulation entre le NPNRU et le PLH • Tendre vers une dédensification de l'offre sociale dans les quartiers pour agir sur la mixité
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Etat - ANRU Bailleurs
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les grands principes de la démolition/reconstruction dans un cadre transparent et lisible -au sein de la Conférence Intercommunale du Logement- : <ul style="list-style-type: none"> o -définir la densité urbaine souhaitée pour passer d'un paysage de quartier à un paysage urbain. o -définir des critères d'obsolescence du parc o -établir un plan partagé de démolition/reconstruction : volumes, priorités et financement des démolitions par quartier et par bailleur, échéances ; planifier la reconstruction à l'échelle communale et intercommunale (volume et localisation) sur la base de critères partagés. - Inscrire les réflexions menées autour du NPNRU à l'ordre du jour de modifications et révision du PLH <ul style="list-style-type: none"> o Le plan de gestion de la demande (question du taux de reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du renouvellement urbain o Le rattrapage SRU et la capacité des communes à produire des logements sociaux à partir de l'analyse des réserves foncières et celle de la production privée récente (notamment permis de 12 logements ou 800m de SP)
Calendrier de mise en œuvre	2015/2016
Budget et moyens humains	A définir
Indicateurs de performance	Elaboration d'une stratégie partagée

ENJEU 3 : Mettre en œuvre les outils favorisant la mixité et facilitant la gestion des demandes de logements	
<u>Action 3.7:</u> Favoriser les instances de coordination appréciant la fragilité des quartiers en amont des commissions d'attribution	
Pilote	Limoges Métropole,
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des commissions d'attributions des informations actualisées sur la situation des quartiers • Tendre vers une logique d'attribution indexée sur des critères de fragilité
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Etat, Ville, limoges Habitat, autres bailleurs
Description des actions à engager	Mobiliser le Comité Technique de la Conférence Intercommunale du Logement (Etat, LM, Ville, Bailleurs) pour analyser l'évolution des indicateurs de fragilité sociale créés dans le cadre de la réforme des attributions, infléchir les modalités d'orientation des demandes. Au besoin envisager un ajustement des priorités locales d'attribution par la CIL.
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de la CIL
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	

ENJEU 4 : Accompagner les populations les plus fragiles dans l'habitat	
Action 4.1: Renforcer la stratégie d'accompagnement spécifique et partenarial des ménages les plus fragiles	
Pilotes	Conseil Départemental - DDCSPP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les ruptures de parcours logement (situations de surendettement, d'expulsion locative, d'habitat indigne, de logement non adapté) • Optimiser la mise en œuvre des mesures d'accompagnement (ASLL/AVDL) à l'égard des ménages qui, confrontés à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, rencontrent des freins pour accéder à un logement décent, autonome et adapté ou s'y maintenir. • - Favoriser la médiation locative qui vise à mobiliser une offre locative à destination de ménages en difficulté dans le cadre de parcours résidentiels individualisés en finançant les surcoûts liés à la gestion de logements destinés aux publics visés par le PLALHPD (Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).
Spécificités territoriales à prendre en compte	Habitat social densifié Mobilisation des acteurs sur les territoires Offre adaptée aux bénéficiaires des minimas sociaux
Partenariats identifiés	DDCSPP, Bailleurs sociaux- bailleurs privés- CAF- Pôle Habitat Indigne –DDT- Ville de Limoges (service habitat)- Préfecture- ADIL- AIS- ARSL- MARIANES-
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier par territoire la hiérarchie des difficultés rencontrées dans le cadre du parcours logement - Repérer les rouages des dispositifs du parcours logement - Veiller à la cohérence et à la complémentarité de ces dispositifs - Harmoniser les pratiques et le travail de coopération et de coordination entre les partenaires - Apporter un soutien socio-éducatif spécifique pour l'élaboration et la conduite d'un projet « insertion /logement
Calendrier de mise en œuvre	Réunion des partenaires : 1er trimestre 2016
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur une période à définir au cours du travail partenarial, ▪ Nombre d'expulsions locatives menées à terme, ▪ Nombre de mesures ASLL et AVDL, ▪ Nombre de suspension d'aides au logement dans le cadre de procédures d'expulsion locatives, ▪ Nombre de demandes d'hébergement issues des quartiers prioritaires. ▪ Nombre de protocoles signés par les bailleurs pour le maintien dans les lieux

ENJEU 4 : Accompagner les populations les plus fragiles dans l'habitat	
Action 4.2: Lutter contre la précarité énergétique au sein des territoires prioritaires	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie d'intervention visant à soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements • Accompagner les changements de comportement relatifs à la maîtrise des consommations dans le logement
Spécificités territoriales à prendre en compte	Attention particulières aux co propriétés Val de l'Aurence Nord
Partenariats identifiés	Bailleurs, AROLIM, ADEME, EIE, intervenants associatifs.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des actions du Plan Climat de Limoges Métropole, construire des partenariats pour intervenir auprès des ménages et les sensibiliser. • Rédiger le cahier des charges d'une étude permettant de disposer d'un état de lieux de départ de la situation énergétique du parc social • Définir des pistes d'amélioration et un calendrier de réalisation
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	

Améliorer le cadre et les conditions de vie sur les quartiers prioritaires

ENJEU 1: Renforcer le partenariat bailleur/collectivités par l'affirmation des responsabilités de chacun	
<u>Action 1.2</u> : Finaliser et diffuser une convention actualisée de Gestion Urbaine de Proximité <ul style="list-style-type: none"> o Cf Fiche action PSL : gestion urbaine de proximité 	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement Politique de la Ville
Objectifs	La gestion Urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer le cadre de vie et les services rendus aux habitants par une meilleure appréhension des usages des territoires, une amélioration de la qualité des prestations proposées et le renforcement de la coordination des interventions des gestionnaires sur ces territoires denses et rencontrant des problématiques cumulées que sont les quartiers de la politique de la ville. Le contrat de ville 2015-2020 offre l'occasion de réaffirmer l'importance d'assurer à tous les quartiers la même qualité de service et de consolider la démarche de GUP en formalisant cette intention dans une charte.
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Limoges Métropole Les bailleurs sociaux L'Etat
Description des actions à engager	Rédaction, validation/signature et mise en œuvre d'une charte de GUP. Cette charte : -fixera le niveau d'ambition collective que se donne les partenaires signataires, -offrira une boîte à outils aux différents gestionnaires chargés de la décliner sur les quartiers et -proposera un dispositif de pilotage et d'évaluation.
Calendrier de mise en œuvre	Fin 2015 et 2016
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	- Respect du calendrier de validation

ENJEU 1: Renforcer le partenariat bailleur/collectivités par l'affirmation des responsabilités de chacun	
<u>Action 1.2</u> : Définir, dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité, un protocole d'intervention autour des résidentialisations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf fiche action PSL : Résidentialisation 	
Pilote	Ville de Limoges - Service Logement Politique de la Ville
Objectifs	Dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Local, il a été mis en avant le manque de lisibilité des frontières séparant l'espace résidentiel des espaces publics, engendrant de fait des dysfonctionnements urbains importants. <ul style="list-style-type: none"> • Des règles communes aux différents partenaires doivent être définies, afin notamment de mieux connecter les opérations de résidentialisation aux autres interventions urbaines conduites, particulièrement en matière d'espaces publics. • Partie intégrante de la démarche renouvelée de Gestion Urbaine de Proximité, l'objectif de ce projet est de mettre en place un cadre visant à définir ou préciser les rôles de chacun des acteurs concernés par les opérations de résidentialisation à Limoges (Les bailleurs, la commune, l'EPCI, les associations de locataires et de proximité, les habitants...).
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Bailleurs sociaux Limoges Métropole Associations Habitants
Description des actions à engager	Mettre en place une charte sur les opérations de résidentialisation à Limoges, en définissant les principes et modalités de financement et de partenariat.
Calendrier de mise en œuvre	Validation de la charte : fin 2015
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	- Respect du délai de signature de la charte

ENJEU 1: Renforcer le partenariat bailleur/collectivités par l'affirmation des responsabilités de chacun	
<u>Action 1.3</u> : Agir, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, afin d'améliorer la propreté des quartiers et favoriser l'appropriation des espaces par les habitants	
Pilote	Limoges métropole
Objectifs	<p>La propreté de l'espace public est le résultat de deux actions conjuguées : le nettoyage réalisé par les services techniques et le respect du cadre de vie par les usagers du domaine public. Malgré les interventions de chacun, force est de constater que de nombreux dysfonctionnements subsistent au niveau de la gestion des déchets au sein des quartiers prioritaires notamment.</p> <p>Qu'elle relève d'actes d'incivilités, de méconnaissance ou de réponses techniques non adaptées, la dégradation des espaces publics nuit à la qualité de vie des habitants et entretient l'image négative de certains secteurs. L'entretien de l'espace public tout comme une gestion des déchets domestiques plus respectueuse de notre environnement relève d'un véritable engagement partagé. La participation de tous s'avère indispensable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre dans le temps les efforts engagés en matière de propreté (quatre domaines d'interventions sont privilégiés) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>La sensibilisation et l'éducation (des interventions à coordonner)</i> ✓ <i>L'adaptation les systèmes de collecte aux besoins identifiés</i> ✓ <i>Gérer les encombrants</i>
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Partenariats identifiés	Ville de Limoges, bailleurs sociaux, Ecoles
Description des actions à engager	<ol style="list-style-type: none"> 1- Sensibiliser et éduquer : Renforcer le travail des ambassadeurs au sein des territoires prioritaires, 2- Sensibiliser et éduquer : Disposer d'un kit d'accueil des nouveaux locataires sur le tri des déchets, 3- Sensibiliser et éduquer : Organiser des visites spécifiques au centre de recyclage 4- Sensibiliser et éduquer : Développement du compostage collectif en pied d'immeubles 5- Adapter le service : Remplacer les bacs bleus de tri par des bacs operculés fermés pour faciliter le geste de tri. 6- Adapter le service : Continuer à déployer des colonnes aériennes ou enterrées en remplacement des bacs <p>Développer les collectes des encombrants dans des lieux fermés en partenariat avec les bailleurs et gardiens comme aux Portes Ferrées et au Val de L'Aurence.</p>
Calendrier de mise en œuvre	Possibilité de mettre en œuvre les actions 1 à 6 dès janvier 2016 Développement collecte des encombrants : 2016-2017

Budget et moyens humains	Pas de moyens humains supplémentaires
Indicateurs de performance	<p>Nombre d'interventions de communication par les ambassadeurs (stands, visites de site, réunions publiques, porte à porte) par an</p> <p>Nombre de « kits d'accueil » distribués par an</p> <p>Nombre de foyers pratiquant le compostage en pied d'immeubles</p> <p>Taux de refus dans la collecte sélective (indicateur de la qualité du tri)</p>

ENJEU 1: Renforcer le partenariat bailleur/collectivités par l'affirmation des responsabilités de chacun	
Action 1.4 : Faire de l'abattement de la TFPB, un levier pour la GUP	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser les engagements des bailleurs dans le cadre de conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB à décliner par quartier et articulées avec la démarche de GUP
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	Etat, Bailleurs sociaux, Ville de Limoges
Description des actions à engager	<p>Proposer un projet de convention pour chaque bailleur déclinant pour chacun des quartiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> Un recensement du patrimoine (nbre de logements...) Diagnostic socio-urbain – Comptes rendus diagnostics en marchant GUP : les principaux dysfonctionnements Les démarches GUP en cours ou projetées Identification des moyens de gestion de droit commun sur l'ensemble du parc social du bailleur (cf tableau) et identifications des indicateurs pertinents Identification des surcoûts de gestions propres aux quartiers prioritaires Programme d'action par quartier faisant l'objet de l'abattement TFPB (actions interquartiers, principe de répartition des moyens, identification des actions déjà engagées...) Modalités d'association des représentants des locataires Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation
Calendrier de mise en œuvre	Réalisation et diffusion du projet de cadre local en octobre 2015 Finalisation des conventions mi novembre 2015 Signature mi décembre 2015
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conventions d'utilisation de l'abattement TFPB signées Articulation avec la démarche de gestion Urbaine de proximité Appréciation des modalités d'associations des partenaires et des représentants des locataires Mise en œuvre d'un système de suivi rigoureux

ENJEU 2: Requalifier les espaces publics	
Action 2.1 : Beaubreuil : Requalifier les espaces publics et les espaces résidentiels et réinjecter de l'activité en pied d'immeubles (cf. Fiche action PSL)	
Pilote	Ville de Limoges - DDU
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le cadre de vie des habitants
Spécificités territoriales à prendre en compte	Beaubreuil est inscrit au 1er PRU, qui prend fin en 2019. Il est candidat au NPNRU. Le plan stratégique local a mis en exergue l'existence de ce quartier comme une « ville dans la Ville ». C'est donc un vaste quartier à proximité de zones d'activités et commerciales qu'il convient de rendre plus attrayant en soignant le cadre de vie
Partenariats identifiés	ANRU- FEDER- Limoges Habitat – CCI et Chambre des métiers – Région
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> <u>Opérations de résidentialisation</u> : délimiter l'espace public de l'espace privé en identifiant les limites de manière qualitative et organiser le stationnement résidentiel afin de le dissocier du stationnement public. Il convient aussi de créer dans l'espace résidentiel, des lieux de convivialité (aux choix : aire de jeux, de détente, ludique...) <u>Opérations de réaménagement de l'espace public</u> : traiter de manière qualitative les éléments (cheminements, continuité urbaines,...) de l'espace public pour accompagner les résidentialisations (création et/ou reprise de voirie) et valoriser les équipements publics existants et nouvellement créer dans le cadre du PRU 1. <u>Opérations de diversification fonctionnelle des immeubles</u> : injecter de l'activité en pieds d'immeuble, en lien avec l'appel à projet du centre d'affaire de quartier et afin d'animer l'espace public. Transformer les logements des pieds d'immeuble en locaux d'activité en travaillant à limiter les conflits d'usage entre les flux liés aux résidents et ceux liés aux activités
Calendrier de mise en œuvre	le calendrier sera celui du NPNRU
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation des équipements publics (pôle petit enfance, ALSH,...) Taux de fréquentation un stationnement organisé et respecté entre le résidentiel et le public (taux d'occupation du parking résidentiel) une occupation du parc social (moins de vacance du rez-chaussée)

ENJEU 2: Requalifier les espaces publics	
<u>Action 2.2</u> : Améliorer, en prenant en compte les usages, la qualité et la lisibilité des espaces publics sur les territoires prioritaires et en particulier sur le secteur du Sablard.	
Pilote	Ville de Limoges – Service Logement politique de la ville
Objectifs	Faire vivre la charte de gestion urbaine de proximité
Spécificités territoriales à prendre en compte	Avoir une attention particulière sur le Sablard
Partenariats identifiés	Limoges Métropole Ville Etat Bailleurs Associations Habitants
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les quartiers : mettre en place des diagnostics en marchant, des plans d'actions, faire des alertes, et réunir des groupes de travail - Coordination de l'ensemble des partenaires intervenant autour de la GUP
Calendrier de mise en œuvre	- Durée du contrat
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Un assistant de gestion urbaine de proximité - Ensemble des personnels des organisations partenaires
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics en marchant réalisés - Nombre de plans d'actions - Nombre d'alertes

ENJEU 3: Maintenir voire développer les services de proximité au sein des territoires prioritaires	
<u>Action 3.1</u> : Etudier le rôle et la place des marchés au sein des quartiers prioritaires (<i>passerelle avec le plan entrepreneurial dans les quartiers</i>)	
Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des marchés un moteur de dynamisation des quartiers et de socialisation
Spécificités territoriales à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> - Flux de clientèle plus tardive - Elargissement des horaires selon les rythmes locaux - Gamme de produits proposés
Partenariats identifiés	Chambres consulaires
Description des actions à engager	Toutes actions permettant de développer et pérenniser les marchés, ces derniers ayant un rôle économique et social essentiel
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	

Prévenir la délinquance et garantir la sécurité

Enjeu 1 : Améliorer la prévention éducative auprès des mineurs et des jeunes majeurs et éviter la récidive	
Action 1-1 : Atténuer les conflits entre les jeunes et les forces de la police en favorisant l'éducation et les occasions de rencontres	
Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Ré instaurer une confiance • Soutenir l'apprentissage de la vie citoyenne auprès des publics jeunes et des scolaires
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	DDSP + DSDEN + centres sociaux + associations mobilisation du CLJ
Description des actions à engager	<p>Pour les écoles : élaboration et mise en place d'un programme d'intervention selon les tranches d'âges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « l'enfant piéton et sa sécurité » : intervention de la PM auprès des maternelles • Une semaine des métiers en uniforme avec interventions PN, PM, Pompiers, SAMU, correspondants de soirée, TCL auprès des cycles 2 (CP et CE1) • Passage du permis piéton auprès des CE2 (PM/ MAIF) • « les règles de sécurité routière »/piste routière Champ de juillet : intervention de la PM pour le cycle 3 <p>Pour les collèges : recensement de l'existant, identification des besoins et élaboration de projets</p>
Calendrier de mise en œuvre	Expérimentation dans certaines écoles dès 2015 Développement sur le temps du contrat de ville
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants Education nationale : droit commun (mobilisation des personnels)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'opérations mise en œuvre - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de jeunes bénéficiaires sensibilisés

Enjeu 1 : Améliorer la prévention éducative auprès des mineurs et des jeunes majeurs et éviter la récidive	
Action 1-2 : Prévenir la récidive en expérimentant de nouvelles démarches de « remobilisation » des jeunes dans une perspective d'insertion professionnelle	
Pilotes	Ville de Limoges Limoges Métropole
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous quartiers
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'activité comme support de la remobilisation des publics • Eviter les temps de ruptures scolaires et de décrochage propice aux passages à l'acte et les déscolarisation à 16 ans sans perspective. • Elaborer de nouveaux modes de prise en charge des élèves exclus d'établissements afin d'éviter les passages à l'acte. • Diversifier et améliorer l'accueil des personnes sous main de justice. • Mieux prendre en compte la santé et l'insertion dans leur accompagnement.
Partenariats identifiés	Ville, Etat DSDEN, Centres sociaux, PJJ/SPIP ALEAS, ALSEA, CH Esquirol, AVIMED, Club Face, Mission Locale, Médiation
Description des actions à engager	<p>Les actions de remobilisation(ALEAS, Club Face, CH Esquirol....) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ateliers Citoyens ; -Chantiers éducatifs ; -TIG : Diversifier les lieux d'accueil des TIG notamment en conciliant besoins des services justice et besoins des services municipaux et services extérieurs.... ; - Médiation Scolaire dans les établissements REP, Mesures de responsabilisation et prise en charge des exclusions scolaires... - Expérimenter la Justice Réparatrice dans un objectif de réparation et d'apaisement des situations
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2015 et sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants, financements politique de la ville et de droit commun en fonction des actions Education nationale : droit commun (mobilisation des personnels)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de mesures Nombre de rencontres organisées Nombre de professionnels formés

Enjeu 2 : Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes d'appropriation de certains espaces par des groupes ou des communautés

Action 2-1 : Atténuer les conflits d'usages, prévenir les circulations illicites, et lutter contre la confiscation de l'espace public et des halls d'immeubles (notamment lié au sentiment d'insécurité lié à la visibilité du trafic)

Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier les conditions d'une expérimentation d'utilisation de la vidéo-protection au sein des quartiers prioritaires ▪ Prévenir et lutter contre les circulations illicites de quads et de deux roues (mise en danger des usagers de l'espace public, des conducteurs, nuisances sonores) ▪ Prévenir tout passage à l'acte par une action anticipatrice et/ou dissuasive. (prévention situationnelle) ▪ Assurer une présence rassurante et sécurisante sur l'espace public ▪ Développer l'observation et l'analyse de la délinquance et des incivilités sur les territoires ▪ Développer la réactivité et l'efficacité des réponses en matière de sécurité par une meilleure coordination des services
Partenariats identifiés	Articulation PM-PN, Bailleurs Limoges Métropole Partenaires divers (MDD, écoles, centres sociaux...)
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation de soirée dans les quartiers - PM renforcée et Articulation PM-PN, - Cellules de veille, cellule tranquillité publique mensuelle, cellule de crise, réunions de secteurs (ville/médiation, polices, bailleurs) - Prévoir des aménagements urbains dans les quartiers soutenus par l'ANRU afin de faciliter l'intervention policière et réduire les zones propices à l'incivilité.
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2015
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants Financements Ville, Etat
Indicateurs de performance	Nombre d'agents sur l'espace public Nombre de réunions partenariales, leurs productions et la mesure de l'efficacité des réponses proposées et mises en œuvre Nombre d'étude sûreté et la mise en œuvre des préconisations dans les projets urbains et aménagements urbains

Enjeu 2 : Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes d'appropriation de certains espaces par des groupes ou des communautés

Action 2-2 : Accompagner la réappropriation des espaces et lutter contre les stratégies d'évitement de certains secteurs par les habitants

Pilote	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les leviers de participants existants (GUP, résidentialisations, marches exploratoires des femmes, médiation et correspondants de soirée) • Adapter les pratiques professionnelles en allant vers les publics, en développant des animations de rue et les co-interventions
Spécificités territoriales à prendre en compte	Priorités territoriales sur le Val de l'Aurence Sud ; la Bastide...
Partenariats identifiés	DRDFE ; Bailleurs ; Police ; Associations ; aisea
Description des actions à engager	GUP, Jardins partagés Animation de rue
Calendrier de mise en œuvre	2015 et sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Mobilisation des moyens existants et financements spécifiques politique de la ville ou de droit commun
Indicateurs de performance	Nombre d'actions

Enjeu 2 : Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes d'appropriation de certains espaces par des groupes ou des communautés

Action 2-3 : Prévenir les conflits de voisinage

Pilote	Ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et conforter les logiques d'intervention spécifiques au sein des secteurs prioritaires pour prévenir les conflits de voisinages <ul style="list-style-type: none"> nuisances sonores, menaces et agressions -verbales et physiques-, conflits interpersonnels, nuisances liées à une forte alcoolisation, conflits impliquant des personnes en fragilités psychologiques) Rendre les habitants acteurs de leur protection / diminuer le sentiment d'insécurité
Spécificités territoriales à prendre en compte	quartiers
Partenariats identifiés	bailleurs, DDSP, police municipale, médiation CH Esquirol
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> consolider les politiques de médiation (médiateurs + correspondants de soirée) ; articuler cet objectif avec le Contrat local de santé - addictions, santé mentale accueillir les nouveaux locataires et rappeler les règles de vie... organiser des rencontres Ville, police et collectifs d'habitants exprimant un mécontentement ou des inquiétudes en matière de tranquillité publique Chartes de bon voisinage : expérimentation de Limoges Habitat
Calendrier de mise en œuvre	2015 et suivant
Budget et moyens humains	Ville de Limoges : équipe de médiation spécifiquement dédiée aux quartiers
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'interventions Nombre d'actions

Enjeu 3 : Lutter contre les violences intrafamiliales et favoriser l'aide aux victimes

Action 3-1 : Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun & développer la sensibilisation des professionnels et des habitants sur la question des violences intrafamiliales

Pilotes	DRDFE Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Compéter la connaissance et l'analyse du phénomène de violences faites aux femmes Améliorer le traitement des situations de violences Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs et habitants
Spécificités territoriales à prendre en compte	Limoges et quartiers
Partenariats identifiés	Parquet, CAF, AVIMED, ARSL, CIDFF, DSDEN, maison des adolescents, écoles, associations ...
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'accompagnement des enfants victimes de violences conjugales Créer un observatoire local Mettre en place un temps fort de communication annuel (novembre) sur la Ville (centre-ville/quartier) qui comprendrait : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du public jeunes Formations des professionnels et élus Conférences, film/débat Groupes de paroles Développer la sensibilisation des professionnels de quartiers sur la question des violences intra-familiales Par ailleurs, un travail de fond sur les discriminations et la violence dans le sport sera mené sur le temps du contrat de ville en lien avec le groupe de travail mis en place par la DRJSCS au sein du Comité Opérationnel Sport et insertion sociale (COSIS). D.S.D.E.N : formation continue des personnels de l'Education Nationale (repérage, conduite à tenir, etc.) l'école étant bien souvent le seul lieu où les enfants peuvent témoigner librement des souffrances vécues. Toutes les catégories de personnels en contact avec les élèves sont concernées, volet inscrit dans la formation programmée dans le cadre d'une prise de nouvelle fonction où volonté de la part de l'agent qui s'inscrit dans le programme de formation annuel proposé par l'EN. Actions de prévention proposées aux élèves, sous différentes formes et adaptées en fonction de l'âge. Dans le premier degré, interventions de l'association enfance majuscule et l'assistante de service social élèves affectée dans le REP + Ronsard. Dans le second degré, interventions de l'ensemble des assistants sociaux du service social élèves.
Calendrier de	2015 et suivant selon les actions

mise en œuvre	
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none">- Mobilisation des moyens existants- Financements politique de la ville, REAPP, de droit commun- Education nationale : Droit commun.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de rencontres mises en place, de publics touchés...- Questionnaires de satisfaction proposés aux différents participants

Les fiches actions

Politiques transversales

- La lutte contre les discriminations
- La jeunesse
- L'égalité hommes femmes
- La Laïcité et les valeurs républicaines

La lutte contre les discriminations

Enjeu 1 : Construire et mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations à partir du diagnostic réalisé en 2014 :

Action 1.1: Sensibiliser et former les acteurs.

Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la compréhension de la notion de discrimination dans toutes ses dimensions - travailler sur les représentations et aider à l'évolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement des acteurs - coordonner l'ensemble des pratiques pour construire une culture commune : privilégier pour cela une approche inter-institutionnelle dans l'organisation des formations - déconstruire les déterminismes sociaux
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	DDCSPP
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur l'offre de formation existante ou à créer (voir moyens) - Construire un plan d'action avec des priorités sur les 5 ans du contrat de ville : cibles par année / type d'action (adapter les formats selon les acteurs). - Solliciter des structures associatives et des institutions pour désigner des référents volontaires - Créer des événements ou utiliser des événements (journée nationale contre les discriminations, forums pour l'emploi...) pour sensibiliser élus et DRH, mais aussi le grand public - Proposer de une nouvelle offre de Formation / Information / sensibilisation - Formation de référents « discrimination » dans les associations, services des institutions, école (s'inspirer des référents « égalité »)
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'offre existante : plateforme RH du SGAR, programme « sensibilisation à la diversité de la DRJSCS et de la DIRECCTE, offre de PRISME Limousin, GRETA, OPCA. Voir si le programme « formation des acteurs de l'Acse est repris par le CGET1) - Solliciter la création de modules si nécessaire (auprès du CNFPT...) - Utiliser les compétences d'AVIMED et SOS Racisme pour former des référents associatifs
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place du programme stratégique et opérationnel de formation 2015 / d'un programme pluri-annuel - mise en place d'un réseau de référents - réalisation de 2 grands événements locaux autour de la discrimination dans la période de contractualisation du contrat de ville

¹ Commissariat général à l'égalité des territoires

Enjeu 1 : Construire et mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations à partir du diagnostic réalisé en 2014 :

Action 1.2: Favoriser l'accès aux droits des victimes de discriminations.	
Pilote	Conseil Départemental
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - informer les victimes de leurs droits et les accompagner dans un processus de réparation (accueil, médiation, accompagnement à une procédure juridique...) - mieux connaître et informer sur la réalité des situations de discrimination
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DDCSPP – Ville de Limoges , AVIMED / SOS Racisme ? CAF
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser davantage les stratégies d'accompagnement et d'aide aux victimes de discrimination dans les permanences d'aide aux victimes (accompagnement d'ordre psychologique, juridique, médiation...) pour faciliter les orientations - Afficher davantage la mission anti-discrimination des Points d'accès aux droits et réfléchir à leur localisation (les habitants des quartiers ne viennent pas nécessairement dans les permanences près de chez eux) - Faire des testings et/ou des analyses de situation de discrimination (à l'instar de ce que fait la Mission Locale) et avoir des stratégies de mise en lumière des situations rencontrées (témoignage pour de la communication, réparation pénale, analyse de pratiques...)
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Les points d'accès aux droits - Le Pôle « testeur de République » de SOS Racisme - Relancer la production ou diffusion de guides, affiches... - Créer un lieu d'analyse de situations concrètes pour produire de la connaissance sur les mécanismes et situations de discrimination (rencontre de professionnels, pool de référents discrimination...)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Document de formalisation des modalités d'aide aux victimes de discrimination sur le territoire, diffusion du document, modalités d'accompagnement de la diffusion... <p>Nombre de personnes accueillies / nombre de médiation / de plaintes déposées</p>

Enjeu 1 : Construire et mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations à partir du diagnostic réalisé en 2014 :

Action 1.3: Renforcer la mise en place d'actions adaptées en direction des populations discriminées.	
Pilote	A déterminer
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • adapter momentanément les processus de sélection quand ils s'avèrent défavorables aux publics discriminés • rétablir une égalité de traitement mise à mal par des attitudes de neutralité vis-à-vis des effets potentiellement discriminants des dispositifs
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers
Partenariats identifiés	DDCSPP
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner des actions collectives spécifiques pour des publics défavorisés par les processus classiques de sélection - Affirmer un principe de mixité à affirmer dans certaines actions collectives pour éviter les effets d'éviction (public senior, femmes...) - Maintenir le poste dédié aux jeunes des quartiers au CFA Moulin Rabaud - Action à construire autour de l'orientation : sensibiliser les établissements scolaires aux freins sociaux et psychologiques à l'orientation / impliquer l'environnement (centres sociaux, associations) pour faire un travail avec les parents sur l'orientation, poursuivre les efforts sur les stages de 3ème hors quartier... - Soutenir des actions collectives dédiées aux femmes : socialisation, aide au projet professionnel... (CIDFF, Clafoutis...) - Inscrire d'autres cibles spécifiques, comme les publics seniors, en matière d'emploi et d'insertion - Poursuivre les actions en faveur des jeunes diplômés des quartiers prioritaires - Action en faveur des seniors du service public de l'emploi - Les conventions signées par les institutions pour la mise en place de la nouvelle politique de la ville - Mission Egalité des Chances du Rectorat
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Action en faveur des seniors du service public de l'emploi - Les conventions signées par les institutions pour la mise en place de la nouvelle politique de la ville - Mission Egalité des Chances du Rectorat
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - montage d'une action autour de l'orientation scolaire - type et nombre d'actions « restauration de l'égalité de traitement » - nombre de participants et taux de réussite : accès à la formation, à l'emploi... - modalités de retour au droit commun

Enjeu 1 : Construire et mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations à partir du diagnostic réalisé en 2014 :

Action 1.4: Créer des passerelles entre les habitants des quartiers et l'environnement.

Pilotes	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • lutter contre « l'autocensure » des habitants des quartiers prioritaires et le repli communautaire, les réactions de méfiance et d'incompréhension mutuelle • favoriser l'interconnaissance et les échanges
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Tout porteur d'actions dans le cadre de la politique de la ville Education nationale / Agglo et Ville de Limoges
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Toute action qui favorise le contact et l'interconnaissance entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux du reste de l'agglomération - Actions interculturelles - Actions de valorisation, de type : promotion de la laïcité, histoire locale de l'immigration, valorisation de parcours réussis - Favoriser la mixité sociale au sein de certaines actions collectives pour réduire le fossé et faire évoluer les représentations - Tenir dans les équipements de quartier certaines rencontres institutionnelles dans le cadre de la politique de la ville
Calendrier de mise en œuvre	Mise en place sur toute la durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	- nombre et type d'actions l'objectif de passerelle avec l'environnement dans la programmation du contrat de ville

Enjeu 1 : Construire et mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations à partir du diagnostic réalisé en 2014 :

Action 1.5: Construire la gouvernance du plan contre les discriminations

Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<p>Des actions contre les discriminations existent sur le territoire depuis le milieu des années 2000. La Commission pour l'égalité des Chances (COPEC) qui a fonctionné jusqu'à fin 2009 représentait un espace d'échanges et de réflexion (à travers ses groupes de travail) qui donnait un cadre à l'action locale. Aujourd'hui, les initiatives sont éparées, et non coordonnées. Les acteurs sont en demande de pilotage, pour donner de la cohérence et de la visibilité à l'action et pour la renforcer.</p> <p>Un pilotage politique et technique du plan de lutte est incontournable pour s'assurer de la réalisation de ses objectifs. Il est également important d'intégrer la thématique « discrimination » dans des espaces d'animation sectoriels existants, pour assurer sa dimension transversale. Disposer en plus d'espaces d'échanges et de suivi propres (un groupe de travail, par exemple) serait un gage d'efficacité.</p> <p>Les modalités de pilotage seront à construire dans le modèle de gouvernance du futur contrat de ville. Elles prendront en compte l'existence ou non, dans le département et la région, d'autres instances de suivi et traitement de la thématique « discrimination », afin de maîtriser les effets de dispersion des moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une cohérence territoriale à l'action contre les discriminations • Articuler les différents niveaux d'action – agglomération et contrat de ville / département et COPEC / Région et les différents plans • Assurer un pilotage et une animation du plan de lutte
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	L'instance de pilotage est le comité de pilotage du contrat de ville.
Description des actions à engager	<p>3 scénarios possibles à explorer lors des échanges sur l'ingénierie du contrat de ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation au sein de la COPEC si l'instance est relancée : en faire un lieu d'échanges sur les actions et initiatives autour de la discrimination, créer un groupe de suivi ou groupe de travail autour du plan de lutte 2. Groupe de suivi du plan au sein du contrat de ville : instance d'animation ou un espace ressources (par exemple, un espace des référents « discriminations ») 3. Animation par une instance spécialisée, à créer : explorer les conditions de faisabilité du projet d'Observatoire porté par la Mission Locale, qui permettrait l'amélioration de la connaissance et fournirait

	<p>un espace d'animation. Cette 3ème hypothèse nécessite des moyens dédiés (pour faire vivre l'observatoire et l'animation)</p> <p>Les modes d'animation 1 et 2 peuvent coexister (échanges au sein de la COPEC et groupe de suivi technique au sein du contrat de ville). Voir les mutualisations à réaliser autour des thématiques discrimination et égalité hommes – femmes.</p>
Calendrier de mise en œuvre	Mise en place sur toute la durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du plan contre les discriminations dans le contrat de ville - Choix de la gouvernance et création d'un espace de suivi - Intégration des objectifs du plan dans les actions soutenues par la politique de la ville - Prise en compte de la dimension « discrimination » dans les volets thématiques de la politique de la ville : les nouveaux PRU, le contrat local de santé, les actions de prévention...

La jeunesse

Enjeu 1 : Faciliter l'accès à l'offre des structures éducatives des enfants et les jeunes	
Pilotes	Ville de Limoges
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités d'accès à la pratique culturelle et sportive • Favoriser la mixité de genre dans les accueils de jeunes • Améliorer la transversalité entre les offres petite enfance, enfance et jeunesse
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires Beaubreuil en particulier au regard du déficit actuel sur le quartier
Partenariats identifiés	DDCSPP 87 – CAF- Structures de quartier – Education Nationale – Conseil départemental
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les jeunes à la programmation des équipements - Travailler à l'amélioration de l'accessibilité des équipements de proximité en associant les jeunes et leurs familles (horaires d'ouverture, accessibilité, offres de service et de loisirs proposés, tarification...) - Travailler avec les établissements scolaires de proximité afin de faire connaître les actions mises en œuvre et sensibiliser les publics - Rechercher des réponses pour sensibiliser les familles à l'intérêt de la culture par l'éducation populaire - Créer du lien entre les structures « petite enfance », enfance et famille afin de co-construire les services jeunesse des quartiers - Proposer un encadrement mixte et qualifié permettant la mixité de genre
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	NPNRU Limoges Métropole Humains :l'ensemble des services concernés
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filles et de garçons participant aux différentes activités au sein des accueils de jeunes - Nombre de partenariat formalisés avec les établissements scolaires - Nombre de réunions « échanges de pratiques » entre professionnels et thématique abordées - Nombre d'Actions créées entre secteur « petite enfance », enfance et jeunesse - Nombre et genre d'encadrant formés à la mixité de genre - Nombre de jeunes associés à la programmation des équipements - Nombre de jeunes associés à l'accessibilité des équipements

Enjeu 2 : Accompagner, prévenir l'exclusion et permettre une plus grande ouverture des jeunes au monde extérieur.

Pilote	DDCSPP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le lien entre les institutions et les jeunes, • Encourager les projets portés et initiés par les jeunes • -Donner une place reconnue aux jeunes et valoriser leur investissement
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les territoires prioritaires
Partenariats identifiés	Ville de Limoges CAF - Réseau junior association - Conseil départemental - Conseil régional - Tissu associatif - CMEA - AROEVEN - Fédération des centres sociaux
Description des actions à engager	Intervenir hors les murs pour aller vers le public jeune - Repenser le métier d'animateur pour plus de transversalité - Professionnaliser l'encadrant au métier d'accompagnateur de projet - Valoriser la démarche d'initiative des jeunes via l'animation d'espaces ouverts consacrés aux projets de jeunes
Calendrier de mise en œuvre	- Durée du contrat
Budget et moyens humains	CGET(Ville Vie Vacances) Conseil régional (erasmus +) DRJSCS CAF Ville de Limoges
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets portés par les jeunes - RépercuSSION du projet jeune sur la vie du quartier - Nombre de partenaires mobilisés sur le projet - Nombres d'animateurs formés - Nombres de nouveaux jeunes captés

Enjeu n°3 : Sensibiliser les jeunes à l'engagement bénévole associatif

Pilotes	DDCSPP - DRJSCS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien entre les structures d'accueil de jeunes et les associations sportives et culturelles du quartier • Permettre une plus grande ouverture des jeunes au monde extérieur à travers l'engagement citoyen • Encourager l'investissement associatif des jeunes
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	CAF, DRJSCS, Ville de Limoges, Conseil Départemental, Limoges Métropole, DRAC, Tissu associatif
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes à l'engagement bénévole et au fonctionnement d'une association et plus particulièrement sur l'engagement des bénévoles sportifs au sein des structures de quartier - Favoriser des rencontres entre jeunes et adultes bénévoles - Créer des commissions jeunes au sein des associations sportives, d'éducation populaire et culturelle de quartier - S'appuyer sur les dispositifs existants (service civique, Fonds de développement à la vie associative, junior association, Ville vie vacances..... - Sensibiliser les professionnels à l'importance de l'engagement bénévole - Créer du lien entre administrateurs et salariés au sein des structures
Calendrier de mise en œuvre	Septembre 2015 et sur la durée du contrat
Budget et moyens humains	Financement mobilisable : DRJSCS, ASP, DDCSPP, Ville de Limoges
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes engagés et accueillis en service civique - Nombre des jeunes ayant bénéficié d'une formation - Nombre de juniors associations créées sur les quartiers ou par des jeunes des quartiers - Part de jeunes participants au conseil citoyen - Nombre de commissions jeunes créées au sein des associations

Enjeu n° 4 : Développer le service civique en faveur des jeunes habitants des quartiers.

Pilotes	DRJSCS/ DDCSPP
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'engagement citoyen des jeunes des quartiers Favoriser l'information et la mobilisation des jeunes des quartiers sur le service civique Aider à l'émergence de missions de service civique au bénéfice des habitants des quartiers, en lien par exemple avec les conseils citoyens Mettre en lien les structures de proximité qui accueillent et accompagnent les jeunes et les organismes agréés pour accueillir des services civiques
Spécificités territoriales à prendre en compte	Tous les quartiers prioritaires
Partenariats identifiés	Réseau information jeunesse, Missions locales, Ligue de l'Enseignement
Description des actions à engager	<p>- Mettre en place des ateliers de construction par les jeunes de missions de service civique</p> <p>- Concevoir des projets au service des habitants (et issus des réflexions des conseils citoyens) avec l'appui de jeunes en service civique (et en favorisant si possible la mixité afin de ne pas réserver exclusivement les missions en faveur des quartiers aux seuls jeunes des quartiers)</p> <p>- Impliquer les missions locales dans l'appui des structures (associations, collectivités ... de la Haute-Vienne) au recrutement des jeunes afin qu'elles puissent sensibiliser, conseiller et proposer des jeunes des quartiers aux entretiens de recrutement</p>
Calendrier de mise en œuvre	Dès 2015
Budget et moyens humains	Mobilisation du droit commun Crédits dédiés sur des projets d'ateliers
Indicateurs de performance	% de jeunes habitant les quartiers ayant intégré une mission de service civique dans l'année / au nombre de missions du département

L'égalité hommes-femmes

Enjeu 1 : Favoriser la création d'activité par les femmes	
Action 1.	
Pilotes	DRDFE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des conditions favorables aux femmes pour lutter contre le chômage et découvrir de nouvelles formes d'emploi en créant leur propre activité
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Partenaires du PAR (plan d'action régional) pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes
Description des actions à engager	<p>- Organiser des sessions de sensibilisation à la création ou la reprise (jeux de simulation des Sauvageons et MIME)</p> <p>- Promouvoir les réussites de femmes entrepreneures dans les quartiers par le biais du concours « L'envol »</p>
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Budget et moyens humains	1 500 €/an pour le concours l'Envol Budget en fonction du nombre de sessions de sensibilisation Moyens humains : partenaires du PAR
Indicateurs de performance	<p>Nombre de sessions de sensibilisation</p> <p>- Nombre de participantes</p> <p>- Nombre de dossiers pour le concours l'Envol dans les quartiers</p>

Enjeu 2 : Se réappropriier l'espace public et lutter contre le repli sur soi.	
Pilote	Ville de Limoges (GUP)
Objectifs	<p>De nombreuses études ont démontré que l'espace public urbain est occupé majoritairement par les hommes, que les équipements de loisirs sont conçus plutôt pour un public masculin, d'où une exclusion que l'on pourrait penser « volontaire » des femmes de l'espace public, lié quelquefois à un sentiment d'insécurité.</p> <p>Organiser des marches exploratoires dans les quartiers, c'est associer les habitantes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre l'espace, son occupation - repérer des zones d'insécurité - proposer des aménagements
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DRDFE – associations de quartier – centres communaux – conseils citoyens Limoges Metropole DDCSPP
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les pilotes pertinents - Identifier les acteurs volontaires dans les quartiers - Expliquer la démarche (au besoin, faire appel à un cabinet spécialisé) - Procéder aux marches - Mettre en œuvre les préconisations retenues lors des marches - Evaluer
Calendrier de mise en œuvre	Année 2015 - 2016
Budget et moyens humains	Si un budget pour l'assistance à la mise en œuvre s'avère nécessaire : DRDFE : 2 000 €
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marches organisées - Nombre de participant-es - Mixité des générations - Actions mises en œuvre postérieurement

Enjeu 3 : Déclinaison de la démarche « Territoire d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	
Pilotes	Préfecture* Conseil Régional DRDFE
Objectifs	<p>Le Limousin a été retenu pour être territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle en 2015-2016. Les objectifs en sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser l'égalité professionnelle dans les PME-TPE par une effectivité du droit - développer la mixité des filières de formation et des métiers <p>Si le premier objectif peut difficilement être territorialisé dans les quartiers, le second prend tout son sens pour un public féminin plus souvent frappé par le chômage, d'un niveau de qualification inférieur, dont les perspectives paraissent réduites en matière d'insertion professionnelle.</p> <p>Il s'agit donc de proposer des actions de sensibilisation à la mixité des métiers afin d'élargir les choix professionnels des femmes, actuellement essentiellement concentrés dans les métiers des services à la personne, du service aux entreprises (nettoyage), du commerce.</p>
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	DIRECCTE - DRAAF - Rectorat - Pôle emploi Inspection académique – CIDFF – Cité des métiers – Ville de Limoges
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions d'information et de découverte des métiers dans les collèges auprès des filles et des garçons et de la communauté éducative - Organiser régulièrement des sessions de type « Réactives » (actuellement développées par le CIDFF)
Calendrier de mise en œuvre	Sur la durée du contrat de ville
Budget et moyens humains	DRDFE : 5 000 €
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions dans les collèges - Nombre de collégien-nes concerné-es - Nombre de sessions de type Réactives - Nombre de participantes

La laïcité et les valeurs républicaines.

Enjeu 1 : Développer l'information et la formation des acteurs	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Animer un réseau d'acteurs concernés par la politique de la ville Rassembler les agents publics et les usagers du service public autour d'une culture commune et partagée de la laïcité, principe garant de l'exercice des valeurs républicaines ; Intégrer la question de la laïcité dans ce cadre d'action élargi Connaître et mobiliser les savoirs sur la laïcité (approches historique, philosophique et juridique) pour être en mesure de promouvoir ce principe en en rappelant constamment le bénéfice pour la concorde sociale ; Savoir répondre aux situations critiques de manière à prévenir le « contentieux de la laïcité »
Spécificités territoriales à prendre en compte	Les élèves scolarisés dans les unités d'enseignement de l'éducation prioritaire relevant de la politique de la ville sont majoritairement issus de familles éloignées de l'école ; ces familles peuvent méconnaître l'importance de la neutralisation de l'espace scolaire en matière religieuse, idéologique et commerciale.
Partenariats identifiés	<p>Ville de Limoges, Conseil Départemental, Etat (Préfecture, Education Nationale, DRAC, Santé et cohésion sociale)</p> <p>Les partenaires associatifs (associations de parents d'élèves, ALSEA, PJJ, Mission locale...)</p>
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Animer un groupe de travail visant à définir le contenu d'une sensibilisation /formation sur le thème de la laïcité Rechercher des intervenants et planifier les interventions Organiser la logistique de ces manifestations. Développer et articuler les projets éducatifs des unités d'enseignement avec les différents partenaires, notamment les contrats éducatifs locaux, les contrats locaux de sécurité et les instances de la politique de la ville Inscrire dans les plans de formation continue des agents publics, notamment le personnel éducatif, des stages sur la laïcité Accompagner la mise en œuvre du nouvel « enseignement moral et civique » Développer l'enseignement laïc des faits religieux dans les EPLE et les écoles Développer en établissement une pédagogie ouverte de la laïcité, sur le fondement de la « charte de la laïcité », notamment à l'occasion de la journée du 9 décembre, dite « journée de la laïcité »

Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Budget et moyens humains	<p>Soutien d'un service civique au sein de la Mission Politique de la Ville de Limoges Métropole</p> <p>Moyens propres des EPLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - budget académique de formation continue (DAFPEN) - équipe des « formateurs laïcité » constituée dans le cadre de la « Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République »
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de stages organisés sur ces thématiques - Nombre de personnes formées et taux de participation - veille de la conflictualité autour des « questions vives » de la laïcité

Enjeu 2 : Développer des espaces de débat ouvert	
Pilote	Limoges Métropole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Animer un réseau d'acteurs concernés par la politique de la ville • Mettre en œuvre un cycle de séminaire relatif à la politique de la ville sur le temps du contrat (centre ressources) • Créer des instances de réflexions, de débats, d'informations sur les problématiques de la politique de la ville • Définir le contenu d'interventions/formation/séminaires
Spécificités territoriales à prendre en compte	
Partenariats identifiés	Les partenaires du contrat
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Animer un groupe de travail visant à définir le contenu de ce cycle de séminaires - Rechercher des intervenants et planifier les interventions - Organiser la logistique de ces manifestations.
Calendrier de mise en œuvre	2016-2020
Budget et moyens humains	Limoges Métropole et autres partenaires
Indicateurs de performance	Nombre de rencontres proposées Nombre de participants concernés

Territoires Prioritaires	FORCES				FAIBLESSES			
	Equipements	Plateaux sportifs et activités de pleine nature	Clubs	Animations sportives	Equipements	Plateaux sportifs et activités de pleine nature	Clubs	Animations sportives
Beaubreuil	3 terrains de football, 2 gymnases, 2 petits dojo, 1 piste de bicross, 1 piscine	2 plateaux sportifs Cartes d'orientation (Bois de la bastide, lac d'uzurat)	implication forte sur le quartier de certaines associations (football et judo)	présence de l'association MIX CITE (football) présence d'animations municipales (mercredis sportifs, sportez vous bien à Limoges)	manque de lieux de convivialité adaptés		certaines associations ne sont pas forcément «ouvertes" sur le quartier emploi sportif faible	Problématique de la pratique féminine
La Bastide	1 gymnase, 1 stand de tir, 1 petit dojo, 1 terrain de hat trick, 1 terrain synthétique de football avec espace de convivialité.	terrain de boules, 1 terrain de combi multisports, 2 terrains de basket - Cartes d'orientation (Bois de la bastide, lac d'uzurat)	implication forte sur le quartier de certaines associations (football, Viet vo dao et lutte)	présence de l'association MIX CITE (football) actions périscolaires en lien avec le club de lutte présence d'animations municipales (mercredis sportifs et école municipale de natation, sportez-vous bien à limoges, Limoges cité aventure)			certaines associations ne sont pas forcément «ouvertes" sur le quartier (Gymnastique Rythmique)	Problématique de la pratique féminine
Le Vignal	1 terrain de football	1 un combi multisports Cartes d'orientation (parc de	implication du club de football	présence de l'association MIX CITE (football) actions périscolaire en				

	1 city stade Gymnase associatif (L'élan sportif et les elfes)	l'aurence 1, moulin pinard)		lien avec le club élan sportif et Elfes présence d'animations municipales (école municipale de natation)				
Le Val de l'Aurence	3 gymnases (J. Le Bail, Calmette, Maurois) 1 gymnase la Perdrix (salle omnisports + un dojo) Installations sportives universitaires de Laborie 1 salle de danse, 1 salle de lutte, 2 salles de boxes, 2 salles d'haltérophilie, 1 petit dojo, 3 terrains (football, rugby), 1 piste de bicross	Terrain de tennis en accès libre et mur de frappes terrain de boules, plateaux sportifs (basket (talweg), foot(mas jambost)- Cartes d'orientation (parc de l'aurence 2, parc du talweg, parc de la roseraie/mas jambost)	beaucoup d'associations implication du boxing club, du val bc (basket) et du club d'athlétisme	actions associatives importante présence de l'association MIX CITE (football) présence d'animations municipales (mercredis sportifs et école municipale de natation sportez vous bien à limoges) Organisation de manifestations dédiées au sport par le centre social ALCHIMIS	Vétusté des vestiaires des terrains du val de l'Aurence		certains associations ne sont pas forcément "ouvertes" sur le quartier emploi sportif faible	visibilité de l'offre (pourcentage de participation des jeunes du quartier insuffisante)
Bellevue	1 gymnase	1 plateau sportif (basketball)	présence du club du CSP	gestion association Bellevue naugeot				pas de présence de l'animation sportive municipale sur le secteur

<p>Les Portes Ferrées</p>	<p>1 gymnase et 1 terrain stabilisé (football)</p>	<p>1 plateau sportif (basketball)</p>	<p>Un club de foot en développement</p>	<p>actions périscolaires en lien avec le club de basket des portes ferrées</p> <p>présence d'animations municipales (école municipale de natation)</p>			<p>emploi sportif faible</p>	
<p>Le Sablard</p>	<p>1 gymnase, 1 salle de danse, 1 terrain de football. A proximité: 1 skate parc (bas fargeas)</p> <p>Terrains de tennis associatifs + ligue</p>	<p>terrain de boules, terrain de basket-Cartes d'orientation (parc de l'Auzette, mas Rome)</p>	<p>beaucoup d'associations implication du LH 87 à la vie du quartier</p>	<p>actions périscolaires en lien avec le club de handball</p> <p>présence d'animation municipale (mercredis sportifs et école municipale de natation, sportez vous bien à limoges)</p>			<p>clubs sportifs certaines associations ne sont forcément «ouvertes" sur le quartier emploi sportif faible</p>	
<p>Les Coutures</p>	<p>Installation du CAPO (haltérophilie et judo) dans des locaux municipaux Proximité des bords de vienne. base nautique, piscine des casseaux, patinoire, 1 gymnase</p>	<p>Proximité bords de vienne terrain de boules, terrain de basket-</p> <p>Terrain de foot skate parc-</p> <p>Présence CLJ Cartes d'orientation (jardin des bords de vienne)</p>		<p>Secteur casseaux présence d'animations municipales (sportez vous bien à limoges, limoges grandeur nature, mercredi sportifs : Natation-Kayak)</p>			<p>certaines associations ne sont pas forcément "ouvertes" sur le quartier emploi sportif faible</p>	

CONTRAT
DE VILLE DE
LIMOGES
METROPOLE
2015-2020

LES CONSEILS CITOYENS
CADRE DE REFERENCE LOCAL

Préambule

Le déclin de la participation électorale dans les quartiers prioritaires n'est pas le seul révélateur de l'éloignement des habitants des instances de décisions. Lorsque des outils de démocratie locale existent (Conseil de quartiers, comité de Quartier, Conseil Local de Citoyenneté), on y retrouve le plus souvent qu'une certaine catégorie de population au même profil : retraité, bien intégré socialement, multi-casquette (bénévole au sein d'associations...). Les habitants des quartiers prioritaires y sont peu représentés, et plus particulièrement les jeunes alors qu'ils sont les premiers touchés par les problèmes d'accès à la qualification et à l'emploi.

La participation citoyenne fait depuis son origine partie **des fondamentaux de la politique de la ville**. Elle est devenue progressivement un incontournable de l'action publique territoriale. **Considérée comme un enjeu de réussite de la transformation de la vie dans les quartiers**, la dernière réforme de la politique de la ville a inscrit dans la loi du 21 février 2014 **l'obligation d'associer les habitants à toutes les étapes du contrat de ville** (diagnostic, élaboration, suivi, et évaluation) dans une démarche de « **co-construction** ». Elle s'appuie sur des conseils citoyens et des maisons du projet dans le cadre des nouveaux projets de renouvellement urbain.

A travers la mise en place des conseils citoyens, il s'agit d'associer davantage les habitants résidant au sein des territoires prioritaires aux décisions qui les concernent et de conforter les dynamiques citoyennes existantes. Pour y aboutir, les Conseils citoyens doivent garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes. Créant un espace de propositions et d'initiatives, ce nouvel outil favorise l'expertise partagée, et assure la place des habitants dans toutes les instances de pilotage.

Méthode :

Le cadre de référence national

Un cadre de référence national a été proposé afin d'accompagner ceux qui sont amenés à s'investir dans la mise en place des conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires. Il a été rédigé en collaboration avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de France Ville et Banlieue, les représentants de la Coordination Citoyenne « Pas sans nous » et les associations de professionnels AMADEUS et IRDSU.

La circulaire du 15 octobre 2014

La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville, est venue préciser que le principe de co-construction se concrétise d'abord par la mise en place des conseils citoyens.

3 principes incontournables les régissent :

-**L'autonomie** de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels

-**Leur composition**, intégrant d'une part des associations et acteurs locaux et d'autre part des habitants tirés au sort (2 collègues)

-**La représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat de ville**, afin qu'ils soient partie prenantes de l'ensemble du processus contractuel, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation, selon les modalités définies dans le contrat

Les contrats de ville devront « *définir un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils* ». Cette circulaire insiste sur fait que cette mise en œuvre soit engagée dans les meilleurs délais : « *A défaut d'une installation effective des conseils avant la signature des contrats de ville, il vous appartiendra de rechercher, en concertation avec les collectivités locales, les associations de quartier et les différents acteurs locaux, les modalités les plus appropriées d'association des habitants, notamment les jeunes, à l'élaboration des contrats, et de fixer l'échéance de leur création* ».

Un peu plus loin, est énoncé : « *En tout état de cause, la mise en oeuvre du contrat de ville, s'agissant en particulier des nouveaux projets de renouvellement urbain, sera suspendue à la mise en place effective du ou des conseils citoyens* »

Au niveau local

De nombreuses démarches alliant la participation des habitants ont été mises en place sur le territoire de l'agglomération de Limoges, tant par les institutions que par les associations.

Dans l'objectif de décliner un nouvel outil sans pour autant freiner les initiatives existantes, il apparaît nécessaire de co-construire, avec l'ensemble des acteurs concernés, une doctrine commune et partagée des modalités de mise en oeuvre des Conseils Citoyens. Document cadre de la future politique de la Ville, le contrat de ville offre un cadre pertinent pour formaliser cet enjeu au sein d'un « cadre de référence local ».

Le cadre de référence local de déclinaison des Conseils Citoyens

Introduction

De nombreuses démarches alliant la participation des habitants ont été mises en place sur le territoire de Limoges, tant par les institutions que par les associations.

Face au nouvel enjeu, que constitue l'obligation d'une déclinaison des Conseils Citoyens sur les quartiers prioritaires, le cadre de référence local propose une doctrine commune et partagée des modalités de mises en œuvre de ces nouveaux outils.

Pour favoriser le suivi des différentes démarches initiées sur les secteurs, ce cadre se veut à la fois souple, pour pouvoir être amendé dans le temps sur le principe de co-construction, et à la fois suffisamment précis pour permettre le développement opérationnel de ces initiatives.

Formalisant une logique d'action commune et cohérente pour l'ensemble des territoires, ce cadre définit notamment les principes, les périmètres d'action, et les missions attendus de ces instances. Il fixe enfin un cadre au fonctionnement et décrit les moyens dédiés à leur mise en œuvre.

Les principes :

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : Liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

D'autres principes renvoyant aux enjeux démocratiques et opérationnels de déclinaison de la démarche sont proposés dans le cadre de référence national. Il s'agit des principes suivants : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté, co-construction.

Ces principes étant repris au niveau local, il s'avère important de préciser que les Conseils Citoyens ne sont à ce titre pas :

-Des conseils de quartier : Espace de dialogue entre la Ville et ses administrés, les Conseils de quartier ont été créés en 2002 dans le cadre de la loi relative à la Démocratie de Proximité. Au-delà du fait qu'à Limoges les périmètres soient plus larges que ceux proposés pour les Conseils Citoyens, les Conseils de quartiers sont animés et pilotés par des représentants élus de la commune. (cf. support pédagogique distinguant le rôle des conseils citoyens et des conseils de quartier)

-Un nouveau service d'un Centre Social ou d'une association de quartier

-Un simple cadre d'expression des doléances : Le conseil citoyen ne peut être une instance qui apporte des réponses à des problématiques individuelles. Il a une portée collective et trouve sa légitimité sur des sujets portant sur l'échelle d'un quartier : « ce que je veux faire dans et pour mon quartier »

L'inscription dans le temps de cette démarche étant une condition sine qua non de la mobilisation des habitants, les Conseils citoyens seront à minima, accompagnés sur toute la durée du contrat de ville.

Le périmètre d'action

Les Conseils Citoyens sont proposés sur chacun des 9 territoires prioritaires. Ils sont légitimes pour porter une réflexion sur leur quartier et le territoire environnant (l'espace vécu).

Les missions et les domaines de compétences :

Le conseil citoyen est entendu comme une communauté constituante, délibérante et apprenante. Il a vocation à s'exprimer, s'impliquer et co-produire sur l'ensemble des volets thématiques du contrat de ville et tous les dispositifs pouvant y être liés.

Sous peine de susciter parmi les participants, plus de malentendus et de déception que de satisfaction, il convient de bien définir les pouvoirs et compétences de ces instances.

Les 3 principales missions sont :

1. Une instance d'expression, de réflexion et de débat

Le Conseil Citoyen est entendu comme une instance et un lieu permettant de favoriser l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels.

A ce titre il doit être en capacité de :

- Favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers : résidents, associations, acteurs socio-économiques résidant ou non des quartiers
- Chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes...
- Veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier, en identifiant les enjeux et les priorités d'action ;
- Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels, notamment à travers des démarches de co-formation

Ces objectifs pourront se concrétiser à partir d'outils déjà existants et d'outils à créer. A titre d'exemple le Conseil Citoyen peut :

- Participer aux diagnostics proposés dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (diagnostic en marchant, marches exploratoires...)
- Prévoir une représentation aux assemblées générales annuelles des Conseils de quartier
- Se former et solliciter les institutions (*Elus, services de la Mairie, de Limoges Métropole, Etat, Pole Emploi, Conseil Départemental, Police Nationale ou municipale, tissu associatif...*) autour de réunions thématiques afin de mieux comprendre et débattre sur les principes et modalités de mises en œuvre des politiques publiques dans une logique de compréhension et d'ajustements réciproques.

2. Un outil de co-construction et de co-production:

Pour ce faire le Conseil Citoyen sera positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnelles pour que la parole des habitants exprimée soit légitimée et prise en compte. Associé aux instances de pilotage, le conseil citoyen participe aux différentes étapes du contrat de ville : programmation des actions, mise en œuvre, suivi, évaluation.

Pour assurer ce rôle et permettre cette implication réelle, des représentants des conseils citoyens dont les modalités de sélection seront à définir en interne :

-participeront aux deux instances de pilotage du contrat de ville:

- o au sein des commissions territorialisées
- o au sein du comité d'orientations stratégiques (à minima, 4 représentants (*un par commissions territorialisées*) - pour les 9 Conseils Citoyens)

-Communiqueront régulièrement aux différents acteurs du contrat de ville, leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets qu'ils auront initiés.

-Co construirent des réponses dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité. A la suite des diagnostics, des projets pourront être montés afin d'améliorer le cadre de vie sur le quartier. Force de proposition de par l'expertise d'usage de ses membres, le Conseil citoyen sera positionné en « Co-constructeur » de réponses.

-Co-construiront des réponses sur les différents volets du Contrat de Ville

3. Une instance de projet :

A l'instar d'une structure associative, les conseils citoyens ont vocation à initier et mettre en œuvre directement certains projets et appuyer d'autres initiatives citoyennes.

En cohérence avec les actions et acteurs de proximité présents sur le quartier prioritaire, le Conseil Citoyen peut :

- o Construire et porter directement des projets d'amélioration du vivre ensemble (événements festifs...)
- o Co construire des projets avec les acteurs des quartiers
- o Initier des projets et en confier la réalisation à une structure partenaire
- o Accompagner d'autres projets d'action et soutenir des initiatives d'habitants du quartier non membre du conseil citoyen.

Le fonctionnement

1. Mise en place

a) Le portage

S'il est essentiel de prévoir un accompagnement dans la mise en œuvre de ces démarches, il est également nécessaire de concevoir le processus de déclinaison des Conseils Citoyens dans une logique d'émancipation et d'autonomisation.

Le Conseil Citoyen doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir un statut qui autorise à gérer un budget,
- Ou avoir recours temporairement à une personne morale préexistante avec pour objectif à terme d'un an après sa constitution que le conseil citoyen soit déclaré en personne morale indépendante.

Il convient de rappeler que, dans le cadre d'un accompagnement de la démarche par une association, la structure porteuse n'est en aucun cas le conseil citoyen.

b) Composition

Dans sa composition, le Conseil Citoyen doit viser une représentativité symbolique, instaurant une réelle diversité et donnant à cet outil une capacité potentielle non contestable à se saisir de l'intérêt général dans le quartier.

Chaque Conseil Citoyen est composé de membres permanents. Le nombre de ces membres permanents peut varier entre 9 et 18.

L'âge minimum pour être membre est fixé à 16 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

Le Conseil Citoyen est composé de deux collèges :

- Le collège d'habitants :

Il représente à minima 50 % et au maximum les 2/3 des membres. La parité homme-femmes et la meilleure représentativité du quartier seront recherchées.

- Le collège « associations et acteurs locaux »:

Le collège « associations et acteurs locaux » permet de garantir la représentation :

- d'associations et de collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire concerné ;
- d'acteurs de terrain, exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville (il peut s'agir par exemple, des commerçants, de petites entreprises ou encore de médecins et professions paramédicales installés dans le quartier...)

Il convient de rappeler que les élus, au même titre que les représentants des institutions, ne peuvent en être membres.

Des suppléants :

Sur la base d'un tirage au sort, des suppléants forment un vivier de remplacement des titulaires indisponibles. Ils ne remplaceront pas un titulaire en particulier mais seront sollicités au fur et à mesure des besoins.

c) Désignation des membres

- Un appel à candidature

Afin de désigner les membres du Conseil citoyen, un appel à candidature est proposé sous la responsabilité conjointe des partenaires du contrat de ville. Une communication officielle est proposée préalablement afin de faire connaître le processus.

Chaque volontaire indique pour quel collège il postule (collèges des habitants ou collège des associations de proximité et acteurs locaux).

Cet appel à candidature rappelle les critères de sélection proposés.

- le collège « habitants » n'intègre que des habitants résidents du quartier

- le collège « associations et acteurs locaux » ne peut intégrer :

- les salariés des associations
- les personnes ayant un mandat électoral politique.

Néanmoins, les habitants du territoire vécu, constitués en collectif, peuvent faire acte de candidature en justifiant de l'intérêt à agir du collectif.

Les acteurs associatifs dont le siège se situe à l'extérieur du quartier prioritaire et dont l'activité est majoritairement à destination des habitants du quartier ont la possibilité de faire acte de candidature.

Afin d'offrir une place à chacun, la composition du collège association et acteurs locaux prévoit de ne retenir qu'un seul membre par structure et par collectif.

- Un tirage au sort

Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein du collège «habitants», la méthode du tirage au sort a été prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ce tirage au sort, prend en compte l'objectif de parité femmes/hommes et est proposé en associant les partenaires (ville, limoges métropole, préfecture) et les associations de proximité.

Le tirage au sort, conduit sous la responsabilité conjointe des partenaires du contrat de ville, est prévu si le nombre de volontaire excède les 18 places.

Une liste de suppléants volontaires sera également constituée.

d) Reconnaissance du Conseil Citoyen

Après consultation du maire de Limoges et du président de Limoges Métropole, le Préfet prend un arrêté qui fixe la composition du Conseil Citoyen ainsi que la liste des membres suppléants.

2. Organisation

a) Le fonctionnement interne

Chaque conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ces modalités s'inscrivent dans le respect des principes du présent cadre de référence et peuvent, par exemple, prévoir :

-les différentes instances internes au conseil citoyen (par exemple : bureau, assemblée plénière, commissions thématiques, etc.) ;

-les modalités de désignation de ces instances ainsi que les modalités de remplacement en cas de vacance du poste ;

-les modalités de désignation des représentants du conseil citoyen au sein des instances de pilotage du contrat de ville ;

-la procédure d'extension à de nouveaux membres et de renouvellement des membres le cas échéant avec communication des modifications par courrier au Préfet en charge d'en informer les partenaires;

-le rythme et les modalités d'organisation de ses réunions ;

-lorsqu'il est gestionnaire d'un fonds de participation des habitants (FPH), les règles qui encadrent l'attribution de ces aides financières aux projets d'habitants.

-les modalités nécessaires pour assurer son bon fonctionnement et faciliter la participation citoyenne. Cela impliquera une attention particulière à la mise en place des conditions concrètes de la participation des personnes (gardes d'enfant, horaires des réunions, informations et relance entre les réunions...).

Chaque conseil citoyen est autonome pour organiser ses travaux en interne. Pour faciliter les échanges, il est cependant recommandé de prévoir la désignation :

- d'un bureau représentant le conseil citoyen auprès des acteurs publics ;
- d'un ou plusieurs coordinateurs chargés d'organiser les travaux du conseil citoyen.

Le règlement intérieur ou charte doit être adopté à la majorité des 2/3 des membres du conseil citoyen.

b) Organisation et suivi des travaux

Le conseil citoyen peut se réunir selon un rythme qu'il définit lui-même, dans différentes formations, notamment en :

-séances plénières : celles-ci sont ouvertes à tous les membres mais également aux habitants et associations du quartier qui n'en sont pas membres mais souhaitent participer aux débats. Cette formation a vocation à mettre en débat les orientations prioritaires et le programme de travail du conseil citoyen pour une période déterminée.

-commissions restreintes : organisées, par exemple, sur des thématiques particulières assurant, par leurs travaux, l'élaboration des orientations proposées par le conseil, ainsi que la préparation et le suivi des séances plénières.

Ces différentes modalités d'organisation seront définies par le conseil citoyen lui-même.

Les moyens mis à disposition et l'engagement des partenaires

1. Accompagnement et formation

a) Le rôle de la CRESS

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) accompagne la mise en place des conseils citoyens, elle participe à la montée en compétences de ses membres et peut également soutenir l'émergence et le montage de projets.

L'objectif de l'intervention de la CRESS Limousin est d'outiller les conseils citoyens pour les amener vers l'autonomie dans une logique de « Faire - Faire avec – Laisser Faire ».

En conséquence, elle anime les réunions au besoin, elle facilite, forme aux démarches collectives, au travail collaboratif et aux pratiques démocratiques. La CRESS Limousin répond aux attentes et besoins de formations des conseils citoyens. Elle a également un rôle de lieu ressources et de mise en lien avec son réseau et plus particulièrement ses adhérents.

En revanche, la CRESS Limousin ne fait pas à la place des conseils citoyens. Elle ne peut être vue comme une instance de médiation entre conseils citoyens et pouvoirs publics. Au vu du caractère expérimental des conseils citoyens, la CRESS Limousin n'est pas garante de la bonne conduite du cadre de référence local et de la réussite du projet.

b) Le rôle de l'association accompagnatrice

Pour lever toute ambiguïté sur le rôle et la place de l'association qui accompagne le conseil citoyen, il est recommandé que l'association désigne en son sein un référent du conseil citoyen. Ce référent peut être un bénévole ou un salarié de l'association. Cette personne travaille en binôme avec la CRESS (complémentarité et interventions croisées en matière de formation et soutien opérationnel). Par son accompagnement, l'association accompagnatrice contribue à favoriser la montée en compétences et en autonomie des membres du conseil citoyen. Elle apporte également sa connaissance du terrain.

c) Formation

En matière de formation, l'accompagnement de la CRESS vise à favoriser la montée en compétences, en autonomie et en connaissance des membres des conseils citoyens. La CRESS veille à s'adapter aux besoins recensés et/ou exprimés de chaque conseil citoyen.

Les formations proposées par la CRESS portent notamment sur :

- échanges de pratiques rencontre avec d'autres conseils citoyens déjà constitués
- démarche participative
- posture et conduite de projets, prise de parole
- environnement institutionnel et politique de la ville

Une complémentarité des actions de formation est recherchée, chaque partenaire du contrat de ville pouvant intervenir en fonction de ses propres domaines d'actions.

2. Soutiens matériels dédiés :

a) Locaux

Afin de favoriser les travaux du conseil citoyen, des locaux et salles de réunion municipaux pourront être utilisés après réservation préalable auprès du service gestionnaire de la Ville de Limoges. En fonction de ses moyens et des modalités de fonctionnement du Conseil citoyen, l'association accompagnatrice pourra également prévoir la mise à disposition d'une salle de manière à faciliter l'instauration d'un rythme de réunions régulier et ainsi permettre au conseil citoyen d'assumer son rôle.

b) Moyens logistiques

Des moyens logistiques (ordinateur, internet, téléphonie, photocopieur, affranchissement, ...) sont mis à disposition par l'association accompagnatrice en fonction de ses moyens. Une adresse postale et une boîte fonctionnelle sont préconisées. Une fois la prise d'autonomie effectuée par le conseil citoyen, l'acquisition de moyens propres est envisagée.

3. Soutiens financiers mobilisables

a) Aide au démarrage

La phase de démarrage des conseils citoyens peut nécessiter la mobilisation de moyens financiers. L'association accompagnatrice peut déposer une demande de subvention sachant qu'une dotation forfaitaire pour chaque conseil citoyen peut être accordée pendant l'année qui suit la création du conseil citoyen.

b) Fonctionnement de la structure

Dans le cadre de la politique de la ville, le conseil citoyen peut constituer un dossier de demande de subvention particulier pour financer son fonctionnement.

c) Le Financement de projets

Le fonds de participation des habitants (FPH) a pour finalité de soutenir financièrement des projets portés par des habitants de quartier organisés ou non en association. Il s'agit de micro-projets développant l'action collective, les liens sociaux et le dynamisme de leur quartier. Un règlement intérieur encadre le fonctionnement de ce fond.

Pour mener des projets hors FPH, le conseil citoyen peut solliciter des financements dans le cadre des appels à projets relevant de la politique de la ville ou du droit commun.

6. Plan d'action contre les discriminations

Ces orientations se fondent sur les constats du diagnostic (cabinet FORS) et sur les échanges qui ont eu lieu dans des groupes de travail à la préfecture de Limoges les 6 et 20 juin 2014. Ces réunions ont permis de proposer un positionnement pour une action en faveur de l'égalité de traitement et de faire émerger un certain nombre d'orientations et de pistes d'action.

Éléments de cadrage contextuel pour mémoire :

Le plan d'action ci-dessous, retravaillé et amélioré par les acteurs locaux autant que nécessaire, sera intégré au futur contrat de ville. En effet, la lutte contre les discriminations, l'égalité homme – femme et la jeunesse devront former les trois axes structurants et transversaux des futurs contrats.

La commande de l'Acsé est de se concentrer sur la discrimination à l'origine, notamment celle qui touche les habitants des quartiers prioritaires, et d'intégrer une approche « femmes ». Cette approche peut être élargie, selon les besoins et attentes des acteurs du territoire.

5 axes stratégiques ont été identifiés et déclinés dans des fiches actions :

- 1. Sensibilisation et formation des acteurs**
- 2. L'accompagnement des publics victimes de discrimination ou potentiellement discriminés**
- 3. Développement des actions spécifiques en direction des populations discriminées**
- 4. Recherche de passerelles entre les habitants des quartiers et l'environnement**
- 5. Elaboration d'une gouvernance locale de la lutte contre les discriminations**

Deux thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- 1. Emploi – insertion - formation**
- 2. Ecole et orientation scolaire**

Le plan ci-dessous ne propose pas d'approche thématique : il est entendu que **les thématiques stratégiques et opérationnelles des futurs volets du contrat de ville intégreront de manière transversale des actions contre les discriminations**. D'autres thématiques que les deux citées plus haut pourront également intégrer des objectifs de lutte contre les discriminations, dans le contrat de ville ou dans les politiques de droit commun des institutions.

- Le logement : mixité sociale et parcours résidentiel
- Santé : égalité des droits et bénéficiaires de la CMU
- Services publics : accueil des étrangers et immigrés

Axe 1 – Sensibilisation et formation des acteurs

Exposé des motifs (constats du diagnostic) :

Des actions de formation et de sensibilisation ont été menées depuis le milieu des années 2000, particulièrement en direction des acteurs de l'emploi (intermédiaires de l'emploi, entreprises, agences d'intérim...). Il existe donc des compétences en la matière sur le territoire, mais celles-ci sont très inégales : peu de professionnels travaillent sur leurs représentations et leurs pratiques et leur impact potentiel sur le phénomène discriminatoire. Une culture commune autour de la notion de discrimination reste à construire.

L'action de formation – sensibilisation est un axe de travail en profondeur, structurant, qui vise des résultats durables. Il est nécessaire de le mettre en œuvre sur la durée.

Cet axe est prioritaire, car sa mise en œuvre conditionne l'impact de l'ensemble des autres actions mises en place.

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la compréhension de la notion de discrimination dans toutes ses dimensions - travailler sur les représentations et aider à l'évolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement des acteurs - coordonner l'ensemble des pratiques pour construire une culture commune : privilégier pour cela une approche inter-institutionnelle dans l'organisation des formations - déconstruire les déterminismes sociaux
Les publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - les élus et décideurs des services de l'Etat, pour favoriser une compréhension du phénomène et un portage de l'action - les personnels d'orientation au sein du Service Public d'Orientation, dans l'Education nationale... - les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Mission Locale, Pôle Emploi, DIRECCTE, SIAE...) en ciblant des échelons hiérarchiques divers : par exemple, les encadrants techniques dans les chantiers d'insertion et non pas uniquement les responsables. - les personnels de centres sociaux et associations de proximité - les entreprises - les personnels d'accueil des services publics
Type d'action à mettre en place	Formation / Information / sensibilisation Formation de référents « discrimination » dans les associations, services des institutions, école (s'inspirer des référents « égalité »)
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur l'offre de formation existante ou à créer (voir moyens) - Construire un plan d'action avec des priorités sur les 5 ans du contrat de ville : cibles par année / type d'action (adapter les formats selon les acteurs). - Solliciter des structures associatives et des institutions pour désigner des référents volontaires - Créer des événements ou utiliser des événements (journée nationale contre les discriminations, forums pour l'emploi...) pour sensibiliser élus et DRH, mais aussi le grand public
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'offre existante : plateforme RH du SGAR, programme « sensibilisation à la diversité de la DRJSCS et de la DIRECCTE, offre de PRISME Limousin, GRETA, OPCA. Voir si le programme « formation des acteurs de l'Acse est repris par le CGET¹) - Solliciter la création de modules si nécessaire (auprès du CNFPT...) - Utiliser les compétences d'AVIMED et SOS Racisme pour former des référents associatifs
Pilotes pressentis	Agglo / Ville de Limoges / DDCS

¹ Commissariat général à l'égalité des territoires

Calendrier	A mettre en place pour 2015
Indicateur d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- mise en place du programme stratégique et opérationnel de formation 2015 / d'un programme pluri-annuel- mise en place d'un réseau de référents- réalisation de 2 grands événements locaux autour de la discrimination dans la période de contractualisation du contrat de ville

Axe 2 - L'accompagnement des publics victimes de discrimination ou potentiellement discriminés

Exposé des motifs (constats du diagnostic) :

Le diagnostic montre que le sentiment d'être discriminé est un ressenti qui fait partie du quotidien et de la vie sociale d'une part importante des habitants des quartiers prioritaires d'origine étrangère ou dont la couleur de peau les assimile à des étrangers (à l'instar de la communauté mahoraise) : 80% des habitants interrogés pensent que la discrimination est un phénomène courant sur le territoire.

Ce ressenti peut être un frein à leur bonne intégration sociale et professionnelle, d'autant que les personnes qui pensent avoir été victimes de discrimination ne dénoncent pas, ou très peu, les situations en cause. Cependant, 70% des habitants des quartiers interrogés par questionnaire estiment important d'être mieux informés sur les droits des victimes de discrimination.

Une action autour de la réparation et l'accompagnement des victimes (permanences d'accueil, information sur les droits, médiation...) existe déjà dans les actions menées localement : elle est à consolider et affirmer davantage entre les différents acteurs qui la portent (AVIMED, SOS Racisme, Défenseur des Droits, CIDFF...).

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - informer les victimes de leurs droits et les accompagner dans un processus de réparation (accueil, médiation, accompagnement à une procédure juridique...) - mieux connaître et informer sur la réalité des situations de discrimination
Les publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les actions de réparation : toutes les victimes de discrimination - Pour les actions de mise en lumière de la discrimination : tout public
Type d'actions à décliner	<p>Permanences et actions d'aide aux victimes</p> <p>Mise en lumière du phénomène : analyse de situation, testings</p>
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser davantage les stratégies d'accompagnement et d'aide aux victimes de discrimination dans les permanences d'aide aux victimes (accompagnement d'ordre psychologique, juridique, médiation...) pour faciliter les orientations - Afficher davantage la mission anti-discrimination des Points d'accès aux droits et réfléchir à leur localisation (les habitants des quartiers ne viennent pas nécessairement dans les permanences près de chez eux) - Faire des testings et/ou des analyses de situation de discrimination (à l'instar de ce que fait la Mission Locale) et avoir des stratégies de mise en lumière des situations rencontrées (témoignage pour de la communication, réparation pénale, analyse de pratiques...)
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Les points d'accès aux droits - Le Pôle « testeur de République » de SOS Racisme - Relancer la production ou diffusion de guides, affiches... - Créer un lieu d'analyse de situations concrètes pour produire de la connaissance sur les mécanismes et situations de discrimination (rencontre de professionnels, pool de référents discrimination...)
Porteur / pilotes pressentis	AVIMED / SOS Racisme ?
Calendrier	A mettre en place pour 2015
Les indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Document de formalisation des modalités d'aide aux victimes de discrimination sur le territoire, diffusion du document, modalités d'accompagnement de la diffusion... - Nombre de personnes accueillies / nombre de médiation / de plaintes déposées

Axe 3 – Renforcer la mise en place d'actions adaptées en direction des populations discriminées

Exposé des motifs (constats du diagnostic) :

*Est mise en place actuellement sur le territoire limougeaud **une approche compensatoire autour de la restauration d'une égalité de traitement**, avec une **action volontariste pour contrer les effets discriminatoire de certaines pratiques de droit commun** : emploi d'avenir, job dating dans les ZUS, poste dédié à l'orientation en apprentissage des enfants des quartiers prioritaires, ateliers réservés aux femmes... Les cibles des actions sont : les femmes / les habitants des quartiers prioritaires. L'origine ethnique n'est pas une entrée pour l'action (notamment par crainte de la victimisation, lorsque les accompagnateurs jugent ne pas avoir les outils pour accompagner les personnes dans une démarche positive).*

A contrario, certaines actions affichent un principe de mixité des publics et se donnent les moyens d'y parvenir (exemple : faire venir des femmes dans des chantiers d'insertion).

Ce volontarisme provient du constat que laisser faire les règles de droit commun et revendiquer une posture de neutralité et d'égalité strictes peuvent relever de processus de discrimination indirecte, très puissants car non reconnus en tant que tels. Par exemple : les représentations sexuées sont si fortes qu'une action volontariste est nécessaire pour attirer les jeunes filles vers des métiers vus comme « masculins » ; le manque de connaissance et de réseau des familles et élèves en matière d'orientation scolaire et d'accès à la formation et aux stages doit être compensé par des actions spécifiques...

Les actions qui se spécialisent sur un public discriminé dans une logique de compensation sont mises en place de manière provisoire, dans le but de réduire les inégalités. Elles doivent avoir comme objectif le retour à un traitement de droit commun.

Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - adapter momentanément les processus de sélection quand ils s'avèrent défavorables aux publics discriminés - rétablir une égalité de traitement mise à mal par des attitudes de neutralité vis-à-vis des effets potentiellement discriminants des dispositifs
Les publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants des quartiers prioritaires - Femmes d'origine immigrée, venant des quartiers prioritaires - Jeunes, seniors des quartiers prioritaires
Type d'actions à décliner	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions collectives spécifiques pour des publics défavorisés par les processus classiques de sélection - Un principe de mixité à affirmer dans certaines actions collectives pour éviter les effets d'éviction (public senior, femmes...)
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le poste dédié aux jeunes des quartiers au CFA Moulin Rabaud - Action à construire autour de l'orientation : sensibiliser les établissements scolaires aux freins sociaux et psychologiques à l'orientation / impliquer l'environnement (centres sociaux, associations) pour faire un travail avec les parents sur l'orientation, poursuivre les efforts sur les stages de 3^{ème} hors quartier... - Soutenir des actions collectives dédiées aux femmes : socialisation, aide au projet professionnel... (CIDFF, Clafoutis...) - Inscrire d'autres cibles spécifiques, comme les publics seniors, en matière d'emploi et d'insertion - Poursuivre les actions en faveur des jeunes diplômés des quartiers prioritaires
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Action en faveur des seniors du service public de l'emploi - Les conventions signées par les institutions pour la mise en place de la nouvelle politique de la ville - Mission Egalité des Chances du Rectorat
Porteur / pilotes des actions	Agglo / Ville de Limoges / DDSC
Calendrier	Durée du contrat de ville
Les indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - montage d'une action autour de l'orientation scolaire - type et nombre d'actions « restauration de l'égalité de traitement » - nombre de participants et taux de réussite : accès à la formation, à l'emploi... - modalités de retour au droit commun

Axe 4 - Créer des passerelles entre les habitants des quartiers et l'environnement

Exposé des motifs :

Depuis une dizaine d'années, la sur-représentation des étrangers et immigrés dans les 3 ZUS de Limoges s'accroît. Ce phénomène s'accompagne d'un processus de repli et d'une difficulté à aller vers l'environnement, repéré dans de nombreux domaines : loisirs, orientation scolaire, mobilité...

Les réponses à donner pour lutter contre ce phénomène sont multiples et peuvent mobiliser de nombreux leviers : sensibilisation – formation, actions interculturelles, travail sur la relation parents – écoles...

L'objectif de « créer des passerelles » est transversal, et sera recherché à travers tous les volets du contrat de ville.

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - lutter contre « l'autocensure » des habitants des quartiers prioritaires et le repli communautaire, les réactions de méfiance et d'incompréhension mutuelle - favoriser l'interconnaissance et les échanges
Les publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants des quartiers prioritaires - Habitants de la ville de Limoges et de l'agglomération
Types d'actions à décliner	<ul style="list-style-type: none"> - Toute action qui favorise le contact et l'interconnaissance entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux du reste de l'agglomération - Actions interculturelles
Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de valorisation, de type : promotion de la laïcité, histoire locale de l'immigration, valorisation de parcours réussis - Favoriser la mixité sociale au sein de certaines actions collectives pour réduire le fossé et faire évoluer les représentations - Tenir dans les équipements de quartier certaines rencontres institutionnelles dans le cadre de la politique de la ville
Porteurs / pilotes des actions	Tout porteur d'actions dans le cadre de la politique de la ville Education nationale / Agglo et Ville de Limoges
Calendrier	Mise en place sur toute la durée du contrat de ville
Les indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et type d'actions l'objectif de passerelle avec l'environnement dans la programmation du contrat de ville

Axe 5 - Construire la gouvernance du plan contre les discriminations

<p>Exposé des motifs :</p> <p><i>Des actions contre les discriminations existent sur le territoire depuis le milieu des années 2000. La Commission pour l'égalité des Chances (COPEC) qui a fonctionné jusqu'à fin 2009 représentait un espace d'échanges et de réflexion (à travers ses groupes de travail) qui donnait un cadre à l'action locale. Aujourd'hui, les initiatives sont éparses, et non coordonnées. Les acteurs sont en demande de pilotage, pour donner de la cohérence et de la visibilité à l'action et pour la renforcer.</i></p> <p><i>Un pilotage politique et technique du plan de lutte est incontournable pour s'assurer de la réalisation de ses objectifs. Il est également important d'intégrer la thématique « discrimination » dans des espaces d'animation sectoriels existants, pour assurer sa dimension transversale. Disposer en plus d'espaces d'échanges et de suivi propres (un groupe de travail, par exemple) serait un gage d'efficacité.</i></p> <p><i>Les modalités de pilotage seront à construire dans le modèle de gouvernance du futur contrat de ville. Elles prendront en compte l'existence ou non, dans le département et la région, d'autres instances de suivi et traitement de la thématique « discrimination », afin de maîtriser les effets de dispersion des moyens.</i></p>	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> - Donner une cohérence territoriale à l'action contre les discriminations - Articuler les différents niveaux d'action – agglomération et contrat de ville / département et COPEC / Région et les différents plans - Assurer un pilotage et une animation du plan de lutte
Les publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions pilotes de la politique de la Ville : Etat, ville de Limoges - Services de l'Etat, des collectivités territoriales engagés - Acteurs ressources sur la discrimination
Les actions à décliner	<p>3 scénarios possibles à explorer lors des échanges sur l'ingénierie du contrat de ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation au sein de la COPEC si l'instance est relancée : en faire un lieu d'échanges sur les actions et initiatives autour de la discrimination, créer un groupe de suivi ou groupe de travail autour du plan de lutte 2. Groupe de suivi du plan au sein du contrat de ville : instance d'animation ou un espace ressources (par exemple, un espace des référents « discriminations ») 3. Animation par une instance spécialisée, à créer : explorer les conditions de faisabilité du projet d'Observatoire porté par la Mission Locale, qui permettrait l'amélioration de la connaissance et fournirait un espace d'animation. Cette 3^{ème} hypothèse nécessite des moyens dédiés (pour faire vivre l'observatoire et l'animation) <p>Les modes d'animation 1 et 2 peuvent coexister (échanges au sein de la COPEC et groupe de suivi technique au sein du contrat de ville). Voir les mutualisations à réaliser autour des thématiques discrimination et égalité hommes – femmes.</p>
Porteur / pilotes des actions	L'instance de pilotage est le comité de pilotage du contrat de ville.
Calendrier	A construire avec le contrat de ville
Les indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du plan contre les discriminations dans le contrat de ville - Choix de la gouvernance et création d'un espace de suivi - Intégration des objectifs du plan dans les actions soutenues par la politique de la ville - Prise en compte de la dimension « discrimination » dans les volets thématiques de la politique de la ville : les nouveaux PRU, le contrat local de santé, les actions de prévention...



Plan Stratégique Local de Limoges

Rapport final

19 mars 2015

Sommaire

Attendus et enjeux du Plan stratégique local de Limoges	4
1	
<i>Les constats à l'origine du PSL : un PRU qui n'a pas encore produit les effets attendus sur le retournement d'image des quartiers et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants</i>	4
2	
<i>L'ambition du PSL : poser une vision stratégique du devenir des quartiers, pour orienter et faire converger l'action publique sur ces territoires</i>	7
Les projets d'action publique pour chacun des trois quartiers	10
1	
Beaubreuil : une « ville dans la ville » dont le fonctionnement interne doit être amélioré	11
1.1	
<i>Constats : Un quartier « équipé », sur lequel les interventions passées n'ont pas produit de retournement d'image</i>	11
1.1.1	Un quartier doté de fonctions urbaines structurantes 11
1.1.2	Un PRU dont les premières réalisations présentent peu d'effets perceptibles 11
1.1.3	Un CUCS qui a notablement consolidé le partenariat technique, mais n'a pas permis une implication des habitants à la hauteur des enjeux 13
1.2	
<i>Vocation du quartier à moyen-long termes : un projet de quartier qui passe prioritairement par le développement de l'emploi et la reconquête des espaces publics</i>	14
1.3	
Objectifs poursuivis au regard des évolutions attendues pour le quartier	16
1.3.1	Un objectif immédiat : améliorer le fonctionnement et la qualité urbaine du quartier 16
1.3.2	Un objectif sur la durée : développer l'emploi local et l'accès à l'emploi généré par les inducteurs proches 18
1.3.3	Un objectif à plus long terme : ouvrir le quartier à son environnement 19
2	
Val de l'Aurence Sud : un quartier sans « vocation » affirmée, dont les potentiels justifient une réflexion stratégique d'ensemble	21
2.1	
<i>Constats : Un quartier qui présente d'indéniables atouts mais dont les dynamiques socio-démographiques préoccupantes sont à inverser</i>	21
2.1.1	Un cadre de vie apprécié et un positionnement géographique aujourd'hui peu exploité 21
2.1.2	Un PRU en phase opérationnelle, dont la programmation doit permettre d'amorcer la mutation du quartier 21
2.1.3	Un CUCS qui s'est appuyé sur un partenariat local de qualité, mais n'a pu empêcher l'accroissement des difficultés et dysfonctionnements sur le quartier 22
2.2	
<i>Vocation du quartier à moyen-long termes : un quartier à inscrire dans un projet d'ensemble d'émergence d'une polarité ouest</i>	23

2.3	Objectifs poursuivis au regard des évolutions attendues pour le quartier	24
2.3.1	Un objectif de court terme : promouvoir une vie de quartier active et apaisée autour du vivre ensemble	25
2.3.2	Un objectif sur la durée : renforcer les actions éducatives et en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des habitants	26
2.3.3	Un objectif à plus long terme : définir une vision « cible » pour le quartier à 15 ans	27
3	Bastide : un quartier central à ouvrir sur son environnement proche	29
3.1	Constats : Un quartier largement « refermé », dont la mutation urbaine n'est pas achevée	29
3.1.1	Un quartier dont les points d'appui sont aujourd'hui peu valorisés	29
3.1.2	Des réalisations au titre du PRU dont la visibilité et la plus-value restent à conforter	29
3.1.3	Une dynamique collective moins prononcée que sur les deux autres quartiers, et un besoin d'ingénierie d'animation locale	30
3.2	Vocation du quartier à moyen-long termes : Un quartier d'entrée de ville, qu'il s'agit d'ouvrir sur son environnement proche pour l'insérer pleinement dans la ville	31
3.3	Objectifs poursuivis au regard des évolutions attendues pour le quartier	32
3.3.1	Un objectif de court terme : achever la mutation urbaine du quartier	32
3.3.2	Une condition de réussite du projet urbain : accompagner la transformation urbaine par une amélioration du fonctionnement interne du quartier	32
	La portée attendue du PSL pour l'action publique locale	33
1	Des politiques publiques territoriales à faire converger autour d'une vision commune	33
2	Des modalités de gouvernance et de pilotage du contrat de ville au service d'une vision d'ensemble et d'une action de proximité	34
3	Une évolution de l'occupation du parc social à organiser	36
	Fiches action	38
	Annexe : exemples d'actions à développer dans le cadre de l'expérimentation emploi sur le quartier de Beaubreuil	52

Préambule

Attendus et enjeux du Plan stratégique local de Limoges

1 **Les constats à l'origine du PSL : un PRU qui n'a pas encore produit les effets attendus sur le retournement d'image des quartiers et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants**

Le projet de rénovation urbaine de Limoges concerne les trois ZUS du territoire : les quartiers de Beaubreuil, La Bastide et Val de l'Aurence Sud.

Ces trois secteurs, qui sont les plus précarisés de l'agglomération, sont illustratifs – chacun dans leur singularité propre – de l'histoire du développement des grands ensembles sur l'agglomération limougeaude :

- **Le quartier de La Bastide**, construit entre 1958 et 1968, est le plus ancien des grands ensembles de Limoges. Fortement marqué par son passé ouvrier et sa fonction d'accueil des populations issues de l'exode rural et de l'immigration maghrébine des années 50 et 60, ce quartier vieillissant bénéficie d'une situation géographique d'entrée de ville par la RN20, dont il s'agit de tirer parti au bénéfice de l'intégration au tissu urbain environnant (pavillonnaire et petits collectifs).
- **Le quartier de Beaubreuil**, réalisé à partir de 1975, est le grand ensemble situé le plus au nord de la ville, coupé du tissu urbain par l'A20 et le bois de la Bastide. Véritable « morceau de ville » de 10 000 habitants, il se singularise par un fonctionnement largement endogène, qui voit cohabiter de manière relativement apaisée de nombreuses communautés. Sa proximité à des zones d'activité économique en pleine mutation (le centre commercial Cora qu'il jouxte directement, la zone commerciale Family Village et la Zone industrielle nord) constitue un point d'appui réel pour son développement, qui reste très largement à exploiter.
- **Le quartier du Val de l'Aurence**, édifié à partir de 1968, occupe un vaste croissant qui borde l'Ouest de la ville à proximité de la RN141 (route d'Angoulême). Marqué par une certaine mono-fonctionnalité résidentielle, il bénéficie d'un potentiel foncier et paysager peu exploité, largement occulté par une image très dégradée liée notamment à sa fonction d'accueil des vagues d'immigration récente.

L'ambition affichée dans la convention de rénovation urbaine, signée le 6 juin 2008, était de privilégier, dans le cadre de ce projet multi-sites, la déclinaison d'une stratégie générale de rénovation urbaine dans des programmes spécifiques à chacun des trois secteurs, basée sur une **stratégie de transformation urbaine propre à chaque quartier**.

L'avenant à la convention de rénovation urbaine, signée le 13 octobre 2011 en même temps que l'avenant au CUCS, a permis, dans la continuité de la convention initiale, d'ajuster et de préciser les orientations et priorités de renouvellement urbain pour ces trois quartiers.

Alors que la convention signée avec l'ANRU est arrivée à son terme le 6 juin 2013, **le bilan du projet de rénovation urbaine de Limoges apparaît très contrasté :**

- Si le PRU a permis d'amorcer une transformation physique des quartiers, de développer les équipements de proximité, d'expérimenter des opérations réussies de résidentialisation, ou encore de consolider le partenariat opérationnel autour de la gestion des quartiers,
- la réalité de l'avancée des réalisations, et leurs effets tant sur l'amélioration du fonctionnement et de l'attractivité des quartiers que de la situation socioéconomique de leurs habitants, apparaissent décevants.

Les raisons en sont multiples :

- **La cohérence du projet a pâti de la difficulté des élus à poser des objectifs clairs et stabilisés dans le temps** (avec des positionnements qui ont évolué, par exemple sur les projets de démolition-reconstruction sur la Bastide ou les projets d'équipements sur Val de l'Aurence Sud).
- **Le pilotage du PRU s'est essentiellement concentré sur la conduite opérationnelle des projets**, avec un agencement au fil de l'eau des différentes opérations, sans référence à un véritable projet urbain d'ensemble.
- **La difficulté de la ville et de Limoges métropole à organiser de manière efficace la coordination des différentes interventions** (notamment entre leurs services respectifs) et **la prééminence de l'exécution technique sur le projet urbain** n'ont pas permis d'avoir un impact significatif sur la transformation urbaine des quartiers, notamment sur le traitement des espaces publics.
- **L'articulation entre les volets sociaux et urbains de la politique de la ville est restée limitée**, malgré la mise en place, à l'occasion de l'avenant d'octobre 2011, d'un comité de pilotage unique pour le CUCS et le PRU. Si cette instance a utilement permis de partager l'information sur les actions menées sur ces deux volets, les programmations respectives sont restées relativement indépendantes, tant au niveau de la définition des stratégies d'intervention que de leur mise en œuvre. Malgré une intégration au sein d'une même équipe MOUS des équipes en charge du CUCS et du PRU, le manque de fluidité dans l'articulation technique entre ces équipes n'a sans doute pas facilité la conduite d'un projet global sur les quartiers.
- **Au final, c'est bien la difficulté à adosser le PRU à un véritable projet d'ensemble de développement socio-urbain des trois quartiers qui est en question** : ce projet, non suffisamment abouti au moment de la signature de la convention en 2008, a véritablement commencé à émerger avec l'avenant de 2011, sans pour autant constituer un cadre de référence suffisamment clair pour les partenaires et acteurs opérationnels.

De fait, la situation des trois quartiers reste extrêmement dégradée et n'a pas évolué favorablement ces dernières années :

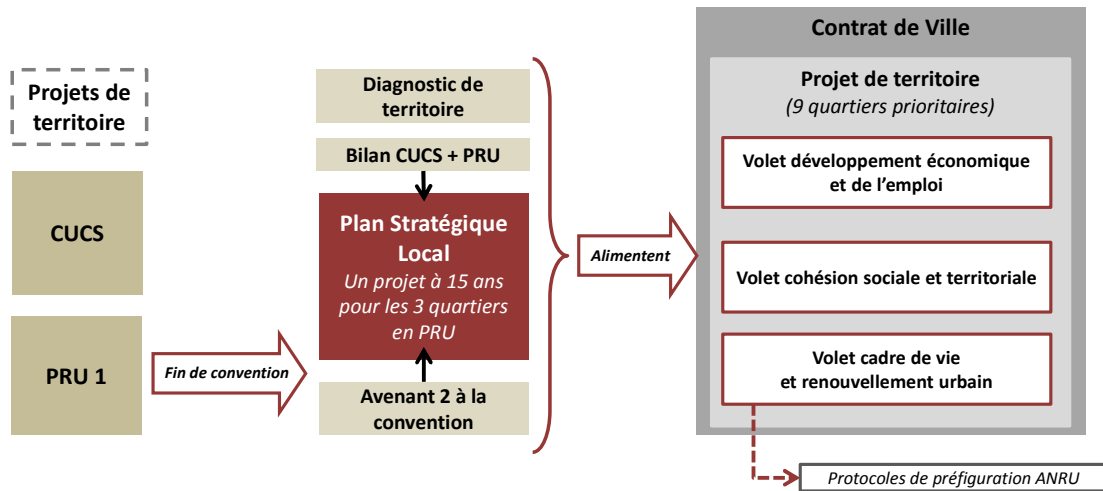
- **Les quartiers restent marqués par une importante précarité, renforcée par un phénomène de paupérisation des ménages qui creuse les écarts avec le reste de la ville.**
 - En 2009, les revenus des ménages des trois ZUS apparaissent 1,7 moins élevés que la moyenne limougeaude, avec 45% des ménages sous le seuil de pauvreté - un taux qui monte à 60% sur Beaubreuil et La Bastide.

- Entre 2001 et 2009, alors que le revenu médian par UC a augmenté de 251 € en moyenne sur les quartiers limougeauds hors QPV (pour atteindre 1 604 €) et de 164€ sur les QPV non ZUS (pour atteindre 1 229 €), il a diminué de 10 € sur les ZUS (pour atteindre 750 €). Certains secteurs ont été particulièrement touchés par la baisse du niveau de vie des ménages : l'IRIS Ester sur la Bastide, les IRIS Centre commercial Cognac, Mas Jambost, ZUP Cognac et Olivier de Serres sur le Val de l'Aurence.
- **Ce niveau de précarité s'explique notamment par le fait que les populations des quartiers prioritaires sont les premiers à subir de plein fouet les effets de la crise économique**

Source : Observatoire des quartiers de Limoges - Etude COMPAS 2014.

- Fin 2012, le **niveau de chômage** apparaît deux fois plus élevé sur les 3 quartiers en PRU (33%) que sur le reste de la ville de Limoges (16%).
Les difficultés d'accès à l'emploi sont tout particulièrement marquées pour les populations jeunes (en 2010, l'indice de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 36% sur les quartiers ZUS, contre 17% sur le reste de la commune), du fait notamment de niveaux de formation plus faibles (en 2010, 28% des 20-24 ans des ZUS sont sortis du système scolaire sans diplôme, contre 10% hors ZUS).
- S'ajoute au phénomène de chômage une **progression du phénomène d'auto-exclusion du marché de l'emploi**, marquée par une forte régression du taux d'activité (qui a diminué de 6,5 points entre 1999 et 2010 pour atteindre 77,9% des 25-54 ans, contre 91% hors QPV). Ce phénomène touche tout particulièrement les femmes : moins de 75% de celles qui résident en ZUS sont actives, contre 89% sur le reste de Limoges.
- Enfin, les salariés résidant sur les ZUS sont confrontés à une **plus grande précarité de l'emploi** : en 2010, 26.4% sont employés sous contrat précaire contre 17.8% des limougeauds résidant hors d'un QPV (avec une part qui varie de 25% sur le Val de l'Aurence à plus de 30% sur Beaubreuil), et 27.2% sont salariés à temps partiel contre 16.1% des limougeauds résidant hors d'un QPV (avec une part qui varie de 25.4% sur le Val de l'Aurence à plus de 32.2% sur La Bastide).
- **L'évolution du peuplement et de la vacance au sein du parc social accroît les difficultés sociales des quartiers et témoigne de « l'effet repoussoir » de ces secteurs pour les ménages qui ont suffisamment de revenus pour en partir ou ne pas s'y installer.**
 - La population du parc OPHLM est marquée par le **poids des familles monoparentales** (dont la part continue de progresser depuis 1999 pour atteindre 42,6% en 2010) **et des familles nombreuses** (qui progresse également depuis 1999 pour atteindre 31% en 2010, et s'explique en partie par la taille des logements du parc, plus importante sur les 3 ZUS).
 - En 2012, le parc de Limoges Habitat sur les 3 ZUS accusait un **solde migratoire négatif pour l'ensemble des ménages déclarant un revenu annuel supérieur à 5000 €**, et largement positif pour les ménages ne déclarant aucun revenu.
 - Le **niveau de vacance s'est très fortement dégradé ces dernières années** : sur le parc de Limoges Habitat, il a bondi sur les 3 quartiers ZUS de 6,29% en 2000 à 14,5% en 2014, tandis qu'il reculait sur la même période de 13,49% à 8,10% sur le reste du parc.
 - Ces évolutions posent clairement la question de l'apport du PRU dans le retournement d'image attendu sur ces quartiers.

2 L'ambition du PSL : poser une vision stratégique du devenir des quartiers, pour orienter et faire converger l'action publique sur ces territoires



Mobilisé à l'approche de la fin de la convention ANRU, le présent PSL propose de tirer le bilan du CUCS et du PRU de la ville de Limoges et d'affirmer une vision à 15 ans des quartiers de La Bastide, de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud.

Ce PSL, alimenté par la démarche d'appui opérationnel de l'ANRU pour la signature de l'avenant 2 pour le quartier de la Bastide, a ainsi vocation à nourrir l'élaboration du projet de territoire du Contrat de ville pour les trois quartiers en PRU. Il propose notamment une première vision des grands axes des projets urbains à mettre en œuvre sur Beaubreuil et le Val de l'Aurence, qui seront à développer dans le cadre des protocoles de préfiguration de l'ANRU.

Figure 1 : positionnement du PSL dans les contractualisations de la politique de la ville

La ville de Limoges a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un **Plan stratégique local** (PSL) avec ses partenaires, avec pour objectif de mettre en perspective les actions et investissements réalisés sur Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud et La Bastide avec les trajectoires possibles de ces quartiers.

Un comité **technique partenarial resserré**, composé de représentants de la Ville de Limoges (MOUS et direction de l'urbanisme), de la communauté d'agglomération (pôle Développement), de la DDT et de Limoges Habitat a été constitué pour poser le cadre et les attendus du PSL, et co-produire ses orientations et son contenu.

Faisant le constat de la singularité des enjeux de chacun des quartiers, et de la nécessité de se doter d'un point de vue partagé sur leur « place » possible au sein de la ville et de l'agglomération limougeaude, les partenaires se sont accordés pour privilégier une **approche territorialisée de ces quartiers**, mettant en avant leurs caractéristiques, leurs points forts, leurs risques et leurs potentiels, pour mieux interpeller les leviers de l'action publique à court et moyen termes.

La méthode retenue pour élaborer le PSL a ainsi consisté à **construire une représentation de chacun de ces quartiers à 15 ans**, pour ensuite s'interroger sur la nature des leviers à mobiliser pour influencer sur le devenir des quartiers, et leur planification dans le temps.

Cette approche a permis à la fois de :

- mettre en perspective le bilan sur les acquis et limites du CUCS et du PRU avec les enjeux pour l'avenir de Val de l'Aurence Sud, La Bastide et Beaubreuil ;
- établir le programme d'actions du PSL en tenant compte des différentes temporalités et échelles auxquelles les enjeux de transformation des quartiers doivent être envisagés.

Cette approche s'est trouvée renforcée par la concomitance des travaux d'élaboration du PSL avec **deux étapes clés du cycle de vie des opérations de rénovation urbaine de Limoges** :

- La démarche PSL a été lancée en même temps que **l'élaboration du deuxième avenant à la convention de rénovation urbaine**, qui vise à définir les orientations retenues pour la poursuite et la finalisation du PRU sur le quartier de la Bastide et d'en décliner la programmation opérationnelle et financière pour la période 2015-2020.

L'ANRU a missionné le cabinet Urbanis pour accompagner la ville de Limoges et ses partenaires, dans le cadre d'une mission d'appui opérationnel visant à établir le projet d'avenant qui sera soumis au comité d'engagement de l'ANRU en février 2015.

Dans une logique de complémentarité, les travaux du PSL concernant le quartier de La Bastide se sont très largement appuyés sur les productions issues de cette mission d'appui.

- L'annonce, le 16 décembre 2014, de **l'inscription au NPRU 2014-2024 des quartiers de Beaubreuil et de Val de l'Aurence Sud**, permet d'envisager la concrétisation des projets socio-urbains esquissés au travers du PSL à horizon 2024.

Elle fixe également une exigence nouvelle à l'élaboration du volet renouvellement urbain du contrat de ville, qui devra être décliné, pour les deux quartiers en NPRU, en **protocoles de préfiguration** présentant pour chaque quartier les premières orientations en matière de renouvellement urbain, le contenu et les modalités de financement du programme d'études à réaliser pour définir le programme urbain, ainsi que les modalités de pilotage du projet et d'association des habitants à celui-ci.

☞ **La partie I du PSL présente le projet d'action publique établi par les partenaires pour Val de l'Aurence Sud, La Bastide et Beaubreuil.** A l'appui des constats sur les acquis et limites de l'action publique sur chacun des quartiers, et de la définition d'une vision partagée sur la vocation du quartier à moyen et long terme, ce projet d'action publique établit les objectifs que se fixent les partenaires pour conduire le projet de développement socio-urbain de chaque quartier.

☞ **La partie III du PSL détaille les engagements de chacun des partenaires pour la mise en œuvre de ces objectifs, au travers de fiches action.** Ces fiches action correspondent aux objectifs propres au PSL : les autres objectifs identifiés dans les projets d'action publique feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle dans le cadre du futur contrat de ville.

Ce faisant, le PSL dessine un certain nombre de « **lignes de force** » qui viennent sous-tendre la logique d'intervention sur ces quartiers :

- **Se doter d'une vision cible** pour le développement du quartier et du mieux vivre de ses populations, **en s'attachant à repérer et à mobiliser « à plein » les points d'appui potentiels**, qui se jouent à plusieurs échelles et à plusieurs temporalités (place du quartier dans la ville et l'agglomération, évolutions de l'environnement proche, impacts potentiels des politiques structurantes – développement économique, mobilité, équilibre social de l'habitat...).

- **Définir le rythme d'évolution attendu du quartier**, de manière à prioriser et ordonnancer entre elles les interventions (sociales, urbaines) à mener, et à se doter d'un **cadre d'action cohérent** donnant à voir l'interdépendance et la complémentarité attendues de l'intervention des différents partenaires.
- **S'appuyer sur un cadre de gouvernance et un dispositif de pilotage opérationnel** permettant de garantir le respect du projet socio-urbain cible et des étapes d'évolution définies, et d'organiser la bonne articulation des interventions, dans le temps et dans l'espace.
- Ce faisant, **donner aux différents partenaires une visibilité suffisante pour qu'ils puissent projeter leur propre stratégie d'intervention** à moyen et long terme. Cet enjeu est tout particulièrement central pour le bailleur Limoges Habitat, qui doit pouvoir définir sa stratégie patrimoniale à court et moyen terme et organiser l'affectation au sein de son parc à l'appui d'une vision de l'évolution de la vocation résidentielle des quartiers solide et stable dans le temps.
- Enfin, **associer résolument les habitants, les communautés et les acteurs socioéconomiques à l'évolution de leur quartier**, pour en faire des acteurs à part entière de l'amélioration du fonctionnement du quartier et de leur cadre de vie. Tout particulièrement, la participation active des habitants à la gestion urbaine de proximité (appelée à embrasser plus fortement les problématiques de tranquillité publique et d'usage de l'espace public) et à l'animation locale constitue une condition de réussite majeure des projets.

Ces « lignes de forces » sont autant de principes d'intervention qui doivent pouvoir plus largement **faire référentiel pour renouveler la manière d'aborder les quartiers prioritaires**, leur vocation au sein de la ville et de l'agglomération et les priorités de l'action publique pour organiser leur évolution à moyen-long terme.

☞ **La partie II du PSL présente la manière dont le PSL doit pouvoir contribuer aux réflexions présidant à l'élaboration du contrat de ville et de son volet renouvellement urbain.**

I

Les projets d'action publique pour chacun des trois quartiers

Les projets d'action publique sur les trois quartiers en PRU ont été élaborés à partir des travaux des ateliers partenariaux qui se sont tenus :

- Le 7 novembre 2014 pour Beaubreuil.
- Le 8 novembre 2014 pour Val de l'Aurence Sud.
- Le 13 novembre pour la Bastide.

Ce dernier atelier s'est tenu dans le cadre de la mission d'appui opérationnel de l'ANRU pour l'élaboration de l'avenant 2 du PRU. L'atelier a été l'occasion de croiser les questionnements posés par MENSIA dans le cadre de la démarche PSL et ceux du cabinet Urbanis dans le cadre de sa mission d'appui.

Ces projets dessinent, pour les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud, des premières orientations pour la définition d'un projet de transformation urbaine.

Ces premiers axes doivent à présent faire l'objet d'un travail d'approfondissement, de priorisation et de spécification afin d'aboutir à la définition de programmes urbains opérationnels : ce sera l'objectif des protocoles de préfiguration qui seront conclus avec l'ANRU dans le cadre du NPRU.

Dans la perspective de l'élaboration de ces protocoles de préfiguration, il conviendra également d'adapter l'ambition de ces projets urbains au regard, d'une part, des priorités d'intervention des partenaires locaux (en tout premier lieu de la Ville de Limoges) et d'autre part, de la soutenabilité financière de ces projets pour les cofinanceurs locaux.

Partant, la volonté de distinguer dans les projets de quartier les objectifs de court-moyen terme d'une part, de long terme d'autre part, tient autant à des enjeux de priorisation et de phasage opérationnel que de prise en compte de la réalité des capacités à faire des collectivités et des différents partenaires, dans un contexte de raréfaction des ressources financières mais aussi de régulation nouvelle entre les acteurs locaux (ville / CA / bailleur).

1 Beaubreuil : une « ville dans la ville » dont le fonctionnement interne doit être amélioré

1.1 *Constats* : Un quartier « équipé », sur lequel les interventions passées n'ont pas produit de retournement d'image

1.1.1 Un quartier doté de fonctions urbaines structurantes

Le quartier de Beaubreuil a pour particularité de constituer un « morceau de ville », à l'écart du centre de Limoges et pratiquement autonome dans son fonctionnement. Secteur de 10 000 habitants (de très loin le plus peuplé des 3 quartiers du PSL), il est doté de l'essentiel des fonctions de centralités et équipements publics nécessaires à son fonctionnement endogène : écoles, collège, crèche, maison des associations, pôle de santé, centre commercial (Cora), bibliothèque francophone multimédia, centre culturel municipal Jean Moulin, piscine, gymnase municipal...

Ces facteurs participent d'un fonctionnement relativement apaisé du quartier de Beaubreuil, malgré les indicateurs de précarité extrêmement préoccupants du secteur (60% de ménages sous le seuil de pauvreté). L'offre locale d'équipements et de services, la bonne cohabitation entre communautés (qui à défaut de véritables échanges, vivent bien les unes à côté des autres) et le tissu associatif dense (à défaut d'être très innovant) sont en effet des caractéristiques majeures de Beaubreuil et de sa vie de quartier.

En outre, le quartier se situe au cœur d'une zone économique en pleine mutation, caractérisée par :

- Une offre commerciale importante avec la présence de deux polarités majeures, à la fois zones de consommation et potentiellement pourvoyeuses d'emplois « pour tous ».
 - Le centre commercial Cora, de rayonnement régional, qui jouxte directement le quartier (et dont il faut noter que l'offre et les produits sont en décalage avec les ressources des habitants de Beaubreuil, soulignant une « orientation » claire vers l'extérieur du quartier).
 - Le Family Village plus au nord.
- Deux zones d'activité, dont l'une des plus grandes zones industrielles de France (ZI Nord).

Toutefois, les liens avec les entreprises du secteur restent relativement distendus, et la proximité à ces zones ne bénéficie pas de manière évidente aux publics de Beaubreuil, qui restent fortement marqués par le chômage.

1.1.2 Un PRU dont les premières réalisations présentent peu d'effets perceptibles

Réalisations et questions posées

- *En matière d'habitat* : des réhabilitations lourdes d'un certain nombre de logements (52-58 rue Rhin et Danube ; 217 logements quartier Piscine), accompagnées d'opérations en cours de résidentialisation (52-58 rue Rhin et Danube).
- *En matière d'équipements* : l'extension-réhabilitation du CLSH, la réalisation d'un Pôle Petite Enfance (intégrant ludothèque, accueil associatif, spécialistes PMI...).

- *En matière d'aménagement de l'espace public* : le PRU n'a pas permis sur ce champ d'évolution notable. Les deux réalisations les plus importantes sont :
 - L'aménagement des squares du Printemps et de la Forêt, au cœur de l'îlot Fabre d'Eglantine ; cette intervention reste dans l'attente de son complément sur l'allée.
 - La réfection du parking Fabre d'Eglantine et l'aménagement du marché, pour répondre à l'urgence suite à un incendie. Non prévu dans la programmation initiale, cette réalisation a perturbé le calendrier des interventions sur le secteur (cf. ci-dessous).

L'impact du PRU sur les espaces publics est considéré aujourd'hui comme limité, dans la mesure où il n'a pas permis de franchir un palier en termes de qualité du cadre urbain, de vocation et d'appropriation des espaces ; par ailleurs, la conduite des interventions n'a pas apporté la lisibilité attendue quant au projet d'ensemble poursuivi.
- *En matière de participation citoyenne* : la mobilisation des habitants de Beaubreuil autour de la transformation de leur quartier a été globalement difficile et à faible plus-value. Une démarche de concertation a pourtant été mise en place, mais s'est essouffée pour plusieurs raisons :
 - Une difficulté « structurelle » à impliquer les populations locales sur des enjeux d'aménagement urbain : les réunions publiques ont réuni entre 4 et 20 personnes, souvent les mêmes, interrogeant la représentativité de telles instances (même s'il est admis que la logique de voisinage permet dans un second temps une certaine diffusion de l'information).
 - La démarche s'est heurtée au temps du projet : les nombreux retards enregistrés dans la mise en œuvre n'ont pas été compris par des habitants en attente de changements rapides et visibles.
 - L'incendie du parking Fabre d'Eglantine a modifié le calendrier initial des travaux, sans que les habitants en aient été informés. Les priorités des habitants (rénovation de l'allée Fabre d'Eglantine notamment, mais aussi l'accent mis sur les espaces collectifs, les bancs...) sont ainsi passées au second plan, sans que la logique technique retenue ait pu être partagée.
 - Devant les faibles affluences enregistrées aux différentes réunions de concertation, la démarche n'a pas été poursuivie en phase travaux, renforçant le mécontentement et l'incompréhension de la part des quelques participants. Le manque de respect des nouveaux aménagements réalisés et la permanence des conduites inciviques sur Beaubreuil témoignent du peu d'appropriation par les populations des premières réalisations du PRU.

Le PRU 1 n'est ainsi pas parvenu à véritablement transformer le cadre urbain de Beaubreuil. Les aléas opérationnels, les retards dans la mise en œuvre et l'essouffement de la démarche de concertation n'ont pas permis de donner une lisibilité au projet, que ce soit auprès des habitants ou des partenaires.

1.1.3 Un CUCS qui a notablement consolidé le partenariat technique, mais n'a pas permis une implication des habitants à la hauteur des enjeux

Réalisations et questions posées

- *En matière de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)* : un resserrement du partenariat technique, mais des comportements des habitants inchangés.
 - La création d'un poste dédié « GUP » au sein de la MOUS suite au lancement des PRU a permis d'installer une présence de terrain indispensable à la bonne remontée d'information et d'améliorer la réactivité des interventions des différents partenaires (ville de Limoges – CA de Limoges Métropole – bailleurs). Le partenariat technique s'est aujourd'hui nettement resserré, même s'il repose très largement sur les bonnes relations interpersonnelles entre les agents impliqués.
 - Malgré ces améliorations, la démarche de GUP n'est pas à ce stade parvenue à impliquer les habitants de Beaubreuil, dont les comportements n'ont pas évolué : on constate des dysfonctionnements profonds et persistants dans l'appropriation des espaces publics par les habitants, que ce soit en matière de gestion des déchets et des encombrants, de mécanique et vidange sauvage, d'utilisation de quads et motos dans l'espace public, de dégradation de parties communes, etc. Ces difficultés pèsent lourdement sur l'image du quartier et son attractivité.
- *En matière d'éducation populaire et de réussite éducative* : une meilleure coordination des actions conduites, mais peu de nouvelles actions en lien avec les évolutions attendues du quartier.
 - Le CUCS a permis de vraies avancées dans la coordination des acteurs, notamment associatifs, autour de la mise en place d'actions en faveur de la réussite éducative (bonne coordination du contrat local d'accompagnement à la scolarité), de petite enfance (actions partenariales de socialisation des enfants en amont de l'entrée en maternelle...), d'initiatives en lien avec les politiques culturelles.
 - Toutefois, ces actions sont le plus souvent restées dans la « zone de confort » des associations, peu d'initiatives nouvelles ayant été relevées. Le fonctionnement du CUCS, privilégiant les appels à projet et la logique de « dispositifs », mais aussi le manque de prise de risque de la part des associations locales, peuvent également expliquer en partie ce constat.
- *En matière d'emploi-insertion-formation* : un partenariat actif et des actions spécifiques qui ont donné satisfaction, mais un manque de lisibilité du pilotage de l'action publique en la matière et des liens avec les inducteurs d'activité alentours qui gagneraient à être renforcés.
 - Le partenariat local s'est fortement mobilisé, notamment à travers la mise en place de rencontres régulières d'un groupe de travail dédié réunissant les principaux partenaires (Mission locale, PLIE, Pôle emploi, Centre social). Il a donné lieu à des dispositifs spécifiques d'accompagnement vers l'emploi en lien avec les inducteurs d'activité proches (ex : Family Village, KFC) pour valoriser le recrutement des demandeurs d'emploi des quartiers. Les résultats encourageants (10% des personnes embauchées sur le Family Village provenaient de Beaubreuil) militent pour la poursuite de ce type de démarches, même si la problématique de l'accessibilité de ces zones demeure un enjeu (certains s'y rendent à pied, avec 45 minutes de marche le long d'axes routiers).
 - D'autres dispositifs spécifiques ont également donné satisfaction (chantier d'insertion multi-activités dans les services de la ville et de l'agglo organisé autour d'un binôme tuteur-jeune très éloigné de l'emploi ; lancement des emplois d'avenir par une contractualisation avec la Mission locale, qui a insufflé une vraie dynamique chez les

jeunes du quartier ; clauses d'insertion gérées par le PLIE ; cofinancement d'un référent insertion au sein du Centre social B58).

Néanmoins, le caractère ponctuel de ces actions, liées pour certaines directement au PRU, ne les inscrivent pas dans une dynamique durable de rapprochement entre demandeurs d'emploi et tissu économique local (notamment sur la zone industrielle nord).

- Par ailleurs, la mobilisation de l'offre de formation régionale au profit des publics de Beaubreuil s'est avérée difficile du fait des pré-requis nécessaires pour y accéder. Si le besoin de développer des actions en faveur de la pré-qualification des publics les plus éloignés de l'emploi est un constat largement partagé par les acteurs, le partenariat avec la Région autour de la mise en place d'une offre de pré-qualification adaptée reste à structurer.
 - Enfin, si l'animation et la coordination du partenariat technique de l'emploi ont été assurées par la MOUS (sur Beaubreuil mais aussi sur les deux autres quartiers en PRU de Limoges), bien identifiée dans cette fonction, se pose toutefois la question du portage politique de cette thématique (Communauté d'agglomération de Limoges Métropole ?), notamment dans la perspective de mettre en place des actions volontaristes et pérennes.
- *En matière de sécurité-prévention de la délinquance* : les retours des acteurs de terrain font état sur Beaubreuil d'une progression du sentiment d'insécurité, malgré des chiffres en baisse (diminution des actes de délinquance générale de 24,12% entre 2010 et 2012, soit de 228 à 173 ; recul de la part de Beaubreuil dans la délinquance générale de 2,33% en 2010 à 1,83% en 2012). La thématique est portée par le CLSPD, des cellules de veille opérationnelle étant mises en place et des groupes de travail spécifiques organisés lorsque nécessaire.

L'action publique de ces dernières années sur Beaubreuil n'a pas permis de véritable transformation socio-urbaine du quartier. Les premières réalisations du PRU et le partenariat technique resserré dans le cadre du CUCS constituent des points d'appui primordiaux pour engager une nouvelle phase d'intervention sur ce quartier visant à lui donner les moyens d'améliorer son fonctionnement interne (espaces publics, circulation, convivialité, sécurité...) et de s'ouvrir à son environnement proche (emploi essentiellement).

1.2 *Vocation du quartier à moyen-long termes : un projet de quartier qui passe prioritairement par le développement de l'emploi et la reconquête des espaces publics*

Du fait de sa localisation géographique, de sa taille et de son fonctionnement largement « endogène », Beaubreuil occupe une place particulière à l'échelle de la ville de Limoges, qui ne sera vraisemblablement pas réinterrogée à court terme.

Adossé à une vocation résidentielle affirmée, ce quartier doit concentrer ses efforts sur la mobilisation de ses atouts et ressources. Déjà doté de l'essentiel des fonctions de centralité (offre commerciale, équipements publics, transports en commun...), il ressort que l'évolution socio-urbaine du quartier repose en grande partie sur :

- l'amélioration de son fonctionnement « interne » (notamment en matière de qualité et d'animation urbaine et de vivre-ensemble),
- le développement des actions en matière d'accès à l'emploi et le développement de l'emploi endogène,

- L'introduction d'une mixité fonctionnelle dans le quartier.

Ce sont là les facteurs clés d'une amélioration de la vie des habitants du quartier, mais aussi des préalables à une ouverture plus forte du quartier (diversification de l'habitat, « coutures » avec le pavillonnaire environnant...).

Cette vocation du quartier suppose de prendre en charge un certain nombre d'enjeux :

Une transformation urbaine qui reste à mettre en œuvre

- **Apporter de la lisibilité aux espaces publics et intégrer les enjeux de prévention situationnelle dans les aménagements**, afin de :
 - redonner de la qualité aux liaisons entre les différentes centralités du quartier (bien définir la place du piéton, de l'automobile) ;
 - limiter les conflits d'usage dans l'espace public (notamment l'usage des quads et motos, y compris à proximité des jeux d'enfants) ;
 - contenir l'envahissement des espaces communs par l'automobile.
- **Utiliser les potentiels d'amélioration du fonctionnement urbain du quartier**, aujourd'hui sous-utilisés :
 - Le cœur du quartier Rhin et Danube, dont la configuration actuelle ne permet pas de constituer une véritable polarité, source d'animation urbaine et de structuration de l'espace.
 - Le centre commercial Cora, tourné vers l'extérieur, tant dans son orientation physique que dans son offre commerciale ou ses politiques de recrutement.
 - Les équipements, qui peuvent « faire levier » pour attirer des populations extérieures au quartier et favoriser la mixité.
 - Les potentialités foncières, mais aussi de larges espaces verts qui ne sont aujourd'hui pas utilisés par les populations extérieures au quartier.
- **A plus long terme, traiter les coupures majeures du quartier** :
 - L'avenue de Beaubreuil, qui présente un profil plus routier qu'urbain et qui empêche l'unité du quartier entre ses parties nord et sud.
 - La rue Rhin et Danube, qui encercle la partie nord du quartier et la sépare de son environnement.

Une nécessaire évolution des comportements

- **Impliquer les populations locales dans la démarche de GUP**, afin de dépasser le seul partenariat technique et faire évoluer des comportements jusqu'ici inchangés, condition de la pérennisation des investissements réalisés et d'un retournement d'image du quartier à plus long terme. Il s'agira notamment de trouver les bons relais pour rendre possible cet objectif (associatifs et/ou communautaires ? habitants ?).

Des relations à resserrer avec les pôles d'emploi environnants et un développement d'activités économiques dans le quartier à organiser

- **Organiser les liens avec les grands inducteurs d'activité proches**, avec pour objectifs de nouer des relations durables et pérennes pour anticiper le plus en amont possible les besoins en recrutement des entreprises et mettre en place des parcours de formation adaptés pour les demandeurs d'emploi de Beaubreuil.

- Préparer la mise en place d'un centre d'affaires de quartier, structurer le développement de la filière ESS et créer les conditions de développement pérenne de l'auto-entreprise.

1.3 Objectifs poursuivis au regard des évolutions attendues pour le quartier



Note de précaution :

Les interventions urbaines à conduire sur le quartier de Beaubreuil articulent différentes échelles temporelles :

- *Les restes à réaliser du PRU 1, en cours de réalisation ou à mettre en œuvre de manière prioritaire (Pôle Enfance, allée Fabre d'Eglantine, ...).*
- *Des opérations pouvant être réalisées à court terme, et restant relativement indépendantes du projet urbain global à définir pour le quartier.*
- *Les opérations à réaliser à moyen-long terme, dans le cadre du projet urbain d'ensemble à définir dans le cadre du protocole de préfiguration de l'ANRU.*

1.3.1 Un objectif immédiat : améliorer le fonctionnement et la qualité urbaine du quartier

Compte-tenu du peu d'évolutions attendues en matière de structure de l'habitat et de peuplement (la vocation résidentielle et sociale du quartier ne sera pas remise en cause), l'enjeu premier pour Beaubreuil est aujourd'hui de **remédier aux dysfonctionnements observés en matière d'aménagement et de gestion des espaces publics et résidentiels.**

Cet enjeu semble doublement prioritaire :

- Pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.
- Pour créer les conditions d'une mutation urbaine plus profonde à long terme (cf. 1.3.3).

La réussite de l'intervention publique en matière d'aménagement des espaces publics de Beaubreuil exige de réunir deux conditions :

- Au regard des difficultés observées au cours de la mise en œuvre du PRU 1, le **rétablissement d'une relation de confiance avec les habitants** est un préalable. Il s'agit à la fois de trouver les bonnes manières de les associer à l'élaboration et à la priorisation des projets d'aménagement, mais aussi de faire de cette concertation un levier pour une meilleure appropriation de l'espace public du quartier par l'ensemble des populations, en lien avec la GUP (cf. ci-dessous).

Ce sera là un enjeu fort de l'action du Conseil Citoyen de Beaubreuil, qui sera mis en place dans le cadre du Contrat de ville. Il s'agira pour cette instance d'assurer un véritable pilotage des actions de concertation sur le quartier et d'instaurer de nouvelles formes d'association des populations locales, qui dépassent le formalisme des réunions publiques. Par exemple, des démarches micro-locales, en extérieur et en pied d'immeuble pourraient être initiées.

- Une autre condition indispensable à la réussite de l'aménagement des espaces publics du quartier est de franchir un nouveau palier en matière de **gestion urbaine de proximité**. Pour cela, il s'agit non seulement de consolider le partenariat technique, resserré dans le cadre du CUCS, mais aussi d'entraîner les habitants dans la démarche pour favoriser l'évolution des comportements.
 - Il existe un fort enjeu à poser les limites entre espaces résidentiels et espaces publics sur le quartier de Beaubreuil, afin de rendre plus lisibles les différentes fonctionnalités de chaque espace (place du stationnement public ou privé, aires de loisirs, espaces privatifs en pieds d'immeuble) et remédier à l'invasion de l'automobile. Cela exige de conduire un travail fin sur le parcellaire pour redéfinir la limite entre espaces publics (relevant de Limoges Métropole, ou de la ville de Limoges pour les espaces verts) et les espaces résidentiels (relevant du bailleur). → *Cf. fiche action transversale n°8 (gestion urbaine de proximité)*.
 - Il est par ailleurs primordial de trouver de nouvelles manières d'impliquer les habitants dans l'entretien et la gestion de leurs espaces de vie, qu'ils soient résidentiels ou publics. La gouvernance de la concertation doit de ce point de vue être clarifiée : Limoges Habitat semble aujourd'hui l'acteur le plus en prise avec les habitants et le mieux à même de piloter l'ensemble des démarches de sensibilisation, mais également les chantiers écoles ou chantiers d'insertion qui pourraient être mis en place. La question pourrait également être posée de l'opportunité de recourir à des habitants « relais » pour conduire un certain nombre d'action de sensibilisation / information (cf. expériences réussies de l'association « Voisins Malins » en Ile-de-France¹).

Les **priorités opérationnelles** doivent être déterminées en fonction d'un plan d'ensemble (cf. 1.3.3) et en tenant compte des deux points suivants :

- d'une part, la priorité clairement affirmée par les habitants de requalifier l'allée Fabre d'Eglantine, avec la contrainte que les réflexions ne sont pas abouties quant à un projet d'ensemble sur ce secteur (devenir de la Maison des associations, pieds d'immeubles, possible mutation du sud du quartier, cf. infra) ;
- d'autre part, les travaux de réaménagement de l'espace public et les résidentialisations qui ont déjà bien avancé sur le secteur Rhin et Danube. Un plan de référence d'ensemble existe, partagé dans ses grandes lignes au niveau technique, mais une réflexion opérationnelle est nécessaire pour repenser la configuration du cœur de quartier, en lien avec les nouvelles voiries envisagées.

¹ Cette association rémunère des habitants en CDI à temps partiel (12 heures par mois) pour sensibiliser leurs voisins sur la vie du quartier, les sensibiliser à différentes thématiques et pratiques de consommation et de vie dans le quartier, etc., couvrant des plages horaires relativement étendues et permettant de toucher des populations aux horaires décalés.

Il est proposé de procéder de la manière suivante → Cf. fiche action n°1 (requalifier les espaces publics et résidentiels du quartier et réinjecter de l'activité en pied d'immeuble) :

- **Requalifier en partie l'allée Fabre d'Eglantine, aujourd'hui extrêmement dégradée, pour remédier à l'urgence.** Il s'agit de préserver la possibilité d'une circulation automobile à terme (ce qui supposerait une attention particulière à la sécurisation de la sortie de l'école), mais surtout de donner une « colonne vertébrale » lisible au secteur de Beaubreuil, qui relierait l'allée Fabre d'Eglantine à la rue Marcel Proust sur le secteur Rhin et Danube. La circulation automobile sur le segment Fabre d'Eglantine n'est à ce titre pas une nécessité, d'autant plus que cette option est critiquée par les habitants (même si ces derniers souhaitent dans le même temps pouvoir accéder en voiture aux pieds d'immeubles).

Il s'agit à ce stade de préserver les possibilités d'évolution du secteur Fabre d'Eglantine – Prieur, dont l'évolution sera à définir dans le plan d'ensemble.

- **Engager une étude d'aménagement opérationnelle afin de préciser définitivement les choix d'aménagement sur le secteur Rhin et Danube,** qui doit constituer une priorité opérationnelle.

Si l'étude Oekoumène présente déjà un plan de référence pour un nouveau maillage du secteur (nouvelles voiries, démolition d'une tour, ouverture de barres vers l'ouest...), il apparaît nécessaire que le partenariat se mette en ordre de marche pour définir précisément le projet pour le cœur du quartier Rhin et Danube. Ainsi, l'étude complémentaire devrait intégrer l'hypothèse, pour l'instant non étudiée, de créer un front bâti sur la nouvelle voirie est-ouest créée le long du cœur de quartier. En effet, en l'état actuel du projet, cette voirie ne serait pas porteuse d'animation urbaine mais seulement de circulations, nuisant au potentiel de convivialité du cœur de Rhin et Danube. La perspective de création du Centre d'Affaires de Quartier (retenu dans l'appel à projet national), de la relocalisation d'un certain nombre d'associations aujourd'hui hébergées dans la Maison des associations, et la volonté de rendre visible les activités présentes sur le secteur Rhin et Danube (plateformes d'activités aujourd'hui situées au nord-ouest mais peu signalées) offrent l'opportunité de créer sur cette voirie nouvelle un bâtiment emblématique et rayonnant au-delà du quartier, porteur d'un changement d'image, de flux et d'animation du cœur de quartier. Ce nouvel équipement pourrait également offrir un lieu de rencontre pérenne pour les partenaires locaux de l'emploi (cf. ci-dessous).

1.3.2 Un objectif sur la durée : développer l'emploi local et l'accès à l'emploi généré par les inducteurs proches

Beaubreuil est aujourd'hui doté de l'essentiel des fonctions de centralité lui permettant un fonctionnement relativement autonome. **Le développement de l'emploi au profit des habitants, que ce soit sur place ou en s'appuyant sur les points d'appui extérieurs, apparaît comme une condition indispensable de normalisation du quartier.**

L'action publique en faveur de l'accès à l'emploi des publics de Beaubreuil doit nécessairement combiner différentes approches → cf. fiche action n°2 (resserrer les liens avec les inducteurs d'activité environnants et développer les formes innovantes de mobilité pour faciliter l'accès aux pôles d'emploi) :

- **L'employabilité des publics :**

- Poursuivre et renforcer l’action existante en faveur de la réussite scolaire, développer le travail autour de l’orientation des jeunes.
- Travailler avec la Région pour une meilleure prise en compte des publics du quartier dans l’accès à l’offre de formation régionale, et développer des actions en faveur de la pré-qualification pour rendre cette offre accessible aux publics les plus éloignés de l’emploi.
- **Les liens avec les inducteurs d’activité proches :**
 - Recenser les besoins des entreprises et accompagner les jeunes pour adapter la demande à l’offre de travail, par exemple par la mise en place de dispositifs de type « passerelle » pour les jeunes (formations spécifiques aux métiers proposés, dans une logique de préparation à l’embauche contractualisée avec les employeurs...). Cet axe de travail pourra s’appuyer sur les récentes décisions de Limoges Métropole et Pôle emploi visant à faire de la relation aux entreprises un axe majeur de développement de leur action (un recrutement est prévu à cette fin au sein de la Communauté d’agglomération, des postes de conseillers dédiés à la relation aux entreprises seront mis en place dès le premier trimestre 2015 à Pôle emploi).
 - Favoriser la mobilité des habitants de Beaubreuil pour faciliter l’accès aux pôles d’emploi environnants : Limoges Métropole étudie actuellement le prolongement de la ligne 10 (TCSP) jusqu’à la ZI Nord, ce qui constituerait à terme un levier majeur d’accessibilité. Toutefois, la réalisation d’un tel projet ne peut, à ce stade, être envisagée qu’à moyen-long termes, aucune échéance n’ayant encore été précisément fixée. En parallèle, pourraient être explorées les potentialités d’approches innovantes de la mobilité (co-voiturage, auto-partage...).
- **Le développement d’activités économiques locales :**
 - Le projet de Centre d’Affaires de Quartier (CAQ) pourrait constituer une première action « phare » en proposant une offre immobilière économique qui fait aujourd’hui défaut sur le quartier. Ce projet pourrait tout à fait s’inscrire dans le projet de reconfiguration du cœur de quartier Rhin et Danube (cf. supra). Dans cette même perspective, les rez-de-chaussée d’immeubles de l’OPHLM peuvent, sous réserve d’une requalification et d’un projet d’ensemble du cœur de quartier, accueillir diverses activités et participer à l’animation locale de la partie Nord de Beaubreuil.
 - Les chantiers conduits sur le quartier (dont chantiers de rénovation urbaine) peuvent constituer des leviers de développement de parcours d’insertion pour les jeunes du quartier et d’appropriation des nouveaux espaces publics par les habitants. Le recours possible au GEIQ (Groupement d’Employeurs pour l’Insertion et la Qualification) pour accompagner les demandeurs d’emploi et prendre en charge le processus de recrutement pour le compte des entreprises est une piste à creuser.
 - Ces projets doivent être accompagnés d’une action de valorisation et de visibilité des activités et entreprises existantes sur Beaubreuil, au travers notamment de la mise en place d’une signalétique adaptée, qui pourrait utilement participer au changement d’image recherché.

1.3.3 Un objectif à plus long terme : ouvrir le quartier à son environnement

A moyen terme, et à condition que les enjeux précédents aient pu être traités, il sera possible de poursuivre **la mise en œuvre du projet urbain sur Beaubreuil pour mieux connecter le quartier au tissu urbain qui l’environne.**

Le partenariat local doit dès aujourd’hui se mettre en ordre de marche pour définir les grandes orientations des interventions urbaines à conduire sur le quartier à moyen terme. L’inscription

de Beaubreuil dans les sites devant bénéficier du NPNRU autorise en ce sens le partenariat à se fixer des objectifs ambitieux. → Cf. fiche action n°3 (définir et faire valider par les élus le projet de transformation du quartier à moyen-long terme)

Le partenariat s'accorde d'ores-et-déjà sur un certain nombre d'orientations :

- Engager une réflexion sur un projet d'ensemble à l'échelle du secteur Fabre d'Eglantine – Prieur, qui puisse constituer le cadre stratégique des interventions urbaines sur ce secteur (démolition envisagée de la Maison des associations, opportunité d'injecter des activités en pieds d'immeubles, opportunité/faisabilité d'une diversification de l'habitat sur le secteur Prieur en lien avec le pavillonnaire environnant...). A ce titre, le traitement de l'allée Fabre d'Eglantine à court terme doit s'inscrire dans l'évolution future du secteur dans son ensemble.
- Œuvrer à la bonne insertion des équipements dans l'espace public du quartier pour plus de lisibilité. Cela doit participer à en faire des leviers d'attraction pour les publics extérieurs au quartier (ex : futur CAQ, Pôle Enfance, futures activités en pieds d'immeubles...).
- Réaménager l'avenue de Beaubreuil, qui coupe le quartier en deux. La perspective de l'arrivée d'un TCSP (reconfiguration de la ligne 10 en cours de réflexion au sein de Limoges Métropole, avec un projet de prolongement jusqu'à la ZI Nord), devra à ce titre être pleinement intégrée au projet d'aménagement. La réalisation de ce projet devra tenir compte de l'échéance de mise en service du TCSP.
- Instruire le projet de retournement du Cora vers Beaubreuil au regard de sa volonté (stratégie du groupe, capacité financière, modèle économique...) à être acteur de la requalification des espaces commerciaux et de ses potentialités (parkings commerciaux). Si ce projet présente un fort potentiel pour le développement du quartier et son retournement d'image (il pourrait ainsi inscrire Beaubreuil dans la dynamique plus globale du nord de Limoges), il s'agira de bien évaluer l'implication potentielle du centre commercial (jusqu'à présent peu moteur) et de bien calibrer l'offre mise disposition (étude de marché nécessaire).

Plus largement, une réflexion d'ensemble doit être conduite de manière transversale sur l'ensemble des projets en matière :

- de qualité et de lisibilité des espaces publics ;
- de développement des modes doux, au-delà des seules approches fonctionnelles de la mobilité jusque-là envisagées.

2 Val de l'Aurence Sud : un quartier sans « vocation » affirmée, dont les potentiels justifient une réflexion stratégique d'ensemble

2.1 *Constats* : Un quartier qui présente d'indéniables atouts mais dont les dynamiques socio-démographiques préoccupantes sont à inverser

2.1.1 Un cadre de vie apprécié et un positionnement géographique aujourd'hui peu exploité

Le Val de l'Aurence Sud se caractérise par une qualité urbaine appréciée, notamment pour son caractère aéré et ses espaces verts, à l'exception de secteurs très marqués comme celui du grand « S » (dont l'image continue de peser sur l'ensemble du Val de l'Aurence).

Il jouit également d'une bonne connexion TC au centre-ville, ainsi que d'un positionnement d'entrée d'agglomération, à proximité d'espaces naturels de qualité, aujourd'hui insuffisamment valorisé :

- Une situation en bordure de la D941 (qui relie Limoges à Saint-Junien et Angoulême - et au-delà Bordeaux), axe majeur de la future Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Le secteur constitue à ce titre une entrée d'agglomération, marquant le début du tissu urbain continu.
- Une situation à la jonction du rural et de l'urbain, avec des atouts peu exploités :
 - des aménités naturelles insuffisamment mises en valeur, ni dans leur aspect visuel, ni dans leur fonction sociale potentielle (jardins partagés, cheminements piétonniers...) ;
 - le parc de l'Aurence, peu fréquenté par les habitants.
- La présence de lieux « de caractère » qui ne sont aujourd'hui pas suffisamment mis en valeur, tels la « gentilhommière » (peu entretenue, mise à disposition du club senior).
- De nombreuses potentialités foncières qui pourraient permettre au quartier d'appuyer son positionnement de porte d'agglomération

Malgré l'absence de « lisibilité » du quartier, celui-ci dispose donc d'atouts réels qui en font une **potentielle polarité ouest de l'agglomération limougeaude**.

2.1.2 Un PRU en phase opérationnelle, dont la programmation doit permettre d'amorcer la mutation du quartier

Réalisations et questions posées

Le PRU 1 a jusqu'à présent essentiellement porté sur des réhabilitations de logements, et n'a pas permis d'influer significativement sur l'image dégradée du quartier qui perdure, marquée par des éléments architecturaux perçus comme stigmatisant tel le grand « S », mais surtout par des dysfonctionnements majeurs au quotidien (cf. 2.1.3).

- Un début de requalification du quartier via :
 - Des réhabilitations de logements :
 - Franchet d'Esperey et Maréchal Juin.
 - 124 logements dans les tours Lyautey.
 - 310 logements dans les tours Madomiers.
 - Quelques interventions sur l'espace public :
 - Parking Maréchal Juin.

- Réalisation du nouvel équipement INTERVAL destiné à accueillir le Point information jeunesse, le point public multimédia et le bar sans alcool.
- De nombreuses réalisations attendues, qui devraient permettre de poursuivre la transformation du secteur et offrir des supports pour le développement de la vie du quartier :
 - Un équipement social et culturel comprenant une salle de répétition pour le théâtre, une salle polyvalente-salle d'activités, un CLSH 6-14 ans, qui permettra également d'accueillir les associations culturelles du quartier.
 - Un gymnase d'échelle d'agglomération (capacité de 1 000 personnes), prévu pour l'accueil du handball de niveau national, du futsal et du badminton.
 - ... accompagnés de résidentialisations « lourdes ».

2.1.3 Un CUCS qui s'est appuyé sur un partenariat local de qualité, mais n'a pu empêcher l'accentuation des difficultés et dysfonctionnements sur le quartier

Réalisations et questions posées :

- *En matière de GUP* : un partenariat technique consolidé mais des comportements inchangés.
 - Avec le lancement des PRU, plusieurs avancées notables ont été enregistrées :
 - la création d'un poste dédié « GUP » au sein de la MOUS (cf. Beaubreuil) ;
 - la mise en place de chantiers d'insertion qui ont extrêmement bien fonctionné grâce au bon partenariat local ;
 - la progression de la coordination du partenariat technique de la GUP (ville – agglomération – bailleurs).
 - Malgré tout, les problématiques de GUP se sont amplifiées, du fait de difficultés de cohabitation entre communautés récemment arrivées et populations « historiques », en particulier autour des nuisances sonores, de la gestion des déchets (jets par les fenêtres) et des encombrants, du respect des espaces publics, etc.
 - Face à la montée des tensions, une équipe de « correspondants de soirée » a été mise en place afin de prévenir et gérer les problématiques de tranquillité publique. La valeur ajoutée de ces agents est reconnue de tous, notamment dans la mesure où ils assurent la continuité de la présence publique dans les quartiers sur des plages horaires habituellement délaissées par les différentes institutions.
- *En matière d'action en faveur des publics du quartier* : une meilleure coordination du partenariat local dans la mise en œuvre des actions à destination des populations
 - Une meilleure coordination des associations dans l'accompagnement scolaire, en lien avec les établissements scolaires.
 - Un développement des chantiers d'insertion, grâce à un partenariat local efficace.
 - Exemple 1 : chantier-école avec 12 personnes en insertion orientées par le PLIE pour la construction des nouveaux locaux de l'Interval, service de l'ALSEA, qui intègre aujourd'hui le point information jeunesse, le point public multimédia et le Bar Sans Alcool.
 - Exemple 2 : chantier d'insertion « découverte des métiers », porté par la MOUS et cofinancé par Limoges Métropole et l'Etat, accueillant 24 jeunes dans les services de la ville et de la Communauté d'agglomération avec un tutorat individualisé.

- Un tissu associatif local qui fait preuve d'un vrai savoir-faire, mais qui semble contraint par le cadre fixé par l'ensemble des partenaires, tendant à privilégier le renouvellement d'actions d'une année sur l'autre et laissant de ce fait peu de marges de manœuvre pour développer de nouvelles actions innovantes.

L'image et la qualité de vie du Val de l'Aurence restent aujourd'hui profondément marquées par les dysfonctionnements dans la gestion quotidienne du quartier et les difficultés de cohabitation entre communautés.

Les atouts réels dont dispose le quartier pour son développement (positionnement géographique, aménités naturelles, disponibilités foncières) ne sont pas aujourd'hui valorisés, faute d'une vocation et d'un projet d'ensemble clairement affirmé.

2.2 ***Vocation du quartier à moyen-long termes : un quartier à inscrire dans un projet d'ensemble d'émergence d'une polarité ouest***

Le quartier dispose **de nombreuses potentialités pour définir une vocation nouvelle au Val de l'Aurence Sud**, de par son positionnement géographique, les aménités au cœur du quartier et sur ses franges, et les nombreuses disponibilités foncières. Il existe toutefois un fort enjeu à **mettre sous contrôle des difficultés du quartier pour ne pas grever ces potentialités de développement futur.**

Le plan stratégique local souhaite donner **une ambition à 15 ans** pour le Val de l'Aurence Sud, afin d'inscrire les différentes actions à conduire sur le quartier dans une véritable perspective d'évolution, sur ce secteur aujourd'hui sans vocation.

Ce pari urbain est celui d'un quartier qui assumera demain une position propre dans le tissu limougeaud, reposant sur l'hypothèse que l'ouest de la ville pourrait à l'avenir constituer une nouvelle polarité d'agglomération (alors que l'essentiel des fonctions majeures sont aujourd'hui localisées au nord et au sud de la ville).

La localisation du Val de l'Aurence Sud, en entrée de ville et sur un axe structurant, ses aménités naturelles et ses potentialités foncières sont autant de leviers potentiels à actionner au service de l'affirmation d'un nouveau pôle d'équilibre et de développement à l'échelle de l'agglomération.

Cette nouvelle vocation du Val de l'Aurence Sud pourrait se traduire de différentes manières :

- Par le développement d'une nouvelle identité urbaine, en tant non pas que quartier « sur lui-même » mais en tant que vitrine de l'agglomération. A ce titre, l'appropriation par les limougeauds des espaces naturels à l'ouest du quartier, bien au-delà du seul parc de l'Aurence, constituerait une ligne directrice de l'image du quartier et à terme de sa redéfinition urbaine.
- Par le développement d'activités économiques, d'équipements et d'aménités rayonnant au-delà du quartier, conférant un rôle particulier au secteur dans l'armature urbaine de l'agglomération.

Cette vision ambitieuse à long terme du devenir du Val de l'Aurence Sud doit s'envisager à des temporalités et des échelles d'intervention différentes, et renvoie aux grandes politiques d'aménagement et de développement aux échelles régionale, du SCoT et de l'agglomération.

Dans le temps du PSL, cette vision cible exige de traiter un certain nombre d'enjeux :

Un accompagnement renforcé des habitants du quartier pour apaiser les tensions et préserver les potentialités de développement futur du Val de l'Aurence Sud

- Remettre à plat les responsabilités des différents partenaires en matière de GUP, sur la base d'une redéfinition du parcellaire du quartier.
- S'appuyer sur les réalisations d'équipements en cours, pour donner un nouveau souffle à la vie du quartier et attirer des populations extérieures au Val de l'Aurence, pour développer la mixité d'usage.
- Conforter et développer l'offre commerciale du quartier, fragilisée (que ce soit le centre commercial en bordure nord du quartier ou bien la supérette sur le secteur de la Perdrix).
- Accompagner les nouveaux locataires dans leur logement et les sensibiliser dès leur arrivée aux enjeux du vivre ensemble dans le quartier.

Une intervention urbaine qui valorise les potentialités du quartier

- Mettre en œuvre une intervention urbaine d'ensemble pour traiter les éléments les plus stigmatisant du quartier.
- Faire des résidentialisations « lourdes » des opérations exemplaires de bonne gestion du patrimoine social, en lien avec les habitants.
- Tirer parti des potentialités foncières et des nouveaux équipements en cours de construction.
- Valoriser la proximité des aménités naturelles de la Vallée de l'Aurence.

2.3 Objectifs poursuivis au regard des évolutions attendues pour le quartier



Au regard des dynamiques socio-démographiques inquiétantes constatées dans le quartier, et afin de ne pas grever les potentialités de développement futures du secteur, les partenaires du PSL identifient deux priorités majeures de l'action publique sur le Val de l'Aurence :

- D'une part, œuvrer en faveur d'une **vie de quartier active et apaisée**, avec un fort enjeu d'implication des habitants dans les différentes actions prévues pour favoriser le vivre ensemble dans toutes ses composantes (GUP, résidentialisation, usage des nouveaux équipements...) → cf. 2.3.1.
- D'autre part, **favoriser la réussite scolaire et l'insertion socioprofessionnelle** des publics du quartier → cf. 2.3.2.

En s'appuyant sur ces deux axes clés pour l'avenir du quartier, il s'agit de poser les bases d'un programme d'intervention qui lui permettra de devenir l'une des polarités de l'agglomération limougeaude → cf. 2.3.3.

2.3.1 Un objectif de court terme : promouvoir une vie de quartier active et apaisée autour du vivre ensemble

- **Mobiliser les habitants autour du vivre ensemble et dans les démarches de GUP** → Cf. fiche action n°4 (promouvoir le vivre ensemble dans toutes ses composantes) et fiche action transversale n°8 (gestion urbaine de proximité)
 - Développer, en lien avec les bailleurs, l'accueil des nouveaux locataires, dans une logique de prévention et de sensibilisation au respect des parties communes et espaces publics.
 - Développer des actions en faveur de la tolérance à la différence et du respect de l'autre, et de l'intergénérationnel.
 - *Questions soumises à arbitrage :*
 - *Quid de l'opportunité de mettre en place des partenariats pérennes avec des associations dites « communautaires » pour toucher une population difficilement appréhendable via les circuits classiques ?*
 - *Limoges Habitat est-il habilité à organiser le peuplement de son parc de manière à regrouper les locataires les plus volontaires sur une tour du quartier du Val de l'Aurence, autour d'une charte résidentielle « exemplaire »? Limoges Habitat souhaite en effet développer une logique de responsabilisation et de contractualisation avec ses locataires. Si cette initiative présente le risque d'accroître la ségrégation sur le reste du quartier et la concentration des locataires « difficiles », le bailleur souligne toutefois l'urgence à mener ce type de démarche: le taux élevé de vacance, la paupérisation croissante et l'image dégradée du quartier font courir le risque de ne plus trouver d'interlocuteurs parmi les locataires pour mener ce type d'initiatives.*
- **Soutenir et développer l'offre commerciale existante** → Cf. fiche n°6 (soutenir et développer l'offre d'activités économiques)
 - Soutenir la zone de Madoumier en bordure nord du quartier (près du BP) afin de sauvegarder l'offre de proximité existante, malgré la fragilité du tissu commercial.
 - Revoir la gestion chaotique (déchets en extérieur...) et stigmatisante de l'épicerie sociale du quartier, décriée par les habitants (alors qu'elle répond à un véritable besoin social).

- **Faire des nouveaux équipements des leviers de réappropriation du quartier par toutes les populations**, en s'appuyant sur les groupes de travail existants → Cf. fiche action n°5 (s'appuyer sur l'arrivée de nouveaux équipements pour développer la vie de quartier et attirer des populations extérieures)
 - Gymnase :
 - L'association Mix'Cité pourrait être mobilisée pour être l'interlocuteur privilégié de la Ville dans l'organisation des matchs de futsal et ainsi créer une dynamique inter-quartiers. Le développement de l'utilisation de la salle de futsal par les jeunes des autres quartiers de Limoges participerait à l'ouverture du quartier.
 - Les matchs de l'équipe de handball doivent pouvoir être mobilisés comme un levier d'animation de l'espace public entre l'équipement sportif et l'équipement social.
 - Salle polyvalente de l'équipement social : un équilibre est à trouver entre l'appropriation locale par les habitants et son utilisation par des associations, y compris extérieures au quartier. La ville de Limoges propose l'instauration de créneaux réservés pour les habitants, complémentaires des créneaux ouverts aux associations, ainsi qu'une politique tarifaire attractive. Un lieu au sein du quartier pourrait permettre la réservation des créneaux (future permanence locale de la Mairie, centre social ?).
- **Poursuivre les résidentialisations et réhabilitations de logements**, en veillant à mieux les connecter entre elles et avec les opérations de requalification des espaces publics.

2.3.2 Un objectif sur la durée : renforcer les actions éducatives et en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des habitants

- Au regard de l'absence quasi-totale de mixité sociale au sein des écoles du Val de l'Aurence, **engager une réflexion de fond avec l'Education nationale sur les modalités de l'action du « droit commun renforcé » de l'Etat en matière d'éducation** (les écoles du quartier font partie de la nouvelle géographie du Réseau d'Education Prioritaire – REP).
- **Développer l'employabilité des publics et lever les freins à l'insertion économique :**
 - Développer de nouvelles actions ou conforter les actions actuelles en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi :
 - Pré-qualification, notamment en vue d'accéder à l'offre régionale de formation (seules 2 actions concernant 2 fois 12 personnes ont été développées dans le cadre du PLIE).
 - Apprentissage linguistique dans ses différentes formes : alphabétisation, français langue étrangère, parcours linguistiques à visée de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle...
 - Formation à l'utilisation des outils informatiques.
 - Soutenir l'implantation et l'intégration d'acteurs de l'emploi-insertion dans le quartier. (Ex : l'association intermédiaire ATOS - qui est arrivée dans le quartier il y a un an et demi et propose des missions de travail temporaire aux publics éloignés de l'emploi - peine à développer ses missions du fait de la faiblesse des demandes).
 - Amplifier la dynamique autour du projet de la crèche Joliot-Curie, restructurée sur des horaires atypiques afin de favoriser l'accès à certains emplois (notamment dans les

services à la personne et aux entreprises) et faciliter la procédure de recherche de places en crèche.

- Maintenir les permanences du conseiller Pôle emploi sur le quartier (et plus généralement, des 3 conseillers Pôle emploi dans les 3 quartiers en PRU).
 - *Réflexion à instruire dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville : les financements européens qui permettaient ces permanences sont arrivés à leur terme ; le partenariat local souhaite-t-il se mobiliser pour financer le maintien de ces permanences ?*
- Soutenir la montée en puissance des acteurs associatifs et de l'ESS.
 - *Réflexion à instruire dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville : opportunité de sécuriser une partie de la programmation associative « socle », dont on sait qu'elle sera reconduite tous les ans, au moyen de conventions pluriannuelles (sur la durée du Contrat de ville ?). Des appels à projets destinés à susciter des démarches innovantes et de nouvelles actions pourraient être proposés en parallèle.*

2.3.3 Un objectif à plus long terme : définir une vision « cible » pour le quartier à 15 ans

Une fois les principaux dysfonctionnements quotidiens du quartier mis sous contrôle, le Val de l'Aurence pourra envisager sa progressive ouverture sur le reste de l'agglomération et actionner les leviers (dont le futur NPRU) qui lui permettront potentiellement de devenir l'une des polarités de l'agglomération limougeaude.

Le NPNRU offre de nouvelles perspectives possibles pour ce quartier.

- **La livraison prochaine des deux nouveaux équipements offrent l'opportunité d'une valorisation d'un axe fort du quartier, allant du lycée professionnel du Mas Jambost jusqu'à l'équipement sportif, en passant par le Mas Jambost.** Il s'agit de créer une connexion physique entre ces équipements structurants du quartier (lycée professionnel, gentilhommière du Mas Jambost, équipement socio-culturel, gymnase) afin d'en valoriser les atouts et participer à son retournement d'image. Plusieurs éléments ont déjà été étudiés, mais aucun plan de référence d'ensemble n'a jusqu'à présent été consolidé pour articuler ces réflexions :
 - Création (en cours) d'un parvis entre le gymnase et l'équipement socio-culturel, qui constitue en même temps une porte d'entrée assumée vers le parc de l'Aurence.
 - Création d'un parvis du lycée, en lien avec le secteur Liautey.
 - Valorisation de la liaison piétonne vers le parc du Mas Jambost (depuis la rue du même nom).
 - Démolition de l'extrémité du petit « S » pour créer une nouvelle voirie qui prolonge la rue du Maréchal Juin pour desservir les nouveaux équipements.
 - Perméabilisation, désenclavement et ouverture du Mas Jambost et de la gentilhommière sur son environnement.
 - *A instruire par le partenariat : opportunité d'envisager la reconversion de la Gentilhommière en résidence d'artistes. Un tel projet (qui pourrait mobiliser des financements de la DRAC) participerait de l'animation de ce lieu aujourd'hui sous-utilisé, du rayonnement du quartier au-delà de son périmètre, et de la diffusion d'activités culturelles sur le Val de l'Aurence sud. Les contraintes du*

bâtiment (petite surface, petites pièces, non-accessibilité aux PMR des étages...) devront être étudiées en détail.

Un tel projet d'ensemble permettrait en outre d'inscrire les projets de résidentialisation des tours Lyautey, Fayolle et Curie dans une démarche de valorisation plus large de ce secteur du Val de l'Aurence sud.

- **Si le traitement du grand « S », élément architectural le plus stigmatisant du quartier, est bien identifié comme un enjeu majeur de la mutation urbaine du quartier, le partenariat affirme la nécessité d'élaborer un plan urbain d'ensemble qui puisse d'ores et déjà dessiner le devenir du secteur « post grand "S" »** . Cela suppose notamment de définir, de manière prospective, la vocation à 15 ans du sud du quartier, allant de l'actuel grand « S » aux friches en voie de démolition (temps de réflexion pertinent si l'on considère l'image actuelle du Val de l'Aurence et dans la mesure où il n'existe pas aujourd'hui de marché) → Cf. fiche action n°7 (définir et faire valider par les élus le programme de transformation du quartier) :
 - Définir la manière dont le sud du quartier peut constituer un espace de transition avec le pavillonnaire de la Perdrix, en étudiant l'opportunité d'une diversification des formes d'habitat (ex : opportunité de logements étudiants au regard de la proximité du pôle universitaire...).
 - Prendre en compte les difficultés liées à la pollution des sols du secteur de la Perdrix(des opérations de dépollution lourde seront vraisemblablement à conduire, mais portant sur des profondeurs relativement mesurées).
 - Identifier les potentiels de diversification fonctionnelle, notamment les possibilités d'implantation d'activités sur ce secteur.
 - Penser la question du relogement des ménages du grand « S » en lien avec l'évolution du secteur Lyautey (démolition d'une tour ? vacance organisée pour accueillir une partie des locataires du grand « S » en phase travaux ? ...)
 - Pousser la réflexion sur la sortie sud du quartier (passage à niveau, franchissement de la voie ferrée, liaisons avec le boulevard du Mas Bouyol...).

Un plan directeur doit désormais être élaboré de manière à articuler ces différentes dimensions du projet et mettre le partenariat en ordre de marche dans l'optique d'un prochain NPRU. Ce plan d'ensemble est non seulement un préalable à l'intervention publique, mais aussi une condition d'un éventuel investissement du secteur privé à terme sur le quartier.

Par ailleurs, le quartier dispose d'autres leviers pour favoriser son ouverture sur la ville et son rayonnement. Tout spécifiquement, la valorisation des aménités naturelles de l'ouest du quartier doit permettre d'attirer les populations extérieures (ce qui suppose une bonne connexion routière et/ou TC avec le reste de la ville et de l'agglomération).

Dans cette perspective, l'enjeu est de définir la fonction du parc, de l'aménager et de développer des activités pour les habitants non seulement du quartier mais de la ville dans son ensemble (l'aménagement de l'espace public entre le gymnase et l'équipement social devrait à ce titre constituer une ouverture plus lisible).

A plus long terme, un travail sur l'aménagement d'une continuité avec les autres espaces naturels de la ville pourrait être envisagé.

3 Bastide : un quartier central à ouvrir sur son environnement proche

3.1 *Constats* : Un quartier largement « refermé », dont la mutation urbaine n'est pas achevée

3.1.1 Un quartier dont les points d'appui sont aujourd'hui peu valorisés

La Bastide bénéficie d'une localisation intéressante, à proximité du centre-ville et de plusieurs inducteurs d'activités (Palais des expositions, zone de loisirs, Zenith, ZI Nord et secteur ESTER...). Toutefois, le fonctionnement actuel du quartier témoigne à l'inverse d'un relatif repli sur lui-même, lié à :

- Un manque de perméabilité « physique » (bois, autoroute, avenue du Général Leclerc).
- Des populations qui se referment sur leur espace de vie immédiat.
- Un manque d'attractivité du quartier pour des populations non résidentes (image du quartier, absence d'équipements attirant des populations extérieures).

Enfin, le quartier n'est pas aujourd'hui connecté aux projets, zones d'activité et équipements situés à proximité, que ce soit en termes de pratiques des habitants ou bien d'emploi.

3.1.2 Des réalisations au titre du PRU dont la visibilité et la plus-value restent à conforter

Réalisations et questions posées :

- **Un début de mutation urbaine et une dé-densification du quartier** grâce aux premières réalisations du PRU 1 :
 - Seules démolitions opérées sur le PRU de Limoges avec la démolition des tours Gauguin (et par la suite l'aménagement d'une esplanade / espace de jeux et une ouverture est-ouest) et l'ouverture de la barre Pissarro ; les reconstructions ont été réalisées à l'extérieur du quartier.
 - Nombreuses réhabilitation de logements :
 - 311 logements sur le secteur Degas.
 - 202 logements tours Manet.
 - 102 logements Pissaro.
 - Une opération d'accession sociale (21 maisons T3 et T4) sur le secteur Diane en voie d'achèvement, qui témoigne du potentiel de diversification sur certains pans du quartier mais aussi de l'attention à porter au type de produits proposés.
 - De nouveaux équipements : terrain de football livré, et l'espace E. Detaille en voie d'achèvement.
- **Une mutation urbaine qui reste partielle, y compris sur certains secteurs traités :**
 - La priorité des habitants - la restructuration du centre commercial situé au cœur du quartier - n'a pas encore été traitée dans le cadre du PRU. Cela reste un enjeu prioritaire dans la structuration du fonctionnement et de la vie du quartier, alors que plusieurs commerces éprouvent d'importantes difficultés.
 - L'esplanade Gauguin en lieu et place des tours démolies a été réalisée « par défaut » : le projet n'était pas défini au moment de la démolition, et le temps de latence a été préjudiciable à l'image du PRU. L'espace de jeu est aujourd'hui bien approprié (voire sur-utilisé) mais à l'écart des logements et à proximité d'axes routiers. Surtout,

l'aménagement minéral de cette place, qui accueille un marché forain, laisse un grand vide sur cette entrée de quartier.

- L'ouverture est-ouest est à ce jour inachevée : le prolongement et le dévoiement de la rue Paul Gauguin n'a pas été achevé jusqu'à la rue Degas, tandis que La Foncière Logement s'est finalement retirée du projet d'opération d'accession à la propriété, qui devrait être mis en œuvre par DOM'AULIM.

- **Un PRU qui n'a pas enrayé la dynamique de spécialisation sociale et de précarisation de la population**, le quartier restant aujourd'hui très peu attractif.

3.1.3 Une dynamique collective moins prononcée que sur les deux autres quartiers, et un besoin d'ingénierie d'animation locale

Réalisations et questions posées

- Le quartier est globalement bien doté en équipements publics, mais son fonctionnement pâtit de la fermeture de la superette du centre commercial. La priorité donnée au désenclavement du quartier dans le cadre du PRU n'a pas toujours été comprise par les habitants qui attendaient une redynamisation du pôle de vie du quartier.
- Le CUCS a permis de développer un certain nombre d'actions sur la Bastide : accompagnement scolaire pour les élèves non francophones ou éprouvant des difficultés avec la langue française, événements festifs, chantier d'insertion, jardinières gérées par les femmes du quartier, initiatives autour du graffiti dans les écoles, etc.
- Le tissu associatif local, moins étoffé que sur Beaubreuil par exemple, connaît récemment une nouvelle dynamique à travers la mise en place d'un Comité des fêtes. Le Centre social municipal de la Bastide (CSMB) est très actif dans le partenariat avec la communauté éducative (écoles, collèges de secteur), l'accueil de loisirs et les actions envers les pré-adolescents, et développe actuellement un secteur jeunes (18-25 ans, classe d'âge jusqu'alors peu pris en compte dans l'offre du centre). Toutefois, la dynamique partenariale locale pâtit du manque de lisibilité dans la répartition des rôles entre le CSMB et l'agent de développement. Cette dernière, en charge de l'Atelier Santé Ville, ne consacre en effet que 30% de son temps au quartier de la Bastide, ce qui ne lui permet pas de jouer le rôle d'animation et de coordination comme ses homologues du Val de l'Aurence sud et de Beaubreuil, et la présence d'un centre social municipal limite de fait sa légitimité dans cette posture vis-à-vis des partenaires.
- Le fonctionnement du quartier repose en partie sur les populations « historiques » qui « tiennent » le quartier et maintiennent diverses formes de solidarité. Toutefois, sous l'effet conjoint d'une paupérisation croissante et de pratiques de trafic de stupéfiants, le sentiment d'insécurité a progressé sur certains secteurs, en particulier à proximité des barres Pissarro.
- Enfin, le quartier souffre, comme sur les 2 autres quartiers en PRU, de problématiques de propreté et de respect des espaces publics.

3.2 **Vocation du quartier à moyen-long termes : Un quartier d'entrée de ville, qu'il s'agit d'ouvrir sur son environnement proche pour l'insérer pleinement dans la ville**

Il s'agit aujourd'hui **d'achever la mutation urbaine de la Bastide (avenant 2 du PRU) et de créer les conditions pour « accrocher » le quartier à son environnement proche** afin qu'il puisse pleinement assumer son positionnement d'entrée de ville et tirer parti des nombreux points d'appui situés à ses franges.

La « vision cible » proposée pour la Bastide à 15 ans est donc celle d'un quartier inséré pleinement dans la ville.

- Un fonctionnement du quartier « banalisé » : un pôle de vie qui retrouve son rôle de centralité, une offre commerciale de proximité pérenne, des espaces publics correctement appropriés par les habitants, une plus grande perméabilité avec l'environnement proche, un sentiment d'insécurité en recul...
- Une entrée de ville reconfigurée :
 - Création d'un front de quartier sur le secteur Gauguin qui urbanise l'entrée de ville, ouvre le pôle de vie vers l'avenue Schuman et crée des accroches possibles avec le secteur du parc des expositions (réflexion à avoir en termes d'animation des espaces publics).
 - Une proximité au parc de la Bastide valorisée.
- Une accessibilité renforcée en transports en commun avec l'arrivée de la ligne 10 en TCSP.
- Un habitat diversifié (en entrée de quartier notamment, mais aussi en continuité du secteur Diane, en ciblant des produits bien précis) et une mixité sociale qui progresse.
- Des liens resserrés avec les différents points d'appui situés aux alentours du quartier. Il s'agit à la fois de favoriser l'usage des aménités par les habitants (zone de loisirs, cinéma, restaurants, centre aquatique, Zenith, Bois de la Bastide...) et de soutenir l'accès à l'emploi des publics de la Bastide via les inducteurs d'activité plus ou moins proches (secteur ESTER, ZI Nord, Palais des expositions...).

Cette vision cible suppose de traiter un certain nombre d'enjeux opérationnels dans le temps du PSL :

Une mutation urbaine à achever, des accroches à trouver avec l'environnement proche

- **Poursuivre la mutation urbaine du quartier dans le cadre de l'avenant 2 du PRU** ; les enjeux majeurs de cet avenant étant :
 - La recomposition de l'entrée de ville (réintroduire un front bâti sur l'esplanade, prévoir des cheminements piétons aménagés et sécurisés...).
 - La bonne intégration d'une nouvelle desserte du TCSP (dans le temps de l'avenant 2) dans le quartier avec pour objectif d'en faire un levier d'organisation des espaces publics et résidentiels, mais aussi de régulation du fonctionnement urbain du quartier (notamment sur le secteur Pissarro).
 - La restructuration du pôle de vie.
 - Le traitement du secteur Pissarro – Manet.

- **Poursuivre et approfondir la dynamique de diversification de l'habitat** (démarrée sur le secteur Diane) et maintenir une « taille critique » du quartier en matière de poids de population pour éviter tout phénomène de sous-densité.
- **Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées** en matière d'habitat.
- **Penser à plus long terme l'intégration du quartier dans son environnement**, et la manière de s'appuyer sur les équipements, aménités et projets alentours.

Une vie de quartier à conforter et soutenir

- **Redynamiser l'offre commerciale de proximité.**
- **Impliquer les habitants dans les démarches de GUP** (ce qui pose la question des bons relais à trouver, associations, structures communautaires, habitants relais...).
- **Conforter le tissu associatif local et le centre social municipal dans ses missions** et favoriser sa progressive montée en compétence sur les champs aujourd'hui insuffisamment investis.

3.3 Objectifs poursuivis au regard des évolutions attendues pour le quartier

3.3.1 Un objectif de court terme : achever la mutation urbaine du quartier

Cet objectif renvoie très directement à la démarche d'élaboration de l'avenant 2 de sortie du PRU qui fixe les objectifs d'intervention pour le partenariat local sur la Bastide, afin de poursuivre et terminer la mutation urbaine du quartier.

3.3.2 Une condition de réussite du projet urbain : accompagner la transformation urbaine par une amélioration du fonctionnement interne du quartier

Afin de garantir un contexte favorable à l'effet levier des interventions urbaines sur la transformation du quartier, le partenariat se fixe comme objectif de créer les conditions de pérennisation des investissements réalisés.

- **Redéfinir les responsabilités en matière de GUP** ([*→ cf. fiche action transversale n°8*](#)).
- **Développer de nouvelles formes d'implications des habitants**, afin de favoriser la bonne appropriation des nouveaux aménagements et équipements par les populations locales.
- **Renforcer les actions en matière de prévention-sécurité**, notamment en intégrant les problématiques de prévention situationnelle dès la conception des projets d'aménagement.
- **Intensifier les actions en matière de réussite éducative**, en prenant particulièrement en compte sur la Bastide l'enjeu de la socialisation des enfants de moins de 3 ans, qui constitue bien souvent un frein à leur bon apprentissage.

II

La portée attendue du PSL pour l'action publique locale

L'élaboration du PSL intervient à un moment charnière de renouvellement de la stratégie d'intervention sur les quartiers prioritaires de Limoges, puisqu'elle coïncide avec le lancement de l'élaboration du contrat de ville, qui devrait être signé en juin 2015.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 22 février 2014 fixe un nouveau niveau d'ambition pour la politique de la ville, qui fait directement écho aux « lignes de forces » du PSL :

- En faisant du contrat de ville **un cadre unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, économiques et environnementales d'un même projet de territoire**, l'ambition de la loi est d'aller vers une stratégie intégrée de cohésion urbaine et sociale, qui pose des cibles clairement définies au regard des fragilités et opportunités de développement des quartiers visés.
- En **positionnant le niveau intercommunal comme l'échelle d'élaboration du projet de cohésion sociale et urbaine** et en **confiant aux EPCI la responsabilité du pilotage et de l'animation du contrat de ville**, l'ambition de la loi est de favoriser la prise en charge, à l'échelle de l'agglomération, des questions relatives aux phénomènes de relégation des quartiers, afin de les aborder dans leur globalité et leur complexité.

Cette nouvelle donne exige de **repenser la répartition des responsabilités et les modalités d'articulation entre la Communauté d'agglomération et la Ville de Limoges**, pour permettre à chaque échelon de trouver sa « juste place » et d'exprimer sa pleine valeur ajoutée dans la conduite de la stratégie de cohésion urbaine et sociale, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité.

Au total, **neuf quartiers**, tous situés sur la ville de Limoges, sont inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville : les trois quartiers concernés par le PSL, ainsi que les quartiers d'habitat social du Vigenal, des Portes-Ferrées, de Bellevue, de Coubertin, des Coutures et du Sablard.

1 Des politiques publiques territoriales à faire converger autour d'une vision commune

Au-delà de leur spécificité propre, les quartiers de Beaubreuil, La Bastide et Val de l'Aurence Sud soulèvent un certain nombre d'enjeux qui sont très largement représentatifs des questions qui se posent à l'action publique sur l'ensemble des quartiers prioritaires :

- **L'insertion urbaine** de ces quartiers dans le tissu environnant.
- **La requalification des espaces publics et leur réappropriation par les habitants**, qui appelle à repenser l'articulation entre ville, communauté d'agglomération et bailleurs dans les interventions de restructuration de l'espace public puis dans sa gestion au quotidien.
- **L'amélioration et le renouvellement de l'offre résidentielle**, et notamment la manière de mobiliser les leviers de la réhabilitation et de la résidentialisation du parc social pour requalifier l'image des quartiers et enclencher une dynamique permettant d'envisager à moyen terme une diversification de l'offre de logement (logement social intermédiaire, accession sociale, locatif privé).

- La nécessité d'accompagner les actions de requalification urbaine et résidentielle par une **intervention coordonnée sur les principaux déterminants des choix résidentiels des ménages non captifs** (offre scolaire, offre commerciale, équipements de proximité, tranquillité publique, accessibilité aux zones de centralité - centre-ville, zones d'emploi).
- **L'accompagnement des publics les plus fragiles** (réussite éducative, insertion sociale, accès à la santé, accès à la formation, insertion professionnelle...).
- **Le développement de nouvelles formes de coopération avec les employeurs** situés à proximité des quartiers, pour favoriser le recrutement des populations prioritaires...

A ce titre, les partenaires entendent s'appuyer sur le PSL pour expérimenter, sur Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud et La Bastide, de nouvelles formes d'action ayant vocation à se déployer sur l'ensemble des quartiers prioritaires :

- **Beaubreuil** a vocation à constituer un territoire « pilote » pour la mise en place de nouvelles formes d'actions volontaristes de mise à l'emploi, menées en lien avec les employeurs situés à proximité, ainsi que pour le développement de nouveaux types d'activités en pied d'immeuble, dans le cadre du projet de centre d'affaires de quartier.
- **Val de l'Aurence Sud** a vocation à constituer un territoire « pilote » pour expérimenter de nouvelles formes d'actions de résidentialisation, s'appuyant sur une contractualisation avec des habitants volontaires pour s'engager dans une démarche de gestion partagée des espaces publics et privés.
- **La Bastide** a vocation à constituer un territoire « pilote » pour le développement de nouvelles formes d'action en faveur de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, donnant une large place aux problématiques de prévention situationnelle.

Plus largement, alors que les neuf quartiers prioritaires représentent à eux seuls **22% de la population limougeaude** et près de **50% du parc social de la ville** (qui lui-même représente **85% des logements sociaux de l'agglomération**), la manière d'aborder ces quartiers interpelle très directement la stratégie d'évolution urbaine à moyen et long termes de l'agglomération et de sa ville centre, et la capacité de la gouvernance à s'accorder sur des priorités partagées au service de celle-ci. De fait, la réalisation de l'ambition fixée par le PSL pour chacun des quartiers est très largement conditionnée à deux questions majeures, qui renvoient aux travaux d'élaboration du contrat de ville :

- La mise en place de modes de gouvernance et de pilotage efficaces.
- L'accord sur la stratégie d'évolution de l'occupation du parc social.

2 Des modalités de gouvernance et de pilotage du contrat de ville au service d'une vision d'ensemble et d'une action de proximité

Les points de constat ont démontré la nécessité de faire évoluer l'organisation du partenariat stratégique et opérationnel de la politique de la ville.

Cette évolution est devenue d'autant plus indispensable que les nouvelles compétences de la communauté d'agglomération en matière de politique de la ville (et demain en matière de pilotage du bailleur Limoges Habitat) appellent à redéfinir la répartition des responsabilités de la ville et de l'agglomération dans le pilotage du contrat de ville.

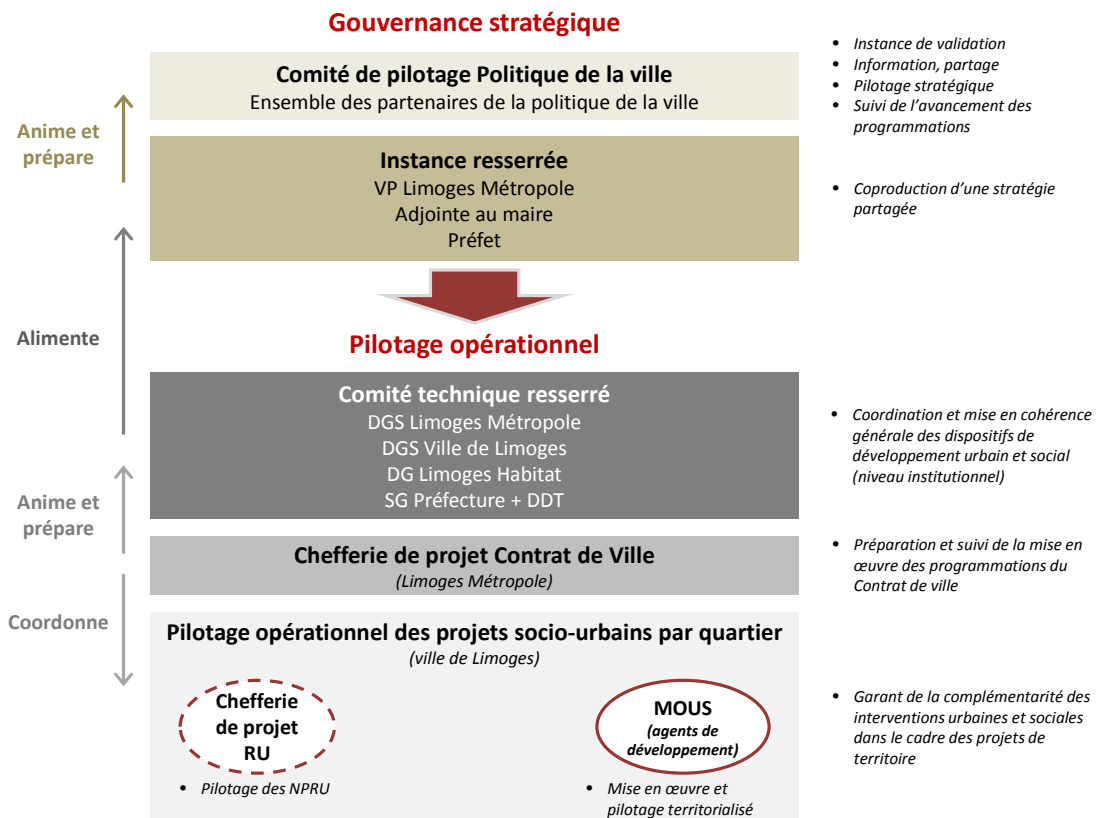


Figure 2 : Proposition d'évolution de l'organisation du partenariat stratégique et opérationnel de la politique de la ville

Au niveau stratégique, l'alignement de la ville et de l'agglomération sur des orientations et des priorités partagées pour le développement socio-urbain des quartiers prioritaires constitue une condition de réussite majeure du PSL, et plus largement du contrat de ville.

Cela milite pour adosser à l'actuel comité de pilotage de la politique de la ville (instance qui réunit l'ensemble des partenaires institutionnels de la politique de la ville, et constitue plus un espace d'information mutuelle que de coproduction d'une stratégie partagée) **une instance plus resserrée**, composée du Vice-président de l'agglomération délégué à la politique de la ville, de l'adjointe au maire déléguée à la politique de la ville et du Préfet.

Ce « triumvirat » de la politique de la ville doit pouvoir se réunir à une fréquence régulière pour préparer les décisions à soumettre au comité de pilotage : s'accorder sur l'ambition et les priorités fixées dans le cadre de la politique de la ville, engager clairement les leviers respectifs de la communauté, de la ville et des services déconcentrés de l'Etat au service de ces priorités, puis suivre l'avancement des programmations.

Au niveau opérationnel, il apparaît indispensable de restructurer en profondeur le dispositif de pilotage opérationnel du contrat de ville.

- Un **comité technique resserré**, et placé au plus haut niveau de décision, est nécessaire pour assurer la bonne coordination des différentes maîtrises d'ouvrage impliquées dans la conduite des projets de développement socio-urbain. Il pourrait être composé des DGS de la communauté d'agglomération et de la Ville, du DDT et du DG de Limoges Habitat.
- L'approche territoriale privilégiée dans le PSL et encouragée par la réforme de la politique de la ville appelle à mettre en place **un dispositif de pilotage de proximité sur chacun**

des quartiers prioritaires. Réunissant les acteurs de terrain intervenant directement sur les quartiers, cette instance doit permettre d'assurer la cohérence et la coordination des différentes interventions (sociales, urbaines) sur les quartiers.

- Surtout, l'ambition, la dimension et la complexité des opérations urbaines engagées au titre de l'avenant 2 de sortie pour la Bastide et des futurs NPRU de Beaubreuil et Val de l'Aurence Sud appellent à se doter **d'une ingénierie de pilotage opérationnel des projets socio-urbains** extrêmement solide.

Celle-ci devra nécessairement s'appuyer sur :

- des compétences pointues en matière de management de projet urbain,
- une répartition claire des responsabilités des différents partenaires opérationnels (la ville, l'agglomération, le bailleur) dans la conduite des projets,
- l'organisation d'un mode projet s'appuyant sur une chefferie de projet légitime, d'un point de vue technique et organisationnel, à coordonner un réseau d'interlocuteurs bien identifiés au sein des différents services et entités intervenant sur les quartiers.

3 Une évolution de l'occupation du parc social à organiser

Les partenaires s'accordent aujourd'hui sur le constat que **l'évolution de l'occupation du parc social participe à l'accroissement des difficultés des trois quartiers en PRU** (cf. Préambule) : la population y est de plus en plus précaire (la part de familles monoparentales et de familles nombreuses progresse, les habitants ont des revenus de moins en moins élevés) et le niveau de vacance a très fortement progressé (+8 points de pourcentage entre 2000 et 2014 dans le parc de Limoges Habitat à l'échelle des 3 quartiers).

Ainsi, la réussite des projets de développement socio-urbain des quartiers, et tout particulièrement des projets de renouvellement urbain, sera fortement conditionnée à la **capacité des partenaires à s'accorder sur les objectifs d'évolution de l'occupation du parc social**, et sur les modalités à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Cela nécessite de se doter :

- D'une connaissance circonstanciée de l'occupation du parc et des déterminants de son évolution : malgré l'existence d'un certain nombre d'éléments relatifs à l'occupation du parc (enquêtes d'occupation du parc social en particulier), aucune exploitation n'est aujourd'hui assurée pour développer une réelle compréhension partagée des dynamiques d'occupation du parc HLM de Limoges. Il est indispensable – avant toute stratégie en d'occupation du parc - de conduire cette exploitation, en prenant en compte les évolutions observées sur plusieurs années, et d'en partager l'analyse afin d'objectiver les données du débat. Cela pourrait concrètement se traduire par un conventionnement entre la ville de Limoges et chacun des bailleurs sociaux pour comprendre l'évolution du parc social à l'échelle de la ville.
- D'une stratégie d'organisation des attributions, mutations et relogements adossée à la connaissance de l'occupation du parc. Cela pose la question de l'évolution des instances partenariales décisionnaires des attributions (ville de Limoges, Limoges Métropole, principaux bailleurs...).

- Mais aussi d'une politique d'accompagnement social lié au logement (de la responsabilité, non seulement des bailleurs, mais également du Conseil général au titre de ses compétences - FSL, ASLL... -, qui doit pouvoir être plus fortement mobilisé dans le partenariat local.

... permettant tout à la fois de concilier la qualité des parcours résidentiels et la préservation d'une mixité dans les quartiers.

Cela suppose aussi de **créer les conditions d'ouverture des quartiers** à de nouvelles populations, par l'implantation d'équipements et plus largement de fonctions urbaines qui modifient les représentations et participent à construire une nouvelle image.

Cela pose enfin la **question de l'échelle** à laquelle devra s'organiser cette stratégie (la seule ville centre, les autres communes de l'agglomération ?), question qui renvoie à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale (qui devra obligatoirement être annexée au contrat de ville), et devra être prise en compte dans l'évaluation à mi-parcours du **PLH** que vient de lancer la communauté d'agglomération.

III

Fiches action

1. Beaubreuil : Requalifier les espaces publics et les espaces résidentiels (réhabilitations, résidentialisations) et réinjecter de l'activité en pied d'immeubles

2. Beaubreuil : Resserrer les liens avec les inducteurs d'activité environnants et développer les formes innovantes de mobilité pour faciliter l'accès aux pôles d'emploi

3. Beaubreuil : Définir et faire valider par les élus le projet de transformation du quartier à long terme

4. Val de l'Aurence Sud : Promouvoir le vivre ensemble dans toutes ses composantes sur le quartier

5. Val de l'Aurence Sud : S'appuyer sur l'arrivée de nouveaux équipements pour développer la vie de quartier et attirer des populations extérieures

6. Val de l'Aurence Sud : Conforter l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre d'activités économiques

7. Val de l'Aurence Sud : Définir et faire valider par les élus le projet de transformation du quartier

8. Fiche transversale « gestion urbaine de proximité »

9. Fiche transversale « résidentialisation »

10. Fiche transversale « cadrage méthodologique de la politique partenariale de peuplement »

Pour chaque fiche action sont désignés :

- **Un animateur** : garant de la bonne réalisation des actions visées (respect des objectifs et des échéances, mobilisation de chaque acteur, identification des besoins d'ajustement...), il a pour rôle d'organiser concrètement les travaux et de rendre compte de leur avancement aux instances de pilotage. Cela ne signifie pas que l'action dépende de sa seule compétence.
- **Les acteurs** : parties prenantes de la réalisation de l'action visée, ils s'engagent chacun à leur niveau au titre de leurs compétences.

Pour rappel, un certain nombre de problématiques ont vocation à être approfondies dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville, notamment :

- *La participation citoyenne (cf. Conseils citoyens).*
- *Le développement de l'emploi au sein des quartiers (CAQ, ESS...).*
- *La réussite scolaire.*
- *L'apprentissage linguistique et la pré-qualification.*
- *La prévention-sécurité.*

1. **Beaubreuil** : Requalifier les espaces publics et les espaces résidentiels (réhabilitations, résidentialisations) et réinjecter de l'activité en pied d'immeubles

Animateur : Limoges Métropole

Acteurs : ville de Limoges (espaces verts ; développement commercial), Limoges Habitat (espaces résidentiels)

Contexte

Les réalisations du PRU 1 dans le quartier de Beaubreuil ont essentiellement porté sur la réhabilitation de logements. Les quelques réalisations en matière d'espaces publics (parking Fabre d'Eglantine – non prévu dans la programmation initiale - suite à un incendie, cœur d'îlot square du Printemps et de la Forêt...) n'ont pas produit d'inflexion notable. En effet, on constate aujourd'hui :

- Un fort besoin **d'amélioration de la lisibilité des espaces publics et résidentiels** : le manque de séparation entre espaces résidentiels et espaces publics, entre les voiries automobiles et les cheminements piétons, entre les espaces verts et les espaces ouverts aux 2 roues motorisées, est source de nombreux dysfonctionnements.
- Un **manque d'animation de l'espace public**, des phénomènes de « confiscation » par certains groupes d'habitants et des usages détournés de leur objet initial.
- Le **peu d'investissement fait des pieds d'immeubles** du secteur Rhin et Danube, qui représentent pourtant un potentiel d'activités visibles et d'animation du quartier. Dans le même temps, la Maison des associations du secteur Fabre d'Eglantine se dégrade de manière continue, la question de son éventuelle démolition et de la relocalisation des associations et activités qui y sont hébergées se pose.

Ces problématiques renvoient à différents champs de compétence :

- Résidentialisation des immeubles d'habitat social, relevant des bailleurs (Limoges Habitat dans la plupart des cas), pour mieux définir la séparation avec les espaces publics environnants.
- Implantation d'activités en pied d'immeubles, relevant du partenariat entre ville (commerce, artisanat...), agglomération (développement économique, ESS...) et bailleur.
- Gestion et aménagement des espaces publics par Limoges Métropole.
- Gestion des espaces verts par la ville de Limoges.

En outre, et au regard des premières réalisations du PRU, un fort enjeu réside dans la manière de **mobiliser les habitants** dans ce processus d'amélioration de leur cadre de vie, que cela concerne les résidentialisations ou plus largement les espaces publics.

Le PSL est l'occasion pour le partenariat de poser les priorités en matière de requalification des espaces publics et résidentiels, en cohérence avec la définition d'un projet urbain d'ensemble pour le quartier (cf. fiche action n°3).

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Aménager les espaces publics de manière à rendre plus lisibles les différents usages
- Requalifier les espaces résidentiels et mieux définir la limite entre espaces privatifs et publics

Objectif 2 :

- Injecter de l'activité en pied d'immeuble sur le secteur Rhin et Danube et promouvoir une animation des espaces publics (appropriation par les habitants, associations...)

Objectif 3 :

- Impliquer les habitants dans les choix opérés.

Modalités

- 1) Mise en place d'une équipe projet ville-agglo-bailleur, en charge d'élaborer un plan d'action articulant les interventions sur les espaces publics et résidentiels, en lien avec la formalisation des grands axes du projet urbain à mettre en œuvre sur Beaubreuil – cf. fiche action n° 3 – **échéance avril 2015**
- 2) Mise en œuvre des pistes de travail partagées par les partenaires dans le cadre de l'équipe projet, avec a priori parmi les cibles :
 - Décision sur le devenir de la Maison des associations, et les modalités de relocalisation des associations et activités en pied d'immeuble sur le secteur Rhin et Danube
 - L'articulation des interventions entre bailleur et collectivités – **échéance décembre 2015**

2. **Beaubreuil** : Resserrer les liens avec les inducteurs d'activité environnants et développer les formes innovantes de mobilité pour faciliter l'accès aux pôles d'emploi

Animateur : Limoges Métropole

Acteurs : acteurs de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, PLIE), ville de Limoges, Conseil Régional

Contexte	<p>Le quartier de Beaubreuil se trouve à proximité d'un nombre important de pôles d'activité, générateurs d'emploi : en premier lieu la zone industrielle nord (l'une des plus grandes de France), mais aussi du projet de zone économique de la Grande pièce (bientôt en phase opérationnelle), ainsi que deux polarités commerciales majeures (le Cora et le Family Village). Les liens à ces inducteurs d'activité restent aujourd'hui relativement distendus.</p> <p>Le partenariat de l'emploi s'est notablement resserré ces dernières années. Situés dans les mêmes locaux, Pôle emploi, la Mission locale et le PLIE ont noués des habitudes de travail en commun. Un groupe de travail associant ces 3 acteurs, la MOUS et le centre social a été monté localement et a pu monter un certain nombre d'actions (dispositifs spécifiques d'accompagnement pour favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi des quartiers ; chantiers d'insertion multi-activités...). Toutefois, malgré leur pertinence et leur efficacité, le caractère ponctuel et en opportunité de ces actions en limite la portée. Un rapprochement durable avec les acteurs économiques locaux reste à construire (notamment sur la zone industrielle nord). Limoges Métropole et Pôle emploi ont d'ailleurs respectivement prévu de dédier des ressources humaines à l'enjeu de la relation aux entreprises.</p> <p>L'enjeu est aujourd'hui triple :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Instaurer une relation pérenne avec le tissu économique local, en recherchant les bons interlocuteurs (clubs d'entreprises comme l'association APANord - DRH ?), afin d'anticiper le plus en amont possible leurs besoins en recrutement et mettre en œuvre les actions pour accompagner les publics vers des emplois pré-identifiés.▪ Trouver des réponses innovantes à la problématique de l'accessibilité à ces zones d'emploi, qui reste très difficile pour les publics non motorisés (le projet de ligne 10 en TCSP prolongée jusqu'à la ZI Nord pourrait en partie répondre à cet enjeu).▪ Permettre aux publics du quartier d'accéder à l'offre de formation professionnelle régionale.
Objectifs opérationnels	<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nouer un partenariat resserré avec les principaux inducteurs d'activité environnant, en lien avec la politique communautaire d'animation des zones d'activité (en développement) ; <i>des exemples d'actions visant à rapprocher offre et demande d'emploi sont présentés en annexe</i> <p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Développer des formes alternatives de mobilité (covoiturage, autopartage...), et anticiper la mise en service à terme de la ligne 10 du TCSP jusqu'à la ZI Nord pour en maximiser les effets. <p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Développer des actions d'apprentissage de la langue française et de pré-qualification, afin de donner au publics les prérequis nécessaires à l'obtention d'un emploi ou pour accéder à l'offre de formation régionale. Obtenir de la Région un accès facilité à l'offre de formation pour les publics des quartiers prioritaires.
Modalités	<ol style="list-style-type: none">1) Intégrer la CCI l'APANord et Limoges Métropole au groupe de travail emploi-insertion de Beaubreuil, afin de définir de manière collective les contours d'un partenariat resserré entre le monde de l'entreprise environnant et les acteurs locaux de l'emploi (cf. <i>exemples d'actions à développer en Annexe 1</i>) – Echéance : Avril 20152) Explorer les possibilités de développer une plateforme de covoiturage (qui pourrait d'ailleurs concerner l'agglomération dans son ensemble), et identifier les conditions de son appropriation par les habitants de Beaubreuil – Echéance : Novembre 20153) Intégrer dans la programmation du contrat de ville des actions en faveur de l'apprentissage linguistique et de la pré-qualification – Echéance : Avril 20154) Interpeller la Région quant aux conditions d'accès à l'offre de formation professionnelle pour les publics de Beaubreuil – Echéance : Juin 2015

3. Beaubreuil : Définir et faire valider par les élus le projet de transformation du quartier à long terme

Animateur : ville de Limoges

Acteurs : Limoges Métropole, bailleurs, ANRU, DDT

Contexte	<p>L'inscription de Beaubreuil dans les quartiers qui bénéficieront des financements de l'ANRU dans le cadre du NPRU pose une exigence pour le PSL : il s'agit de poser les jalons du projet urbain pour le quartier, afin de cadrer la mise en œuvre des différentes interventions sur l'environnement urbain du quartier. La définition de ce projet ne doit pas empêcher la réalisation d'un certain nombre d'opérations envisagées à court terme (cf. fiche action n°1).</p> <p>La réflexion autour des enjeux du projet urbain de Beaubreuil est d'ores et déjà bien avancée ; il appartient désormais au partenariat « <u>d'assembler les pièces du puzzle</u> » et de prioriser les interventions dans une démarche opérationnelle cohérente. Plusieurs secteurs de projet sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le maillage viaire interne sur le secteur Rhin et Danube : restructuration liaison piétonne vers le CORA et de l'allée Marcel Proust, interruption de l'avenue Rhin et Danube, création de nouvelles voiries (accompagnée de la démolition d'une tour et l'ouverture d'une barre côté ouest), réaménagement de la place centrale (dont repositionnement de commerces, activités, et associations), redistribution d'une partie des parkings sur les délaissés en cœur d'îlot. Le projet pour le cœur d'îlot reste à approfondir, en particulier l'opportunité de créer un front bâti le long de la nouvelle voirie est-ouest, accompagné d'une reconfiguration du cœur de quartier, de manière à pouvoir y accueillir des activités et animer ce secteur (en particulier le projet de CAQ). Une meilleure coordination des interventions sera nécessaire (espace public / résidentialisations...).▪ Une réflexion sur un projet d'ensemble à l'échelle du secteur Fabre d'Eglantine – Prieur, qui puisse constituer le cadre des interventions indispensables sur ce secteur : devenir de la Maison des associations, opportunité d'injecter des activités en pieds d'immeubles, opportunité/faisabilité d'une diversification de l'habitat sur le secteur Prieur (terrain de sport délaissé notamment)... Sans attendre l'issue de cette réflexion, l'allée Fabre d'Eglantine doit être traitée à court terme pour répondre aux fortes attentes des habitants ; il s'agit de préserver dans cet aménagement l'évolution future de cette allée en lien avec le projet d'ensemble du secteur.▪ Le réaménagement de l'avenue de Beaubreuil, visant à atténuer son effet de coupure : traversées de plein pied, équipements publics tournés vers le boulevard (école...), préservation des emprises pour anticiper l'arrivée du TCSP de la ligne 10.▪ Le projet de retournement du CORA vers Beaubreuil : comblement de la rue des Sabines et création d'une liaison de plein pied, structure végétale pour structurer l'espace, nouvelle place urbaine, création d'un parking, programmation à définir de commerces, équipements, logements intermédiaires, etc. A priori à envisager à plus long terme, et en fonction de la capacité de Cora à être un acteur de la requalification des espaces commerciaux et de ses potentialités (parkings commerciaux).
Objectifs opérationnels	<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Obtenir un consensus technique autour d'un projet urbain d'ensemble à conduire sur Beaubreuil, qui vaille cahier des charges pour le NPRU <p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Définir le programme d'études nécessaires pour la définition du programme opérationnel, à mettre en œuvre dans le cadre du protocole de préfiguration de l'ANRU <p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Organiser une instruction par les élus de la ville de Limoges et de la CA de Limoges Métropole
Modalités	<ol style="list-style-type: none">1) Sur la base de la réunion de travail du 14 janvier 2015, formaliser le niveau d'ambition et les grands axes du projet urbain à mettre en œuvre sur Beaubreuil – Echéance : avril 20152) Organiser une présentation pour instruction du projet aux élus concernés de la ville et de l'agglomération, puis préciser le programme d'études nécessaires à la définition du programme opérationnel dans le cadre de la préparation du protocole de préfiguration de l'ANRU – Echéance : Juin 20153) Conduire les études nécessaires et hiérarchiser les priorités d'intervention en lien avec les

4. Val de l'Aurence Sud : Promouvoir le vivre ensemble dans toutes ses composantes sur le quartier

Animateur : Limoges Habitat

Acteurs : ville de Limoges, Limoges Métropole, bailleurs, CAF, CG, DDCS, DDJS, DRAC...

Contexte

La qualité de vie quotidienne du Val de l'Aurence pâtit depuis plusieurs années de la montée des dysfonctionnements sociaux et urbains, notamment liés à des problématiques de cohabitation intergénérationnelle et entre communautés (notamment entre primo-arrivants et populations « historiques »).

De plus, malgré l'implication importante du tissu associatif local dans le montage d'actions en faveur du lien social et au bénéfice de l'ensemble des habitants, force est de constater que les structures associatives « classiques » rencontrent de plus en plus de difficultés à toucher certaines communautés qui ont tendance à se replier sur elles-mêmes.

Si la mise en place des équipes de correspondants de soirée a permis de réintroduire une présence publique sur des créneaux délaissés par les institutions, ces évolutions appellent néanmoins à trouver de nouveaux modes de régulation et des manières innovantes de sensibiliser les populations aux enjeux du vivre ensemble. Cela peut renvoyer à différents leviers d'action :

- La sensibilisation des habitants, en lien très étroit avec les bailleurs.
- La mobilisation de nouveaux relais, en complément du tissu associatif « classique ».
- Le développement d'actions en faveur de la tolérance à la différence, du respect de l'autre, de l'intergénérationnel (la culture constituant un vecteur privilégié)

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Mettre fin aux conduites inciviques en matière de gestion des déchets, des encombrants, des espaces publics et résidentiels

Objectif 2 :

- Développer les relations entre communautés, atténuer les cloisonnements entre populations du quartier

Modalités

- 1) Faire valider politiquement l'opportunité de :
 - Travailler avec les associations dites « communautaires » autour des enjeux de vivre ensemble afin de toucher des populations jusqu'ici hors d'atteinte du tissu associatif traditionnel
 - S'appuyer sur les habitants pour conduire des démarches de sensibilisation auprès de leurs voisins, par exemple sur le modèle de ce que peut proposer l'association Voisins Malins – **Echéance : Avril 2015**
- 2) Intégrer dans la programmation, des actions en faveur de la valorisation des pratiques culturelles des différentes communautés du quartier, ainsi que des évènements festifs rassembleurs – **Echéance : Juin 2015**
- 3) Formaliser un programme d'actions utilisant les nouveaux équipements du quartier pour développer des démarches fédératrices pour toutes les forces vives du quartier – **Echéance : Décembre 2015**

5. Val de l'Aurence Sud : S'appuyer sur l'arrivée de nouveaux équipements pour développer la vie de quartier et attirer des populations extérieures

Animateur : ville de Limoges

Acteurs : Limoges Métropole, bailleurs, CAF, CG, DDCS, DDJS, DRAC...

Contexte

L'animation de la vie de quartier du Val de l'Aurence pâtit aujourd'hui du manque d'équipements et d'une faible offre commerciale (cf. fiche action n°6). Dans ces conditions, non seulement les supports d'activités collectives ne sont pas légions, mais les populations extérieures au quartier n'ont aucune raison de s'y rendre, renforçant le repli du quartier sur lui-même.

L'arrivée de nouveaux équipements sur le quartier représente une opportunité d'insuffler une nouvelle dynamique locale et un important potentiel de rayonnement (particulièrement dans le cas de l'équipement sportif). L'enjeu pour le partenariat est de créer les conditions pour maximiser l'impact de ces équipements et d'en faire des leviers de réappropriation du quartier par toutes les populations.

Cela suppose de :

- Concilier une fonction de proximité et une vocation de rayonnement de l'équipement sportif (matches de l'équipe de handball de Limoges ; usage inter-quartiers de la salle de futsal).
- Prévoir un fonctionnement qui favorise un usage local des équipements, non seulement par les associations mais aussi par les habitants « hors structures organisées ».
- Associer étroitement les habitants pour une bonne appropriation des équipements et de leur fonctionnement.

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Faire de la salle polyvalente de l'équipement social un lieu approprié par les associations et les habitants, support d'événements fédérateurs

Objectif 2 :

- Favoriser le rayonnement de l'équipement sportif, tant en termes de pratique sportive de la population (dynamique inter-quartiers...) que pour les matches de l'équipe professionnelle de handball.

Modalités

Formaliser un plan d'action autour des idées forces suivantes :

- 1) Faire de l'association Mix-Cité l'interlocuteur privilégié de la Ville dans l'organisation des matches de futsal, dans l'optique de créer une dynamique inter-quartiers.
- 2) Planifier et organiser l'utilisation de la salle polyvalente de l'équipement social de manière à favoriser sa fréquentation par les habitants du quartier, avec une politique tarifaire incitative.
- 3) Développer à moyen terme une politique d'animation du parvis de l'équipement sportif en prenant appui sur le calendrier des événements.

– **Echéance : Juin 2015**

6. Val de l'Aurence Sud : Conforter l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre d'activités économiques

Animateur : Limoges Métropole

Acteurs : ville de Limoges, bailleurs, DDT, CR, CCI

Contexte

Le Val de l'Aurence sud souffre aujourd'hui d'une spécialisation fonctionnelle qui en fait un quartier à vocation quasi exclusivement résidentielle et sociale. L'offre commerciale accessible depuis le quartier se répartit aujourd'hui entre le centre commercial situé en bordure nord du quartier (qui se trouve fragilisé au même titre que la plupart des enseignes de grande distribution) et la supérette localisée au sud du Val de l'Aurence au niveau du secteur de la Perdrix (cette dernière enseigne connaît de profondes difficultés et prévoit de réduire sa surface commerciale de moitié). Les partenaires s'accordent sur la nécessité de :

- Soutenir et développer l'offre commerciale existante sur la zone de Madoumiers en bordure nord du quartier.
- Revoir la gestion chaotique (déchets en extérieur...) et stigmatisante de l'épicerie sociale du quartier, qui peut répondre de manière complémentaire à un réel besoin social.

Au-delà des seuls commerces, l'ambition donnée au Val de l'Aurence sud par le PSL milite pour porter une réflexion nouvelle sur le potentiel de développement d'activités économiques sur le quartier, notamment au regard des disponibilités foncières existantes ou bientôt mobilisables (cf. friches industrielles de la Perdrix). Il s'agit de cerner de manière pragmatique les types d'activités qui pourraient trouver leur place sur le Val de l'Aurence (ESS, micro-entreprises locales, auto-entrepreneurs...) et la nature de l'offre économique à mettre en place pour favoriser son développement (lieu dédié à l'accompagnement des porteurs de projets, pépinière, incubateur, hôtel d'entreprises...).

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Conforter et développer l'offre commerciale de proximité existante

Objectif 2 :

- Définir de manière partenariale les besoins en matière d'offre économique sur le quartier, en précisant les segments d'activités les plus pertinents et l'opportunité/faisabilité d'un lieu dédié à l'accompagnement des porteurs de projets

Objectif 3 :

- Evaluer précisément les disponibilités foncières mobilisables pour le développement d'une offre de foncier et d'immobilier économique.

Modalités

- 1) Inscrire au protocole de préfiguration ANRU du Val de l'Aurence une étude visant à préciser le potentiel de développement d'une offre économique sur le quartier – **Echéance : Juin 2015.**
- 2) Dans le cadre du protocole de préfiguration, conduire l'étude sur le potentiel de développement d'une offre économique, en instruisant l'hypothèse d'un lieu dédié à l'accompagnement des porteurs de projet – **Echéance : Décembre 2015**

7. Val de l'Aurence Sud : Définir et faire valider par les élus le projet de transformation du quartier

Animateur : ville de Limoges

Acteurs : Limoges Métropole, bailleurs, DDT, CAF, CG, CR

Contexte

Le PSL fixe une ambition forte pour le développement à moyen-long terme du Val de l'Aurence, en considérant que l'ensemble de ses potentiels peuvent participer à en faire une polarité qui compte dans l'agglomération limougeaude. La perspective d'un nouveau PRU vient consolider cette ambition. L'enjeu pour le partenariat est de définir collectivement un véritable projet d'ensemble pour la transformation urbaine du quartier. Un certain nombre de réflexions ont déjà été conduites, il s'agit d'ordonner les différents éléments de projet identifiés et de leur donner un sens en les inscrivant dans une vision d'ensemble du quartier à 15 ans. Parmi les éléments identifiés :

- Définir un projet d'ensemble pour le secteur allant du lycée professionnel au gymnase, ayant vocation à devenir la « vitrine » du quartier :
 - ✓ Parvis du lycée, intervention sur le secteur Liautey : démolition d'une tour, résidentialisation « exemplaire » d'une autre, réorganisation du peuplement... tout en intégrant le rôle possible de ce parc social dans la gestion des relogements des ménages du grand « S » dans l'hypothèse où ce dernier ferait l'objet de démolitions.
 - ✓ Démolition de l'extrémité nord du petit « S », prolongement de la rue du Maréchal Juin vers les nouveaux équipements (pour une desserte par le trolley).
 - ✓ Liaison physique allant du lycée à l'équipement socio-culturel, en passant par la Gentilhommière du Mas Jambost (désenclavement).
 - ✓ Parvis entre les deux nouveaux équipements, ouverture assumée vers le Parc de l'Aurence. Valorisation de toutes les entrées vers le parc.
- Définir la vocation du sud du quartier, allant de l'actuel grand « S » jusqu'aux friches de la Perdrix en voie de démolition :
 - ✓ Le traitement du grand « S », élément architectural le plus stigmatisant du quartier, semble incontournable ; il doit toutefois être inscrit dans un projet qui dessine le devenir de son environnement.
 - ✓ La mutabilité du secteur de la Perdrix doit être évaluée au regard de la pollution des sols, et l'ouverture du quartier vers le sud doit être appréhendée de manière globale (jusqu'au boulevard, en intégrant la problématique du franchissement de la voie ferrée)
 - ✓ Les potentiels de diversification fonctionnelle doivent être évalués finement (notamment concernant l'implantation d'activités).
- Valoriser les aménités naturelles de l'ouest du quartier, avec pour objectifs l'appropriation par les habitants et plus largement l'émergence d'une polarité de loisirs « verts » d'échelle d'agglomération.
 - ✓ Définir la fonction du parc, l'aménager et développer des activités pour les habitants du quartier et du reste de l'agglomération (l'aménagement de l'espace public entre le gymnase et l'équipement social devrait à ce titre constituer une ouverture plus lisible).
 - ✓ A plus long terme, un travail sur l'aménagement d'une continuité avec les autres espaces naturels de la ville pourrait être envisagé.

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Obtenir un consensus technique autour d'une priorisation des interventions urbaines à conduire sur le Val de l'Aurence, qui vaille cahier des charges pour le NPRU

Objectif 2 :

- Organiser une validation politique des élus de la ville de Limoges et de la CA de Limoges Métropole

Modalités

- 1) Sur la base de la réunion de travail du 13 janvier 2015, formaliser le niveau d'ambition et les grands axes du projet urbain à mettre en œuvre sur le Val de l'Aurence sud –

Echéance : avril 2015.

- 2) Organiser une présentation pour instruction du projet aux élus concernés de la ville et de l'agglomération, puis préciser le programme d'études nécessaires à la définition du programme opérationnel dans le cadre de la préparation du protocole de préfiguration de l'ANRU – **Echéance : Juin 2015**
- 3) Conduire les études nécessaires et hiérarchiser les priorités d'intervention en lien avec les services de l'Etat et l'ANRU, dans le cadre du protocole de préfiguration – **Echéance : Décembre 2015**

8. Fiche transversale « gestion urbaine de proximité »

Animateur : ville de Limoges

Acteurs : Limoges Métropole, Limoges Habitat, NLCL, DOM'AULIM, ARHLM

Contexte

Le PRU a permis des avancées notables en matière de consolidation du partenariat technique sur la gestion urbaine de proximité. La création d'un poste dédié « GUP » au sein de la MOUS suite au lancement des PRU a installé une présence de terrain indispensable à la bonne remontée d'information et permis d'améliorer la réactivité des interventions des différents partenaires (ville de Limoges – CA de Limoges Métropole – bailleurs). Les chantiers d'insertion mis en place dans le cadre de la GUP ont donné des résultats contrastés (très positifs pour Limoges Habitat, moins pour l'agglomération et la ville), et restent relativement méconnus des habitants. Le partenariat technique s'est aujourd'hui nettement resserré, même s'il repose beaucoup sur les bonnes relations interpersonnelles entretenues par les agents impliqués.

Toutefois, la définition des responsabilités entre ville, agglomération et bailleur doit être clarifiée : en effet, la redéfinition des domanialités n'a pas été menée à bien, maintenant un flou quant aux responsabilités de chacun dans l'entretien quotidien des espaces verts, des espaces publics, et des espaces résidentiels. Cette clarification est d'autant plus nécessaire au regard de l'évolution du contexte partenarial :

- Le « découplage » des administrations ville et agglomération suite aux dernières élections municipales exige de bien distinguer le périmètre d'intervention de chaque institution.
- La ville de Limoges prenait jusqu'alors en charge l'entretien des espaces résidentiels des bailleurs (jusqu'aux pieds d'immeubles). La probable interruption de cette pratique (qui aura des répercussions non négligeables sur les charges des locataires du parc social des 3 quartiers) demande là aussi à ce que la limite des espaces résidentiels du ressort des bailleurs soit très précisément définie.

Enfin, au regard du peu d'évolution des comportements observé ces dernières années, il apparaît primordial de trouver de nouvelles manières d'impliquer les populations locales dans la GUP. Il s'agit pour cela de trouver les meilleurs relais auprès des habitants / locataires, ainsi que les meilleures manières de les impliquer (rémunération d'habitants, chantiers d'insertion...).

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Définir précisément sur chaque quartier le périmètre d'intervention des différents acteurs :
 - ✓ Espaces verts pour la Ville de Limoges.
 - ✓ Voirie et espaces publics pour la CA de Limoges Métropole.
 - ✓ Espaces résidentiels pour les bailleurs.

Objectif 2 :

- Proposer de nouvelles modalités d'association des habitants aux démarches GUP (identification de locataires relais, d'associations relais, y compris communautaires ; montage de chantiers d'insertion recrutant prioritairement les jeunes du quartier...) et communiquer sur ces démarches

Modalités

- 1) Conduire de manière partenariale un travail de définition précise des statuts fonciers du parcellaire des 3 quartiers à l'occasion des opérations de résidentialisation –
- 2) Elaboration d'une charte GUP entre la ville de Limoges, Limoges Métropole et les bailleurs dans le cadre du Contrat de ville, en s'appuyant sur le travail déjà conduit en ce sens au sein de la MOUS (*projet de charte en date du 8 janvier 2015*). Cette charte aura vocation à dépasser le périmètre des 3 quartiers du PSL pour s'étendre à l'ensemble des quartiers prioritaires – **Echéance : octobre 2015**
- 3) Sous l'égide de Limoges Habitat, monter un groupe de travail technique sur la participation des habitants aux démarches de GUP, avec pour objectif de soumettre des propositions aux Conseils citoyens mis en place dans le cadre du Contrat de ville.

9. Fiche transversale « résidentialisation »

Animateur : Limoges Habitat

Acteurs : bailleurs, ville, Agglo, DDT

Contexte

En lien très fort avec les problématiques de gestion urbaine de proximité, un enjeu transversal repéré sur les trois quartiers en PRU concerne les résidentialisations des immeubles du parc social. Le manque de lisibilité des frontières séparant l'espace résidentiel des espaces publics est en effet facteur de dysfonctionnements urbains importants.

Le partenariat doit donc à la fois se définir des règles communes en matière de résidentialisation, et se fixer un niveau d'ambition en la matière. En particulier, il apparaît que les opérations de résidentialisation doivent être mieux connectées aux autres interventions urbaines conduites, notamment en matière d'espaces publics.

Les partenaires doivent également redéfinir précisément les responsabilités de gestion des espaces résidentialisés. Jusqu'à présent, la ville de Limoges prenait en charge la gestion de ces espaces pour le compte du bailleur, mais cette pratique a aujourd'hui vocation à prendre fin. Il appartient au partenariat de définir les modalités de ce transfert des coûts de gestion de la collectivité (contribuable) vers le bailleur (locataire), notamment afin d'en lisser l'impact pour le bailleur et (donc) les locataires. Ce transfert sera d'autant plus acceptable s'il s'inscrit dans une démarche de résidentialisation se traduisant par un meilleur service offert aux locataires.

Enfin, au regard des difficultés observées ces dernières années, il apparaît primordial d'impliquer les habitants dans la résidentialisation de leurs immeubles afin de favoriser l'appropriation et le respect de ces espaces par les locataires. Les formes de cette association peuvent varier, depuis la participation à certains travaux, le choix de certains aménagements, le recours à des chantiers d'insertion faisant appel à des jeunes du quartier...

Limoges Habitat souhaite responsabiliser ses locataires à travers des démarches de « chartes résidentielles » qui contractualisent les engagements respectifs du bailleur et des locataires en matière de gestion des parties communes et de l'environnement du logement. Les associations peuvent avoir leur place dans l'animation de ces chartes, mais ne doivent pas se substituer à l'engagement personnel des habitants.

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Définir un niveau d'ambition partagé en matière de résidentialisation et élaborer un référentiel d'intervention en la matière

Objectif 2 :

- Définir les modalités de transferts des charges de gestion des espaces résidentialisés de la collectivité vers le bailleur

Objectif 3 :

- Trouver de nouvelles modalités d'implication des habitants pour une meilleure appropriation des démarches de résidentialisation.

Modalités

- 1) Inclure un chapitre spécifique aux résidentialisations dans la charte GUP
- 2) Elaborer un plan de transfert progressif des charges de gestion des espaces résidentiels, à l'occasion d'opérations de résidentialisation.
- 3) Explorer, dans le cadre des travaux sur la GUP, toutes les options d'association des habitants aux démarches de résidentialisation (concertation sur les choix d'aménagement, participation à certains travaux, chantiers d'insertion, Voisins Malins, relais associatifs et/ou communautaires...); prévoir dans ce cadre un accompagnement spécifique vis-à-vis des locataires pour faciliter l'acceptation de la hausse des charges locatives liées au transfert de charges vers le bailleur. – **Echéance : Juin 2015**

10. Fiche transversale « cadrage méthodologique de la politique partenariale de gestion de l'occupation du parc social »

Animateur : DDT

Acteurs : Ville de Limoges, Limoges Métropole, bailleurs, Etat, CR, CG, ALIANCE Territoires

Contexte

Le bilan de l'action publique sur les trois quartiers en PRU conduit le partenariat local à s'accorder sur le fait que la gestion de l'occupation du parc social participe à l'accroissement des difficultés enregistrées sur ces quartiers, notamment du fait de la concentration des populations les plus fragiles au sein des quartiers les moins attractifs.

En conséquence, la ville de Limoges et Limoges Métropole s'accordent sur la nécessité d'engager une démarche d'élaboration d'une stratégie partenariale de gestion de l'occupation du parc social, partagée à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire (organisation des attributions, mutations et relogements). Cela suppose de :

- Se doter d'une connaissance circonstanciée de l'occupation du parc et des déterminants de son évolution, induisant une exploitation partagée des éléments existants relatifs à l'occupation du parc (enquêtes d'occupation du parc social en particulier).
- Interroger l'organisation et le fonctionnement des instances partenariales décisionnaires des attributions (ville de Limoges, Limoges Métropole, principaux bailleurs...).
- Créer les conditions d'une plus forte mobilisation des politiques d'accompagnement social lié au logement (de la responsabilité, non seulement des bailleurs, mais également du Conseil général au titre de ses compétences - FSL, ASLL...) en accompagnement des décisions d'attribution, de mutation ou de relogement.

Cette démarche doit permettre à terme de favoriser :

- La prise en compte des enjeux de peuplement dans les politiques locales de l'habitat, en articulant les approches sur l'offre, sur les attributions et sur l'accompagnement dans le logement.
- Une mise en cohérence des dispositifs d'attribution.

Les travaux, qui peuvent dès à présent être engagés sur le périmètre de la ville de Limoges, devront à terme comprendre l'ensemble du parc social à l'échelle du territoire communautaire. Ils permettront ainsi de préparer la convention intercommunale de mixité sociale (qui sera obligatoirement annexée au Contrat de ville) et d'alimenter la révision à mi-parcours du PLH, lancée par la Communauté d'agglomération.

Objectifs opérationnels

Objectif 1 :

- Exploiter les enquêtes OPS pour asseoir la compréhension des dynamiques d'occupation du parc HLM de l'agglomération limougeaude sur des données objectivées et partagées.

Objectif 2 :

- Sur la base de la connaissance de l'occupation du parc, définir les objectifs de mixité sociale et leur déclinaison dans une stratégie commune d'organisation des attributions, mutations et relogements

Modalités

- 1) **Conventionnement avec les bailleurs et exploitation des enquêtes OPS par la ville de Limoges sur son territoire ; définition du mode opératoire concernant le parc social hors ville de Limoges – Echéance : Mai 2015**
- 2) **Elaboration, sur la base des premiers travaux, de la Convention intercommunale de mixité sociale annexée au Contrat de ville par Limoges Métropole – Echéance : Juin 2015**
- 3) **Mettre en place un groupe de travail partenarial visant, sur la base des exploitations réalisées :**
 - à définir les objectifs d'une stratégie de peuplement à l'échelle communautaire et son articulation à la politique locale de l'habitat (offre de logement...)
 - à clarifier et partager les différents systèmes d'attribution des logements sociaux en vue de leur mise en cohérence, au service d'une stratégie globale et partagée.

Echéance : Décembre 2015

Annexe I

Annexe : exemples d'actions à développer dans le cadre de l'expérimentation emploi sur le quartier de Beaubreuil

Les exemples présentés ci-dessous visent à illustrer le type d'initiatives partenariales qui pourraient être expérimentées sur le quartier de Beaubreuil afin de resserrer les liens entre les demandeurs d'emploi du quartier et les inducteurs d'activité proches (au premier rang desquels se trouve la Zone industrielle Nord). L'objectif des actions à développer est d'avoir un effet « démonstrateur » vis-à-vis des publics du quartier et de donner la preuve de l'investissement public en faveur de l'emploi. Ces actions pourraient à terme être développées dans le cadre offert par le Centre d'Affaires de Quartier, actuellement en cours de définition.

1 Mobiliser les employeurs dans le cadre de « clubs métier »

1.1 Objectifs généraux

Créer des espaces de discussion et de travail rassemblant les entreprises d'un même secteur et les acteurs du développement économique, de la formation et l'accès à l'emploi afin :

- de mieux anticiper les besoins en emplois et en compétences sur le secteur et d'adapter la qualification des demandeurs d'emploi en fonction de ces besoins,
- de communiquer sur les outils à la disposition des entreprises pour faciliter l'embauche et la professionnalisation (en premier lieu, contrats de professionnalisation et « dispositif passerelle ») et d'opérer un suivi de la mise en œuvre de ces outils.

Ces espaces de discussion et de travail sur la GPEC peuvent constituer autant de nouveaux leviers au service d'une politique globale de développement économique de l'agglomération, visant à mieux identifier, donc mieux répondre aux besoins des entreprises pour s'implanter, se maintenir ou se développer sur le territoire (problématiques foncières et immobilières, plans de professionnalisation des salariés, plans de déplacement, services connexes aux salariés...)

1.2 Mode opératoire possible

- Une première réunion d'initialisation réunissant les principaux acteurs du développement économique et de l'emploi (Limoges Métropole, Pôle emploi, mission locale, PLIE, ville de Limoges, Conseil Régional, Etat local) pour définir les modalités d'approche des entreprises des environs de Beaubreuil pour les sensibiliser à l'initiative « clubs métiers » et l'enrichir de leurs attentes.
- Organisation de rencontres bilatérales avec les chefs d'entreprises influant et/ou personnes ressources (CCI, APANord, etc.) pour leur présenter la démarche et recueillir leurs point de vue et attentes sur la création de « clubs métiers ».
- Elaboration, sur la base des retours des rencontres, de propositions sur la forme et le contenu des clubs métiers.
- Rencontre de ces acteurs clé lors d'une réunion dédiée (petit déjeuner...) pour leur faire un retour sur les attentes qu'ils ont exprimées, mettre en débat des propositions sur la forme et le contenu des futurs clubs métiers et préparer leur lancement.
- Lancement des premiers clubs

2 Créer un « dispositif passerelle » visant l'adaptation et l'accès des publics à des offres d'emploi pré-identifiées

2.1 Objectifs généraux

Créer un « dispositif passerelle » visant à faciliter l'adaptation et l'accès des publics à des emplois pré-identifiés :

- Sur des projets de recrutement pré-identifiés, l'employeur s'engage dans une démarche de pré-embauche de tout ou partie des candidats qui lui seront présentés (prioritairement en CDI, mais également en CDD de plus de 6 mois, en contrat de professionnalisation, voire en contrat aidé).
- En contrepartie, les acteurs publics de l'emploi, de la formation et du développement économique s'engagent à présenter à l'employeur des candidats correspondant finement à ses besoins (« prêts à l'emploi »).
 - Aide à la définition des besoins de recrutement au travers d'un référentiel d'habiletés (compétences, savoir-faire & savoir-être).
 - Présélection des candidats pouvant être positionnés sur ces emplois.
 - Définition et mise en œuvre d'un parcours ad hoc pour préparer ces candidats aux emplois : actions de formation (alternant formation et stage dans l'entreprise), travail sur les savoir-être, aide à la mobilité...
 - Recrutement.
 - Accompagnement dans l'emploi (aide à l'intégration des publics, formation dans l'emploi...).

Ce dispositif sera activé sur des secteurs en tension et/ou en réponse à d'importants projets de recrutement

2.2 Mode opératoire possible

- Initialisation : réunion de travail avec la Région, le Conseil général, Pôle emploi et Limoges Métropole, permettant de fixer le contenu et les grandes étapes du « dispositif passerelle » ainsi que les responsabilités de chaque partenaire dans sa mise en œuvre.
- Actions à mener :
 - Initialisation du travail d'identification des projets de recrutement auprès des branches professionnelles.
 - Réunion de suivi de chantier pour définir une stratégie d'action pour mettre en place le dispositif (rôle du coordinateur, stratégie d'approche des entreprises...) et s'accorder sur les modalités de son pilotage.
 - Réunion du groupe de travail (mission locale, conseil régional, conseil général, Pôle emploi et Limoges Métropole) pour élaborer le discours institutionnel sur le dispositif passerelle à porter auprès des entreprises et des acteurs du développement économique.
 - Initialisation du travail auprès des entreprises au projet de recrutement identifié.
 - Lancement du dispositif et organisation d'un temps de communication spécifique auprès des acteurs économiques lors de la 1ère réunion du club entreprise (cf. 1).

3 Expérimenter de nouvelles pratiques partenariales de suivi des parcours individuels autour d'un « vivier de candidats »

3.1 Objectifs généraux

Expérimenter de nouvelles pratiques de suivi et de coordination de parcours en structurant un « vivier de candidats » en parcours professionnel et en mettant en place un protocole partenarial de suivi de ce vivier, visant la construction de parcours dynamiques vers l'emploi et un placement le plus rapide possible.

Il pourrait s'agir :

- d'identifier une centaine de personnes faisant l'objet d'un suivi par Pôle emploi, la mission locale et le PLIE (par exemple dans la file active de 6 référents : 2 conseillers de Pôle emploi, deux conseillers de la mission locale, deux référents PLIE) ;
- d'organiser des réunions mensuelles de suivi de ce vivier, également alimentées par un examen des offres d'emploi et des besoins d'embauche pouvant correspondre aux profils des publics, afin d'instruire l'opportunité de positionner des candidats sur ces offres / d'orienter certains parcours au regard des besoins d'emploi...
- de structurer un « suivi de cohorte » sur la durée, y compris dans l'emploi.

Les candidats retenus pour entrer dans le « dispositifs passerelle » (cf. chantier 2) seraient prioritairement sélectionnés dans ce vivier.

3.2 Mode opératoire possible

- Initialisation : réunion de travail avec Pôle emploi, la mission locale et le PLIE permettant d'identifier les caractéristiques des publics du « vivier », de cerner la plus-value attendue du suivi partenarial et de définir le principe de participation des référents aux réunions de vivier.
- Actions à mener :
 - Etablissement par chacun des partenaires d'une première liste de candidats sur la base des critères retenus.
 - Réunion de travail avec les référents participant à l'expérimentation pour valider les critères retenus pour la constitution du vivier et poursuivre le travail de spécification de la fonction et du contenu des réunions de suivi de vivier.
 - Première réunion de suivi.

8. Annexe financière – maquette permettant de recenser les engagements des différents partenaires dans la mise en œuvre des différents objectifs opérationnels.

Un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat

A l'issue des travaux d'élaboration du contrat de ville, les engagements des différents partenaires au contrat seront formalisés dans une annexe financière. Conformément au principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme, ce document a vocation à intégrer, non pas les seules actions bénéficiant de crédits spécifiques, mais l'ensemble des actions prévues dans le contrat de ville.

Le modèle de maquette, ci dessous s'appuie sur la structure par piliers du contrat de ville, et décline, par axe, enjeux et actions, les moyens mobilisés par chacun des partenaires.

Modalités de valorisation des engagements

Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements. Les sources de financement, qu'elles relèvent des crédits spécifiques ou du droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes partenaires, peuvent être, pour chaque action, sélectionnées à partir de la liste déroulante. Il est par conséquent proposé, pour chaque action, de créer autant de lignes que de financeurs.

Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une colonne valorisation est également prévue. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux. La traduction de certains engagements en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés permet de mieux valoriser la plus-value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés. Elle permet également, le cas échéant, d'évaluer localement les modalités de déclinaison des conventions interministérielles. Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP. Pour l'engagement des collectivités, l'identification des financements pourra être recensée par direction ou services...
Cf illustration ci-dessous.

Exemple : Pilier Cohésion sociale

Axe	Enjeu	Action	Périmètre			Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €
			Agglo	Ville	QP			
1.2. Axe Participation citoyenne	Créer les conditions de la participation citoyenne	Recenser les pratiques participatives locales			menu déroulant	Ville de Limoges - Service Pol Ville		
						P147-Acsé- Crédits fongibles départementaux		
						CAF		
		Développer la formation auprès des élus et professionnels concernés pour savoir accompagner le pouvoir d'agir des habitants				P147-Acsé- Crédits fongibles départementaux		
						CAF		

Déclinaison territoriale des engagements

